CONSEIL POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

LANCER UNE PASSERELLE

IMPÉRATIFS DE CONSERVATION DU POISSON DE FOND DE L'ATLANTIQUE EN 1997

RAPPORT AU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

CCRH.96.R.2
OCTOBRE 1996

LANCER UNE PASSERELLE

IMPÉRATIFS DE CONSERVATION DU POISSON DE FOND DE L'ATLANTIQUE EN 1997

RAPPORT AU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

CCRH96.R.2

OCTOBRE 1996

Nous dédions ce rapport à notre ami et collègue, Fred Allen, qui est décédé le 28 septembre 1996.

Publié et créé par :

Conseil pour la conservation des ressources halieutiques
C.p. 2001
Station D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W3

Addresse sur l'Internet: www.ncr.dfo.ca/frcc

Les graphiques des poissons sont tirés du livre "Atlantic Fishes of Canada", W.B. Scott & M.G. Scott, Canadian Bulletin of Fisheries and Aquatic Sciences, no. 219, 1988

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 1996

No de cat. FS1 61/1997F
ISBN 0-662-81558-0

Also available in English

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au Ministre vii

1. Historique 1

1.1 Introduction 1
1.2 Démarche 1
1.3 Attentes 2
1.4 Stratégie de conservation du poisson de fond 2
1.5 Activités générales 4

2. Questions de conservation 5

2.1 Lancer la passerelle 5
2.1.1 Gestion de la capacité 5
2.1.2 Plans d'exploitation axés sur la conservation 6
2.1.3 Autres questions de conservation 7

2.2 Changement d'attitude 9
2.3 Rapports prédateurs-proies 10
2.4 Amélioration de la base des données 11
2.4.1 Pêches-sentinelles 12
2.4.2 Pêches nouvelles et stocks secondaires 13

3. Réouverture des pêches 15

3.1 Introduction 15
3.2 En vue d'élaboration des critères de réouverture 16
3.2.1 Quelques principes directeurs 16
3.2.2 Discussions et consultations 16

3.3 Comment réouvrir une pêche et assurer sa durabilité? 19
3.4 La pratique 21

4. Recommandations en matière de conservation pour chaque stock en 1997 23

4.1 Introduction 23
4.2 Stocks du Labrador, du nord-est du plateau de Terre-Neuve, des Grands Bancs et du sud de Terre-Neuve 25
4.2.1 Aperçu de l'écosystème 25
4.2.1.1 Caractéristiques générales 25
4.2.1.2 Tendances récentes des conditions hydrographiques 25
4.2.1.3 Tendances générales dans l'écosystème 26

4.2.2 Recommandations pour chaque stock - Terre-Neuve
4.2.2.1 Morue - 2GH 28
4.2.2.2 Morue - 2J3KL 30
4.2.2.3 Morue - 3Ps 33
4.2.2.4 Aiglefin - 3LNO 37
4.2.2.5 Aiglefin - 3Ps 39

4.2.2.6 Goberge - 3Ps 41
4.2.2.7 Sébaste - 2+3K 43
4.2.2.8 Sébaste - 3O 45
4.2.2.9 Sébaste - Unité 2 - 3Ps4Vs4Wfg+3Pn4Vn (J.-D.) 47
4.2.2.10 Plie canadienne - 2+3K 49
4.2.2.11 Plie canadienne - 3Ps 51
4.2.2.12 Plie grise - 2J3KL 53
4.2.2.13 Plie grise - 3Ps 55
4.2.2.14 Flétan noir - OB+1B-F 57
4.2.2.15 Flétan noir - 2+3 59
4.2.2.16 Grenadier de roche - Sous-zone 0 61
4.2.2.17 Grenadier de roche - 2+3 63
4.2.2.18 Raies - 3LNOPs 65
4.2.2.19 Lompe 67

4.2.3 Stocks de la zone réglementée par l'OPANO 69
4.2.3.1 Morue - 3NO 71
4.2.3.2 Plie canadienne - 3LNO 72
4.2.3.3 Limande à queue jaune - 3LNO 73
4.2.3.4 Plie grise - 3NO 74
4.2.3.5 Sébaste - 3LN 75

4.3 Stocks du golfe du Saint-Laurent 77
4.3.1 Aperçu de l'écosystème 77
4.3.1.1 Caractéristiques générales 77
4.3.1.2 Tendances récentes des conditions hydrographiques 77
4.3.1.3 Tendances générales dans l'écosystème 77

4.3.2 Recommandations pour chaque stock - Golfe du Saint-Laurent
4.3.2.1 Morue - 3PN4RS 80
4.3.2.2 Morue - 4T+4Vn (N.-A.) 83
4.3.2.3 Sébaste - Unité 1 - 4RST+3Pn (J.-M.)+4Vn(J.-M.) 87
4.3.2.4 Plie canadienne - 4T 89
4.3.2.5 Plie grise - 4RST 92
4.3.2.6 Flétan noir - 4RST 94
4.3.2.7 Merluche blanche - 4T 97
4.3.2.8 Flétan de l'Atlantique - 4RST 100
4.3.2.9 Plie rouge - 4T 102

4.4 Stocks de la plate-forme Scotian, de la baie de Fundy et du Banc Georges 105
4.4.1 Aperçu de l'écosystème 105
4.4.1.1 Caractéristiques générales 105
4.4.1.2 Tendances récentes des conditions hydrographiques 105
4.4.1.3 Tendances générales dans l'écosystème 106

4.4.2 Recommandations pour chaque stock - Scotia-Fundy
4.4.2.1 Morue - 4Vn(M.-O.) 108
4.4.2.2 Morue - 4VsW 111
4.4.2.3 Morue - 4X 114
4.4.2.4 Morue - 5Zj, m 116
4.4.2.5 Aiglefin - 4TVW 118
4.4.2.6 Aiglefin - 4X 120

4.4.2.7 Aiglefin - 5Zj, m 122
4.4.2.8 Goberge - 4VWX5Zc 124
4.4.2.9 Sébaste - Unité 3 - 4WdehklX 126
4.4.2.10 Poissons plats - 4VWX 128
4.4.2.11 Merlu argenté - 4VWX 130
4.4.2.12 Argentine - 4VWX 132
4.4.2.13 Flétan de l'Atlantique - (3NOPs4VWX5Zc) 133
4.4.2.14 Limande à queue jaune - 5Zj, m 135
4.4.2.15 Raies - 4VsW 137
4.4.2.16 Loup - 4VWX 139
4.4.2.17 Merluche blanche - 4VWX 141
4.4.2.18 Brosme - 4VWX 143
4.4.2.19 Baudroie - 4VWX 145

ANNEXES

1. Mandat et composition du CCRH A1

2. Consultations au sujet du poisson de fond A9

2.1 Invitation aux intervenants A11
2.2 Questions A14
2.3 Mémoires reçus A20

3. Technologie des engins A23

3.1 Invitation aux intervenants A25
3.2 Document de consultation sur la technologie des engins A27
3.3 Mémoires reçus A34

4. Critères de réouverture A37

4.1 Invitation aux intervenants A39
4.2 Du moratoire à la durabilité - Critères de réouverture A41
4.3 Mémoires reçus au sujet des critères de réouverture A71

5. Banc Georges A73

5.1 Invitation aux intervenants A75
5.2 Lettre au ministre des Pêches et des Océans A77
5.3 Mémoires reçus A81

6. Lettre de l'OPANO au ministre des Pêches et des Océans A83

L'honorable Fred Mifflin, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans

Monsieur le ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) sur les activités de 1996, ainsi que ses recommandations en matière de conservation pour la saison de pêche de 1997 du poisson de fond. Il s'agit du cinquième rapport global du CCRH sur les mesures de conservation des stocks de poisson de fond de l'Atlantique. Dans tous nos rapports, nous avons sans-exception soutenu une approche de conservation à la gestion et à l'exécution des pêches canadiennes. Dans le cadre de nos quatre rapports précédents, nous avons élargi notre traitement de ce thème en préconisant le besoin d'une approche écosystémique de la gestion des pêches, une meilleure connaissance des ressources et des partenariats plus efficaces entre tous les intéressés. Avec le présent rapport de cette année, le moment est venu de passer de la théorie à la pratique. Dans ce rapport, nous n'insisterons jamais assez sur le besoin pour tous les intéressés d'adopter de fermes principes de conservation et de mettre en pratique ces principes au moyen de solides mesures de conservation.

Nous avons intitulé notre rapport « Ensemble, pour l'avenir ». Ce titre symbolise le défi de la transition des moratoires à une exploitation durable des stocks de poisson. Après un examen des données scientifiques, des consultations poussées et une longue réflexion, le Conseil vous recommande de procéder, avec beaucoup de prudence, à une réouverture de bas niveau des pêches commerciales de morue dans les zones 3Ps, 3Pn-4RS et 4TVn. Nos recommandations de quotas reposent sur le rétablissement de ces stocks pendant que nous collaborons avec l'industrie à parfaire une éthique de conservation.

Je tiens à souligner que votre Conseil demeure préoccupé de la santé des stocks de poisson et que le rapport ne doit aucunement être interprété comme le signal d'un retour aux niveaux et aux pratiques d'autrefois. Les défis qui attendent les pêcheurs et les gestionnaires n'ont jamais été aussi imposants. Il faut accepter les décisions difficiles qu'exige une gestion prudente de petits quotas. Les leçons durement apprises et les sacrifices consentis depuis trois ou quatre ans ne doivent jamais être oubliés. Nous devons combiner ces acquis à de nouvelles pratiques de gestion prudente pour définir l'orientation future des pêches. Nous sommes déçus que l'on n'ait pas réussi à aller plus loin dans la réduction de la capacité. Ce problème compliquera encore plus la difficulté de gérer des quotas réduits.

Nos recommandations de réouverture devraient être interprétées dans le contexte de ce que l'on nous a répété sans cesse depuis quatre ans, soit que les pêches ne peuvent pas réouvrir dans la même situation qu'à la fermeture. Au Conseil, nous croyons qu'il y a eu une évolution importante dans certains domaines et nous applaudissons les efforts de ceux qui se sont consacré depuis quelques années à faire avancer cette évolution. En fait, beaucoup de pêcheurs, de gestionnaires et de scientifiques mériteraient un « prix de conservation » pour leur leadership et leur persévérance à changer les pratiques du passé. Néanmoins, cette attitude n'est pas généralisée et il faudra encore beaucoup travailler pour rétablir les stocks de poisson et veiller à ce que la gestion future des pêches repose sur une approche préventive.

Comme les années précédentes, le chapitre 2 du rapport traite des questions de conservation qui sont au-delà de nos recommandations par stock spécifique. Nous avons insisté dans ce chapitre sur le besoin d'améliorer nos connaissances. Nous avons été frappés par la grande frustration qui découle de l'absence de réponses précises, malgré les efforts importants déployés par tous les intéressés pour fournir au CCRH les données scientifiques les plus récentes et les plus pertinentes. Dans certains cas, comme pour la zone 3Ps, on ne peut pas établir si dans un proche avenir nous aurons suffisamment d'information pour apaiser toutes les préoccupations sur l'état des stocks. Nous devons continuer d'employer tous les

moyens à notre disposition pour élargir nos connaissances des stocks de poisson. Nous voulons que les pêches sentinelles se poursuivent et nous encourageons le recours aux navires de l'industrie, dans les eaux côtières comme en haute mer, en complément des relevés de navire de recherche.

Le chapitre trois résume la stratégie et les critères que nous proposons pour la réouverture des pêches fermées. Le Conseil travaille à l'élaboration de ces critères depuis deux ans. Nous avons réalisé deux rondes de consultation poussée avec les intéressés et en deuxième ronde, nous avons travaillé en étroite collaboration avec des gestionnaires des pêches de votre ministère. Nous restons fermement convaincus que des critères sur l'état et la santé des stocks ne suffisent pas en soi à justifier la réouverture de pêches fermées. Nous devons être en mesure de contrôler la voracité et l'immense capacité pour l'exploitation du poisson. Nous applaudissons les efforts des dernières années pour l'application de plans de pêche de conservation et de protocoles pour la protection des juvéniles et nous vous encourageons, vous et votre ministère, à aller plus loin.

En novembre dernier, le Conseil promettait d'énoncer une stratégie de conservation du poisson de fond. Nous y avons beaucoup travaillé et je crois que nous serons en mesure de vous la présenter au début de 1997. Les thèmes que nous abordons dans notre rapport seront élargis et explicités dans la stratégie de conservation du poisson de fond.

Les progrès du Canada en matière de conservation auprès de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) nous encouragent, mais il reste encore beaucoup à accomplir si nous voulons que les Grands Bancs autrefois si fertiles retrouvent leur plein potentiel de pêche. Nous croyons que le Canada devrait demeurer un chef de file dans la promotion des mesures de conservation et nous vous encourageons à demeurer aussi résolu à cet égard.

Monsieur le ministre, nous sommes votre Conseil pour la conservation et notre rôle est de vous aider à faire progresser la conservation et la durabilité des stocks de poisson de fond de l'Atlantique. Nous maintenons notre engagement de veiller à ce que les pêches de l'avenir ne répètent pas les erreurs du passé. L'approche proposée dans le rapport et les mesures de conservation que beaucoup ont commencé à adopter depuis quelques années constituent des étapes importantes dans la réalisation de ce but. Nous sommes heureux d'avoir cette occasion de vous présenter nos conseils et nous restons à votre service pour la prochaine année.

Fred Woodman
Président

1. Historique

1.1 Introduction

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques a été créé en 1993 pour conseiller le ministre des Pêches et des Océans au sujet des questions de conservation et recommander entre autres les niveaux appropriés du total des prises admissibles (TAC). Le Conseil fourni aussi des avis sur les priorités en sciences et en recherche. Le CCRH a également donné suite à des demandes particulières du Ministre; ce fut le cas, notamment, de la récente étude sur la conservation du homard en 1995 et celle de juin 1994 sur le flétan noir dans les zones 0, 1, 2 et 3 de l'OPANO.

Le présent rapport fait partie d'une série de rapports annuels que le Conseil présente au ministre des Pêches et des Océans au sujet des mesures de conservation relatives au poisson de fond. Dans ce cas-ci, les recommandations visent l'année 1997.

1.2 Démarche

Avant de faire des recommandations à propos de la conservation du poisson de fond, le CCRH tient de nombreuses consultations publiques sur l'état des stocks et d'autres questions pertinentes liées à la conservation. En 1996, le CCRH a tenu une consultation publique du Conseil le 27 juin à Montréal afin d'accuser réception du Rapport sur l'état des stocks présenté par le ministère des Pêches et des Océans. Par la suite, le secteur des Sciences du MPO a distribué des exemplaires de son Rapport sur l'état des stocks et a fourni des bandes vidéo de sa communication aux groupes d'intérêt et aux stations de télévision du Québec et du Canada atlantique. À compter du 3 septembre, le CCRH a tenu onze (11) consultations avec les intervenants dans cinq provinces. Plus de 700 intervenants ont pris part aux consultations et le Conseil a reçu plus de trente (30) mémoires.

Le Conseil a tenu ses consultations en septembre et en octobre aux endroits suivants :

3 septembre :	Matane (Québec)
4 septembre :	Cap-aux-Meules (Québec)
4 septembre :	Clarenville (Terre-Neuve)
5 septembre :	Charlottetown (Î.-P.-É.)
5 septembre :	Harbour Breton (Terre-Neuve)
6 septembre :	Tracadie (Nouveau-Brunswick)
6 septembre :	Deer Lake (Terre-Neuve)
6 septembre :	Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse)
19 septembre :	Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
20 septembre :	Yartmouth (Nouvelle- Écosse)
11 octobre :	Halifax (Nouvelle-Écosse) (sébaste seulement)

Le 31 juillet 1996, une lettre avait été envoyée aux intervenants pour les informer de la tenue des consultations. Puis, une seconde lettre et une communication par télécopieur demandaient aux intervenants de réfléchir aux questions concernant les stocks dans leurs régions respectives. Un résumé de ces consultations est fourni pour chacun des stocks au chapitre 4 et des copies des questions qui ont été abordées sont fournies dans l'Annexe 2.

Au moment de formuler ses recommandations, le CCRH a examiné l'opinion des intervenants, étudié les plus récentes données scientifiques pour chaque stock, y compris l'information fournie par les pêches sentinelles et les relevés les plus récentes, revu ses évaluations antérieures des stocks, examiné le travail de ses sous-comités et tenté de maintenir une perspective historique, incluant l'utilisation des connaissances traditionnelles.

1.3 Attentes

Le Conseil a noté que bon nombre des consultations était d'un esprit plus positif que par les années antérieures et que les discussions étaient axées sur la conservation. On pourrait invoquer de nombreux facteurs pour expliquer ce changement par rapport au climat des années antérieures : les observations des pêcheurs sur l'état des stocks, l'information disponible depuis la mise en oeuvre du programme des pêches sentinelles, l'amélioration des relations entre les pêcheurs et les scientifiques du MPO dans certains secteurs, et, peut-être le facteur le plus important, l'arrêt de la baisse des stocks ainsi que l'amélioration de l'état de certains stocks clés.

La plupart des pêcheurs étaient sincèrement préoccupés par les exigences relatives à la conservation des stocks de poissons et nous estimons qu'un bon nombre, mais pas la totalité, ont accepté l'invitation du programme « Embarquez-vous » pour la conservation. Même si cette évolution nous encourage, nous ne pouvons pas arrêter de prôner vigoureusement la conservation des ressources. Nous avons remarqué que certains dirigeants de l'industrie et du gouvernement ont rapidement appuyé les opinions favorables à la reprise. Nous encourageons fortement tous les participants de ce secteur à adopter une démarche où la conservation est suprême. Il importe que durant l'année 1997 nous fortifions l'engagement des chefs de file à l'égard de la conservation des ressources et que nous poursuivions nos efforts pour convaincre les sceptiques.

Durant les consultations, la plupart des intervenants ont préconisé d'une démarche prudente en 1997 et ont demandé qu'une étroite surveillance soit exercée sur les pêches. Une exception notable à cette règle a été observée durant les consultations du Conseil pour le 3Ps où de fortes pressions s'exerçaient en faveur d'un TAC de 20 000 t de morue. Les participants ont demandé au Conseil de « donner aux pêcheurs ce dont ils avaient besoin pour assurer leur subsistance » et de « pencher du côté des pêcheurs » au lieu d'opter pour la prudence. Dans la plupart des régions, nous avons toutefois été étonnés par la démarche prudente que la plupart des pêcheurs préféraient adopter face à la réouverture des pêches fermées malgré les pressions qui s'exerçent au fur et à mesure que la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique tire à sa fin et que des changements sont apportés à l'assurance-emploi (a.-e.) des pêcheurs.

À la lumière des attentes élevées du public, qui s'attend à des nouvelles plus prometteuses en 1997, l'élaboration du présent rapport a été particulièrement difficile pour le CCRH. Il y avait souvent des divergences entre les données des rapports scientifiques disponibles et les données des pêches sentinelles, entre les opinions des intervenants et l'information anecdotique. Dans certaines secteurs, le manque d'information précise provoque un sentiment profond de frustration, malgré les efforts importants déployés par toutes les parties en cause pour fournir les données scientifiques les plus récentes au CCRH. Dans certains cas, par exemple, dans la zone 3Ps, on ne peut être certain de pouvoir recueillir un jour suffisamment d'information pour répondre à toutes les questions relatives à l'état du stock.

Le présent rapport tente de concilier les divergences d'opinions, tout en avouant « pécher par excès de prudence ».

1.4 Stratégie de conservation du poisson de fond

Dans le rapport de l'an dernier, intitulé « Conservation - Embarquez-vous », le Conseil indiquait qu'il croyait nécessaire de traiter de façon plus approfondie de la conservation du poisson de fond que ne le permettait le rapport annuel présenté au Ministre. Nous nous sommes engagés à mettre au point une stratégie qui permet de reconstituer les stocks de poisson et de maintenir par la suite une pêche durable.

Dans son communiqué de presse annonçant la nomination de l'actuel président du CCRH, le Ministre des Pêches et des Océans a demandé au Conseil « ...d'accorder la préséance à l'élaboration

d'une stratégie de conservation du poisson de fond... » et le Conseil s'est employé à atteindre cet objectif.

La stratégie sera fondée sur les travaux que le Conseil a déjà entrepris sur le poisson de fond, notamment les critères de réouverture des pêches, le rapport sur la technologie des engins de pêche, le rapport sur les perspectives historiques et les nombreuses consultations que nous avons tenues avec les intervenants au cours des trois dernières années. Le rapport lui-même sera fondé sur une démarche similaire à celle que le Conseil a adopté dans son rapport sur la conservation du homard. Il prônera certains principes et objectifs et offrira une démarche concrète pour passer à l'action.

Dans nos rapports précédents, nous avons défini la conservation comme suit ;

> *« le volet de la gestion des ressources halieutiques qui veille à l'utilisation durable de ces ressources ainsi qu'à la protection des processus écologiques et de la diversité biologique qui sont essentiels à leur maintien. Elle vise à faire en sorte que ces ressources fournissent le maximum d'avantages durables et que le capital-ressource soit maintenue. »*

Le Conseil a complété cette définition en énonçant que ses objectifs de conservation comprennent ce qui suit, sans pour autant s'y limiter :

> *« le rétablissement des stocks à leurs valeurs « optimales » et leur maintien à ce niveau ou à des valeurs proches, compte tenu des fluctuations naturelles, avec une biomasse de géniteurs « suffisante » pour entretenir une forte production de jeunes;*
>
> *la gestion du patron de pêche selon les sexes et les âges présents dans les stocks de poissons ainsi que la prise de poisson de taille optimale. »*

Dans notre stratégie de conservation du poisson, nous nous appuyons sur ces objectifs et nous en élargissons le cadre pour y indiquer ce que devraient être les principes de conservation.

Protection de la ressource - Garantir la continuité et la durabilité du capital-ressource, protéger la capacité de renouvellement de la ressource, intégrer des facteurs d'incertitude dans l'analyse de la population.

Adoption du principe de prudence - Devant l'incertitude, opter pour la conservation en péchant par excès de prudence.

Responsabilité - Chaque intervenant, y compris les scientifiques et les gestionnaires des pêches, est responsable de la durabilité de la ressource; la conservation est obligatoire, et non facultative; participation réelle de tous les intervenants dans le processus décisionnel.

Démarche systémique - Comprendre l'interaction entre les divers éléments du système des pêches (ressources, écosystème, activités, comportement et technologie des pêches); inclure ces éléments dans l'évaluation des pêches et la conception des mesures de conservation.

Faculté d'adaptation - En réponse à l'évolution de l'environnement et de la technologie, capacité d'adopter des mesures souples, que l'on peut adapter aux nouvelles conditions émergentes; évaluer les répercussions de ces mesures et rectifier le tir en conséquence.

Uniformité - Toutes les activités de pêche devraient respecter les mêmes principes et les mesures de conservation devraient être uniformes pour un stock particulier ou dans une zone géographique définie.

La stratégie de conservation du poisson de fond comportera également un survol historique du poisson de fond dans l'Atlantique canadien et au Québec, y compris les erreurs du passé, et traitera des objectifs à long terme pour les pêches de l'avenir, de la mise en oeuvre de nos principes de conservation, d'une approche pratique d'aide à la mise en oeuvre, avec un exposé du rôle que nous devons tous jouer dans la conservation du poisson de fond.

Le Conseil prévoit achever la stratégie de conservation du poisson de fond pour le début de 1997 et nous la présenterons alors au Ministre.

1.5 Activités générales

En 1996, le CCRH a concentré ses activités sur la conservation du poisson de fond. En plus de la stratégie de conservation du poisson de fond, nous avons continué à travailler à des critères de réouverture des pêches fermées, aux aspects conservateurs des techniques d'exploitation et à la version finale du rapport du Sous-comité des perspectives historiques (CCRH96.R.1). Ce rapport est disponible sur demande. Le Conseil a également présenté au Ministre des conseils sur les exigences de conservation pour le poisson de fond du Banc Georges (annexe 5) et pour les stocks gérés en zone canadienne par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) (annexe 6).

OPANO

Le Conseil est encouragé par les progrès réalisés depuis deux ans. Nous ne devons cependant pas nous asseoir sur nos lauriers. Nous voulons encourager les activités du groupe de travail de la procédure d'opposition de l'OPANO qui cherche des solutions de remplacement à ce qui était certainement une mesure anticonservation. La procédure d'opposition est en grande partie responsable de bon nombre des abus de la dernière décennie.

Le Conseil croit toujours fermement qu'il faut des stratégies parallèles de conservation à l'intérieur et à l'extérieur de la limite de 200 milles. Nous devons renforcer nos programmes d'observation et veiller à une application diligente des règlements.

Comme nous l'indiquions dans notre lettre au Ministre, des filets à mailles plus écartées et le travail en cours du Conseil scientifique sur les zones protégées de juvéniles et sur les prises rejetées à la mer demeurent d'importantes mesures de conservation pour ces pêches.

Technologie des engins de pêche

En mars et avril 1996, le Sous-comité des technique de pêche du CCRH a organisé sept consultations publiques un peu partout dans l'Atlantique canadien et au Québec, ainsi qu'une téléconférence avec des représentants du Conseil consultatif de gestion de la faune de Nunavut, à propos des aspects de conservation des technologies d'exploitation du poisson de fond. L' annexe 3 présente une copie du document de discussion (CCRH96.TD.1) et une liste des mémoires présentés.

Comme prévu, les opinions et les arguments exprimées étaient aussi variées que ce secteur. La discussion s'est parfois égarée dans des domaines qui échappent clairement au mandat du CCRH, mais il y a eu beaucoup de débats fructueux et de suggestions positives. On craint énormément que les pêches de l'avenir reprennent les erreurs du passé. À chaque rencontre, on s'inquiétait de la capacité de pêche qui reste au quai en attendant la réouverture des pêches. Beaucoup croient qu'il faut agir pour éviter que la technologie des engins échappe à notre contrôle, comme elles l'ont fait auparavant. La plupart estiment qu'une capacité excessive de collecte pour n'importe quelle type d'engin représente un danger pour la ressource.

Le Sous-comité de la technologie des engins de pêche travaille actuellement à la version finale de son rapport et le CCRH prévoit le publier d'ici la fin de l'année.

Critères de réouverture

Le Sous-comité du CCRH de l'évaluation des stocks a organisé six consultations publiques un peu partout dans l'Atlantique canadien et au Québec, en juillet. Le Sous-comité voulait connaître l'opinion des intervenants à propos d'un document de travail du CCRH, intitulé « Du moratoire à la viabilité : Critères de réouverture et d'exploitation durable en ce qui a trait aux stocks de morue dans les zones 3Ps, 4TVn et 3Pn4Rs » (CCRH96.TD.2). Ce rapport fait partie de l' annexe 4 et le thème est abordé en détail au chapitre trois.

2. CONSERVATION

2.1 LANCER UNE PASSERELLE

La fermeture de nombreuses pêches de poisson de fond qui a suivi le déclin des stocks de la côte atlantique a, du même coup, souligné la nécessité et donné l'occasion d'effectuer une évaluation critique de la structure et de la pratique de la pêche du point de vue de la conservation. De nombreux changements ont été apportés, mais il reste encore des questions de conservation qui, de l'avis du Conseil, doivent être ciblées pour assurer la durabilité à l'avenir. Compte tenu des mesures prises en vue de rétablir une exploitation commerciale limitée de certains stocks, il est primordial que l'industrie de la pêche, le MPO et le CCRH agissent sur certaines questions de conservation afin de LANCER UNE PASSERELLE des moratoires à une exploitation durable des pêches commerciales.

2.1.1 GESTION DE LA CAPACITÉ

La nécessité d'harmoniser l'effort portant sur une ressource et la ressource exploitable est largement reconnue comme une exigence importante en matière de conservation et a été un thème majeur du rapport du Groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique. La capacité disponible de la plupart des pêches de poisson de fond du Canada atlantique est de beaucoup supérieure à ce qui est nécessaire pour récolter la ressource. Une réduction importante (jusqu'à 50 %) de la capacité des flottilles de pêche du poisson de fond dans tout le Canada atlantique était l'un des principaux objectifs de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (SPA). De nombreux pêcheurs croyaient que la réduction réelle réalisée dans le cadre de la SPA et par le biais de l'Office d'adaptation des pêches serait de beaucoup inférieure à ce qui avait été prévu et il semble que leurs soupçons aient été fondés. Il y a bien eu quelques réussites ici et là, mais la réduction globale de la capacité a été d'une échelle décevante. De surcroît, dans de nombreuses pêches, la capacité de la flottille restante a été maintenue étant donné l'accroissement et la réorientation de l'effort vers d'autres pêches lucratives, notamment le crabe des neiges, le homard et le pétoncle. Par conséquent, la «capacité installée» dans la plupart des pêches de poisson de fond en 1997 pourrait, en fait, être demeurée inchangée ou même avoir été accrue en raison des progrès technologiques réalisés avant la crise actuelle.

Dans chacun de ses rapports annuels précédents concernant les stocks de poisson de fond, le Conseil a insisté sur la nécessité de traiter la question de la capacité de façon directe et résolu. Le Conseil continue de croire fermement qu'il faut déployer tous les efforts nécessaires pour réduire la taille et la capacité des flottilles de pêche du poisson de fond sur toute la côte atlantique afin d'assurer la durabilité à long terme et la gestion ordonnée de la pêche. Cependant, dans le présent rapport, le Conseil reconnaît que le rétablissement d'un certain nombre de stocks de poisson de fond a commencé et il recommande la réouverture de certaines pêches auparavant fermées, de façon très limitée et étroitement surveillée, en 1997. Par conséquent, en plus de continuer d'exercer des pressions en faveur d'une réduction de la capacité totale des flottilles de pêche du poisson de fond au fil des ans, le Conseil est d'avis que des mesures spéciales sont nécessaires pour assurer que la capacité existante est gérée de façon à ce qu'aucun effort excessif ne vienne compromettre les objectifs de conservation à ce moment critique.

Le CCRH est d'avis que des mesures spéciales sont nécessaires pour assurer que la capacité existante est gérée de façon à ce qu'aucun effort excessif ne vienne compromettre les objectifs de conservation à ce moment critique.

Pour gérer le niveau actuel de capacité, il faut contrôler l'effort déployé collectivement par les flottilles pour l'exploitation de la ressource. Un certain nombre d'éléments importants du contrôle direct de l'effort sont en place depuis quelque temps dans la plupart des pêches, y compris des limites quant au nombre de bateaux, à la taille et à la capacité de ces bateaux ainsi qu'à la quantité et au type d'engins que les pêcheurs peuvent utiliser dans le cadre de leurs activités de pêche. À ce jour, d'autres mesures de contrôle de l'effort, par exemple des limites quant au nombre de jours en mer, ne sont pas utilisées sur une large mesure dans l'industrie de la pêche du poisson de fond. Étant donné la réouverture de certaines pêches à des niveaux bien inférieurs aux niveaux historiques, le déséquilibre entre la capacité installée et la ressource disponible sera plus grand qu'il ne l'était par le passé. Le CCRH est d'avis que l'industrie du poisson de fond et les gestionnaires du MPO doivent examiner maintenant l'utilité de mesures plus rigoureuses et directes de contrôle de l'effort dans le cadre de la gestion de ces pêches. Le CCRH est encouragé par le séminaire qui aura lieu cet automne et auquel participeront les pêcheurs du golfe du Saint-Laurent, pendant lequel bon nombre de ces questions seront examinées. Nous sommes d'avis qu'il faudrait adopter cette formule dans d'autres secteurs.

Le CCRH recommande que l'industrie, le Conseil et le MPO effectuent une analyse exhaustive et approfondie de l'utilisation de mesures directes de contrôle de l'effort et évaluent ces mesures plus à fond dans le cadre d'activités pilotes.

Afin de faciliter ces discussions, le CCRH publiera sous peu un document de travail sur les mesures de contrôle des quotas et de l'effort, et en particulier sur les considérations relatives à la conservation.

2.1.2 Plans d'exploitation axés sur la conservation

D'autres types de mesures de gestion ont été examinés et recommandés dans des rapports précédents du CCRH, y compris les périodes, les secteurs fermés, la sélectivité des engins et des pratiques quant aux espèces et à la taille des poissons, de même que la surveillance et le contrôle des activités. Certaines de ces mesures peuvent également avoir pour effet de limiter indirectement l'effort. Le Conseil signale que l'adoption à grande échelle de plans globaux d'exploitation axés sur la conservation ayant trait à ces éléments a permis d'améliorer la gestion de la pêche du poisson de fond. Le Conseil reconnaît également que ce processus fait participer les flottilles plus directement, celles-ci devant concevoir leur propre régime de gestion de manière à respecter les objectifs de conservation. Nous avons incorporé les plans d'exploitation axés sur la conservation (PEAC) dans nos critères de réouverture examinés au prochain chapitre.

À mesure que seront rouvertes des pêches, dans un cadre limité, le processus des PEAC devra demeurer obligatoire. Le CCRH est d'avis qu'il faut renforcer les éléments suivants du régime de gestion à compter de 1997: protocoles pour la protection des juvéniles, rejets globaux et sélectifs, et fermetures de secteurs et périodes d'interdiction.

<u>Protocoles pour la protection des juvéniles</u> - Le Conseil reconnaît que ces protocoles sont en place dans de nombreuses pêches mais il est d'avis que, puisqu'ils complètent naturellement les mesures relatives à la sélectivité des engins, des protocoles devraient être en vigueur pour toutes les pêches.

Il semble qu'ils aient été efficaces, dans de nombreux cas, lorsque la mortalité excessive des juvéniles avait auparavant posé problème. Cependant, le Conseil a pris connaissance, au cours des consultations, que l'application avait été relâchée et que des mesures ne sont pas toujours prises en cas d'infraction au protocole pour la protection des juvéniles. Il est important que nous puissions appliquer ces mesures de façon ferme mais équitable pour tous les pêcheurs et pour toutes les flottilles de façon à ce que les autres pêcheurs s'y conforment davantage. L'application est un élément important de tout PEAC.

Rejets globaux et sélectifs - Toutes les parties doivent faire preuve de rigueur et prendre les mesures appropriées afin d'éliminer ce problème complexe. L'expérience montre qu'aucune mesure isolée n'a de chance de réussir; il faut plutôt que les diverses pressions ayant pour effet d'encourager le rejet sélectif de certaines espèces et de poissons de certaines tailles soient traitées au moyen d'une approche globale, soit l'établissement de TAC appropriés, dans le cas d'une exploitation multi-espèces, la conception et l'utilisation des engins, la surveillance, l'éducation et la sensibilisation et, au besoin, l'imposition de sanctions sévères et justes. Il est essentiel que les engins utilisés soient conçus de façon à ce que les petits poissons puissent s'échapper.

Fermetures de secteurs et périodes d'interdiction - Le CCRH demeure d'avis que les restrictions saisonnières et (ou) permanentes imposées à une partie ou à la totalité des activités de pêche peuvent être un élément de gestion efficace dans de nombreux secteurs. Certaines mesures, par exemple les fermetures saisonnières de la pêche du sébaste de l'unité 2, pour la protection du stock migratoire de l'unité 1, sont maintenant considérées comme efficaces par les pêcheurs dans ce secteur. Les fermetures de secteurs et les périodes d'interdiction peuvent prendre de nombreuses formes et peuvent être établies de façon aussi précise que nécessaire, de façon à tenir compte des besoins de la pêche en cause, y compris la protection des concentrations de juvéniles et de géniteurs, les fonds importants sur le plan écologique, par exemple le Banc Georges et le banc d'Émeraude, etc. La Loi sur les océans du Canada comporte des dispositions sur la protection d'habitats considérés comme des aires critiques. Ces dispositions favoriseront la création de réserves, qui pourraient devenir des refuges pour les populations de poisson et contribuer largement à la croissance et à la productivité future des stocks de poisson. Il faut surveiller de près ce qui se passera dans les secteurs fermés, afin d'évaluer l'efficacité de ces mesures.

2.1.3 Autres questions de conservation

Surveillance, contrôle et observation

Améliorer l'efficacité de la surveillance, du contrôle et de l'observation est un leitmotiv qui relève dans tous les rapports du Conseil. Il n'est pas possible de placer un agent des pêches sur chaque bateau, pour assurer le respect des règles; toutefois, une surveillance, une observation et un contrôle efficaces sont les éléments-clés d'une pêche commerciale. Les observateurs en mer, les nouvelles technologies pour surveiller les pratiques de pêche en mer, la vérification à quai obligatoire et l'alourdissement substantiel des sanctions ont le pouvoir de modifier grandement les pratiques de pêche qui nuisent à la conservation. Au moment où nous commençons à rouvrir des pêches, il est impératif de pouvoir surveiller étroitement ce qui s'y passe. En effet, la maigreur des quotas disponibles et l'inaptitude à réduire la capacité pourraient inciter certains pêcheurs à accroître la valeur de leurs prises ou à faire de fausses déclarations.

Dans tous ses rapports antérieurs, le Conseil a recommandé d'alourdir substantiellement les sanctions imposées aux tricheurs. Cette recommandation revêt une importance toute particulière en 1997. À maintes reprises nous nous sommes fait dire, au cours de nos consultations, de débarrasser les eaux des pirates. Nous insistons donc, encore cette année, d'alourdir significativement les sanctions et d'appliquer les règles strictement. Cela serait faire injustice à la grande majorité des pêcheurs et des collectivités qui ont

énormément travaillé pour adopter une morale de la conservation, de cautionner indirectement le braconnage par notre laxisme.

Le CCRH insiste donc, encore cette année, d'alourdir significativement les sanctions et d'appliquer les règles strictement.

Prises fortuites par les pêcheurs de crevette

Le Conseil demeure préoccupé par les rapports occasionnels de prises accidentelles de poissons de fond juvéniles par les pêcheurs de crevette nordique. La pêche de la crevette sur le Bonnet Flamand (division 3M de l'OPANO) est l'exemple type de ce qui peut se produire en l'absence de mesures de contrôle. Au cours des trois années qui ont précédé l'adoption de la grille Nordmore dans la pêche de la crevette, il a été capturé accidentellement dans cette pêche quelque 230 millions de sébastes juvéniles. Selon le scientifiques, si ces poissons avaient pu atteindre la maturité, la pêche en aurait retiré quelque 25 000 t.

L'emploi de la grille Nordmore est obligatoire dans certains secteurs de pêche de la crevette nordique; dans d'autres régions, son utilisation est obligatoire seulement au-delà de certaines limites de prises accidentelles. Depuis quelques années, les prises accidentelles de la pêche de la crevette n'atteignent plus les proportions inquiétantes enregistrées dans la division 3M; toutefois, le Conseil continue de penser que toute capture de poisson de fond dans ce secteur pourrait nuire au rétablissement des stocks, vu leur état très appauvri. L'adoption de la grille Nordmore dans toutes les pêches de la crevette a recueilli l'appui de la quasi-totalité des intervenants, au cours de nos consultations.

Le Conseil appuie l'emploi de la grille Nordmore et estime qu'il devrait être obligatoire dans toutes les pêches de la crevette, sur la côte est du Canada. De surcroît, le Conseil recommande de poursuivre le travail, en 1997, afin de réduire les prises accidentelles de poisson de fond et notamment des sébastes juvéniles.

Pêches récréatives et alimentaires

Dans ses deux derniers rapports, le Conseil recommandait d'interdire toute exploitation récréative ou alimentaire des stocks visés par un moratoire. Au cours des consultations de 1996, des intervenants se sont dit inquiétés par la pêche récréative ou alimentaire pratiquée à Terre-Neuve, dans les Maritimes et au Québec. Dans les Maritimes et au Québec, les gens se préoccupaient surtout de la durée de la pêche récréative et de la quantité de poissons que les "touristes" étaient autorisés à capturer. Le Conseil, pour sa part, est préoccupé surtout par la nature incontrôlée de cette pêche et les graves conséquences qu'elle peut avoir en matière de conservation. Dans bien des cas, nous estimons que cette pêche sert à masquer un commerce illicite et que cela pourrait continuer. En outre, le Conseil craint pour les conséquences que pourrait avoir cette exploitation sur les stocks de géniteurs; il déplore également les occasions manquées de produire des informations détaillées sur l'état de ces stocks. Contrairement à une pêche commerciale limitée ou à une pêche-sentinelle, les informations produites par la pêche alimentaire sont, au mieux, limitées.

Une indication que l'on possède sur la quantité exploitée et débarquée provient des statistiques du ministère des Pêches et des Océans sur la pêche alimentaire de l'automne 1996, à Terre-Neuve. Cette pêche a été ouverte pendant six jours, au cours desquels 1 230 t de morue auraient été capturées; on estime que 21 944 bateaux, y auraient pris part, et que l'effort était de l'ordre de 93,000 personnes-jours.

Le Conseil recommande d'interdire la pêche récréative ou alimentaire dans les secteurs encore visés par un moratoire. Dans les secteurs où des pêches commerciales limitées ont été rouvertes, la pêche récréative ou alimentaire doit faire l'objet d'une surveillance étroite et être assujettie à des contrôles de l'effort (p. ex., nombre de jours, conditions du permis, nombre limité d'étiquettes par saison).

2.2 Changement d'attitude

Depuis quelques années, les fermetures de pêches ou les réductions importantes de l'activité de pêche, de l'ordre de 40 %, ont engendré dans l'industrie un profond changement d'attitude. La réalité a obligé les pêcheurs à se demander pourquoi les stocks qu'ils exploitaient depuis des années se sont si rapidement détériorés. Beaucoup de pêcheurs ont été frappés par la nécessité de considérer avec plus de respect la pêche et la ressource sur laquelle elle repose et d'en prendre plus grand soin.

D'autres, en revanche, pensent qu'ils pourront reprendre leurs activités comme avant, lorsque la pêche rouvrira. Ceux-là ne sont pas encore disposés à remplir des livres de bord ou à conclure des ententes sur le contrôle des prises. De même que ces pêcheurs qui ne veulent pas faire un effort pour entrer à l'ère de la conservation, il se trouve des transformateurs qui continuent d'encourager de mauvaises pratiques de pêche et qui offrent des débouchés faciles au poisson illégal, écoulé sur le "marché noir". Ce problème d'attitude ne touche pas seulement l'industrie de la pêche. Des membres du public continuent de galvauder la pêche récréative en vendant le poisson qu'ils capturent ou en dépassant leurs limites quotidiennes. Le Conseil réfute la croyance populaire selon laquelle toute personne née dans une localité littorale au bord de la mer a le droit sacré de capturer du poisson.

Il faut bien se dire que la pêche ne sera plus jamais la même. Ni les membres de l'industrie, ni les pouvoirs publics, ni non plus les citoyens du Canada ne veulent revivre les craintes et les vicissitudes liées aux fermetures de pêcheries. Lorsque l'on rouvrira à nouveau la pêche sélective des espèces sous terme d'interdiction, il faudra bien s'assurer de capturer des poissons ayant atteint leur potentiel de croissance ou une combinaison juste de classes annuelles. Depuis certaines fermetures, les engins plus sélectifs sont devenus la norme et ils prendront une importance encore plus grande lorsque la pêche rouvrira. Les intervenants devront non seulement accepter les systèmes de surveillance, ils devront également les appuyer. Nous savons qu'il est possible de réduire au minimum les risques d'une répétition des fermetures du milieu des années 1990; pour cela, nous devrons utiliser toutes les connaissances disponibles.

Il est possible d'encourager des changements d'attitude qui garantiront un avenir plus brillant à la pêche. À ce propos, les organisations de pêcheurs constituent un important vecteur de changement, car elles permettent aux pêcheurs de participer à la prise de décisions stratégiques et gestionnelles. Par leur intermédiaire, les pêcheurs peuvent se renseigner sur les aspects biologiques des stocks qu'ils exploitent et participer à la collecte de données scientifiques qui enrichiront les connaissances sur les différents stocks.

Parallèlement à la participation accrue d'un grand nombre de pêcheurs et de leurs organisations, il convient d'équilibrer les rôles en matière de gestion des pêches et d'activités scientifiques. Le Conseil estime que les pêcheurs, par le truchement de leurs organisations, peuvent et doivent jouer un rôle plus important en gestion des pêches et en matière scientifique. Il importe également que chaque pêcheur, admettent son obligation personnelle d'adopter de bonnes pratiques de pêche, qui réduisent le gaspillage de la ressource, et qui influent sur le prélèvement total de poissons.

Enfin, la pêche est une source inestimable d'avantages pour les localités côtières. Certaines localités admettent volontiers leur dépendance à l'égard de la pêche, d'autres le font du bout des lèvres. Or, les localités n'ont-elles pas aussi un rôle à jouer en encourageant l'adoption de bonnes pratiques de pêche, en appuyant leurs flottilles et les incitant à adopter de bonnes pratiques de pêche et en encourageant les organisations de pêcheurs à adopter ces pratiques de manière générale. Si les collectivités côtières reconnaissent et appuient la pêche, à titre de bien commun ou de ressource publique, elles doivent être disposées à assumer une part de responsabilité pour la santé et le bien-être de cette ressource. Les collectivités jouissent d'un énorme pouvoir de persuasion dont elles peuvent user pour décourager la tricherie et les autres pratiques de pêche néfastes pour la conservation de la ressource.

Le Conseil encourage les pêcheurs, par le truchement de leurs organisations, à participer davantage à la gestion, à prendre part à des initiatives scientifiques, à maintenir les efforts pour l'adoption d'une vision du milieu marin fondée sur la conservation et à conscientiser les autres à la nécessité d'adopter une telle attitude. En fin de compte, tous les intéressés devraient adopter un code de conduite pour la pêche responsable.

2.3 Rapports prédateurs-proies

Il conviendrait de suivre scrupuleusement une démarche prudente quand on aborde la question de l'exploitation des espèces «alimentaires» et de prendre des mesures de conservation dans toutes les pêches d'espèces se trouvant à la base de la chaîne alimentaire, p. ex., le hareng, le merlu argenté, le lançon et la crevette. Tout plan de gestion, en vue d'une exploitation commerciale, doit tenir compte largement du rôle joué par elles dans la chaîne alimentaire.

Le Conseil recommande la plus grande prudence pour l'exploitation de ces espèces.

Krill

Récemment, plusieurs projets de pêche du krill ont été proposés. Le krill est un espèce clé car il est la nourriture de base d'une foule d'espèces marines, dont des espèces de poisson de fond qui ont une grande valeur commerciale. Il convient d'aborder avec la plus grande prudence l'examen d'une éventuelle pêche du krill et de recueillir le maximum d'informations avant de prendre des décisions.

On a du mal à établir l'abondance du krill mais l'on pense qu'elle varierait considérablement, d'une année à l'autre. Les incertitudes liées à l'estimation de l'abondance du krill et on ne possède pas d'estimation quantitative de son importance pour ses prédateurs, qui comprennent le poisson de fond.

Le CCRH recommande d'éviter, en l'absence d'informations précises, la création d'une nouvelle dépendance de l'industrie à l'égard de cette espèce de la chaîne trophique. L'expansion d'une telle pêche contreviendrait à l'approche prudente vis-à-vis les nouvelles pêches.

Capelan

Le Conseil est encouragé par les derniers rapports scientifique sur l'état du stock de capelan dans 2J3KL. Cependant, le Conseil demeure préoccupé par la pêche du capelan, car ce poisson constitue un élément primordial de la chaîne alimentaire de bien des espèces.

Le Conseil recommande qu'une approche prudente à la gestion de cette ressource continue. Cette pêche doit être surveillée de près, afin que les rejets sélectifs et globaux soient réduits au minimum, et les infractions mettant en cause un certain type d'engin ou un certain secteur devraient être sanctionnées par la fermeture de la pêche pour ce type d'engin ou ce secteur. Les prises fortuites de jeunes morues doivent également être surveillées de près et les catégories d'engin qui enregistrent trop de prises accidentelles de morue devraient cesser de pêcher.

Phoques

Les pêcheurs continuent de se plaindre des phoques au Conseil. Beaucoup de pêcheurs soulignent l'abondance croissante des phoques gris dans le détroit de Belle-Isle, sur la côte sud de Terre-Neuve, dans le golfe du Saint-Laurent et sur la côte est de la Nouvelle-Écosse, observée en 1996. On signale également abondance de phoques du Groënland et de phoques à capuchon sur la côte sud de Terre-Neuve et dans la zone littorale de 3K. Enfin, des pêcheurs accusent les phoques d'avoir mangé en partie des poissons sur hameçons ou dans des filets maillants.

Lors du Congrès mondial de la pêche, qui s'est tenu à Brisbane en Australie, les représentants du secteur des Sciences du MPO ont présenté une analyse des causes de la faible productivité du stock de morue de 4VsW. La mortalité accrue des jeunes morues de 1 à 3 ans, depuis le milieu des années 1980, s'approchait de celle donnée par un modèle de prédation par le phoque gris. La hausse continue de 12,5 % par année du troupeau de phoques gris de l'île de Sable pourrait être déterminante pour la survie des classes annuelles en recrutement du stock de morue de 4VsW, au cours des années 1990.

La chasse du phoque du Groënland a connu une hausse importante en 1996. Cela peut sembler encourageant, mais si on maintient le troupeau de phoques du Groënland à 5 millions de têtes, on maintient également sa consommation de poisson. La consommation de morue par les phoques du Groënland du golfe du Saint-Laurent et de 2J3KL, estimée à 140 000 t par année, continue d'inquiéter le Conseil.

Les phoques constituent une ressource renouvelable qui peut être exploitée de manière durable, dans le cadre d'une gestion globale de l'écosystème marin de l'Atlantique.

Le Conseil recommande de chercher des moyens d'accroître l'exploitation de phoques du Groënland, de phoques à capuchon et de phoques gris. Il faudrait encourager les initiatives favorisant la création de nouveaux produits et l'ouverture de nouveaux débouchés. On peut également utiliser des moyens de contraception pour limiter le troupeau.

2.4 Amélioration de la base de données

Quand des pêches commerciales sont en activité, l'évaluation de l'état des stocks provient non seulement des relevés de recherche scientifique, mais aussi de données sur les prises commerciales. Le Conseil s'appuie sur les do nnées du secteur des Sciences du MPO et sur l'information transmise par les pêcheurs pour juger de l'état des stocks et des tendances de l'abondance et de la productivité. Or, par suite des moratoires généralisés des années 90, les données en provenance des pêches commerciales ont considérablement diminué.

Le système actuel semble limité dans plusieurs domaines. Dernièrement, (suite aux moratoires), les relevés scientifiques sont devenus, de facto, la principale source d'information; on y a vu la façon la plus objective de quantifier l'abondance de la ressource. En raison des nombreuses fermetures de pêcheries, ces relevés sont devenus l'unique source de données. Malgré leur conception rigoureuse, les pêcheurs estiment qu'ils ne parvi-

ennent pas à suivre convenablement les tendances des stocks. Cette insuffisance peut être due à plusieurs facteurs, notamment à des contraintes techniques et à la couverture limitée des relevés dans le secteur côtier. Les zones côtières telles l'intérieur de la baie Fortune et de la baie Placentia, où l'on a constaté des concentrations de poissons, ne sont pas soumises aux relevés des croisières scientifiques. Dans 3Ps, de nombreux pêcheurs pensent que plupart des morues étaient déjà rendues dans les secteurs côtiers avant le mois d'avril 1996, et donc avant le relevé de recherche de 1996. À leur avis, ce phénomène a peut-être fait sous-estimer l'effectif des stocks. Du fait des écarts manifestes entre, d'une part les relevés scientifiques et, d'autre part les relevés indicateurs côtiers et les pêcheurs qui se livrent toujours aux pêches autorisées, les pêcheurs ont perdu confiance dans les relevés des navires de recherche.

Quand les pêches reprendront, un grand nombre de pêcheurs partiront en mer pour toute la saison, ce qui pourrait livrer des données complémentaires utiles pour les relevés scientifiques. Des pêches sentinelles, effectuées pendant une période brève et bien déterminée de l'année, ont aussi été instaurées et élargies pour combler les écarts entre les connaissances scientifiques et les connaissances traditionnelles des pêcheurs.

2.4.1 Pêches-sentinelles

Les pêches-sentinelles ont rapproché les scientifiques et les pêcheurs. Ce programme a contribué à instaurer entre eux une «collaboration» efficace qui doit se poursuivre et s'intensifier. Il semble que les pêches-sentinelles se soient révélées une précieuse source d'information sur l'évolution de l'abondance côtière de la morue et d'autres espèces. Dans le golfe du Saint-Laurent, ces pêches nous ont également appris beaucoup sur l'abondance des poissons hauturiers. Elles nous ont aussi permis de suivre l'évolution de la morue au cours des trois dernières saisons sur le plan de la condition (physiologique), de la croissance, du recrutement et de l'alimentation. Les pêcheurs ont appris à recueillir beaucoup de données scientifiques, qu'ils sont maintenant en mesure de fournir afin qu'on les intègre au processus d'évaluation normal.

Les pêches-sentinelles se sont avérées de précieuses sources d'information sur les stocks frappés par le moratoire. Elles complètent les relevés des navires de recherche en couvrant des secteurs par ailleurs non soumis aux relevés. Elles ont d'abord été financées par La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA), puis, plus récemment, par le MPO. Il faut trouver des moyens pour maintenir le partenariat entre les pêcheurs et les scientifiques quand les pêches reprendront et pour maximiser l'information fournie par la pêche. Pour ce qui est des stocks rendus à la pêche commerciale, il faut maintenir et élargir le système de collecte de données mis en oeuvre avec les pêches-sentinelles.

Le Conseil estime que la poursuite des pêches-sentinelles, dans le cadre desquelles les pêcheurs suivent un protocole d'échantillonnage scientifique, doit être complétée par un programme dans le cadre duquel les pêcheurs se livreront à la pêche commerciale de la manière habituelle, mais en transmettant aux scientifiques des données plus exactes que d'ordinaire.

Le Conseil est d'avis qu'il faut favoriser les programmes de pêches-sentinelles et repères entrepris de concert par les pêcheurs et le secteur des Sciences du MPO. Étant donné la raréfaction des ressources financières, il y a lieu d'élaborer dans le plan de gestion un système d'initiatives autofinancées de la part des milieux scientifiques et industriels.

Pour ce qui est des stocks toujours visés par un moratoire, il faut élargir les pêches-sentinelles au secteur hauturier, surtout dans la zone 2J3KL, pour laquelle les données demeurent rares. Encouragé par la proposition de «traits pour la science» faite par le secteur hauturier, le Conseil estime qu'il y a lieu de la mettre en oeuvre.

En outre, il faut que le MPO favorise les projets conjoints dans le cadre desquels les pêcheurs assumeront une plus grande partie du rôle d'échantillonnage et de collecte de données. Déjà, il y a des pêcheurs qui marquent et relâchent de leur plein gré des poissons, et certaines entreprises de transformation se sont offertes pour prélever des échantillons et des otolithes dans les quantités débarquées. Il faut encourager et élargir les initiatives de ce genre, mais en donnant aux pêcheurs un rôle sensiblement plus important dans le processus scientifique que celui de collecteurs de données. Le Conseil est heureux du rôle que de nombreux pêcheurs et leurs organisations ont joué dans les rencontres pour l'évaluation des stocks et estime qu'il faudrait l'intensifier dans toutes les régions.

2.4.2 Pêches nouvelles et stocks secondaires

Il faut porter à ces stocks plus d'attention que par le passé. Depuis l'imposition de moratoires sur les stocks principaux de poissons de fond, plusieurs stocks d'autres espèces, dont certains présentent beaucoup d'intérêt, sont devenus pour les pêcheurs de plusieurs secteurs une source de revenus supplémentaires, voire la principale source de revenus. Compte tenu de leurs antécédents et de la nécessité, bien compréhensible, de faire porter l'effort scientifique sur les espèces principales, les données sur ces stocks prétendument «secondaires» sont le plus souvent insuffisantes pour qu'on puisse prendre des décisions éclairées sur les niveaux d'exploitation et les exigences de conservation. Les relevés scientifiques ne sont pas conçus pour évaluer l'abondance spécifique de ces stocks et, le plus souvent, les engins utilisés conviennent mal à leur capture; c'est le cas pour la raie et la lompe, par exemple. Quand les données sont insuffisantes, le Conseil doit se laisser guider par le principe de la précaution pour prendre des décisions sur l'établissement de TAC et la prise d'autres mesures de conservation. Normalement, ce principe a pour effet de limiter davantage la pêche.

Compte tenu des limites de plus en plus grandes imposées aux ressources du secteur des Sciences du MPO, il est peu probable qu'on pourra consacrer des efforts scientifiques suffisants à ces stocks secondaires si l'on ne met pas au point de nouvelles formules pour accroître nos connaissances. L'industrie et le MPO ont tous deux intérêt à élargir la base de données sur les stocks secondaires.

Le CCRH est en faveur de ces initiatives conjointes des milieux scientifiques et industriels à propos des nouvelles espèces.

3. Réouverture des pêches

3.1 Introduction

Le CCRH a été créé par suite de l'effondrement de la pêche de la morue du Nord et du moratoire de 1992. Son mandat a été clairement axé sur la conservation et sur l'utilisation durable des stocks de poisson de fond. Le CCRH s'est d'abord employé à examiner les causes de la catastrophe et à trouver des moyens d'empêcher qu'un tel phénomène ne se reproduise.

Compte tenu du déclin rapide de nombreux stocks de poisson de fond, à preuve la diminution des prises, de l'accroissement de l'effort de pêche et d'une proportion croissante de poissons de petite taille (situation corroborée par les évaluations scientifiques), le CCRH a recommandé, à l'été de 1993, des mesures de conservation d'urgence. Celles-ci allait de la réduction du total admissible des captures pour certains stocks à la fermeture complète de la pêche dirigée pour d'autres stocks de poisson de fonds dont le déclin était le plus rapide.

Bien entendu, la fermeture d'une pêche sélective axée sur un stock précis vise à permettre à la population de s'élargir sans subir les perturbations attribuables à la mortalité par pêche. Il n'est pas possible d'empêcher totalement la capture d'une espèce dans le cadre de l'exploitation d'une autre espèce, mais le MPO a mis en place des mesures visant à réduire au minimum les prises accidentelles des stocks protégés par la fermeture. Sous forme de protection, le reste du stock pouvait atteindre le stade de reproducteur et leur progéniture serait également protégée jusqu'à ce que la population augmente pour être à nouveau suffisamment abondante pour être exploitable. Il est possible que les fluctuations du milieu et la présence de prédateurs non contrôlés nuisent en partie à ce plan mais puisque la pêche est le seul élément du système que nous puissions contrôler, c'est sur ce point que nous devons d'abord concentrer nos efforts.

La fermeture ne peut être qu'une mesure temporaire : la conservation des pêches vise à assurer la disponibilité des stocks de poisson en vue de leur exploitation par les êtres humains et non de les préserver dans un musée océanique. Le CCRH s'est donc tôt employé à répondre aux questions de comment, et à quel moment réouvrir des pêches pour assurer leur durabilité.

L'effondrement général de l'industrie de la pêche au Canada atlantique a été diversement attribué à un ensemble de facteurs, soit les influences environnementales, les données inexactes, la surpêche, notamment du poisson de petite taille, les conseils scientifiques circonspects et les inférences politiques. Le CCRH a résolu d'éviter les erreurs du passé lors de la réouverture et de fonder ses conseils sur la conservation des stocks plutôt que sur les pressions économiques, suivant le mandat que lui a confié son créateur, le ministre Crosbie.

Dans le présent chapitre, nous présentons les principes de base qui ont guidé nos travaux, nous exposons le processus étendu de consultation qui a été réalisé et nous faisons état des réflexions actuelles du Conseil au sujet des critères de réouverture et de la durabilité.

3.2 En vue de l'élaboration des critères de réouverture

3.2.1 Quelques principes directeurs

Depuis les tous débuts, le CCRH a été guidé par des grands principes inspirés de la nature biologique de la ressource et le caractère incertain de l'information disponible sur l'état de celle-ci.

Le poisson vit dans la mer; sa vie dépend du milieu marin et de ses interactions avec les autres organismes marins. Pour gérer une ressource vivante, il est essentiel de connaître les facteurs qui influent sur sa reproduction, son taux de croissance et sa mortalité. Il est fondamental de comprendre la place qu'occupent les stocks au sein des écosystèmes océaniques pour que la gestion des pêches soit une réussite. Grâce à la connaissance acquise par les pêcheurs, à leurs observations récentes faites en mer de même qu'aux observations et aux expériences des chercheurs spécialisés en matière de l'océan et de ses ressources, nous avons les connaissances voulues pour comprendre la situation.

Pour que la pêche soit possible, il faut donc un nombre suffisant de poissons dans la mer et, pour assurer la durabilité, il ne faut pas en capturer plus que la quantité nécessaire pour que le stock se maintienne au niveau souhaité. Cependant, les données sur les niveaux des stocks sont toujours incertaines; en effet, il est impossible de compter tous les poissons. Il arrive également que différentes sources d'information se contredisent : comment faire pour évaluer la valeur relative de chacune et pour prendre une décision raisonnable? Si nous voulons éviter les erreurs du passé, il est clairement indiqué d'adopter une «approche prudente». Tant qu'à pécher dans l'erreur, mieux vaut pécher du côté de la prudence.

Ces principes généraux de gestion, fondés sur des informations fiables et des décisions prudentes, ouvrent la porte à de nombreuses questions d'ordre pratique. Par exemple, quelle information est la plus importante? Comment mettre en pratique une approche prudente? Depuis deux ans et demi, le CCRH réalise un processus de délibérations et de consultations sur ces questions, notamment le moment opportun pour la réouverture des pêches actuellement fermées.

3.2.2 Discussions et consultations

La réouverture d'une pêche constitue un sujet de réflexion et de discussion pour tous les membres du Conseil. De nombreux documents de travail et de consultations ont été réalisés au nom du Conseil par le sous-comité d'évaluation des stocks, lequel a fait régulièrement rapport au Conseil entier par le bias de documents de travail et de rapports sur les consultations.

La première question générale porte sur les méthodes d'évaluation des stocks : quelles informations peut-on obtenir sur les stocks de poisson, et cela dit, qu'est-ce qui est le plus utile et le plus fiable? Dans un premier temps, le CCRH a demandé des exposés approfondis sur les méthodes scientifiques utilisées par le MPO. Étant donné la très grande quantité de données tirées des évaluations des stocks du MPO, il est essentiel que le CCRH connaisse l'origine et la fiabilité de cette information. De quelle façon les relevés scientifiques sont-ils planifiés et réalisés, de quelle façon les résultats sont-ils interprétés, de quelle façon ces résultats sont-ils combinés aux données sur les prises commerciales dans l'analyse séquentielle de population afin d'obtenir des estimations de l'abondance des stocks et de la structure par âge? Les membres du CCRH étaient particulièrement préoccupés par la fiabilité des mesures et des méthodes de calcul de même que par la nature et la cause des erreurs dans les estimations. Après tout, ce sont les mêmes méthodes fondamentales que celles utilisées avant l'effondrement des stocks, élaborées avec grand effort et sous l'oeil attentif des spécialistes des pêches au Canada et à l'étranger. Ces méthodes étaient-elles fiables alors? Pourquoi? Pourquoi pas?

À de nombreuses réunions publiques, le CCRH a entendu des critiques de la part de pêcheurs au sujet des relevés scientifiques et de la méthodologie utilisée pour leur réalisation - «ils

ne vont pas là où se trouve le poisson», «un seul relevé ne peut servir pour toutes les espèces», etc. - ces critiques ont été soigneusement consignées, examinées avec les scientifiques du MPO et prises en compte pour l'interprétation et la détermination de la fiabilité des évaluations scientifiques fondées sur les données des relevés.

Après la fermeture des pêches du poisson de fond dans de nombreux secteurs, les données sur les prises commerciales n'étaient plus disponibles pour compléter et ajuster les relevés scientifiques. Afin d'améliorer les informations sur l'état des stocks ne faisant plus l'objet d'une pêche active, notamment les stocks de morue, le CCRH a recommandé l'instauration de pêches indicatrices dans les secteurs en question. Les pêches indicatrices actuellement en cours dans le golfe du Saint-Laurent, dans les eaux baignant Terre-Neuve et sur la plate-forme Scotian constituent une source additionnelle d'information sur l'état des stocks.

Les relevés scientifiques, les pêches indicatrices et les prises commerciales fournissent de l'information sur le poisson capturé, soit le nombre, la taille, l'âge, l'état, la maturité sexuelle de même que le lieu et le moment de la capture. Mais qu'est-ce que ces données nous disent à l'égard du poisson non capturé? Qu'est ce quelles rélèvent au sujet du poisson resté dans l'eau qui assurera la continuité de la pêche? La durabilité dépend davantage du poisson laissé en vie que du poisson capturé! Voilà en fait le plus grand défi de l'évaluation des stocks : connaître la quantité de poisson qui restera en vie après la pêche.

On pourrait maintenant suggérer de se laisser guidé par les antécédants historiques : un tel effort de pêche dans le passé a permis de capturer une telle quantité de poisson; ainsi, il devrait exister des relations historiques solides entre l'effort et les prises et, par la suite, entre les prises et la taille du stock. Cette approche pose deux problèmes graves. Premièrement, les pêcheurs sont intelligents et habiles, ils profitent toujours des informations et des technologies nouvelles dans un milieu concurrentiel - collectivement et individuellement, ils perfectionnent sans cesse leur habileté à capturer le poisson et, du même coup, les prises par effort de pêche augmentent continuellement. Deuxièmement, les pêcheurs sont des chasseurs. Sauf dans certains cas (casiers à poissons immobiles), ils ne sont pas passifs à attendre que le poisson vienne vers eux. Il est fort possible que (encore collectivement) les pêcheurs puissent trouver et capturer le tout dernier regroupement de poissons avant que quiconque ne s'aperçoive qu'il ne reste plus aucun poisson. Donc, les prises par unité d'effort ne sont peut-être pas un indicateur fiable de l'état des stocks et il est nécessaire d'y ajouter des informations additionnelles, obtenues au moyen des relevés scientifiques, par exemple. Néanmoins, l'information nécessaire pour prendre des décisions de gestion doit refléter les conditions de pêche existantes et doit être disponible suffisamment tôt pour permettre de réagir à l'état actuel des stocks.

En outre, parmi toutes les informations concernant le poisson capturé, y compris où et quand il a été pris et la difficulté à le trouver ainsi que ses propriétés biologiques, lesquelles sont les plus utiles pour évaluer l'état du stock, notamment la partie du stock qui reste dans l'océan? Existe-t-il des «indicateurs» de l'état des stocks qui servent d'outils les plus utiles et les plus fiables pour la surveillance de la pêche?

Ces questions ne s'appliquent pas uniquement aux pêches de poisson de fond du Canada atlantique; elles sont essentielles pour la gestion des pêches dans le monde entier. Dans le but de recueillir divers points de vue sur ces questions, le CCRH s'est étendu à de nombreux intervenants. À l'été de 1994, des membres du sous-comité d'évaluation des stocks ont consacré deux jours à l'analyse des indicateurs biologiques, à la station biologique de St.Andrews (Nouveau-Brunswick), avec des biologistes du MPO, des statisticiens et des spécialistes en évaluation.

Suites à cet atelier, un document provisoire (CCRH.94.TD.1) a été produit, examiné à l'interne et largement distribué.

Ce premier document de travail présentait une approche générale pour les décisions de réouverture fondée sur la détermination d'indicateurs biologiques. Les indicateurs ont été exposés et leur utilisation illustrée au moyen de la préparation d'une fiche de rapport» sur l'état du stock. On a donné des exemples généraux des règles possibles conduisant à la décision de réouvrir (ou non) la pêche compte tenu des informations disponibles. En août 1995, des réunions publiques ont eu lieu à Caraquet, Halifax et St.John's; occasions où de nombreux pêcheurs, d'autres participants de l'industrie et le public pu faire part de leurs réactions face au document.

La plupart des participants aux consultations ont fortement appuyé l'idée selon laquelle la conservation, plutôt que les pressions économiques, devrait servir de base à la décision de réouvrir la pêche et à la détermination des niveaux de pêche. Les propriétés biologiques, notamment le recrutement, mais aussi la biomasse totale et la biomasse génitrice, de même que d'autres éléments ont été reconnus comme des indicateurs appropriés de l'état des stocks. On a beaucoup insisté sur la nécessité d'informations fiables sur les stocks et sur l'importance d'inclure les données scientifiques, les données des pêches indicatrices et les données des pêcheurs dans la base de données à laquelle le CCRH a accès. Les participants ont fait part de leur désir d'applications plus spécifiques. On a également préconisé mettre à l'épreuve la force de certains stocks de morue qui montrent actuellement des signes de rétablissement (par exemple, prises accidentelles élevées, petits poissons dans les casiers à homard) au moyen d'une intensification de l'effort de pêche. On a aussi affirmé qu'il était important de démontrer qu'une petite pêche commerciale pouvait être pratiquée suivant des principes de conservation fermes.

Le CCRH a tenu compte de ces opinions dans le rapport présenté au Ministre à l'automne de 1995, dans lequel le Conseil a recommandé l'élargissement de la pêche indicatrice des stocks de morue dans les sous-divisions 3Ps, 4TVn et 3Pn4RS. Les préparatifs en vue de la production d'un rapport plus détaillé et plus précis ont commencé.

En décembre 1995, le CCRH a également tenu un atelier sur la planification stratégique, auquel ont assisté des dirigeants invités des milieux industriels, gouvernementaux et universitaires au Canada et à l'étranger; les thèmes des critères de réouverture et de la pratique d'une pêche durable étaient au sein des travaux. Le ministre Mifflin a également souligné l'importance de l'élaboration de critères de réouverture dans la lettre de nomination du nouveau président du CCRH, M. Woodman, en avril 1996.

Un deuxième document de travail (CCRH.96.TD.1) a été élaboré au cours de l'hiver 1996; ce rapport est joint à l'annexe 4 du présent document. Deux mille exemplaires de ce rapport ont été distribués en juin 1996 et des consultations publiques bien ciblées ont eu lieu à la fin de juillet à Moncton, Sydney, Clarenville, Deer Lake, Blanc Sablon et Gaspé. À tous ces endroits, les travaux du CCRH sur les critères et les questions de conservation se sont déroulés le matin. L'après-midi, les participants ont écouté des exposés des gestionnaires de secteur du MPO portant sur ce qui devrait se produire pour qu'une pêche puisse réellement avoir lieu. Les discussions tenues en après-midi ont porté sur de nombreuses questions touchant à la mise en oeuvre qui n'entraient pas dans le mandat immédiat du CCRH mais qui étaient néanmoins pertinentes eu égard à la conservation.

Le deuxième document de travail portait sur les avancements atteints et contenait des suggestions précises quant aux indicateurs qu'il faudrait utiliser et sur la façon dont les décisions devraient être prises relativement à la réouverture de la pêche de la morue dans les sous-divisions 3Ps (sud de Terre-Neuve), 4TVn (sud du Golfe et Sydney Bight) et 3Pn4RS (est et nord du Golfe). Les indicateurs les plus pertinents qui ont été proposés étaient le taux de recrutement des jeunes poissons (un indice direct du renouvellement des stocks), la biomasse totale et (ou) le nombre d'individus

composant le stock et la biomasse totale et (ou) le nombre de géniteurs matures. La distribution géographique d'un stock, notamment lorsqu'on la compare à sa répartition historique, comptait également parmi les indicateurs examinés. Les valeurs des indicateurs ont été comparées aux niveaux observés à la fermeture et aux niveaux moyens à long terme. Lorsqu'on atteint la valeur seuil à mi-chemin entre le niveau à la fermeture et la moyenne à long terme, on considère que le stock est suffisamment rétabli pour qu'on puisse envisager la réouverture de la pêche. On a également présenté une application du principe de la gestion prudente sous la forme de courbes de risques, lesquelles illustrent la probabilité de résultats défavorables à la suite de décisions précises.

Les participants aux consultations tenues en 1996 ont réagi vigoureusement aux idées exposées dans le document et ils ont exprimé une vaste gamme d'opinions. Certains, visiblement pressés par des considérations économiques, ont réclamé une réouverture immédiate mais d'autres ont continué d'appuyer une approche prudente. De nombreux intervenants ont fait des remarques réfléchies au sujet des détails du processus de réouverture exposé dans le document. Les problèmes liés à la fiabilité des sources d'information (relevés scientifiques, pêches indicatrices, pêches accidentelles, pêches sélectives) ont continué de faire l'objet de discussions. La plupart des intervenants ont reconnu l'utilité de qualifier l'état du stock au moyen de quelques indicateurs mais on a rappelé au CCRH que, en situation d'incertitude, il faudrait continuer de tenir compte de tous les indices disponibles concernant les stocks de poisson. En outre, certains intervenants étaient inquiets du fait que les indicateurs proposés, soit la biomasse, le recrutement, les géniteurs, la distribution géographique, étaient les mêmes que ceux utilisés par les scientifiques du MPO pour évaluer les stocks par le passé.

De nombreux intervenants ont mis en question l'utilisation d'une valeur seuil pour l'évaluation du rétablissement et la prise en compte d'une réouverture possible (dans les exemples présentés, à mi-chemin entre le niveau à la fermeture et le niveau moyen à long terme), affirmant que celle-ci était totalement arbitraire et obtenue à partir de données discutables. Certains ont même affirmé que, étant donné ces seuils et l'incertitude actuelle, il ne serait jamais possible de justifier la réouverture de la pêche. L'utilisation de l'analyse des risques pour évaluer les conséquences des décisions de gestion a reçu un bon accueil... mais les participants aux discussions n'ont pas étudié à fond la nature de l'information requise pour calculer les courbes des risques. On a également critiqué le document du CCRH parce qu'il ne contenait pas d'objectifs à long terme explicites en matière de rétablissement des stocks.

Dans l'ensemble, l'utilisation des indicateurs biologiques présentés dans le document de travail joint a reçu un vaste appui. Les participants ont débattu du choix des indicateurs les plus importants et ils étaient réfractaires à l'utilisation de niveaux de référence précis pour l'établissement des conditions de réouverture.

3.3 Comment réouvrir une pêche et assurer sa durabilité?

Après pratiquement trois années de délibérations et de consultations, le CCRH a entendu une foule d'intervenants et a eu le temps de réfléchir longuement sur la réouverture d'une pêche. Ces discussions se sont également révélées d'une grande utilité pour la gestion à venir des pêches qui n'ont jamais été fermées. Au juste, qu'a-t-on appris et comment les décisions du CCRH seront-elles orientées par les résultats du processus de délibérations et de consultations?

Premièrement, il est évident que la gestion des pêches doit toujours être motivée par la conservation plutôt que par des objectifs économiques, afin de garantir la durabilité et d'éviter les désastres du passé. Une réouverture justifiée par le besoin de revenus des pêcheurs ou une hausse du TAC visant à assurer une répartition plus équitable de

la ressource sont des recettes connues pour préparer des catastrophes comme celles qui ont déjà touché bien des secteurs de pêche.

Le premier pilier de la conservation est la connaissance. Dans ses documents de travail, le CCRH tente de reconnaître, à titre d'indicateurs, les informations les plus utiles pour évaluer l'état d'un stock. Ces indicateurs jouent un rôle prépondérant dans la détermination de l'état d'un stock; pourtant, ils sont tous caractérisés par une incertitude plus ou moins grande, de sorte qu'ils doivent être épaulés par toutes les informations disponibles. La réduction d'une grande quantité d'informations sur un stock à quelques chiffres sur un tableau peut donner une idée générale mais cette pratique a comme conséquence d'aliéner les scientifiques des pêcheurs, en transformant une activité concrète, une pêche, en un concept dépourvu de signification. Inversement, les informations produites par les pêcheurs sont habituellement qualitatives et locales, donc sans utilité pour une évaluation systématique d'un stock. Ni la réouverture d'une pêche ni la poursuite de sa gestion ne peuvent être réduites à des formules simples ou à des considérations subjectives. En conservation, les décisions doivent être fondées sur des informations provenant de toutes les sources. Le CCRH continuera d'utiliser, en partie, des indicateurs de l'état des stocks et il se servira d'informations de première main, fournies par les pêcheurs, et des différentes indications disponibles sur l'écosystème marin. Le mariage et la fusion des informations de différentes sources constituent un défi qu'il faut continuellement relever.

La connaissance ne suffit pas, même quand on est bien conscient de l'incertitude qui l'hypothèque. Le deuxième pilier de la conservation est la méthode utilisée pour gérer et exécuter la pêche; c'est elle qui détermine la manière dont la connaissance et son incertitude inhérente sont mises à profit. Le CCRH procède d'une approche prudente, recommandée par les Nations-Unies (Conférence de 1995 sur les stocks chevauchants et les grands migrateurs), quand il étudie les cas pour lesquels les informations sont incertaines, peu fiables ou insuffisants. La démarche prudente préconise des mesures de gestion réduisant au minimum les risques de résultats non souhaités. Par exemple, un gestionnaire audacieux, motivé par l'appât du gain, pourrait être disposé à risquer un appauvrissement majeur d'un stock pour profiter de prix particulièrement élevés; en revanche, le gestionnaire prudent et soucieux de la conservation de la ressource ne s'autoriserait pas à courir le risque de voir le stock s'appauvrir au-delà d'un niveau donné, peu importe les prix que pourrait atteindre le poisson. Dans un cas, l'argent est la chose la plus précieuse, dans l'autre, c'est la durabilité de la pêche.

Comment les informations disponibles, avec leur incertitude inhérente, peuvent-elles être utilisées d'une manière compatible avec l'approche prudente? Les documents des Nations-Unies parlent de points de repère prudents, issus d'une procédure scientifique convenue, pouvant servir à orienter la gestion des pêches. Tels points de repère être, par exemple, un niveau de biomasse correspondant à une augmentation à mi-chemin entre le niveau de fermeture et une moyenne à long terme (comme dans le document du CCRH en annexe 4), ou un taux de recrutement de tant de millions de poissons. Le CCRH et d'autres organismes (p. ex., la Commission des pêches de l'OPANO) cherchent à établir des règles pratiques qui permettraient d'appliquer le principe de la prudence. Compte tenu de la variabilité historique des stocks de poisson de fond du Canada atlantique et de la grande incertitude qui entoure les estimations de certaines populations, il pourrait être arbitraire, voire irréaliste, de vouloir fixer aujourd'hui des valeurs précises comme seuils de réouverture ou objectifs à long terme pour les stocks. En outre, les points de repère fondés sur des conditions environnementales et de pêche qui régnaient il y a une dizaine d'années et plus peuvent ne plus convenir aux réalités actuelles.

Il se produit des changements dans les écosystèmes océaniques même en l'absence d'intervention humaine; qui peut affirmer que l'écosystème de la côte atlantique reviendra à la

communauté d'espèces qui existait avant le «grand ratissage». La communauté benthique dominante du Canada atlantique sera-t-elle composée de poissons de fond ou de crustacés? Les connaissances actuelles sur l'écosystème ne permettent pas de répondre avec confiance à cette question.

3.4 La pratique

Pour étudier la possibilité de réouvrir une pêche, le CCRH a tenu compte des critères propres à l'évaluation de l'état d'un stock (voir l'Annexe 4), à l'aide des informations disponibles dans les derniers relevés et analyses du MPO, des relevés indicateurs et des avis et conseils recueillis au cours de consultations publiques.

L'approche prudente utilisée consistait à :

- **fonder la recommandation de réouvrir sur la valeur des indicateurs biologiques;**
- **prendre en compte l'incertitude sur l'état du stock;**
- **réouvrir la pêche à un niveau auquel le rétablissement continu serait assuré;**
- **insister sur la garantie ferme d'un contrôle strict de la gestion.**

Comme l'indiquent les graphiques de l'Annexe 4, l'historique des niveaux des indicateurs, a été utilisée seulement à titre indicatif; pour le moment, aucun objectif à long terme et aucun seuil n'a été fixé. Les recommandations sont fondées davantage sur l'état actuel des stocks que sur les niveaux historiques. Les objectifs à long terme seront réexaminés ultérieurement, lorsque les stocks auront repris de la vigueur. Les taux d'exploitation ont été fixés à une pourcentage du niveau $F_{0.1}$ (lorsqu'une estimation est disponible) et sur la foi d'autres indicateurs, afin de garantir une croissance soutenue des stocks.

L'établissement d'un TAC n'est que la première étape du processus de réouverture. Dans tous les cas où une réouverture a été recommandée, un certain nombre de conditions gestionnelles s'impose. Telles conditions serves à d'assurer un contrôle de la pêche et la protection du stock contre une surexploitation accidentelle, et de garantir la collecte d'informations additionnelles sur l'état du stock. Le contrôle de la gestion prend la forme d'un plan d'exploitation axé sur la conservation, que l'industrie élabore de concert avec le MPO.

Le Conseil recommande un plan d'exploitation axé sur la conservation doit, entre autres choses :

- **accorder l'effort à la ressource disponible;**
- **indiquer la répartition saisonnière des prises, le cas échéant;**
- **garantir une surveillance étendue et opportune, grâce à une série de mesures comme des livres de bord, des observateurs embarqués et la vérification à quai;**
- **prévoir l'emploi d'engins offrant une sélectivité appropriée, pour éviter la capture des juvéniles et composer les prises de différentes classes annuelles;**
- **comporter des dispositions sur les prises fortuites;**
- **comporter des protocoles sur les petits poissons;**
- **prévoir des interdictions saisonnières et des fermetures de secteur pour protéger les juvéniles et les concentrations de pré-géniteurs et de géniteurs;**
- **prévoir des mécanismes pour l'évaluation de la pêche en milieu et fin de saison;**
- **comporter des dispositions sur la collecte d'informations sur les stocks de poisson.**

Les plans d'exploitation axés sur la conservation sont obligatoires pour toutes les pêches de poisson de fond de l'Atlantique; ils sont considérés comme un moyen très efficace de conservation et de gestion de la ressource. Dans le cas des pêches qui viennent d'être réouvertes, les plans devront être particulièrement détaillés et leur exécution devra faire l'objet d'une surveillance étroite et d'un contrôle strict.

Dans le cas des pêches qui viennent d'être réouvertes, les plans devront être particulièrement détaillés et leur exécution devra faire l'objet d'une surveillance étroite et d'un contrôle strict.

Les pêches indicatrices ont été instaurées pour produire des informations additionnelles sur les pêches fermées. Après la réouverture des pêches commerciales, il demeurera important d'obtenir le maximum d'informations sur les stocks, directement de la pêche. Les plans d'exploitation devront être élaborés de concert avec le secteur des Sciences du MPO, afin de maximiser la quantité et la qualité des informations sur l'abondance, les propriétés et la répartition des stocks, obtenues directement des pêcheurs.

4. Recommandations en matière de conservation pour chaque stock, en 1997

4.1 Introduction

Dans ses rapports précédents consacrés aux recommandations visant la conservation du poisson de fond de l'Atlantique, le Conseil pressentait que l'interdiction de la pêche de certaines espèces de poisson de fond entraînerait une réorientation de l'effort de pêche. Lorsqu'il y a eu réorientation de l'effort de pêche, le résultat est invariablement un effort trop grand axé sur les espèces visées par les pêches dirigées et des prises accidentelles vraiment trop élevées des espèces assujetties à un moratoire. Le Conseil a recommandé vivement la prise de mesures de gestion afin d'éviter que cette situation ne se reproduise et que ses incidences négatives sur la conservation ne se fassent à nouveau sentir. Le déplacement de l'effort vers d'«autres» stocks de poisson de fond demeure un sujet de préoccupation et la pression de pêche accrue pesant sur certains stocks qui, souvent, étaient déjà exploités à capacité rend ceux-ci encore plus vulnérables. Mentionnons, par exemple, les préoccupations croissantes posées par les stocks de lompe à Terre-Neuve.

Le Conseil a également recommandé, dans ses rapports précédents, la mise en place de mesures de gestion visant à assurer que les prises fortuites soient réellement accidentelles et qu'elles demeurent à un minimum absolu. Le Conseil est d'avis que la conservation doit être une priorité absolue dans le cadre de l'établissement des niveaux admissibles de prises fortuites. En 1994, le Conseil a également déploré que, dans certains secteurs, les limites de prises fortuites étaient considérées comme des quotas ou comme des «cibles à atteindre» plutôt que comme des limites de tolérance établies pour permettre la poursuite de la pêche d'une espèce non visée par un moratoire.

Les mesures mises en place en vue de solutionner ces problèmes n'ont pas été totalement efficaces. En 1995, par exemple, de nombreuses sources nous ont signalé une expansion de l'effort effectivement ou supposément dirigé vers des espèces «secondaires» ou «sous-utilisées» (plie rouge, flétan du golfe, raie, baudroie d'Amérique et lompe). Nous avons recueilli des informations similaires au cours des consultations de 1996.

En 1995, le Conseil a recommandé diverses mesures, notamment fermer complètement ces autres pêches «pour donner un répit à l'écosystème» et permettre aux autorités chargées de l'application des mesures de gestion de se concentrer sur les pêches légales dans d'autres secteurs. Une autre mesure proposée consistait à limiter l'effort actuel uniquement aux pêcheurs qui ont historiquement pratiqué la pêche des espèces en question avant l'imposition du moratoire sur la morue. De plus, le Conseil a proposé d'appliquer une surveillance à quai intégrale pour toutes les pêches, d'augmenter la sévérité des peines applicables à toute pêche illégale et d'interdire toute pêche récréative des stocks visés par un moratoire. En 1996, peu d'initiatives nouvelles ont été prises dans ces domaines.

Dans le présent rapport, le Conseil recommande, pour trois des stocks de morue sous moratoire, une réouverture de la pêche commerciale sur une petite échelle. Toutefois, il ne faut pas considérer pour autant que ces stocks sont revenus à leurs niveaux historiques de productivité. Au contraire, le Conseil demeure extrêmement préoccupé par l'état de ces stocks. Dans le rapport de 1996 sur l'état des stocks de poisson de fond de l'Atlantique, les scientifiques du MPO ont claire-

ment indiqué que bien que les déclins aient cessé, le rétablissement des stocks de poisson de fond n'a que partiellement commencé. Le Conseil se préoccupe du fait que l'abondance de ces stocks demeure faible, en fait de beaucoup inférieure aux niveaux historiques. Le recrutement, malgré une amélioration, reste faible. La croissance, en dépit des améliorations certaines de l'état des individus, demeure médiocre. Les conditions environnementales, malgré une certaine amélioration, sont encore plutôt froides, notamment dans le golfe du Saint- Laurent. Le message doit être clair : nous devons agir avec prudence et considérer ces réouvertures limitées comme l'occasion de corriger les «erreurs du passé» grâce à la mise en place de pratiques de pêche saines et par l'apprentissage des mesures à prendre pour adapter l'effort de pêche aux niveaux de productivité réduits qui semblent prédominants. Nous devons également nous servir de ces réouvertures limitées pour nous renseigner le plus possible sur ces stocks de façon à comprendre les mécanismes qui gouvernent leur productivité.

En ce qui concerne les trois stocks de morue pour lesquels une pêche commerciale limitée est recommandée, le Conseil recommande que les gestionnaires et l'industrie effectuent une évaluation des pêches à mi-saison. Cette évaluation devrait servir à adapter, reformuler ou corriger les plans de pêche à mi-parcours, de façon à assurer de saines pratiques de pêche et de gestion. Au besoin, pour des raisons de conservation, ces pêches sur une petite échelle devraient être fermées et le rester jusqu'à ce qu'il soit clairement établi que les mauvaises pratiques de pêche ou de gestion (par ex. les faux-rapports) ont été éliminées.

4.2 Stocks du Labrador, du nord-est du plateau de Terre-Neuve, des Grands Bancs et du sud de Terre-Neuve

4.2.1 Aperçu de l'écosystème

4.2.1.1 Caractéristiques générales

Les masses d'eau dans ce secteur se déplacent généralement vers le sud dans le courant du Labrador, un des plus importants courants d'eau froide dans l'Atlantique nord. Une composante de ce courant serre la côte, tandis qu'une autre suit le contour du plateau continental. Les eaux douces provenant de la baie d'Hudson et des cours d'eau du Labrador influent largement sur les caractéristiques générales de l'eau du courant du Labrador.

Le courant du Labrador consiste en trois couches. La couche de surface peut atteindre 40 m de profondeur; sa température et sa salinité varient grandement selon la saison. L'étendue et la durée de la couverture de glace, en hiver, ont une influence sur la salinité et la température de cette couche, d'une année à l'autre. La couche intermédiaire d'eau froide peut descendre à des profondeurs de 150 à 200 m. La température peut y varier de plusieurs degrés, à cause du mouvement des masses d'eau et du mélange avec la couche d'eau de surface, en hiver. Ainsi, un hiver froid peut entraîner une baisse de la température de la couche intermédiaire. Quand à la couche de fond, elle est plus chaude et plus salée que les couches supérieures.

Le secteur sud des Grands Bancs subit aussi l'influence des eaux de pente du talus continental relativement chaudes qui descendent vers le sud et parfois du Gulf Stream, qui transporte des eaux chaudes du sud. Le Banc de Saint-Pierre subit l'influence des incursions d'eau froide du courant du Labrador, des eaux sortant du golfe du Saint-Laurent et des eaux plus chaudes du talus continental.

4.2.1.2 Tendances récentes des conditions hydrographiques

À cause de la froideur des températures atmosphériques et de l'intensité des vents du nord-ouest, l'englacement des eaux s'est produit plus tôt, la couche de glace était plus étendue, elle a duré plus longtemps et elle a quitté plus tardivement les côtes de Terre-Neuve et du Labrador. Les icebergs ont atteint les Grands Bancs en nombre plus grand que normal. Cependant, les températures de l'eau n'étaient pas aussi froides que ces dernières années et il semble qu'elles s'adoucissent. Les températures de l'océan au large de Terre-Neuve, à la station 27, étaient inférieures à la normale pendant la majeure partie de 1995 mais elles s'étaient adoucies comparativement à la période de froid intense observée au début des années 1990. Dans la couche intermédiaire d'eau froide, en été, dans tout le nord-est du plateau de Terre-Neuve, la température a généralement diminué en 1995 et, dans deux des trois transects, la température était inférieure à la normale. Le volume de la couche intermédiaire d'eau froide (CIF) a diminué de façon marquée et sa

température centrale a, en règle générale, augmenté. Dans de grands secteurs du plateau continental, notamment les Grands Bancs, les températures en profondeur étaient supérieures à la normale, à l'automne, ce phénomène étant observé pour la première fois depuis plusieurs années. Au large du sud de Terre-Neuve, les températures sont demeurées anormalement basses, la tendance qui s'est établie au milieu des années 1980 se maintenant.

Les modèles de pression atmosphérique au-dessus de l'Atlantique nord sont dominés par deux systèmes, soit la dépression d'Islande et l'anticyclone des Bermudes et des Açores. On appelle oscillation nord-atlantique la différence au niveau de la pression atmosphérique, en hiver, entre ces deux systèmes. En règle générale, on associe les températures froides et les conditions de glace rigoureuses dans la mer du Labrador à une oscillation nord- atlantique positive élevée. Depuis le milieu des années 1960, l'oscillation nord-atlantique montre une tendance à la hausse, des sommets positifs ayant été observés au début des années 1970, au milieu des années 1980 et au cours des années 1990. La tendance à la hausse et les sommets positifs de l'oscillation nord-atlantique au cours des dix dernières années ont conduit à des températures de l'eau plus froides, en règle générale, au large de Terre-Neuve, les périodes les plus froides ayant été observées au début des années 1970, au milieu des années 1980 et pendant les années 1990. Cependant, en 1996, l'oscillation nord-américaine est devenue fortement négative. Des températures plus douces et des conditions de glace moins rigoureuses sont associées, en règle générale, à une oscillation nord-américaine fortement négative dans la mer du Labrador. En 1996, les températures de l'air en hiver, d'Iqaluit à St. John's, étaient supérieures à la normale; la température de l'eau à la station 27 était supérieure à la normale, de la surface jusqu'au fond, en juillet; la température minimum de la couche intermédiaire d'eau froide sur le Bonnet Flamand et le long de la ligne Bonavista était supérieure à la normale et la plus chaude depuis huit ans.

Conditions hydrographiques dans la région de Terre-Neuve en 1995

La couverture de glace en hiver demeure plus grande que la normale.

- **La température de l'eau était près de la normale pendant les mois d'hiver à la station 27.**
- **Le volume global de la CIF est le plus bas mesuré depuis 15 ans.**
- **Au large de la côte sud, les conditions sont encore froides mais un adoucissement a été observé.**
- **En 1996, au milieu de l'année, les conditions sont les plus chaudes des dix dernières années.**

SOURCES : Rapport 96/15 du MPO sur l'état des stocks, Doc 96/41 de l'OPANO

4.2.1.3 Tendances générales dans l'écosystème

Dans les eaux entourant Terre-Neuve, les ressources «traditionnelles» de poisson de fond demeurent à un plancher historique, ou s'en approchent beaucoup. En 1995, il y a eu des baisses des TAC des stocks encore exploités gérés par les autorités canadiennes. Les quotas de sébaste de l'unité 2 ont été réduits pour passer de 25 000 tonnes métriques en 1994 à 14 000 tonnes métriques en 1995. Pour ce qui est des ressources gérées par l'OPANO, à l'exception des ressources du Bonnet Flamand, seuls le flétan noir et le sébaste de 3LN continuent de faire l'objet d'une pêche dirigée en 1996. Les évaluations en continu de ces ressources dépen-

dent davantage des activités de recherche, par exemple les relevés scientifiques et les pêches-sentinelles. En plus des données sur les taux de capture, on recueille des informations sur la taille et l'état du poisson ainsi que sur l'âge et la croissance dans le cadre des pêches-sentinelles.

Les divergences au niveau des estimations de la biomasse du capelan entre les méthodes acoustiques et les autres méthodes n'ont pas encore été expliquées. Les classes d'âge de 1992 et 1993 semblent fortes et contribueront au stock reproducteur de capelan de 1996. Il semble que la tardiveté de la fraye du capelan soit attribuable aux températures de l'eau plus froides de même qu'à la présence de poissons de taille plus petite et plus jeunes.

Pour ce qui est du hareng, les stocks sur la côte est et la côte sud de Terre-Neuve sont peu abondants, les biomasses ne correspondant qu'à environ 10 % des maximums observés. Il semble que le refroidissement de l'eau ait contribué au faible recrutement et aux taux de croissance peu élevés observés dernièrement.

De 1987 à 1992, les taux de survie du saumon ont diminué dans de nombreux secteurs de Terre-Neuve. Par contre, depuis 1992, les taux de survie de cette espèce augmentent à nouveau.

Les stocks de crevette semblent en très bonne santé, les taux de capture des pêcheurs commerciaux sont élevés, tout comme la biomasse des reproducteurs. Actuellement, la crevette est répandue sur un vaste territoire et il est possible que la distribution de cette espèce soit en train de prendre de l'ampleur. On observe un bon recrutement à court terme. Les débarquements de crabe ont atteint un sommet jamais égalé, soit 32 000 tonnes métriques, en 1995. Les taux de capture ont diminué dans certaines zones côtières mais ils sont demeurés élevés dans la plupart des secteurs hauturiers des divisions 3K et 3L. Les concentrations de pétoncles exploitables commercialement sont faibles sur les Grands Bancs et il est possible que les bancs de pétoncle dans la division 3N soient en train de se vider.

Une quantité considérable de données nouvelles sur les mammifères marins, notamment le phoque du Groënland, ont été rassemblées en 1995. Les progrès se poursuivent dans le cadre des études sur l'abondance, la distribution et le régime alimentaire de ces organismes.

Des descriptions préliminaires des modèles spatiaux et temporels de la variation des éléments nutritifs, du phytoplancton et du zooplancton dans les eaux de Terre-Neuve ont été produites. Une analyse des fluctuations à long terme des populations d'oiseaux de mer, de la réussite de leur reproduction et de leur régime alimentaire a permis d'établir des liens avec les changements océanographiques et climatiques.

Tendances générales dans l'écosystème au large de Terre-Neuve en 1995

- **Les ressources traditionnelles de poisson de fond demeurent à un plancher historique ou à un niveau qui s'en approche beaucoup.**
- **Les stocks de hareng sont peu abondants et l'état des stocks de capelan demeure incertain.**
- **Les stocks de crevette et de crabe sont abondants, les débarquements sont élevés et le recrutement est bon.**

Source : Rapport 96/15 du MPO sur l'état des stocks

4.2.2 Recommandations pour chaque stock Terre-Neuve

4.2.2.1 Morue nord du Labrador - 2GH

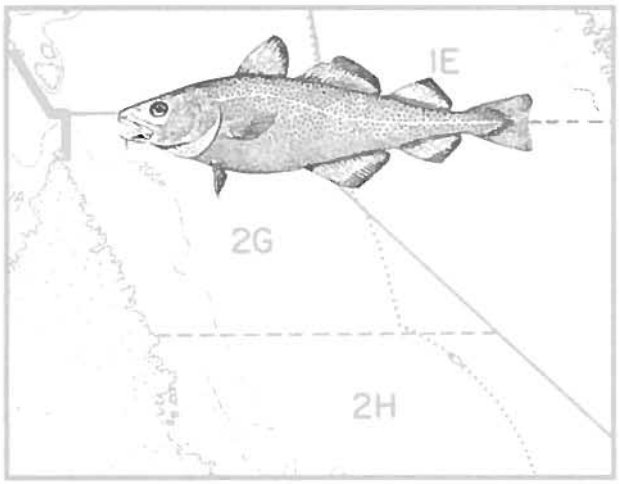

Historique des recommandations du CCRH

En novembre 1993, le Conseil a, comme mesure préventive, recommandé un TAC de 1 000 t pour la morue de 2GH en 1994. Les consultations menées en 1994 ont confirmé la très faible abondance de la morue dans 2GH depuis quelques années et incité le CCRH à recommander, en novembre 1994, que toute pêche de la morue pratiquée dans 2GH s'insère dans une pêche expérimentale sous coordination scientifique. À cette fin, le Conseil a recommandé un quota nominal de 200 t. Cette recommandation a été répétée pour 1996.

Consultations de 1996

Aucun commentaire particulier n'a été reçu de pêcheurs sur ce stock durant les consultations de 1996.

Analyse

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- les prises sont négligeables depuis 1990;
- le relevé effectué en 1991 a permis de déceler la présence de peu de poissons;
- il y aurait des liens avec la morue du Nord;
- la situation du stock demeure inconnue mais on suppose que l'abondance est faible.

On possède peu d'informations sur ce stock et aucune nouvelle donnée depuis le dernier rapport du MPO sur l'état des stocks. Le stock n'a pas fait

Recommandation # 1:

Le Conseil recommande

1.1 de ne pas tenir de pêche dirigée de ce stock;
1.2 d'encourager la mise-sur-pied de relevés faits coopérativement par l'industrie et les scientifiques.

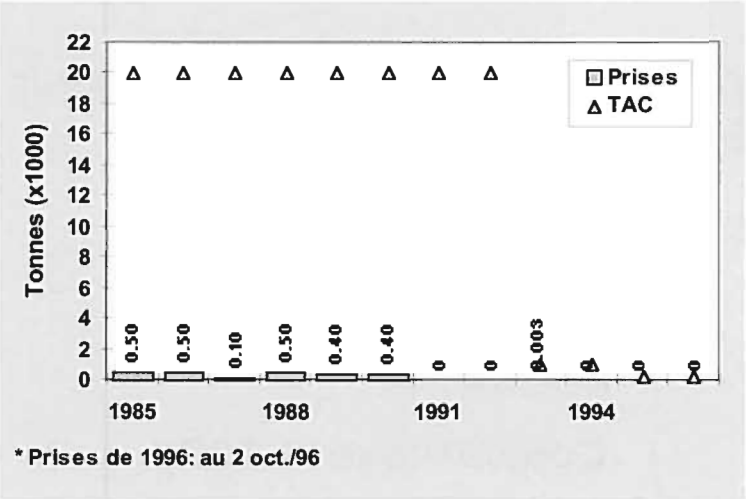

l'objet de relevés de recherche ces cinq dernières années. Des observateurs signalent des prises fortuites par les pêcheurs de crevette, où l'emploi de la grille Nordmore est toutefois censée réduire l'incidence de ces prises accidentelles.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock : Très bas, état inconnu

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Inconnue
Biomasse totale	Inconnue
Recrutement	Inconnu
Croissance et état	Inconnus
Structure par âge	Inconnue
Distribution	Inconnue
Taux d'exploitation récent	Aucun (pas de pêche)

4.2.2.2

Morue Sud du Labrador et plateau de Terre-Neuve et nord du Grand Banc - 2J3KL

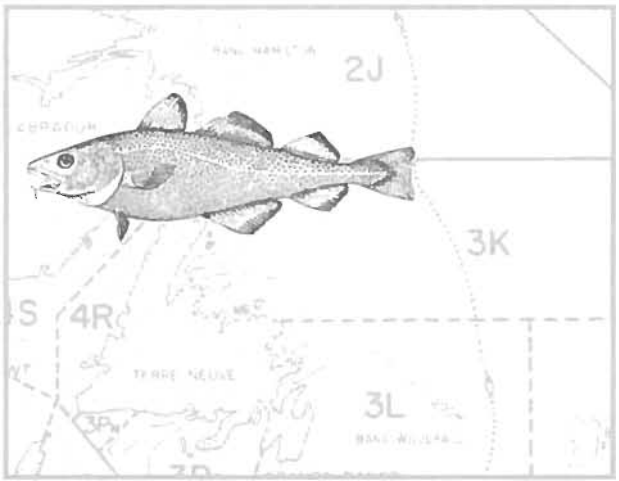

Historique des recommandations du CCRH

En 1993, vu que l'abondance du stock de morue de 2J3KL était très basse et que les perspectives de recrutement étaient médiocres, le CCRH a conclu que la biomasse reproductrice ne connaîtrait pas de rétablissement substantiel avant l'an 2000 au plus tôt. Le Conseil a recommandé la maintien en 1994 du moratoire sur la morue de 2J3KL, ainsi qu'une stricte limitation de la pêche d'alimentation. En 1995, le Conseil a insisté sur l'utilité de la pêche-sentinelle pour ce qui est de surveiller ce stock, pendant le moratoire. Le Conseil a recommandé que le moratoire soit maintenu en 1996.

Consultations de 1996

Peu de morues ont été signalées près de St. Anthony, pendant la majeure partie de l'année, quoique quelques poissons ont été observés en août. Dans 3K, dans le secteur de la baie Notre-Dame, des signes très clairs de la présence de morue ont été fournis par les prises fortuites. La distribution était toutefois anormale, car la majorité des poissons se trouvaient en eau peu profonde. Dans certains cas, le poisson n'abondait pas sur les fonds de pêche traditionnels. Le poisson observé était en bon état. Certains intervenants souhaiteraient que les limites de prises accidentelles soient haussées, arguant qu'il devenait difficile de pêcher d'autres espèces, vu l'abondance de la morue. D'autres, en revanche, trouvaient que la morue était clairsemée dans la division 3K et que sa distribution était inhab-

Recommandation # 2:

Le Conseil recommande

2.1 de maintenir en 1997 le moratoire sur la pêche de la morue dans 2J3KL;

2.2 de maintenir la pêche-sentinelle côtière, avec un élargissement approprié, et de mettre en place un programme de pêche-sentinelle hauturière;

2.3 de surveiller strictement le respect des limites de prises fortuites;

2.4 de poursuivre en priorité absolue les efforts destinés à enrayer la pêche illégale des concentrations côtières qui peuvent jouer un rôle crucial pour la rétablissement du stock;

2.5 d'évaluer les concentrations de géniteurs et d'élaborer pour le futur des plans appropriés de gestion des périodes et des zones de pêche.

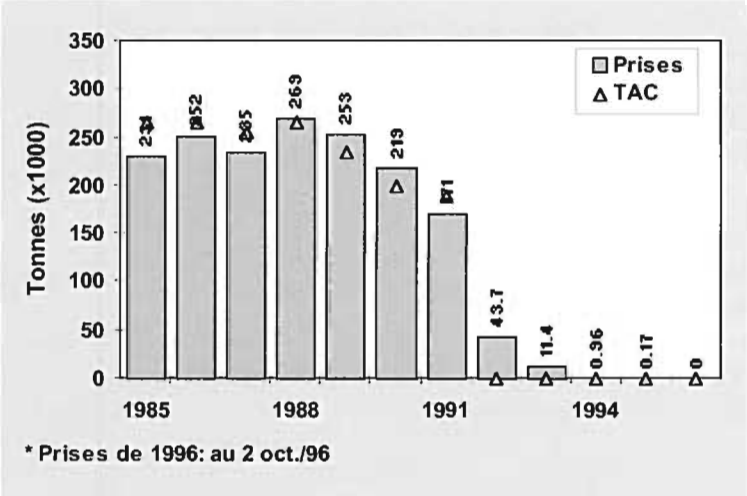

En raison de changements apportés aux engins de relevé et au navire scientifique, il est impossible de comparer les estimations de 1995 aux estimations faites précédemment. Les essais comparatifs montrent que le nouveau chalut Campelen permet de mieux échantillonner les petits poissons.

En général, les prises moyennes par trait sont demeurées exceptionnellement basses dans l'ensemble de la zone du relevé en 1995. On a relevé peu de morues âgées de plus de 7 ans dans les prises du relevé et aucune grande concentration de poissons de tous âges n'a été observée. L'indice du relevé pélagique des morues juvéniles était plus bas en 1995 qu'en 1994. En règle générale, l'abondance constatée près de la côte par les pêcheurs et dans le cadre de la pêche-sentinelle était élevée et indiquerait qu'un certain rétablissement est en cours. Des poissons de tous les âges ont été observés près de la côte, mais toutefois selon des répartitions inhabituelles. Une concentration a été étudiée par le MPO et l'Université Memorial dans le détroit de Smith; par ailleurs, des signes révéleraient la présence de morue dans Hawke Channel.

Le mauvais état du poisson observé dans les échantillons de 1989 à 1992 continue à s'améliorer. Toutefois, l'état du poisson échantillonné en 1995 était légèrement moins bon qu'en 1994. L'âge à la maturité continue de baisser; les valeurs de 1995 étaient les plus basses jamais enregistrées. La croissance (poids en fonction de l'âge) augmente depuis quelques années.

En 1995, les taux de capture des pêches-sentinelles étaient moins élevées qu'au cours de la dernière année de la pêche commerciale. Les pires prises ont été enregistrées dans la partie nord de 2J3KL et des prises sensiblement meilleures ont été effectuées dans les secteurs du sud. En 1996, la pêche-sentinelle a débuté environ un mois plus tôt qu'en 1995; cette période aurait convenu davantage à la pêche commerciale. Les prises

ituelle. Dans ce secteur, les pêcheurs-sentinelles ont signalé une amélioration des taux de capture en 1996, par rapport à 1995. Dans le sud de la division 3K, les prises sont de deux à trois fois plus élevées qu'en 1995. Un pêcheur-sentinelle, admettant l'existence de signes encourageants dans certaines secteurs, a dit qu'il ne voudrait toutefois pas dépendre de cette pêche pour gagner sa vie. Plusieurs intervenants ont signalé la présence de petites morues dans les trappes à capelan. Dans la division 3L, la pêche-sentinelle a réalisé des prises élevées et parfois exceptionnellement importantes de morue. Les phoques sont jugés abondants dans la division 3K; toutefois, une quantité moins grande de phoques ont été observés en 1996, près de la côte de la division 3L.

ANALYSE

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- la biomasse demeure très faible;
- les classes annuelles sont faibles depuis 1986-1987;
- relevé des pêches sentinelles de 1995 a révélé différentes concentrations de poisson, près de la côte; les prises se sont améliorées en 1996, en particulier dans la division 3L;
- les signes de rétablissement, près de la côte, demeurent timides.

demeurent très faibles dans 2J et le secteur nord de 3K; les prises dans 3L et le sud de 3K étaient beaucoup plus élevées qu'en 1995, même que certains secteurs ont déclaré de très bonnes prises. L'état du poisson capturé dans le cadre de la pêche-sentinelle était bon.

Dans l'ensemble, le stock demeure très appauvri. Le Conseil reste préoccupé par les nombreux rapports de la présence de morue sur les marchés locaux. On craint sérieusement que les prises fortuites ne soient pas toujours accidentelles et que les pratiques de pêche n'aient pas été optimisées de manière à éviter la morue. Le braconnage est également considéré comme un éventuel obstacle au rétablissement du stock, car l'effort illégal porte sur les concentrations connues près des côtes; la pratique traduit et semble renforcer une attitude négative à l'égard de la conservation, laquelle peut compromettre l'existence d'une future pêche durable.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock	**Très bas, signes d'amélioration dans 3L**
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	**Très basse**
Biomasse totale	**Très basse**
Recrutement	**Bas**
Croissance et état	**Croissance faible, condition bonne**
Structure par âge	**Mauvaise - Pas de vieux poissons**
Distribution	**S'améliore dans le sud mais demeure anormale.**
Taux d'exploitation récent	**Bas**

4.3.2.3

Morue Banc de Saint-Pierre - 3Ps

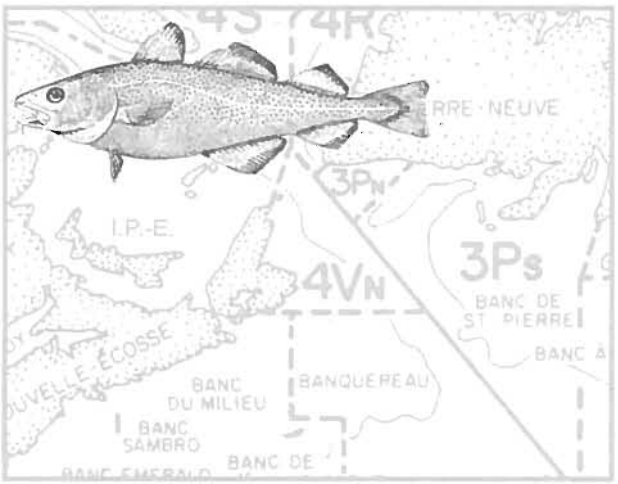

Historique des recommandations du CCRH

En août 1993, considérant la faiblesse des estimations relatives à la biomasse de ce stock, le Conseil a recommandé la suspension de la pêche jusqu'au 30 avril 1994 au moins. Le MPO a interdit la pêche en septembre 1993. Dans son rapport de novembre 1993, le Conseil indiquait qu'il formulerait des recommandations sur ce stock après avoir analysé les résultats du relevé printanier, mais la fermeture de la pêche pour toute l'année par le ministre du MPO a rendu inutile un tel examen.

En novembre 1994, le Conseil a déterminé que le relevé de 1994 confirmait les relevés précédents et indiqué que l'abondance du stock était descendue à son plus faible niveau depuis 1978.

Recommandation # 3:

Le Conseil recommande

3.1 de rouvrir une pêche limitée de la morue dans 3Ps, à hauteur de 10 000 t, en 1997;

3.2 de répartir le TAC de façon égale entre les trimestres, dans le but de réduire au minimum les conséquences pour les sous-composants du stock;

3.3 d'exiger la production de plans d'exploitation axés sur la conservation; ces plans devront être élaborés avec l'apport du secteur des Sciences du MPO, afin de garantir l'échantillonnage des sous-composants du stock de 3Ps; ces plans doivent notamment prévoir ce qui suit :

- **que la pêche ne porte pas uniquement sur la classe annuelle de 1989;**
- **que les prises de toutes les espèces fassent obligatoirement l'objet d'une vérification;**
- **que des indicateurs de danger simples et fiables soient identifiés et surveillés pendant la pêche; ces indicateurs doivent être intégrés aux programmes de surveillance et résumés régulièrement (chaque semaine); on s'en servira pour faire cesser la pêche si une situation dangereuse est appréhendée;**
- **que des périodes d'interdiction et des secteurs à fermer soient déterminés, pour les concentrations connues de juvéniles et de géniteurs; des études pourront être effectuées pour localiser de telles concentrations;**
- **que l'effort soit contrôlé et réduit en proportion des prises disponibles.**

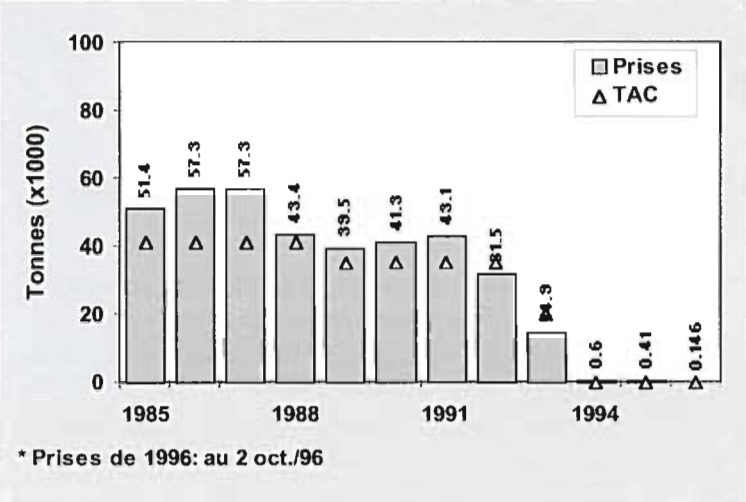

Il a donc recommandé l'interdiction de toute pêche dirigée de la morue en 1995 dans 3Ps et la limitation des prises fortuites au strict minimum. Le Conseil a également recommandé qu'on tente d'étendre les relevés aux secteurs côtiers, qu'on interdise toute pêche récréative ou alimentaire et qu'on implante un vaste programme de pêche-sentinelle.

Pour 1996, le Conseil avait recommandé le maintien du moratoire sur la pêche commerciale et un important élargissement de la pêche- sentinelle, dont la limite serait portée à 3 000 t, dans le but de vérifier les taux élevés de capture constatés par les pêcheurs- sentinelles.

Consultations de 1996

Presque à l'unanimité, les pêcheurs ont signalé une abondance anormalement élevée de poissons de tous les âges et en bon état, dans le secteur littoral. Ces déclarations sont appuyées par les informations recueillies par les pêcheurs-sentinelles. La plupart préconisent l'ouverture d'une pêche prudente, de manière que l'on puisse évaluer plus précisément l'ampleur du rétablissement. Les pêcheurs ne reconnaissent pas la validité des résultats du relevé effectué en haute mer à bord du navire de recherche, en raison du moment choisi pour le relevé; de surcroît, beaucoup de pêcheurs ont signalé une abondance élevée de poisson en haute mer. Les poissons étaient en bon état et des signes probants de la présence de petits poisson ont été relevés dans les trappes à capelan et autour des quais. Les phoques abondaient dans le secteur de Burgeo. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet de la pêche de la morue à Saint-Pierre et Miquelon.

Le Conseil a été exhorté à pencher "du côté des pêcheurs". Il a été présenté de puissants arguments en faveur de la réouverture de la pêche commerciale de la morue de 3Ps. La plupart des pêcheurs estimaient que l'état du stock le justifiait largement et qu'une réouverture prudente ne nuirait pas sérieusement au stock. Le Conseil fut donc instamment invité à recommander une surveillance très étroite des prises, au moyen d'une vérification à quai de tous les débarquements. Si des signes d'une baisse du stock ou de conséquences graves pour le stock étaient remarqués, la pêche devrait être fermée d'urgence. Les pêcheurs se sont dit prêts à participer aux travaux scientifiques, à utiliser des livres de bord, à marquer les engins et à prendre part aux contrôles de l'effort. Ils ont rappelé au Conseil que, après l'établissement d'un quota, la tâche la plus ardue consiste à adopter des stratégies d'exploitation optimale, et que celle-ci échoit à l'industrie et aux gestionnaires.

Analyse

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- les morues de la classe annuelle de 1989 ont atteint la maturité et doivent être protégées;
- la classe annuelle de 1990 est moyenne;
- aucun signe de classe annuelle forte après 1990;
- la hausse enregistrée dans le relevé de 1995 est attribuable à un trait important par le navire de recherche; l'estimation

fondée sur le relevé effectué en 1996 à bord du navire de recherche est à peine supérieure à celle de 1994;
- en haute mer, l'abondance de ce stock est jugée faible, à en croire les relevés du navire de recherche;
- les poissons les plus âgés sont disparus et les taux de croissance ont sensiblement fléchi.

Les études d'étiquetage, les registres de captures et le savoir écologique traditionnel indiquent tous que le stock de morue de 3Ps est fort probablement composé d'au moins cinq grands sous-stocks. Ce facteur et la variation du temps du relevé de recherche rendent difficilement compatibles des estimations peu élevées, en haute mer, et des indications d'abondance élevée, près de la côte. Par le passé, les estimations de la biomasse de 3Ps, fondées sur des relevés de recherche, ne correspondaient pas aux opinions des pêcheurs commerciaux quant à l'abondance du stock.

Les données du relevé de recherche et les données commerciales s'accordent, dans ce cas-ci, et indiquent que la classe annuelle de 1989 est la plus forte des dernières années; la classe annuelle de 1990 est moyenne et les classes subséquentes sont faibles. Les données sur les taux de captures côtières, issues de la pêche commerciale, ne représentent que 2 % de l'effort et concernent seulement les bateaux de 35 à 65 pieds. Les taux de capture de ces données sont variables et contradictoires, selon les engins utilisés; en général, toutefois, ils n'indiquent pas une baisse de la biomasse au cours des années 1990.

On rapporte des indications d'une excellente abondance, près de la côte, touchant toutes les classes annuelles. Le poisson est en bon état. Cependant, la distribution côtière serait inhabituelle dans certains secteurs; par ailleurs, la répartition temporelle de l'abondance n'est plus la même. Les prises des pêches-sentinelles sont exceptionnelles dans toute la région, de même que les prises fortuites; dans tous les cas, les prises sont supérieures aux valeurs d'avant la fermeture.

On ne connaît pas l'effet que pourrait avoir sur ces taux une pêche concurrentielle déployant un effort accru.

Un relevé acoustique effectué dans la baie de Plaisance estime à 23 000 t une concentration constituée principalement de poissons de 5 et 6 ans. Sur la foi de cette valeur et des prises des pêches- sentinelles, on peut estimer la biomasse de 3Ps à plus de 100 000 t. L'estimation de 1996 du navire de recherche dépassait légèrement l'estimation de 1994.

L'évaluation de l'état de ce stock comporte d'importants facteurs d'incertitude; en outre, les indications de la biomasse diffèrent passablement, selon qu'elles proviennent des pêcheurs ou des scientifiques. Toutefois, l'on sait que le stock n'était pas gravement appauvri, lors de la fermeture de la pêche, et les signes d'abondance sont convaincants et uniformes. Compte tenu des incertitudes et parce que la biomasse est principalement constituée de deux classes importantes, les mesures à recommander doivent demeurer prudentes. Une exploitation plus large de ce stock, dans un cadre de gestion approprié, pour-

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock	**S'améliore (signaux imprécis)**
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	**S'améliore grâce à la classe annuelle de 1989.**
Biomasse totale	**Incertaine**
Recrutement	**Aucun signe en haute mer; près de la côte, signes de petits poissons.**
Croissance et état	**Croissance moyenne, état bon**
Structure par âge	**Classe annuelle de 1989 forte; la plupart des autres sont faibles.**
Distribution	**Bonne, près de la côte; faible, en haute mer**
Taux d'exploitation récent	**Bas**

rait procurer les informations requises pour répondre à des questions élémentaires sur les composants du stock et permettre une évaluation plus juste de l'état du stock.

4.3.2.4
AIGLEFIN GRANDS BANC - 3LNO

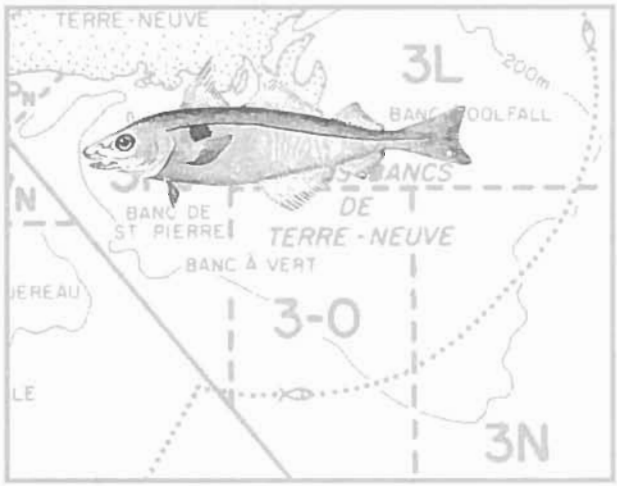

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1993, le Conseil a observé que le TAC de 1993 avait été ramené à 500 t, contre 4 100 t en 1992, comme suite aux recommandations des scientifiques voulant que les prélèvements soient limités aux prises fortuites, jusqu'à concurrence d'un plafond préventif de 500 t. Pour prévenir une répétition de l'intense pression exercée vers le milieu des années 1980 sur les classes d'âge de 1980 et de 1981, le Conseil a recommandé qu'il n'y ait aucune pêche dirigée du stock d'aiglefin de 3LNO en 1994, avec plafonnement des prises fortuites à 500 t. En novembre 1994, le Conseil a renouvelé ses recommandations sur l'interdiction de la pêche dirigée, en prônant une réduction à 100 t du plafond des prises fortuites pour 1995. En 1995, le Conseil a souligné qu'il n'y avait eu aucun signe d'amélioration du recrutement et que les perspectives d'amélioration du stock étaient nulles, à court terme. Il recommanda encore d'interdire la pêche dirigée en 1996 et de limiter à 100 t les prises fortuites.

CONSULTATIONS DE 1996

Aucun commentaire précis sur ce stock n'a été reçu au cours des consultations tenues en 1996 à Terre-Neuve.

ANALYSE

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- les prises élevées des années 1980 étaient attribuables aux fortes classes annuelles de 1980 et 1981;
- aucun signe ne tend à indiquer l'existence de classes annuelles plus récentes qui seraient fortes;
- les perspectives d'amélioration du stock sont nulles, à court terme.

RECOMMANDATION # 4:

Le Conseil recommande :

4.1 d'interdire la pêche dirigée de l'aiglefin de 3LNO en 1997 et de limiter les prises fortuites à 100 t.

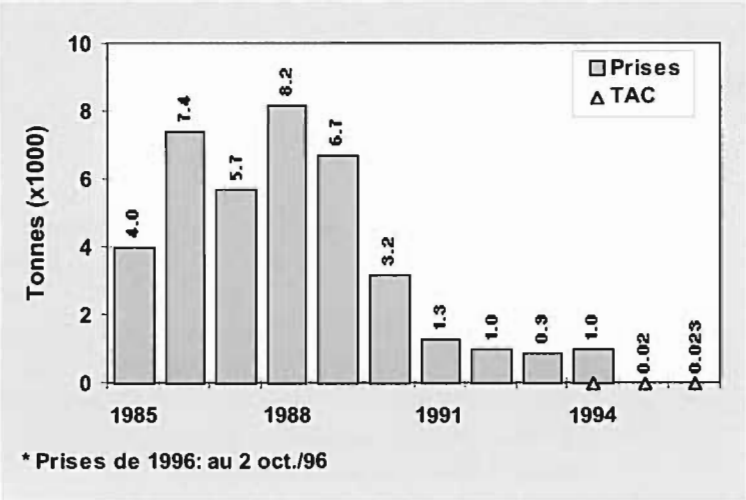

L'abondance d'aiglefin dans 3LNO était élevée tout au long des années 1970 et plus élevée encore de 1984 à 1988, avant de baisser par la suite. Très peu d'aiglefins ont été capturés dans le cadre des relevés effectués récemment à bord de navires de recherche. Les relevés de recherche montrent que les classes annuelles récentes sont faibles et que les perspectives d'amélioration à court terme sont nulles. Les poissons qui atteignent l'âge de la reproduction doivent être protégés pour que le recrutement s'améliore.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock Bas

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Basse
Biomasse totale	Basse
Recrutement	Aucun signe d'un bon recrutement
Croissance et état	Inconnus
Structure par âge	Toutes les classes annuelles récentes sont faibles.
Distribution	Rare dans 3L
Taux d'exploitation récent	Inconnu mais inférieur au taux passé.

4.2.2.5

AIGLEFIN BANC DE SAINT-PIERRE - 3PS

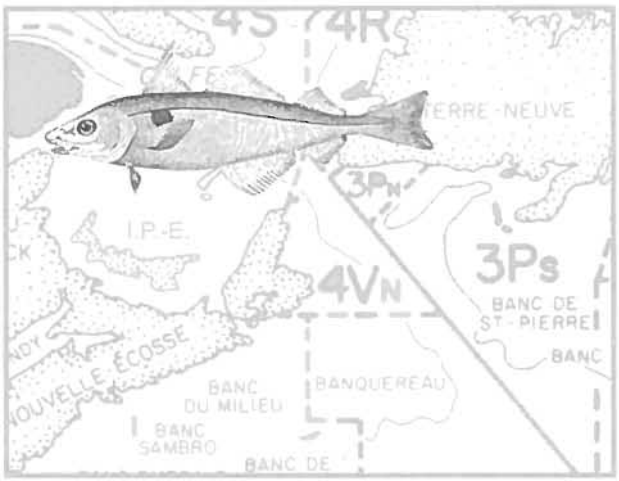

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1993, le Conseil a observé que le TAC de 1993 avait été ramené à 500 t, contre 3 200 t en 1992. Les prises fortuites d'aiglefin ont été considérablement abaissées en raison de la fermeture de pêches d'autres espèces. Le Conseil a recommandé qu'il n'y ait aucune pêche dirigée du stock d'aiglefin de 3Ps en 1994, avec plafonnement des prises fortuites à 500 t. En novembre 1994, le Conseil a renouvelé ses recommandations sur l'interdiction de la pêche dirigée, en prônant une réduction à 100 t du plafond des prises fortuites, en 1995. Il a fait la même recommandation en 1996.

CONSULTATIONS DE 1996

Peu d'observations ont été reçues au sujet de ce stock au cours des Consultations de 1996. Un pêcheur a signalé abondance d'aiglefin dans la baie Hermitage; un autre a constaté en haute mer la présence de nombreux aiglefins de tailles variées. Quelques-uns ont fait remarque de fréquence régulière de prises d'aiglefin, de grande taille.

ANALYSE

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- ce stock s'est accru vers le milieu des années 1980, grâce à la classe annuelle de 1981, qui a été complètement exploitée;
- aucun signe d'amélioration du recrutement n'a été observé au cours des dernières années;
- les perspectives d'amélioration du stock à court terme sont nulles.

RECOMMANDATION # 5 :

Le Conseil recommande:

5.1 **d'interdire la pêche dirigée de l'aiglefin de 3Ps en 1997 et de limiter les prises fortuites à 300 t.**

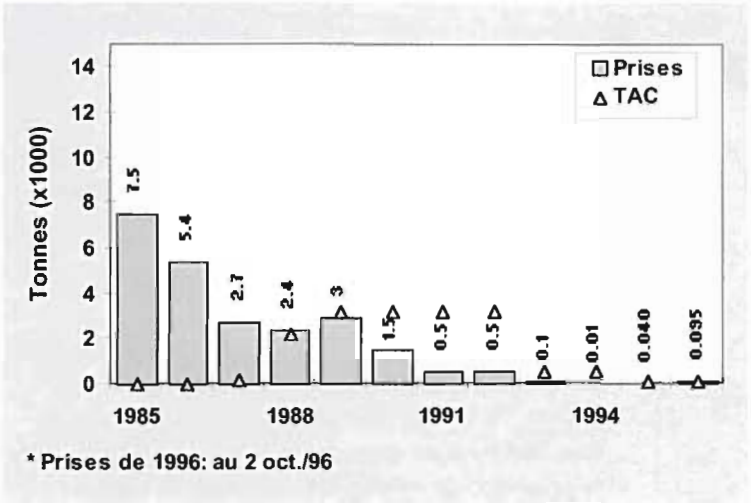

Dans les eaux de Terre-Neuve, l'aiglefin se trouve à la limite septentrionale de son aire de répartition dans l'Atlantique nord- ouest. On possède peu d'indices d'une amélioration du recrutement et les possibilités d'accroissement du stock à court terme sont inexistantes. Près de la côte, les grands poissons semblent plus abondants, mais l'accroissement de l'effort dirigé vers la morue annulerait probablement ce gain. En effet, comme cette espèce est capturée accessoirement, les prises augmenteraient si la pêche de la morue était rouverte.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock Bas

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Basse, inconnue
Biomasse totale	Basse, inconnue
Recrutement	Faible, pas de signe d'amélioration
Croissance et état	Inconnu
Structure par âge	Inconnue
Distribution	En hausse, près de la côte

Taux d'exploitation récent Bas

4.2.2.6

Goberge - Banc de Saint-Pierre - 3Ps

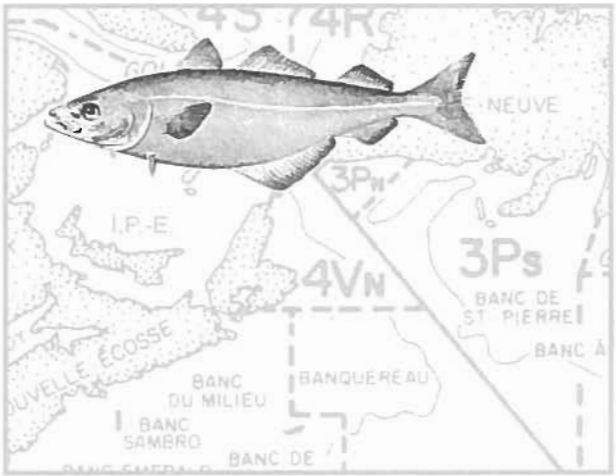

Historique des recommandations du CCRH

En novembre 1993, la Conseil a observé qu'il restait très peu de goberge dans 3Ps et que le TAC avait été ramené de 5 400 t en 1992 à 600 t (prises fortuites seulement) en 1993. Il a recommandé que ce stock de goberge ne fasse l'objet d'aucune pêche dirigée en 1994, avec plafonnement des prises fortuites à 500 t. En novembre 1994, le Conseil a renouvelé ses recommandations sur l'interdiction de la pêche dirigée en 1995, en prônant une réduction à 100 t du plafond des prises fortuites. Cette recommandation a été faite de nouveau en 1996.

Consultations de 1996

Les pêcheurs ont signalé une abondance exceptionnelle de goberge dans 3Ps. Des poissons de toutes les tailles ont été observés. Toutefois, comme le poisson se présente en abondance seulement de manière occasionnelle, les pêcheurs ont préconisé des quotas généreux. La pêche de la goberge est sérieusement entravée par les prises accidentelles de morue. Pour que la pêche se déroule sans heurt, il faut relâcher les restrictions relatives aux prises fortuites. Les prises fortuites de goberge ont déjà limité la pêche du sébaste sur la côte sud.

Analyse

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- ce stock se trouve à l'extrémité nord de l'aire de distribution de la goberge;
- les relevés récents indiquent une abondance et une biomasse faibles;
- des bancs de petites goberges ont été observées dans certains secteurs côtiers, en 1995;
- dans certains secteurs, de grandes goberges ont été observées en abondance.

Recommandation # 6 :

Le Conseil recommande:

6.1 d'interdire la pêche dirigée de la goberge de 3Ps en 1997 et de fixer à 1 500 t la limite des prises fortuites, afin de ne pas nuire à la pêche limitée de la morue.

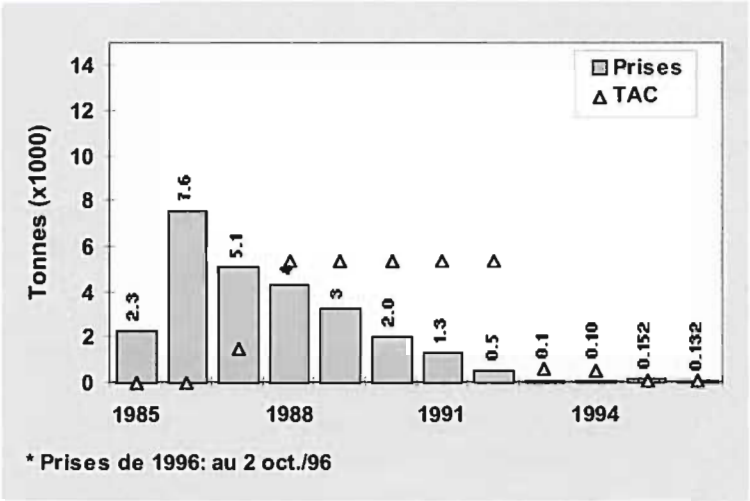

Dans les eaux de Terre-Neuve, la goberge se trouve à la limite septentrionale de son aire de répartition dans l'Atlantique nord- ouest. Le recrutement dans la pêche commerciale est sporadique et les prises commerciales ont varié énormément, étant attribuées à des variations occasionnelles de l'abondance. En raison des déplacements de la goberge, les estimations de l'abondance, faites à partir de relevés de recherche, sont difficiles à interpréter et pourraient ne pas être fiables. Des relevés de recherche effectués récemment indiquent une faible abondance. Cependant, en 1995, des concentrations appréciables de petites goberges ont été signalées autour des quais par les pêcheurs. Des poissons exceptionnellement grands, en quantités inhabituellement élevées, ont été observés récemment dans toute la sous-division 3Ps et les signes de la présence de jeunes poissons, près de la côte, demeurent probants.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock	Inconnu; probablement en hausse
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Inconnue; présence de grands poissons
Biomasse totale	Inconnue
Recrutement	Signes encourageants près de la côte
Croissance et état	Croissance inconnue; état bon
Structure par âge	Différentes tailles observées; inconnue
Distribution	Présence sporadique à la limite nord de l'aire de répartition
Taux d'exploitation récent	Faible, prises fortuites

4.2.2.7
SÉBASTE 2+3K

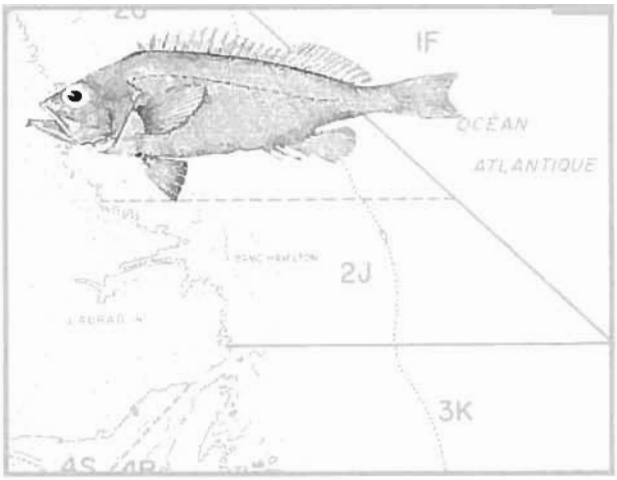

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En 1993, le CCRH a observé que le TAC de 20 000 t était excessif, en regard de la très faible abondance du stock. Il a recommandé, dans un but préventif, de fixer à 1 000 t le TAC de sébaste de 2+3K en 1994. Ce stock n'a pratiquement pas été pêché en 1994. En novembre 1994, le CCRH a recommandé qu'une éventuelle pêche dirigée se déroule dans le cadre d'une pêche expérimentale sous coordination scientifique, et qu'un quota nominal de 200 t soit alloué à cette fin, en 1995. Cet avis a été réitéré pour 1996.

CONSULTATIONS DE 1996

Aucun commentaire particulier n'a été reçu au sujet de ce stock lors des consultations de 1996.

ANALYSE

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- le recrutement est pratiquement nul, depuis le début des années 1970;
- les effectifs de ce stock sont très bas;
- aucun rétablissement n'est à prévoir en l'absence d'un bon recrutement.

Les indices de la biomasse évaluée par relevé sont descendus très bas en 1994; ils ont accusé des baisses de l'ordre de 95 % à 99 %. Le dernier relevé a produit des prises sensiblement plus élevées de petits poissons; toutefois, on ne peut comparer ces résultats aux estimations passées, du fait que l'on a utilisé un navire et des engins différents. Les indices estimés demeurent fort bas, quand on les compare aux estimations du milieu des années 1980. Aucun signe de bon recrutement ne peut être observé. Lorsque le recrutement débutera réellement, il faudra compter au moins 10 ans avant qu'il ne contribue à une pêche. Aucune exploitation de ce stock n'est donc justifiée.

RECOMMANDATION # 7:

Le Conseil recommande

7.1 d'interdire en 1997 toute pêche dirigée du sébaste de 2+3K.

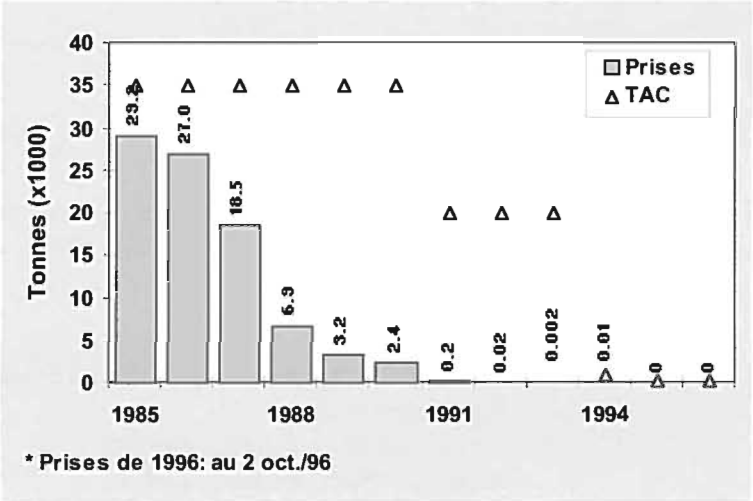

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock Extrêmement bas

	Par rapport à la moyenne
Biomasse totale	Basse
Biomasse génitrice	Basse; inconnue
Recrutement	Très faible
Croissance et état	Inconnus
Structure par âge	Médiocre
Distribution	
Taux d'exploitation récent	Faible

4.2.2.8
SÉBASTE 3-O

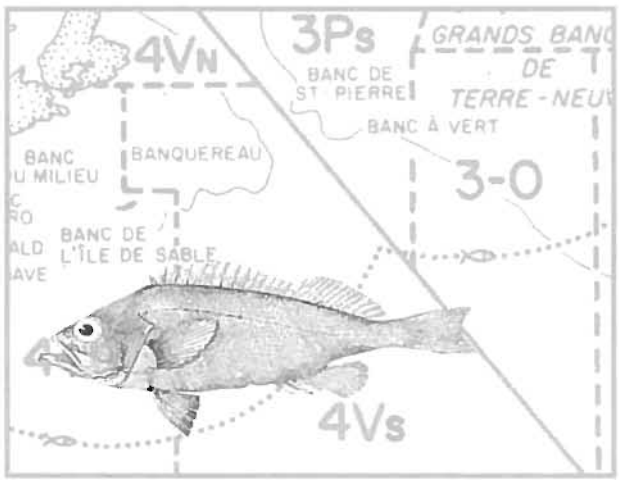

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1993, le Conseil a recommandé d'abaisser à 10 000 t le TAC de 1994. En novembre 1994, le Conseil s'est dit inquiété par les incertitudes touchant à la provenance et à l'abondance des petits poissons de cette division. Il a recommandé de fixer en 1995 le TAC à 10 000 t et d'adopter un protocole pour la protection des juvéniles afin de protéger les sébastes juvéniles; il a également recommandé d'intensifier les recherches sur l'origine des petits poissons trouvés dans cette division. Les informations fournies dans le Rapport de 1995 sur l'état des stocks laissent à entendre que des hausses observées dans 3O pourraient être liées à des baisses dans 3N. De plus, le sébaste de 3O est apparenté de plus près au sébaste de 3N, en ce qui concerne les taux de croissance et la maturité, qu'au sébaste se trouvant plus à l'ouest.

Le Conseil a recommandé pour 1996 de fixer le TAC à 10 000 t et de maintenir les protocoles pour la protection des juvéniles. Il a également souligné la nécessité de poursuivre les études afin d'établir les rapports qui existent entre le sébaste de 3O et les populations des divisions avoisinantes.

CONSULTATIONS DE 1996

Le sébaste de la division 3O montre bien à quel point le protocole relatif aux petits poissons a été utile, en 1996. Ce secteur n'est pas traditionnellement exploité par les flottilles canadiennes, en raison des captures élevées de juvéniles. Depuis l'entrée en vigueur du protocole pour la protection des juvéniles, la taille moyenne des poissons capturés est en hausse, ce qui s'explique par la modification des habitudes de pêche et l'exploration de nouveaux fonds de pêche.

RECOMMANDATION # 8:

Le Conseil recommande :

8.1 de fixer à 10 000 t le TAC en 1997;

8.2 de maintenir en vigueur les protocoles relatifs aux petits poissons et de les imposer à toutes les flottilles qui exploitent la ressource dans l'aire du stock;

8.3 d'envisager des modifications aux engins, en vue de réduire les captures de petits poissons tout en réduisant au minimum la mortalité post-sélection.

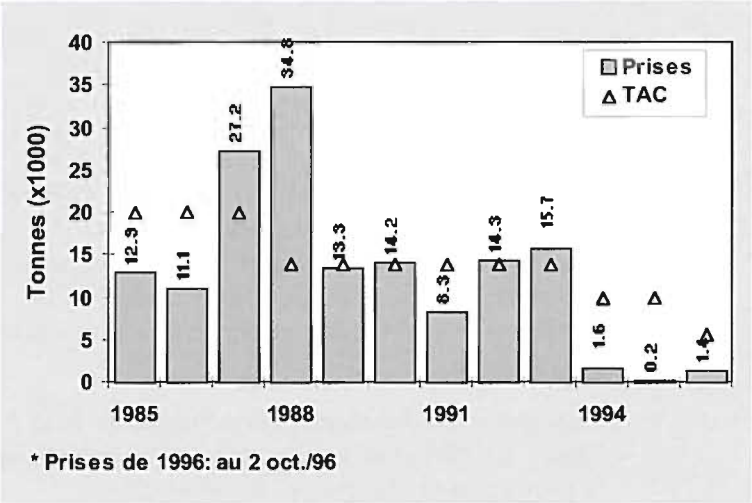

Les pêcheurs préconisent de faire passer le maillage minimal de 130 mm à 105 mm, afin d'éviter la grande mortalité post-sélection, un problème qui se produit au moment où le poisson s'échappe du chalut, à la surface, juste avant sa remontée à bord.

Analyse

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- les poissons plus grands se trouvent dans des eaux plus profondes, mais dans des secteurs où le chalutage est habituellement impossible;
- l'indice du relevé de recherche est à la hausse, ce qui pourrait être attribuable à deux traits importants, lors du relevé;
- il est impossible de décrire les tendances générales de la taille globale du stock ou d'estimer la taille actuelle de la partie exploitable de la population;
- des prises de l'ordre de 10 000 t risquent peu de nuire à la ressource.

Opinion du conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock Stable

	Par rapport à la moyenne
Biomasse totale	Inconnue
Biomasse génitrice	En légère hausse
Recrutement	En hausse
Croissance et état	Inconnus
Structure par âge	Apparemment restreinte
Distribution	Inconnue

Taux d'exploitation récent Évalué à 10 %

4.2.2.9
Sébaste - Unité 2

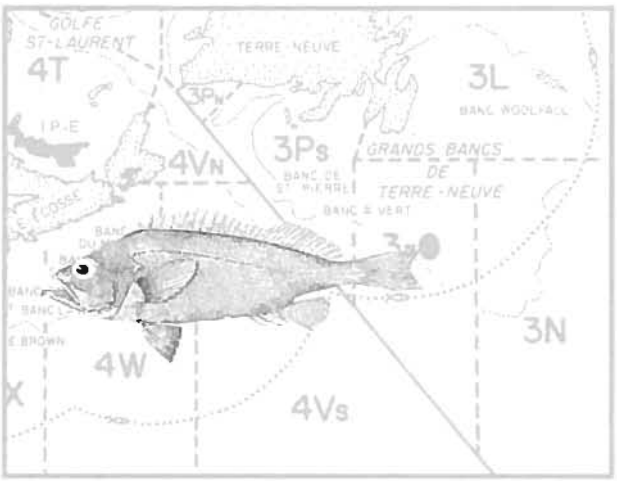

Historique des recommandations du CCRH

En novembre 1993, le CCRH a recommandé que le TAC visant le sébaste de l'unité 2 soit ramené de 28 000 t à 25 000 t en 1994. En novembre 1994, le Conseil a recommandé un TAC de 20 000 t pour 1995 et l'établissement d'un protocole relatif aux petits poissons, pour protéger les sébastes juvéniles. Il a également recommandé d'interdire toute pêche dans 3Pn et 4Vn, en novembre et décembre, d'effectuer des travaux scientifiques permettant de préciser les unités de gestion du sébaste et de mieux comprendre les comportements migratoires et l'état du stock. Le Conseil a recommandé que la pêche soit restreinte le plus possible durant la période janvier-juin, pour éviter la capture de poissons provenant peut-être de l'unité 1. Le Ministre a réduit à 14 000 t le TAC pour 1995 et adopté des mesures pour éviter la capture de sébastes de l'unité 1, au moment où ils peuvent être mélangés à des sébastes de l'unité 2.

Pour 1995, le Conseil a recommandé d'abaisser le TAC à 10 000 t et d'imposer strictement les protocoles relatifs aux petits poissons, d'interdire la pêche dans 3Pn et 4Vn, en novembre et décembre, et de limiter si possible la saison de pêche de janvier à juin.

Consultations de 1996

Les intervenants s'entendent largement sur le fait que les mesures de gestion actuelles portant sur ce stock, y compris le protocole relatif aux petits poissons, permettent de protéger les juvéniles. L'entrée en vigueur du protocole pour la protection des juvéniles a modifié les habitudes de pêche, ce qui a entraîné la capture de poissons plus grands. Plusieurs participants estiment que la profondeur de pêche, la période et le protocole relatif aux petits poissons protègent mieux les juvéniles que l'augmentation du maillage. On a exprimé certaines inquiétudes au sujet de la

Recommandation # 9:

Le Conseil recommande

9.1 de laisser le TAC à 10 000 t;

9.2 de maintenir en vigueur le protocole relatif aux petits poissons; le MPO et l'industrie devraient discuter les mérites d'une protection accrue de la classe annuelle de 1988 et, au besoin, faire les ajustements nécessaires à la taille minimale spécifiée dans ce protocole.

9.3 de continuer d'imposer des fermetures saisonnières et d'interdire la pêche dans certains secteurs.

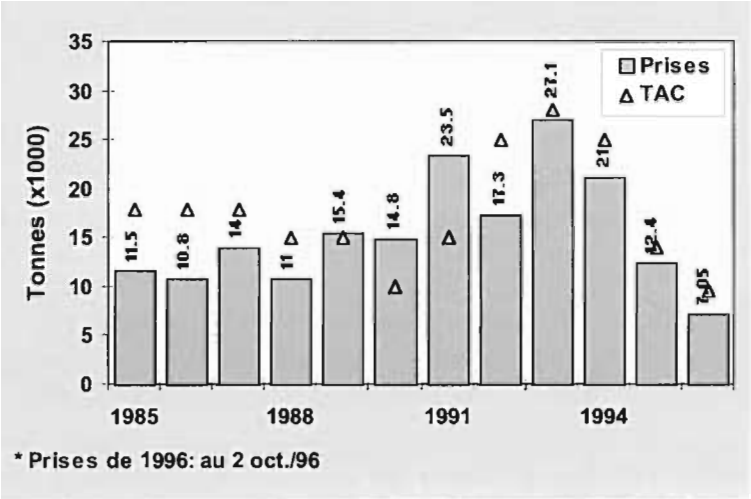

capture fortuite d'espèces de poisson de fond comme la morue, par les pêcheurs de sébaste, au moment où ces stocks sont en voie de rétablissement. Les représentants de l'industrie ont par ailleurs souligné qu'une coordination accrue des travaux scientifiques du MPO entre les différentes régions permettrait de mieux répondre aux questions sur l'entremêlement des stocks.

ANALYSE

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- aucun signe de bon recrutement après la classe annuelle de 1988;
- des prises de 10 000 t en 1997 représenteraient un taux d'exploitation d'environ 10 % (moins que le niveau $F_{0,1}$, qui se situe entre 12 % et 13 %);
- la taille du stock est demeurée stable, en 1995 et 1996, c'est-à-dire légèrement sous le niveau de 1994.

Le Conseil est préoccupé par l'absence de recrutement dans ce stock. Le recrutement est médiocre depuis la classe annuelle de 1988. En général, les intervenants abondent dans ce sens et préconisent le maintien de la démarche prudente. Le Conseil croit que les fermetures saisonnières de la pêche ont contribué à réduire les prises de sébaste de l'unité 1.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock Stable

	Par rapport à la moyenne
Biomasse totale	Moyenne
Biomasse génitrice	Moyenne
Recrutement	Classe annuelle de 1988 forte; classes annuelles subséquentes faibles.
Croissance et état	Inconnus
Structure par âge	Dominée par les classes annuelles de 1981 et 1988.
Distribution	Inconnue

Taux d'exploitation récent Moyen

4.2.2.10

Plie Canadienne - Labrador et Nord-Est de Terre-Neuve - 2+3K

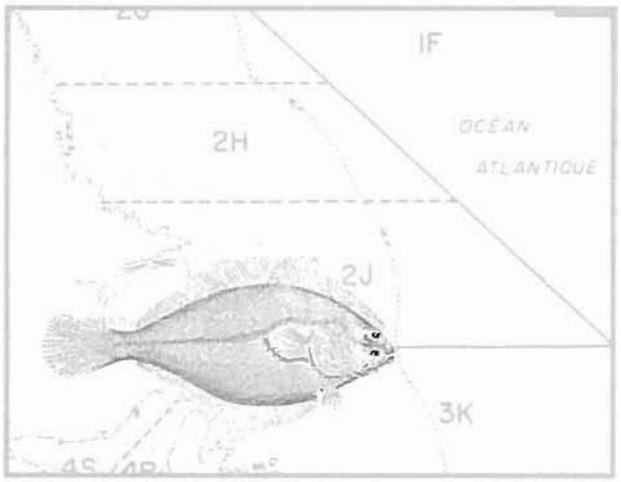

Historique des recommandations du CCRH

En novembre 1993, le Conseil a noté que la biomasse génitrice était de loin inférieure aux niveaux antérieurs et qu'il n'y avait aucun signe de bon recrutement. Il a recommandé l'interdiction de toute pêche dirigée de la plie canadienne de 2+3K en 1994, et un plafonnement des prises fortuites à 500 t. Le Conseil a réitéré sa recommandation en novembre 1994 concernant l'interdiction de toute pêche dirigée, avec réduction à 100 t de la limite de prises fortuites. Cette recommandation a été faite également pour 1996.

Consultations de 1996

Aucun commentaire n'a été présenté en 1996 au sujet de ce stock.

Analyse

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- l'abondance et la biomasse sont très basses;
- la biomasse génitrice représente environ 2 % des valeurs de pointe;
- les prises déclarées ne peuvent expliquer la baisse;
- ces dernières années, le recrutement a été faible;
- les possibilités de rétablissement sont minces, pour l'avenir prévisible.

Au cours de relevés de recherche récents, la plie de 2+3K a été trouvée dans des eaux plus profondes. Le relevé effectué en 1996 par le navire de recherche donne des estimations de l'abondance très basses, correspondant à une fraction des valeurs de pointe. L'abondance diminue dans

Recommandation # 10:

Le Conseil recommande :

10.1 d'interdire la pêche dirigée de la plie canadienne de 2+3K en 1997; de limiter les prises fortuites à 100 t.

10.2 d'encourager la tenue de relevés coopératifs effectués par les scientifiques et les pêcheurs.

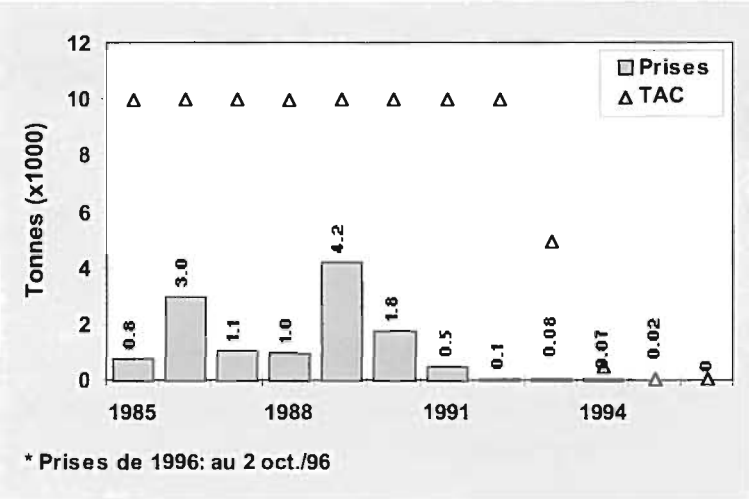

tous les groupes d'âge. On croit généralement que la mortalité par pêche ne saurait être à elle seule tenue responsable des baisses majeures touchant ce stock. Dans l'ensemble, la faible abondance et l'absence de recrutement laissent entrevoir peu de possibilités de rétablissement.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : Bas

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Très basse
Biomasse totale	Très basse
Recrutement	Faible
Croissance et état	Inconnu
Structure par âge	Inconnue
Distribution	Est descendu à de plus grandes profondeurs.
Taux d'exploitation récent	Bas, prises fortuites seulement

4.2.2.11

Plie Canadienne Banc de Saint-Pierre - 3Ps

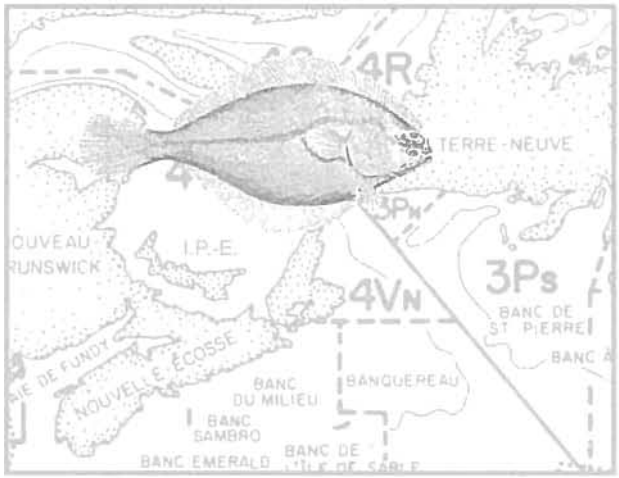

Historique des recommandations du CCRH

En novembre 1993, le Conseil a noté que ce stock avait subi un déclin record, et qu'il n'y avait aucun signe de bon recrutement. Il a recommandé l'interdiction de toute pêche dirigée de la plie canadienne de 3Ps en 1994, et un plafonnement des prises fortuites à 500 t. Pour 1995, le Conseil a recommandé un abaissement de la limite des prises fortuites. Pour 1996, l'interdiction de la pêche dirigée et la limitation des prises fortuites ont été maintenues.

Consultations de 1996

Aucun commentaire n'a été présenté au sujet de ce stock lors des Consultations de 1996.

Analyse

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- le recrutement est très faible;
- le stock est actuellement très diminué;
- la biomasse de géniteurs est à son plus bas depuis 1975.

Les prises de plie canadienne de 3Ps ont atteint un sommet de 1968 à 1973; elle dépassaient alors les 10 000 t. Depuis 1980, les prises ont dépassé 5000 t seulement deux fois et on possède des indications non équivoques montrant que le stock s'est considérablement amenuisé. Les relevés des navires de recherche confirment que le stock se situe à un niveau très bas. Tous les groupes d'âge ont diminué et le recrutement a été très faible, ces dernières années. Les perspectives sont très sombres pour ce stock. On signale toutefois de faibles quantités de plie près de la côte et il pourrait être nécessaire d'augmenter légèrement les limites des prises fortuites afin de permettre une pêche limitée de la morue.

Recommandation # 11:

Le Conseil recommande :

11.1 d'interdire la pêche dirigée de la plie canadienne de 3Ps en 1997; d'appliquer avec souplesse la limite de 100 t des prises fortuites.

11.2 d'encourager la tenue de relevés coopératifs effectués par les scientifiques et les pêcheurs.

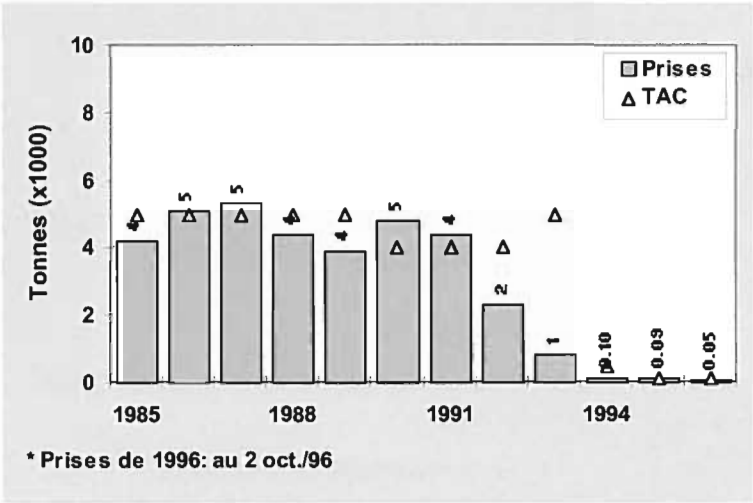

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : Bas

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Très basse
Biomasse totale	Très basse
Recrutement	Faible
Croissance et état	Inconnus
Structure par âge	Toutes les classes annuelles étaient faibles récemment.
Distribution	Se trouve à des profondeurs plus grandes que d'habitude.
Taux d'exploitation récent	Inconnu, prises fortuites seulement

4.2.2.12

Plie grise Labrador et Nord des Grands Bancs - 2J-3KL

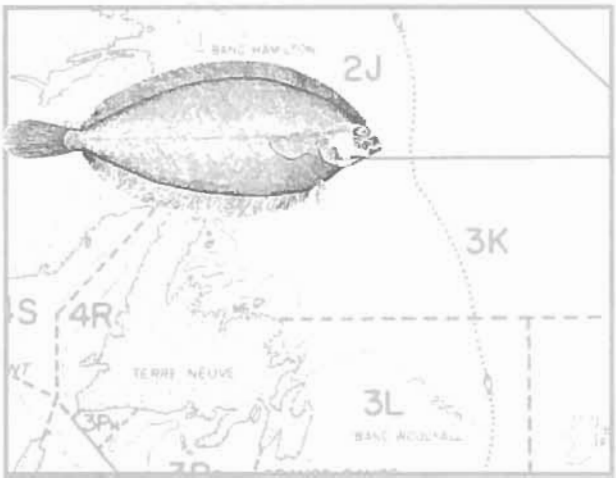

Historique des recommandations du CCRH

En 1993, le Conseil a observé que la biomasse était de loin inférieure à toute estimation faite dans les 15 années de la série chronologique, et a donc recommandé, à titre préventif, que le TAC de 1994 pour la plie grise de 2J3KL soit ramené à 1 000 t. En novembre 1994, le Conseil a recommandé l'interdiction de toute pêche dirigée de la plie grise dans 2J3KL en 1995 et un plafonnement des prises fortuites à 100 t, en 1996.

Consultations de 1996

Aucun commentaire n'a été fourni au sujet de ce stock, au cours des Consultations de 1996.

Analyse

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- le stock demeure très appauvri;
- certains signes portent à croire que le poisson descend à des profondeurs plus grandes, dans la division 3L.

La plie grise est une espèce à croissance lente dont la longévité peut atteindre 30 ans. Depuis les années 1970, les groupes d'âge de la division 2J3KL ont passablement diminué; on dénombre moins de poissons âgés. Traditionnellement, la pêche a visé les concentrations de pré-géniteurs et de géniteurs. Récemment, la plie grise semble s'être déplacée vers des profondeurs plus grandes (à plus de 900 m). Des données récentes sur ce stock montrent qu'il a considérablement diminué depuis les années 1980; ainsi, la biomasse relative a été évaluée, en 1994, à 4 % de celle de 1986. Les relevés de recherche effectués en 1996 indiquent que la plie était sensiblement plus abondante dans le

Recommandation # 12:

Le Conseil recommande

12.1 d'interdire la pêche dirigée de la plie grise de 2J3KL en 1997; de limiter à 100 t les prises fortuites.

12.2 d'encourager la tenue de relevés coopératifs effectués par les scientifiques et les pêcheurs.

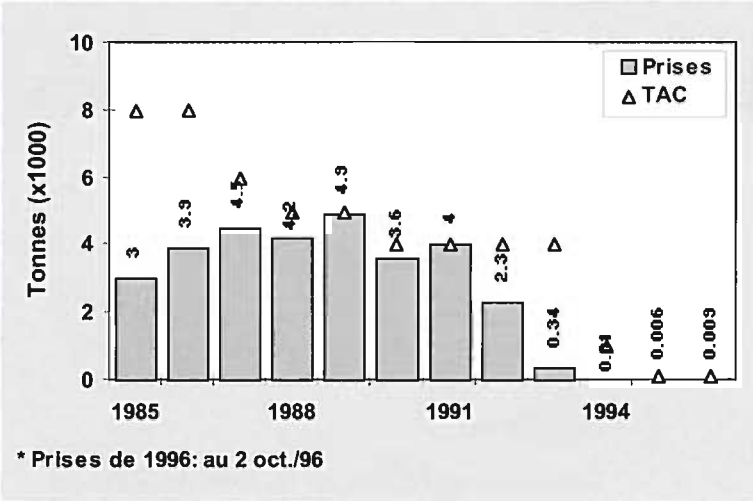

secteur de Flemish Pass et pourrait avoir quitté les eaux canadiennes. Généralement, le stock est à son plus bas niveau observé et rien ne laisse prévoir une amélioration du recrutement. Le rétrécissement de l'aire de distribution de ce stock pourrait accroître sa vulnérabilité à la pêche, malgré sa faible biomasse.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock Très bas

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Très basse
Biomasse totale	Très basse
Recrutement	Faible
Croissance et état	Inconnus
Structure par âge	Les groupes d'âge sont réduits.
Distribution	Se trouve à des profondeurs plus grandes que d'habitude; l'aire de répartition se rétrécit.
Taux d'exploitation récent	Bas; les prises par les pays membres de l'OPANO ne sont pas réglementées.

4.2.2.13

Plie grise Banc de Saint-Pierre - 3Ps

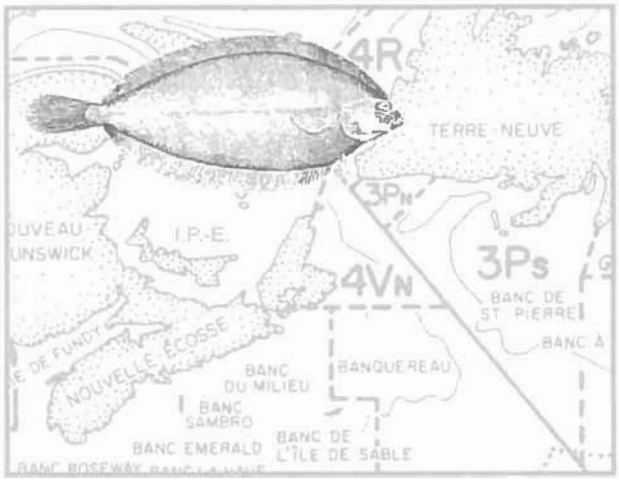

Historique des recommandations du CCRH

En novembre 1993, le Conseil a noté la stabilité relative de ce stock et recommandé le maintien, en 1994, du TAC de 1 000 t. En novembre 1994, il a réitéré sa recommandation concernant le maintien du TAC à 1 000 t pour 1995. Vu que les estimations passées de la biomasse étaient basses, le Conseil a recommandé que le TAC soit abaissé à 500 t en 1996.

Consultations de 1996

Peu de bateaux comptent sur le TAC de plie grise de 3Ps. Lors des consultations de 1995, des pêcheurs ont dit craindre de ne pouvoir poursuivre cette pêche, en raison des fortes prises fortuites de morue. Au cours des Consultations de 1996, un pêcheur a dit estimer que le quota est trop bas, vu que les taux de captures sont bons, même si la pêche est pratiquée dans une zone très restreinte.

Analyse

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- les estimations récentes de la biomasse figurent parmi les plus basses;
- le relevé ne couvre pas la totalité de l'aire du stock.

Des quotas de plie grise ont été fixés à 3 000 t, au milieu des années 1970, puis furent abaissés à 1 000 t, à la fin des années 1980. La majorité des prises sont réalisées sur le Banc de Saint- Pierre, à des profondeurs variant de 200 à 900 m. L'indice de la biomasse relative tiré du relevé de recherche a considérablement varié, de 1976 à 1994, sans toutefois révéler de tendance. Le relevé de recherche ne couvre pas la baie Fortune, où sont

Recommandation # 13:

Le Conseil recommande :

13.1 de fixer à 500 t le TAC de plie grise de 3Ps en 1997;

13.2 d'encourager la tenue de relevés coopératifs effectués par les scientifiques et les pêcheurs.

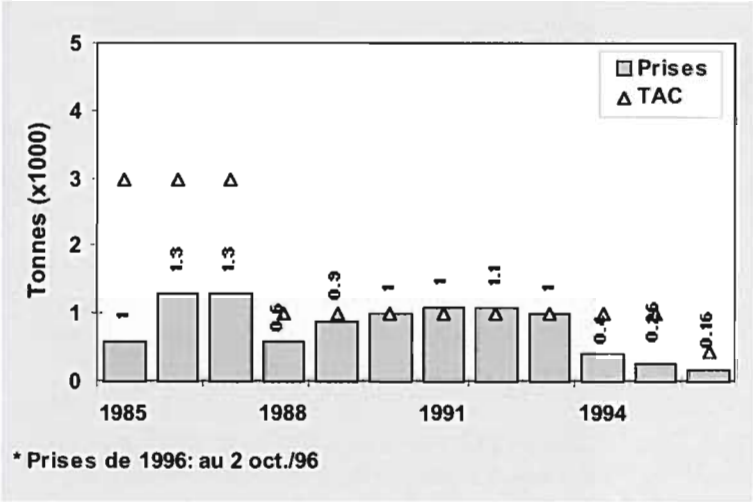

faites 35 % des prises. L'indice de la biomasse, selon le relevé, était élevé en 1996; cela pourrait toutefois être attribuable à la première utilisation d'un chalut de relevé plus efficace. Les niveaux de recrutement sont à une valeur moyenne à long terme. Étant donné que la pêche vise une concentration de pré-géniteurs confinée dans un secteur très restreint, les taux de capture pourraient ne pas indiquer une biomasse élevée.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock	Dans la moyenne récente
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Inconnue
Biomasse totale	Pas de tendance; inconnue et variable; basse
Recrutement	À peu près dans la moyenne à long terme
Croissance et état	Inconnus
Structure par âge	Inconnue
Distribution	Se trouve en profondeur.
Taux d'exploitation récent	Bas

4.2.2.14

FLÉTAN NOIR 0B+1B-F

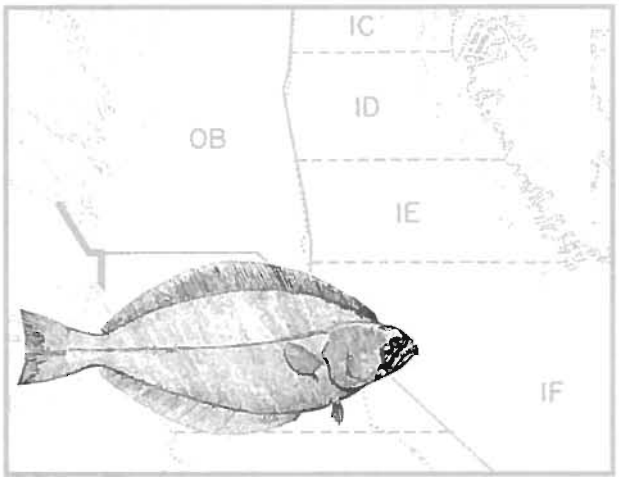

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

Dans ses premiers rapports (novembre 1993 et juin 1994) sur le flétan noir, le Conseil recommandait un TAC de 25 000 t pour la sous-zone 0+1 (12 500 t pour la sous-zone 0). Sur la foi de travaux complémentaires menés en juin 1994 par le Conseil scientifique de l'OPANO, on a recommandé que le TAC de 1995 soit fixé sous 11 000 t pour les divisions 0B et 1B-F, c'est-à-dire sous les niveaux des prises hauturières (11 000-15 000 t) enregistrées au cours des dernières années.

En novembre 1994, le Conseil a recommandé que le TAC de 1995 soit inférieur à 11 000 t et qu'on évalue, dans le cadre de discussions bilatérales avec le Groënland sur les modalités de partage, l'opportunité (du point de vue conservation) et la faisabilité de fermer une aire de fraie du détroit de Davis. Le quota canadien pour 1995 pour la sous-zone 0 a été fixé à 5 500 t.

Le Conseil a recommandé pour 1996 de fixer le TAC sous 11 000 t. Il a également recommandé, vu la nature internationale de cette ressource, que l'on examine la faisabilité de fermer une aire de frai dans le détroit de Davis, dans le cadre des discussions avec le Groënland.

CONSULTATIONS DE 1996

Aucun commentaire particulier n'a été fourni au sujet de ce stock, au cours des consultations de 1996.

RECOMMANDATION # 14:

Le Conseil recommande :

14.1 de fixer sous 11 000 t le TAC de flétan noir de 1996, dans les divisions 0B+1B-F;

14.2 que le Canada et le Groënland visent à une harmonisation des mesures de contrôle régissant l'exploitation du flétan noir dans les divisions 0B+1B-F;

14.3 de surveiller de près la nouvelle pêche au filet maillant en eaux profondes, qui semble engendrer de sérieux problèmes, et de résoudre ces problèmes par voie de règlement, au besoin;

14.4 d'examiner la faisabilité de fermer une aire de frai et une zone d'alevinage dans le détroit de Davis, dans le cadre des discussions avec le Groënland;

14.5 d'examiner la situation avec le Groënland, si les jeunes flétans noir de l'aire d'alevinage de l'ouest du Groënland sont recrutés dans les pêches canadiennes, car les prises accidentelles par les pêcheurs de crevettes pourraient représenter un problème.

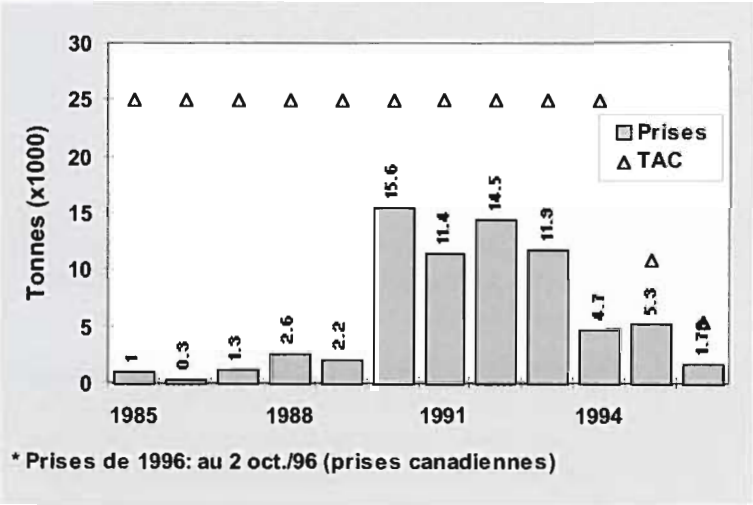

Au cours d'une consultation téléphonique auprès de l'Office de gestion de la faune du Nunavut, des inquiétudes ont été soulevées au sujet de la nouvelle pêche du flétan noir pratiquée par des navires terre-neuviens, au large de Frobisher Bay, dans le détroit de Davis. Cette pêche au filet maillant vise les poissons matures en train de frayer. L'effort unitaire déployé est apparemment grand et les temps de mouillage des filets sont longs. On a exprimé des craintes quant à la perte de filets.

Analyse

Le flétan a un taux de reproduction relativement faible, quand on le compare à d'autres espèces d'eau profonde. On ne peut dire quelle incidence aura sur les stocks de flétan noir la réorientation de l'effort de pêche en eau profonde vers cette espèce.

Depuis 1987, des relevés au chalut de fond sont effectués conjointement dans la sous-zone 1 par le Japon et le Groënland. Dans la division 1A, la biomasse exploitable était légèrement supérieure à l'estimation de 1994; la biomasse estimée dans d'autres secteurs était également plus élevée, à des profondeurs variant entre 400 et 1 500 m. La hausse était attribuable principalement au groupe d'âge 4, la classe annuelle de 1991. Les prises réalisées dans le cadre de relevés au chalut à crevette, sur la côte ouest du Groënland, dans les eaux entre la limite de 3 milles, jusqu'à des profondeurs atteignant 600 m, étaient à la hausse, de 1991 à 1994, mais ont diminué en 1995. Ces prises étaient constituées de flétans noirs de 1 et 2 ans. La biomasse estimée dans l'aire d'alevinage (1AS et 1B) est inférieure au niveau de 1992 à 1994 mais supérieure au niveau de 1990-1991. Le recrutement diminue depuis l'importante classe annuelle de 1991. La classe annuelle de 1994 est moyenne.

Des changements ayant touché la pêche commerciale ont modifié les répartitions relatives par âge des prises. Les poissons de 7 ans continuent de dominer les prises globales; toutefois, en raison de l'intensification de la pêche à la palangre et au filet maillant, on remarque une proportion accrue de poissons plus grands et plus âgés. Les séries de données sur les taux de capture sont incomplètes et il est donc difficile de déterminer des tendances générales.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock Moyen

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	**Inconnue**
Biomasse totale	**Inconnue; l'abondance en eau profonde est difficile à évaluer.**
Recrutement	**Classe annuelle de 1991 forte; les autres classes annuelles sont moyennes.**
Croissance et état	**Inconnus**
Structure par âge	**L'âge 7 domine les prises; on remarque une hausse du nombre de poissons âgés dans les prises récentes.**

Distribution Normale

Taux d'exploitation récent Inconnu

4.2.2.15
FLÉTAN NOIR 2+3

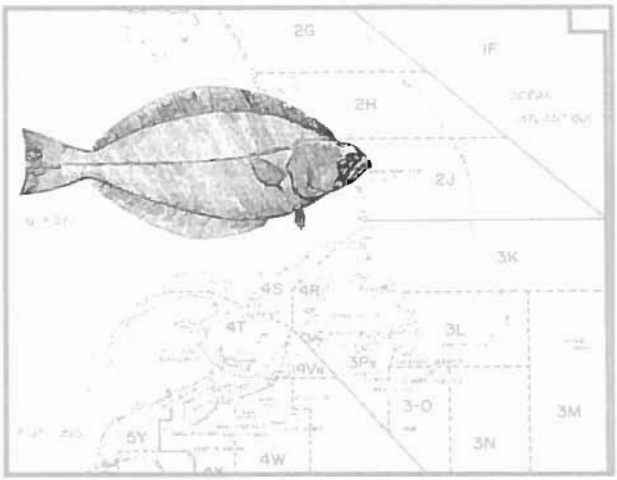

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En août 1993, le CCRH prônait une réduction considérable des prises dans le secteur réglementé, et il incitait les parties concernées à coopérer pour résoudre adéquatement les questions scientifiques entourant la structure du stock. En novembre 1993, le Conseil concluait que le TAC de flétan noir dans 2+3KLMN devait être substantiellement réduit en 1994, et que les prises de l'ordre du niveau historique de 25 000 t devaient constituer le niveau maximum de captures. En juin 1994, le Conseil notait l'absence de contrôles sur la pêche étrangère pratiquée hors des 200 milles et recommandait que la Canada prenne tous les moyens nécessaires pour limiter l'effort de pêche sur ce stock. En novembre 1994, le Conseil réitérait que les prises de l'ordre du niveau historique de 25 000 t devaient constituer le niveau maximum des captures.

Le Conseil scientifique de l'OPANO a conclu, en juin 1995, que le TAC applicable au flétan noir de 2+3KLMNO devrait demeurer à des niveaux bien inférieurs aux prises enregistrées ces dernières années, jusqu'à l'obtention de preuves manifestes sur le rétablissement du stock. En outre, le Conseil scientifique a recommandé qu'on envisage de prendre des mesures pour réduire le plus possible l'exploitation des flétans noirs juvéniles.

En août 1995, le CCRH a souligné à nouveau la nécessité de maintenir des TAC réduits. Le CCRH citait la conclusion du Conseil scientifique, d'après qui les fortes prises de flétans noirs immatures représentent un obstacle majeur à la reconstitution du stock. Le CCRH a indiqué que l'objectif du Canada, pour un proche avenir, devrait être de rétablir le stock aux niveaux de biomasse qui régnaient au début des années 1980, afin de soutenir la durabilité à long terme de la

RECOMMANDATION # 15:

Le Conseil recommande :

15.1 que le quota canadien actuel de 7 000t pour le 2+3K soit considéré comme le maximum que peut supporter le stock dans cette zone;

15.2 de veiller à ce que les mesures de conservations prises hors de la zone canadienne soient harmonisées aux mesures prises dans les eaux canadiennes;

15.3 de prendre des mesures pour protéger les juvéniles, car il importe que les classes annuelles récentes aient la possibilité de croître et de reconstituer le stock.

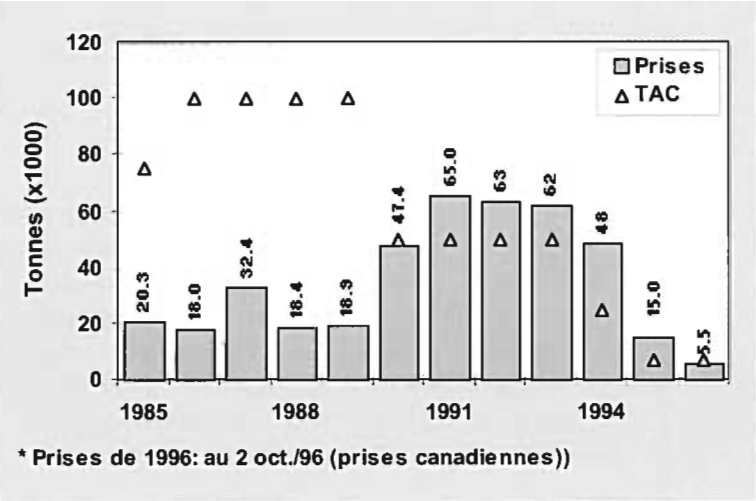

pêche. La Commission des pêches de l'OPANO concluait, à sa réunion de septembre 1995, que le TAC de 1996 serait fixé à 20 000 t pour le flétan noir de 3LMNO, et qu'un TAC additionnel de 7000 t serait alloué dans la sous-zone 2+3K (Canada seulement).

En août 1996, le Conseil et été encouragé par de nouvelles preuves d'un bon recrutement au sein du stock de flétan noir. Le Conseil estime qu'il faut protéger les classes annuelles supérieures des années 1990, afin de permettre au stock de se reconstituer; il juge que l'exploitation intensive de ces poissons, tant qu'ils sont juvéniles, écarte cette possibilité de rétablissement du stock.

En septembre 1996, la Commission des pêches de l'OPANO a conclu que le TAC de 1997 demeurerait à 20 000 t, pour le flétan noir de 3LMNO.

Consultations de 1996

Aucun commentaire n'a été reçu au sujet de ce stock, au cours des consultations de 1996 sur le poisson de fond.

Analyse

Selon les estimations faites à la suite du relevé du navire de recherche, le stock est bas. Cependant, les relevés du navire de recherche effectués l'automne au delà de 1 000 m n'étaient pas satisfaisants et les informations sur la pêche en profondeur proviennent de la pêche au filet maillant. En 1995, on n'a pas obtenu de données des Espagnols. On ne dispose pas d'une estimation adéquate de la biomasse mais on sait que le recrutement a été bon récemment. Le relevé effectué en 1995 avec le chalut Campellen a produit les prises les plus élevées, ce qui s'explique largement une grande proportion de juvéniles dans les prises. Le recrutement a été bon dans le secteur du relevé.

Les taux de capture étaient légèrement moins bons, au filet maillant, et ne s'amélioreront sensiblement que lorsque les fortes classes annuelles des dernières années auront été recrutées. Les longs temps de mouillage des filets maillants, rapportés par des observateurs, pourraient nuire considérablement à la conservation. Il semble y avoir recrutement chez le turbot des sous-zones 2 et 3; il faut donc prendre des mesures pour protéger les juvéniles.

Opinion du conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock Bas

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Basse; inconnue
Biomasse totale	Basse; inconnue
Recrutement	Bon
Croissance et état	Inconnus
Structure par âge	Inconnue
Distribution	
Taux d'exploitation récent	Maximum (compte tenu de la capacité du stock)

4.2.2.16
GRENADIER DE ROCHE - SOUS-ZONE 0

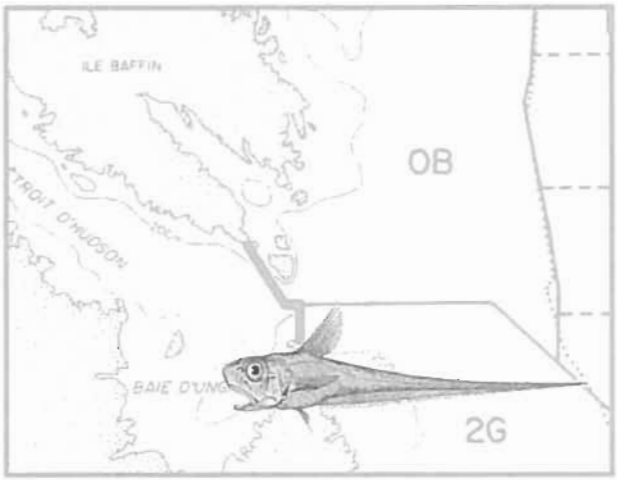

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

Dans ses rapports précédents (novembre 1993 et 1994), le Conseil recommandait un TAC de 4 000 t pour le grenadier de roche de la sous-zone 0. Le TAC de 1995 pour la sous-zone 0 a été fixé à 500 t. Le Conseil a recommandé d'interdire toute pêche dirigée du grenadier de roche dans la sous-zone 0 en 1996.

CONSULTATIONS DE 1996

Aucun commentaire n'a été présenté au sujet de ce stock lors des Consultations de 1996.

ANALYSE

Le rapport de 1996 du Conseil scientifique de l'OPANO indique que ce stock semble sérieusement appauvri. Le Conseil scientifique de l'OPANO a recommandé d'interdire la pêche dirigée du grenadier de roche en 1997 et de limiter les prises aux seules prises fortuites effectuées par des pêcheurs d'autres espèces.

Les seules informations disponibles sur le grenadier de roche proviennent des relevés de recherche. Il est difficile d'établir l'état du stock et en plus on ne dispose pas d'informations provenant des pêcheurs. Les relevés de recherche révèlent une diminution de la taille des poissons et de la biomasse.

RECOMMANDATION # 16:

Le Conseil recommande :

16.1 d'interdire la pêche dirigée du grenadier de roche de la sous-zone 0 en 1997

16.2 d'encourager la tenue de relevés coopératifs effectués par les scientifiques et les pêcheurs.

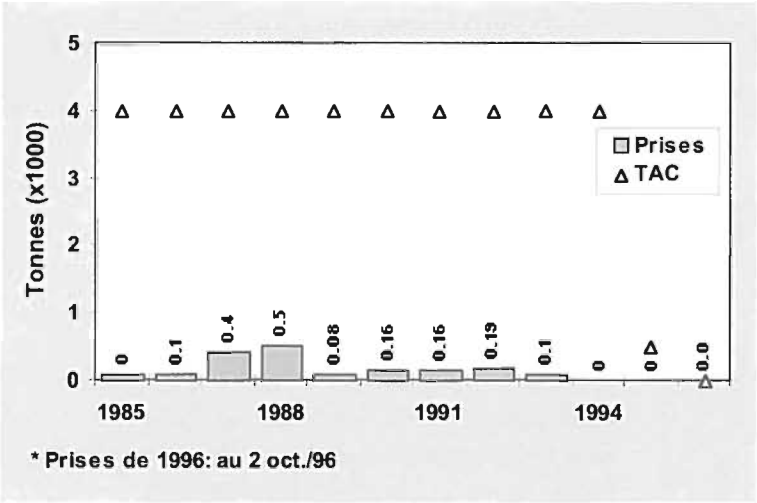

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock Probablement bas

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Probablement basse
Biomasse totale	Probablement basse
Recrutement	Inconnu
Croissance et état	Inconnus
Structure par âge	Inconnue
Distribution	Inconnue

Taux d'exploitation récent Inconnu; bas

4.2.2.17

GRENADIER DE ROCHE 2+3

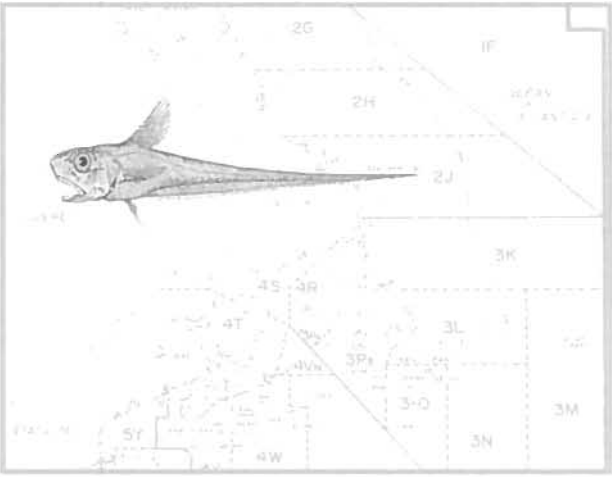

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

Dans ses rapports précédents (novembre 1993 et novembre 1994), le Conseil recommandait un TAC de 3 000 t pour le grenadier de roche des sous-zones 2+3. Très peu de poissons ont été capturés en 1994- 1995. Pour 1996, le Conseil recommandait que toute pêche dirigée de ce stock se déroule dans le cadre d'une pêche expérimentale, sous conduite scientifique, et qu'un TAC de 1 000 t soit établi à cette fin. Cette recommandation a été réitérée en 1996.

CONSULTATIONS DE 1996

Un pêcheur a constaté une abondance de grenadiers de roche et recommande un TAC élevé, de l'ordre de 10 000 à 15 000 tonnes.

ANALYSE

Le rapport de 1996 de l'OPANO indique que les prises des dernières années ont été réalisées principalement dans la zone réglementée par l'OPANO et étaient accessoires à la pêche du flétan noir. Aucune nouvelle information n'a été présentée à la réunion de juin 1996 du Conseil scientifique de l'OPANO; par conséquent, les scientifiques ne sont pas en mesure de formuler un avis au sujet de ce stock.

RECOMMANDATION # 17:

Le Conseil recommande :

17.1 d'interdire la pêche dirigée du grenadier de roche de 2+3 en 1997.

17.2 d'encourager la tenue de relevés coopératifs effectués par les scientifiques et les pêcheurs.

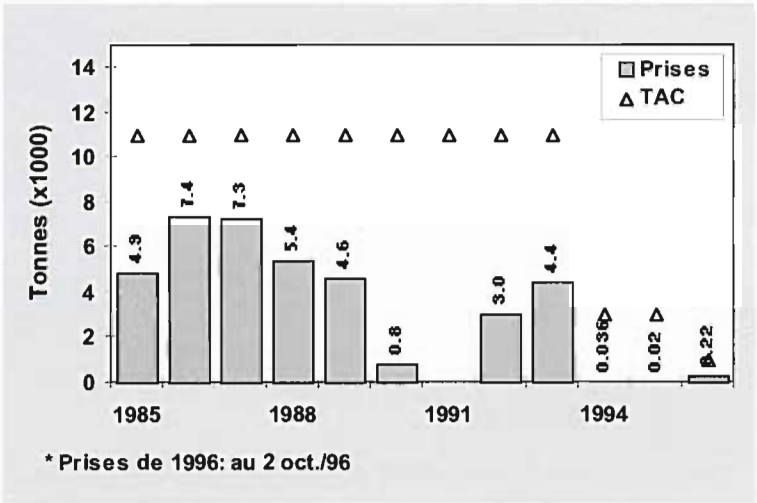

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : Inconnu

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Inconnue
Biomasse totale	Inconnue
Recrutement	Inconnu
Croissance et état	Inconnus
Structure par âge	Inconnue
Distribution	Inconnu
Taux d'exploitation récent	Inconnu

4.2.2.18

Raies Grands Bancs - 3LNOPs

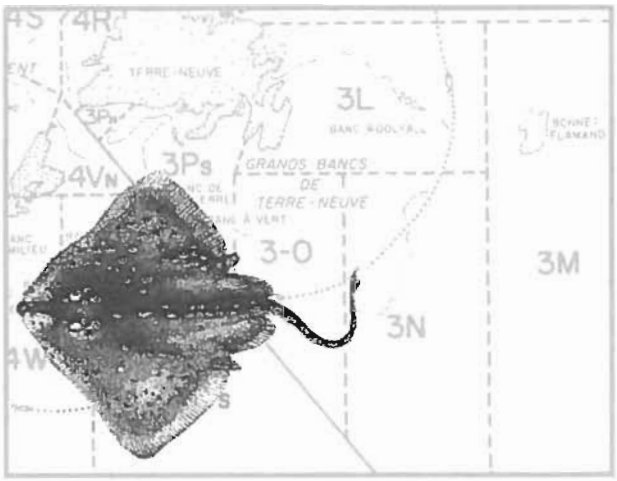

Historique des recommandations du CCRH

Le Conseil s'est prononcé sur ce stock pour la première fois en 1995. Il a recommandé pour 1996, par prudence, de fixer le TAC à 2 000 t et de prendre des mesures pour répartir l'effort entre différentes concentrations, pour éviter que l'effort de pêche ne porte que sur un seul secteur.

Consultations de 1996

En 1995, la pêche de la raie a fait l'objet de critiques fondées sur le fait qu'une nouvelle pêche dirigée avait été autorisée alors qu'on manquait sérieusement d'informations de base. Au cours de 1996, on a déploré le fait que l'effort demeurait concentré et que le TAC était trop bas. Un pêcheur a recommandé un quota de 10 000 à 15 000 t.

Analyse

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- l'intérêt suscité par les raies est à la hausse, depuis que les espèces traditionnelles se raréfient;
- la biomasse estimée diminue depuis 1986;
- la taille moyenne a considérablement diminué;
- il faudrait envisager de gérer séparément les composantes des divisions 3LN, et 3O et de la sous-division 3Ps.

On dénombre entre 8 et 10 espèces de raies dans les eaux de Terre- Neuve. La raie épineuse et la raie à queue de velours sont les espèces les plus

Recommandation # 18:

Le Conseil recommande

18.1 de gérer distinctement les divisions 3LN, et 3O et la sous- division 3Ps;

18.2 de fixer le TAC global à 3 000 t, en 1997, lequel devrait être réparti entre les zones de gestion, conformément à la recommandation des rapports sur l'état des stocks;

18.3 d'encourager les initiatives coopératives des scientifiques et de l'industrie, surtout dans les secteurs où la pêche ne se concentre pas.

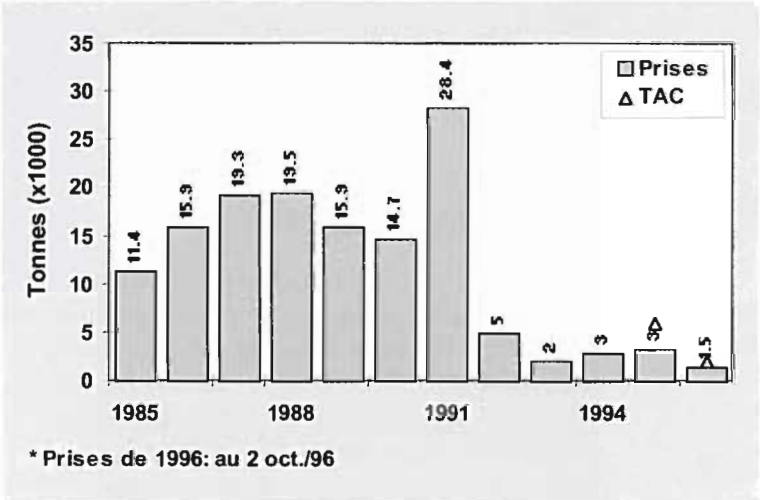

abondantes et les plus communes dans les prises commerciales et de recherche. La raie se déplace peu, de sorte qu'elle est considérée comme une espèce sédentaire. Son potentiel reproductif est limité; une femelle ne dépose qu'entre 6 et 40 oeufs par année, alors que les poissons de fond, p. ex., la morue, peuvent en déposer des millions. Les estimations de la biomasse relative de la raie donnent un stock stable dans 3O et 3Ps jusqu'au début des années 1990, puis une diminution qui se poursuit aujourd'hui. Des baisses, également observées dans 3L et 3N, pourraient être causées par les prises effectuées hors de la limite de 200 milles. La taille moyenne des raies a sérieusement diminué. Dans l'ensemble, on manque gravement d'informations sur les raies et notamment sur leur taux de croissance, l'âge à la maturité et la structure par âge et par taille des populations. Le TAC actuel de 2 000 t représenterait environ 10 % de la biomasse évaluée en 1994 à la lumière du relevé. Les prises élevées hors de la limite de 200 milles continuent de poser un problème dans les divisions 3LN; les raies de la division 3O et de la sous-division 3Ps ne sont pas aussi touchées. La pêche de la raie n'est pas réglementée hors de la limite de 200 milles. La pêche se concentre massivement dans des secteurs restreints, de sorte que les taux de captures commerciales ne sont pas nécessairement indicatifs de l'abondance générale.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock Inconnu; à la baisse

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Inconnue
Biomasse totale	Depuis peu à la baisse
Recrutement	Inconnu
Croissance et état	Taille à la baisse dans les relevés de recherche
Structure par âge	Inconnue
Distribution	Concentrations locales
Taux d'exploitation récent	Inconnu

4.2.2.19
LOMPE - TERRE-NEUVE

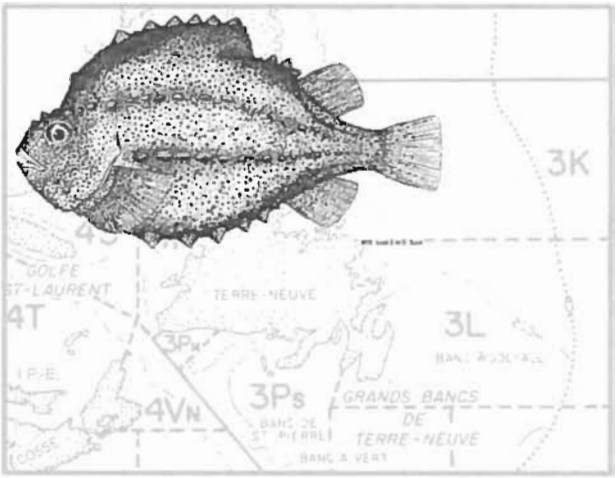

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

Le CCRH a fait rapport sur ce stock pour la première fois en 1995. Il avait recommandé que des mesures de gestion, notamment des saisons plus courtes, soient utilisées pour réduire l'effort porté sur ce stock. Il avait également recommandé que des programmes de contrôle du contenu en rogue, similaires aux programmes utilisés pour la pêche du capelan, soient établis de manière à garantir que la pêche se déroule au bon moment et que des zones fermées et protégées soient instituées pour ce stock.

CONSULTATIONS DE 1996

En général, les pêcheurs disent que les taux de capture diminuent depuis la fin des années 1980 et que les débarquements ont baissé alors que l'effort s'est accru. Les débarquements ont beaucoup baissé dans la plupart des régions de la province, encore plus en 1996; cependant, sur la côte sud-ouest et notamment dans des parties de 3Ps et le sud de 4R, les quantités débarquées ont effectivement monté, en 1996. À défaut d'une explication convaincante de ce phénomène, certains pêcheurs disent que ces lompes diffèrent de celles qui sont habituellement trouvées dans les prises et croient qu'il s'agit de poissons qui furent capturés accidentellement par des chalutiers pêchant l'hiver au sud-ouest de Terre-Neuve. On a bien pris quelques mesures, ces dernières années, pour

RECOMMANDATION # 19:

Le Conseil recommande :

19.1 de prendre de nouvelles mesures de gestion énergiques pour assurer la conservation de la lompe en 1997;

19.2 d'inclure dans ces mesures celles qui sont exposées ci- dessous :

- **instituer des programmes de surveillance de la teneur en rogue, pour déterminer le meilleur moment de la pêche et maximiser le rendement unitaire;**
- **créer des zones fermées et protégées pour la fraie, dans toute l'aire du stock;**
- **exercer une gestion plus localisée;**
- **réduire encore l'effort;**
- **diminuer les limites applicables aux engins et raccourcir la saison.**

Une fermeture de cette pêche pourrait devenir inévitable très prochainement, à moins que ces mesures ne soient prises et prouvent leur efficacité.

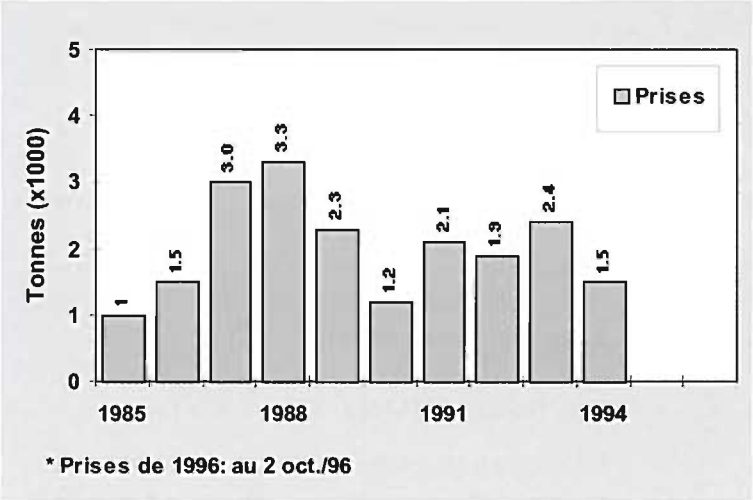

réduire l'effort consacré à cette ressource, mais beaucoup d'intervenants pensent que cela était trop peu, trop tard, pour certains secteurs. Bien des pêcheurs préconisent une fermeture de la pêche. D'autres souhaiteraient que l'on protège des zones pour le frai et qu'on limite encore la capacité d'exploitation.

Analyse

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

> on possède peu d'informations scientifiques et l'échantillonnage biologique est insuffisant;
> les débarquements de rogue sont en baisse de 40 %, par rapport à la moyenne récente;
> à la quasi-unanimité, les côtiers estiment que le stock diminue, surtout dans les secteurs nord.

Les mâles de la lompe établissent, près de la côte, des territoires de reproduction qui peuvent être utilisés plusieurs années. Les données issues des études faites sur ces territoires révèlent que la pêche y a une incidence considérable. Les débarquements de rogue se sont élevés aux environs de 2 000 t, entre 1988 et 1995, et ils ont baissé à 1 200 t, en 1996. On ne connaît rien de la structure de ce stock et aucune recherche n'est prévue pour l'étudier. Les indices de la biomasse ont baissé d'un ordre de grandeur, de 1985 à 1995. L'estimation de la biomasse pour 1996 est la plus basse depuis les années 1980. Des pêcheurs se disent préoccupés par le niveau de l'effort de pêche déployé. Les taux de capture des pêches de contrôle dans 3Ps sont les plus bas à être signalés depuis l'ouverture de la pêche, dans les années 1970.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : En baisse

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	**En baisse**
Biomasse totale	**En baisse**
Recrutement	**Inconnu**
Croissance et état	**Inconnus**
Structure par âge	**Inconnue**
Distribution	**Près de la côte**
Taux d'exploitation récent	**Effort à la baisse; les prises par unité d'effort diminuent.**

4.2.3 Stocks de la zone réglementée par l'OPANO

Le mandat du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques précise que le Conseil peut aussi recommander au Ministre la position que devrait adopter le Canada relativement aux stocks transfrontaliers qui relèvent d'organismes internationaux tels que l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO).

Le CCRH a présenté en août 1993 son premier rapport au ministre des Pêches et des Océans au sujet des stocks administrés par l'OPANO et d'autres stocks de la zone réglementée qui offrent un intérêt pour le Canada. Dans ce rapport, il recommandait la prolongation du moratoire concernant la morue des divisions 2J3KL, l'imposition en 1994 d'un moratoire sur la pêche de la plie canadienne et de la limande à queue jaune de 3LNO ainsi que de la plie grise et de la morue de 3NO, l'établissement d'un mécanisme permettant de limiter les prises de flétan noir dans la sous-zone 3 à un maximum de 25 000 t par an et la mise en oeuvre d'un régime approprié de conservation et de gestion de la crevette de la division 3M.

En août 1994, le CCRH a présenté au Ministre ses avis concernant ces stocks, pour 1995. Le Conseil a recommandé, pour 1995, de maintenir le moratoire visant la morue des divisions 2J3KL, la plie canadienne et la limande à queue jaune de 3LNO de même que la plie grise, la morue et le capelan de 3NO; de tenir compte des inquiétudes suscitées par l'exploitation d'immatures dans les pêches dirigées en cours dans la zone réglementée; de prendre l'initiative de proposer à l'OPANO d'adopter sur-le-champ une attitude prudente pour la gestion de la crevette de la division 3M; et d'adopter une attitude responsable et axée sur la conservation à l'égard des autres pêches qui pourraient sembler avoir moins d'importance pour le Canada, notamment celles qui se déroulent sur le Bonnet Flamand.

Dans une lettre datée du 15 août 1995 au ministre des Pêches et des Océans, le Conseil a réitéré son appui à l'adoption d'un régime de gestion efficace dans la zone réglementée par l'OPANO. Le CCRH estime que la principale tâche à laquelle l'OPANO doit s'attaquer consiste à abandonner la philosophie de l'exploitation pour adopter une attitude axée sur la conservation. Le Conseil soulignait que des progrès ont été réalisés, à l'initiative du Canada, notamment au chapitre des stocks chevauchants à l'égard desquels des moratoires ont été imposés en raison de leur appauvrissement record. Le Conseil manifestait son appui aux mesures de gestion et de répression des infractions négociées avec l'Union européenne et encourageait le Canada à s'employer en toute priorité à convaincre la Commission des pêches de l'OPANO d'adopter ces mesures à l'endroit de toutes les pêches de la zone réglementée par l'Organisation.

Dans la lettre du 16 août 1996 adressée au ministre des Pêches et des Océans, le CCRH signale que la situation actuelle des stocks de poisson de fond dans les Grands Bancs, qui étaient autrefois prolifiques, est le triste reflet de l'échec des mesures passées de gestion, à savoir que la maximisation de l'exploitation était certainement considérée comme plus importante que la durabilité et la conservation des stocks de poisson. Le Conseil appuie entièrement les recommandations du Conseil scientifique de l'OPANO sur les moratoires concernant les stocks suivants : la morue de 2J3KL, de 3NO et de 3M, la plie canadienne de

3LNO et de 3M, la plie grise de 3NO, la limande à queue jaune de 3LNO et le capelan de 3NO.

Le Conseil s'est également dit très préoccupé par l'état des stocks de flétan noir et du sébaste dans les divisions 3LN et 3M ainsi que par les efforts accrus des pêcheurs de crevette dans 3M, lesquels sont contraires aux avis exprimés par le Conseil de l'OPANO en 1995.

Le CCRH termine sa lettre en jetant un regard vers l'avenir et en faisant part de son impatience face au recouvrement des stocks chevauchants étant donné leur très grande importance pour l'industrie de la pêche au Canada. Le Conseil est d'avis que, pour atteindre ce but, *il est essentiel que les mesures prises à titre de projet pilote par l'OPANO en 1995 se poursuivent et que l'exploitation excessive des juvéniles constatée par le passé ne se reproduise plus*. Ce sont des conditions préalables essentielles au rétablissement et au recouvrement à long terme.

La Commission des pêches de l'OPANO s'est réunie en septembre 1996 afin de prendre des décisions concernant la gestion des pêches en 1997. Pour donner une image complète de la situation, nous présentons ci-après des informations sur les stocks qui intéressent particulièrement les pêcheurs canadiens.

4.2.3.1 Zone réglementée par l'OPANO

MORUE 3NO

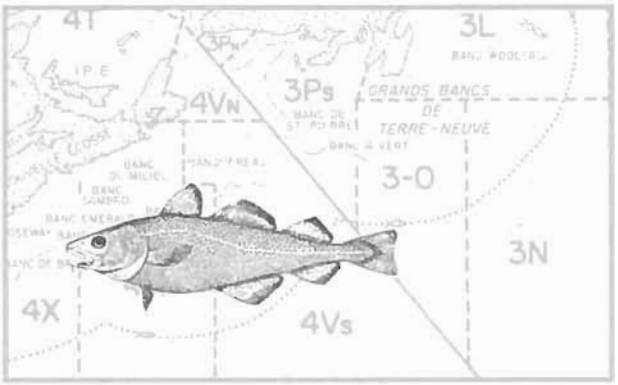

Dans le rapport de juin 1995 du Conseil scientifique de l'OPANO, les scientifiques ont indiqué que ce stock a touché un plancher historique en 1994 et était constitué principalement par les classes annuelles de 1989 et de 1990. En particulier, les classes annuelles postérieures à 1990 semblaient faibles et les valeurs des classes de 1989 et 1990, que l'on croyait moyennes, étaient en fait bien inférieures. Des données d'échantillonnage démontrent que les pêches commerciales visaient ces classes annuelles depuis 1991. En 1994, les scientifiques ont bien indiqué que la biomasse de géniteurs ne pourrait commencer à se rétablir que si les classes annuelles de 1989 et 1990 atteignaient la maturité. Plus particulièrement, le rétablissement ne pourra se faire si l'exploitation des poissons immatures se poursuit aux intensités élevées actuelles. Le Conseil scientifique de l'OPANO a recommandé d'interdire la pêche dirigée de la morue dans les divisions 3N et 3O en 1996 et de maintenir les prises accidentelles au strict minimum.

Dans ses lettres adressées en août 1994 et 1995 au ministre des Pêches et des Océans, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques recommandait de maintenir le moratoire de la pêche de la morue dans les divisions 3NO. Le Conseil s'inquiète particulièrement de la faiblesse de la biomasse et de l'absence de recrutement. La Commission des pêches de l'OPANO a décidé de maintenir le moratoire de la pêche dirigée de la morue de 3NO.

Constatations du rapport de 1996 du Conseil scientifique de l'OPANO :

- les classes annuelles de 1989 et 1990 ne sont pas aussi vigoureuses qu'on le croyait; les classes annuelles postérieures à 1990 semblent faibles;
- ce stock se trouve à un plancher historique;
- la biomasse totale et la biomasse de géniteurs sont au plus bas niveau observé dans la série de données;
- les classes annuelles de 1989 et 1990 n'offrent plus guère de possibilités de rétablissement pour le stock.

Dans une lettre adressée en août 1996 au ministre des Pêches et des Océans, le CCRH a encore recommandé de maintenir le moratoire sur la pêche dirigée de la morue de 3NO. En septembre 1996, la Commission des pêches de l'OPANO a accepté de maintenir le moratoire en 1997.

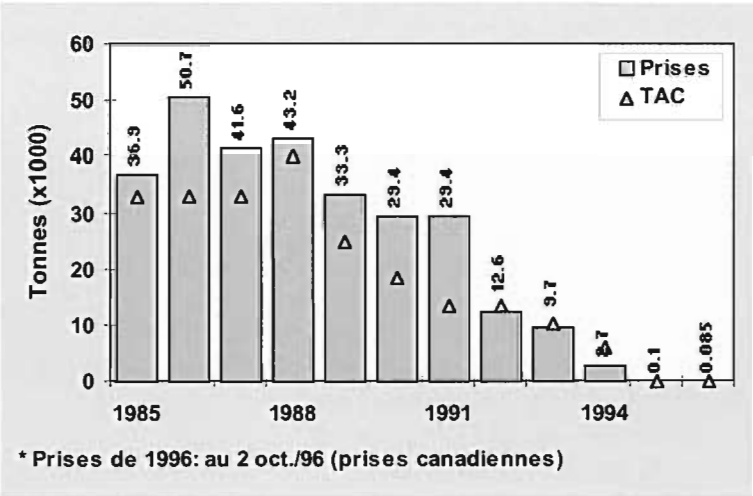

4.2.3.2 Zone réglementée par l'OPANO

PLIE CANADIENNE - 3LNO

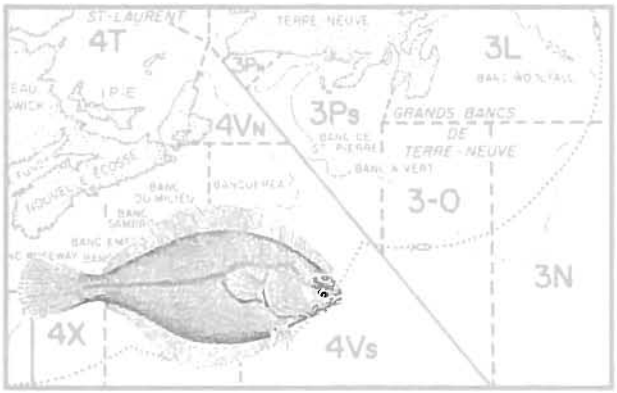

Dans le rapport de juin 1995 du Conseil scientifique de l'OPANO, les scientifiques ont indiqué que l'abondance de la plie canadienne dans les divisions 3LNO était à son plus bas. Compte tenu de la taille extrêmement réduite de la population, des préoccupations relatives à la biomasse de géniteurs et de la mortalité apparemment élevée des juvéniles, le Conseil scientifique de l'OPANO a recommandé d'interdire la pêche dirigée de la plie canadienne dans les divisions 3LNO en 1996 et d'abaisser les prises fortuites au strict minimum.

Dans ses lettres d'août 1994 et d'août 1995, adressées au ministre des Pêches et des Océans, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques recommandait de maintenir le moratoire de la pêche de la plie canadienne des divisions 3LNO; il faisait ressortir l'importance de tenir compte des inquiétudes que suscitent l'exploitation des poissons immatures dans le cadre des pêches dirigées pratiquées par les États non-membres, dans la zone réglementée, ainsi que les prises accessoires probablement élevées et toujours plus nombreuses de plies canadiennes dans le cadre de la pêche du flétan noir pratiquée tant par des États membres que des États non-membres. Le Conseil s'inquiétait particulièrement de la faiblesse des la biomasse et de l'absence apparente de recrutement. Au cours de la réunion de la Commission des pêches de l'OPANO, en septembre 1995, il a été décidé de maintenir en 1996 le moratoire de la pêche dirigée de la plie canadienne de 3LNO.

Constatations du rapport de 1996 du Conseil scientifique de l'OPANO :

- ce stock touche un plancher;
- les classes annuelles de 1988 et 1989 offrent quelques perspectives encourageantes; toutefois, rien ne porte à croire en l'existence d'une classe annuelle vigoureuse depuis.

Le Conseil pense qu'un rétablissement à court terme est improbable. Par le passé, l'abondance élevée des juvéniles ne s'est pas traduite par la constitution d'un stock plus fort et exploitable.

Dans une lettre adressée en août 1996 au ministre des Pêches et des Océans, le CCRH a encore recommandé de maintenir le moratoire sur la pêche dirigée de la plie canadienne de 3LNO. En septembre 1996, la Commission des pêches de l'OPANO a accepté de maintenir le moratoire en 1997.

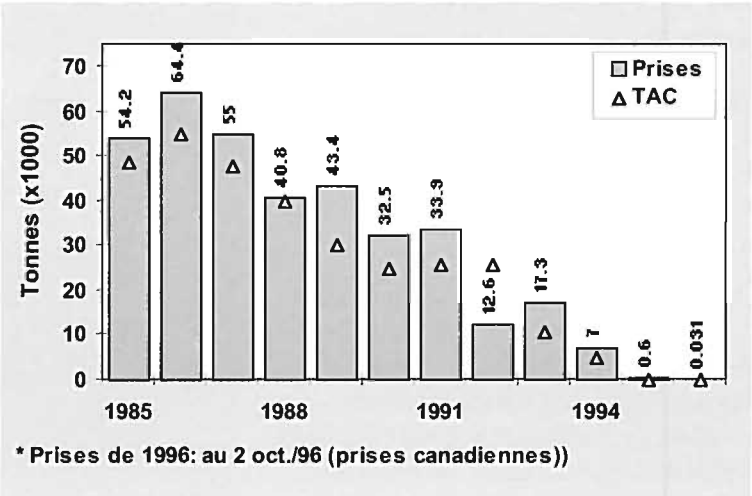

4.2.3.3 Zone réglementée par l'OPANO

LIMANDE À QUEUE JAUNE - 3LNO

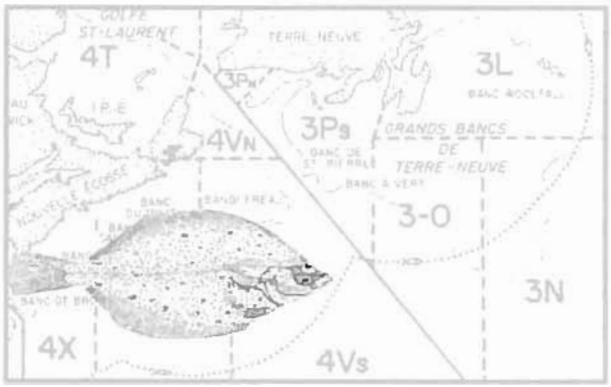

Dans le rapport de juin 1995 du Conseil scientifique de l'OPANO, les scientifiques ont indiqué que la croissance attendue des classes relativement importantes de 1984 à 1986 ne s'est pas concrétisée, vraisemblablement en raison d'importants prélèvements de juvéniles de ces cohortes par les pêcheurs à l'oeuvre dans la zone réglementée et aussi parce que le TAC a été dépassé chaque année, de 1984 à 1993. Le Conseil scientifique de l'OPANO a conclu que le stock est bas. Les scientifiques ont également remarqué que l'aire de répartition de ce stock s'est contractée, depuis quelques années, ce qui rend le stock très vulnérable à la surexploitation. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil scientifique de l'OPANO recommande d'interdire en 1996 la pêche dirigée de la limande à queue jaune dans 3LNO et d'abaisser les prises fortuites au strict minimum.

Dans ses lettres d'août 1994 et d'août 1995, adressées au ministre des Pêches et des Océans, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques recommandait de maintenir le moratoire de la pêche de la limande à queue jaune des divisions 3LNO; il faisait par ailleurs ressortir la nécessité de tenir compte des inquiétudes que suscite l'exploitation des poissons immatures dans le cadre des pêches dirigées pratiquées par des États non membres dans la zone réglementée. Le Conseil s'inquiète particulièrement de la faiblesse de la biomasse et de l'absence de recrutement. La Commission des pêches de l'OPANO a décidé de maintenir le moratoire de la pêche dirigée de la limande à queue jaune de 3LNO.

Constatations du rapport de 1996 du Conseil scientifique de l'OPANO :

- ce stock demeure stable, mais à un niveau bas;
- les prises annuelles dépassent les TAC de 1984 à 1993;
- l'aire de répartition s'est rétrécie.

Dans une lettre adressée en août 1996 au ministre des Pêches et des Océans, le CCRH a encore recommandé de maintenir le moratoire sur la pêche dirigée de la limande à queue jaune de 3LNO. Le CCRH souligne que la croissance potentielle, attendue des classes annuelles de 1984 à 1986, ne s'est pas concrétisée, probablement en raison d'importantes prises de juvéniles dans la zone réglementée par l'OPANO. En septembre 1996, la Commission des pêches de l'OPANO a accepté de maintenir le moratoire en 1997.

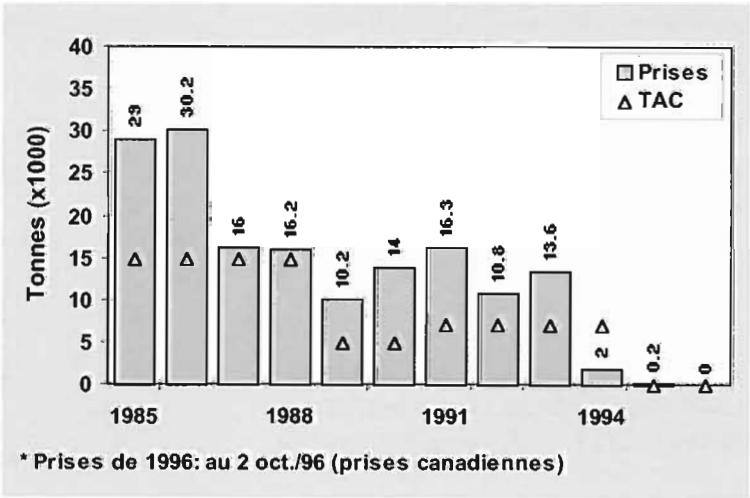

4.2.3.4 Zone réglementée par l'OPANO

PLIE GRISE - 3NO

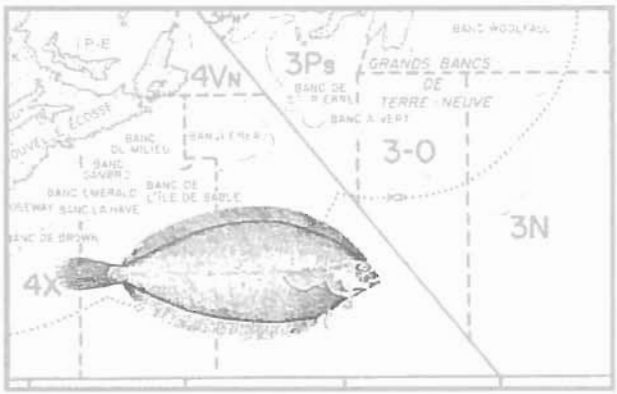

Dans le rapport de juin 1995 du Conseil scientifique de l'OPANO, les scientifiques ont indiqué que ce stock semble être très appauvri. Le Conseil scientifique de l'OPANO a recommandé d'interdire en 1996 la pêche de la plie grise dans les divisions 3NO, dans le but de permettre au stock de remonter à des valeurs qu'il a déjà atteintes. Les scientifiques ont également recommandé d'abaisser les prises fortuites au strict minimum.

Dans des lettres d'août 1994 et d'août 1995, adressées au ministre des Pêches et des Océans, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques a recommandé de maintenir le moratoire sur la pêche de la plie grise des divisions 3NO. À la réunion de septembre 1995 de l'OPANO, il a été décidé de maintenir en 1996 le moratoire imposé à la pêche de la plie grise des divisions 3NO.

Constatation du rapport de 1996 du Conseil scientifique de l'OPANO :

- ce stock semble se trouver à un niveau très bas.

Le Conseil scientifique de l'OPANO a recommandé d'interdire toute pêche de ce stock en 1997, afin de permettre son rétablissement. Il a également recommandé que les prises fortuites soient maintenues au strict minimum.

Dans une lettre adressée en août 1996 au ministre des Pêches et des Océans, le CCRH a encore recommandé de maintenir le moratoire sur la pêche dirigée de la plie grise de 3NO. En septembre 1996, la Commission des pêches de l'OPANO a accepté de maintenir le moratoire en 1997.

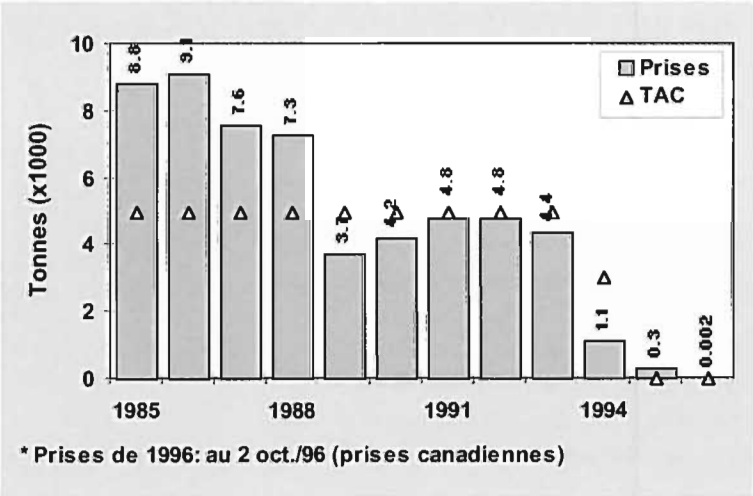

4.2.3.5 Zone réglementée par l'OPANO

SÉBASTE 3LN

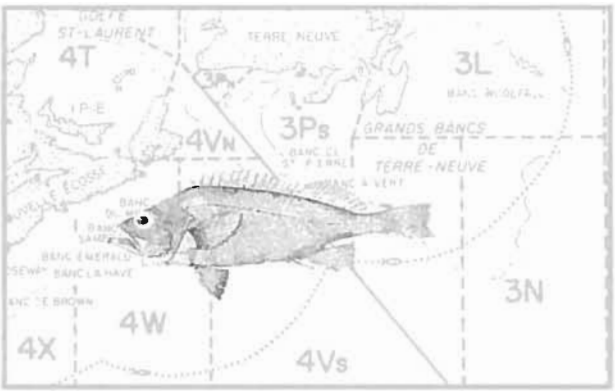

Dans le rapport de juin 1995 du Conseil scientifique de l'OPANO, les scientifiques ont conclu que l'abondance du sébaste était très basse dans la division 3L et qu'ils ne disposaient d'aucun signe de recrutement valable. Dans la division 3N, ils ont observé que le stock avait diminué de 1984 à 1991, mais qu'ils ignorent l'état dans lequel il se trouve depuis. Le Conseil scientifique de l'OPANO a recommandé de limiter à 14 000 t les prises totales de sébaste dans les divisions 3LN, en 1996.

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques n'a pas fait de recommandations particulières concernant ce stock pour 1995. Lors de la réunion de septembre de la Commission des pêches de l'OPANO, il a été décidé de fixer à 14 000 t le TAC de sébaste des divisions 3LN, en 1995.

Dans la lettre adressée au ministre des Pêches et des Océans, en août 1995, le Conseil concluait que l'abondance du sébaste dans 3L semblait très faible et que le stock ne donnait aucun signe de recrutement valable; il soulignait également que l'abondance du sébaste dans 3N avait baissé dans une mesure inconnue et qu'aucun signe de classe annuelle robuste n'avait été observé depuis les classes annuelles de 1986 et 1987. Pour la première fois depuis de nombreuses années, soulignait le Conseil, le TAC n'a pas été atteint en 1994, un phénomène qu'il attribue largement à l'échec de la pêche pour de nombreux États membres. En conclusion, le Conseil insistait sur l'importance primordiale d'adopter une attitude prudente à l'endroit du sébaste de 3LN et d'abaisser considérablement le TAC, en 1996; de 14 000 t qu'il était en 1995, il faudrait probablement le fixer sous les prises de 1994, qui s'élevaient à 7 000 t. À la réunion de septembre de la Commission des pêches de l'OPANO, il a été décidé de fixer à 11 000 t le TAC de 1996.

Constatations du rapport de 1996 du Conseil scientifique de l'OPANO :

- ce stock se trouve à un niveau très bas, dans 3L; l'état de ce stock est incertain dans 3N;
- on s'inquiète pour l'avenir de ce stock, étant donné l'absence générale d'un recrutement suffisant.

Dans une lettre adressée en août 1996 au ministre des Pêches et des Océans, le CCRH ne voyait rien pour appuyer un TAC de 14 000 t de sébaste dans 3LN. Le Conseil faisait remarquer que la Commission des pêches avait fixé le quota à 11000 t, en 1995. Et pourtant, le Conseil scientifique de l'OPANO estime que ce stock diminue depuis le milieu des années 1980 et demeure amoindri, en particulier dans la Division 3L. On note certains signes de recrutement dans 3N mais aucun indice d'une bonne classe annuelle subséquente. Sur la foi de ces raisons, le CCRH a recommandé au Canada d'imposer une réduction majeure du TAC. En septembre 1996, la Commission des pêches de l'OPANO a accepté que le TAC de sébaste de 3LN soit fixé à 11 000 t, en 1997.

Le CCRH préconise par ailleurs de décourager tout élargissement de la pêche de la crevette au chalut dans 3LN. Le Conseil souligne avec inquiétude le taux élevé de rejet de petits poissons plats

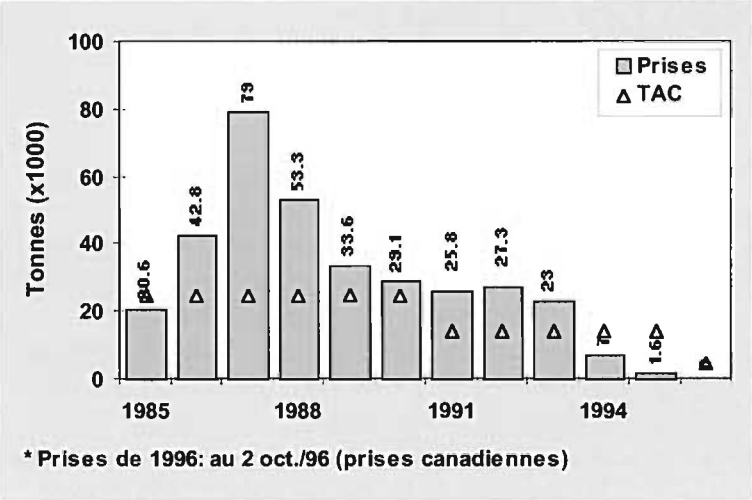

et de sébaste dans d'autres pêches de la crevette et note les effets néfastes que pourrait avoir une telle pratique sur le rendement de ces stocks, lesquels sont à un niveau extrêmement bas, sur les Grands Bancs. Pour ces raisons, le Canada devrait maintenir l'attitude qu'il a adoptée au sein de l'OPANO, au cours de l'année dernière, au sujet de l'élargissement de la pêche de la crevette au chalut dans le 3LN.

4.3 Stocks du Golfe du Saint Laurent

4.3.1 Aperçu de l'écosystème

4.3.1.1 Caractéristiques générales

Le golfe du Saint Laurent est une mer semi fermée reliée à l'Atlantique Nord par le détroit de Cabot, au sud est, et le détroit de Belle Isle, au nord est. Les forces qui agissent sur le golfe incluent l'apport d'eau douce -- variant selon la saison -- provenant principalement du fleuve Saint Laurent et des rivières de la Côte Nord. La colonne d'eau se divise en trois couches : une couche superficielle présentant de grands écarts de température et de salinité, attribuables aux fluctuations du rayonnement solaire et à l'apport d'eau douce; une couche intermédiaire froide (CIF) issue du refroidissement hivernal et de l'apport d'eau froide du Labrador, par le détroit de Belle Isle; et une couche d'eau plus chaude et plus salée, d'origine océanique, apportée par le détroit de Cabot et remontant vers l'amont, dans la large et profonde fosse du Chenal Laurentien.

4.3.1.2 Tendances récentes des conditions hydrographiques

En 1995, la température moyenne de la couche superficielle (0 30 m) approchait 11 °C, soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne de 10,4 °C. Dans la couche 30 100 m, la température moyenne était de 0,6 °C, presque un degré sous la moyenne de 1,5 °C. C'était la dixième année consécutive durant laquelle on enregistrait des températures inférieures à la moyenne à long terme dans le coeur de la CIF. Pour ce qui est de la couche de 100 200 m, la température moyenne se situait à 1,7 °C, soit 0,8 °C de moins que la moyenne. Dans la couche 200 300 m, la température moyenne était de 4,9 °C, très près de la normale (4,8 °C). La température enregistrée dans les eaux plus profondes accuse un léger fléchissement en regard de 1994, baissant de 1 °C dans la couche de 100 200 m et de 0,4 °C dans celle de 200 300 m. Dans le sud du golfe, la superficie benthique couverte d'eau plus froide que 0 °C a atteint un record de 25000 km2.

CONDITIONS HYDROGRAPHIQUES DANS LE GOLFE DU SAINT LAURENT EN 1995

- **température superficielle (0 30 m) légèrement supérieure à la normale;**
- **températures inférieures à la normale pour une dixième année consécutive dans la couche intermédiaire froide**
- **dans le sud du golfe, une superficie benthique record est couverte d'eau plus froide que 0 °C;**
- **dans les eaux profondes (200 300 m), température approchant la normale mais inférieure aux conditions de 1994.**

Sources : Rapport 96/41 de l'OPANO; Rapport 96/41 du MPO sur l'état des stocks

4.3.1.3 Tendances récentes de l'écosystème

Traditionnellement, trois groupes de poissons ont dominé la pêche du poisson de fond dans le golfe : les gadoïdes (morue et merluche), le

sébaste et les poissons plats. Après une période de forte abondance dans le milieu des années 1960, les stocks de morue dans le nord et le sud du golfe ont décliné durant la décennie 1970, pour remonter dans les années 1980 après plusieurs années de bon recrutement. Depuis, l'intensité de la pêche s'est conjuguée à l'insuffisance de la croissance et du recrutement pour causer l'effondrement des stocks. Les données récentes n'annoncent aucun recrutement substantiel. L'absence persistante de bon recrutement nuit à la reconstitution des stocks. En 1995, l'état (adiposité) des morues s'est amélioré, signe d'une bonification des conditions de croissance. Il s'agit là d'une amélioration marquée par rapport à 1994, année où la morue présentait un état de maigreur que l'on soupçonnait d'être presque fatal. Pour le sébaste, la dernière bonne année de bon recrutement remonte à 1980. Les sébastes nés en 1988 semblaient abondants, mais ils ont soit péri dans le golfe, soit migré ailleurs. L'insuffisance du recrutement et l'intensité de la mortalité par pêche ont fait dégringoler les stocks de sébaste, dont l'exploitation commerciale est maintenant interdite dans le golfe. En ce qui concerne les poissons plats (plie canadienne, turbot, plie grise), leur abondance a également décliné depuis quelques années et un bon recrutement se fait attendre.

En général, les stocks pélagiques approchent ou dépassent l'abondance normale. La biomasse du hareng dans le nord du golfe a augmenté jusqu'en 1989 1990, mais diminue depuis, particulièrement le stock de la baie St-Georges. Dans le sud du golfe, les faibles populations recensées au début des années 1980 ont spectaculairement progressé vers la fin de cette décennie et le début des années 1990; une récente baisse du recrutement laisse prévoir une chute de la biomasse. Le maquereau est abondant, et connaît une modeste mortalité par pêche. Les dernières années (1993 et 1994) semblent avoir produit de solides classes d'âge. Le capelan est une espèce importante dans le nord du golfe; on connaît mal sa biomasse, que l'on soupçonne d'être considérable mais peu exploitée.

TENDANCES GÉNÉRALES DE L'ÉCOSYSTÈME DANS LE GOLFE DU SAINT LAURENT EN 1995

- **très bas niveau des stocks de poisson de fond, sans aucun signe de bon recrutement;**
- **amélioration marquée de l'état (adiposité) de la morue;**
- **invertébrés : stocks en bon état; exploitation intense;**
- **poissons plats : forte pression de pêche; stocks en déclin;**
- **stocks pélagiques : en bon état, avec signes de bon recrutement du maquereau depuis quelques années;**
- **populations de phoques : abondantes et en croissance.**

Source : Rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks de pêche de l'Atlantique

Les stocks d'invertébrés du golfe sont généralement en bon état, malgré une forte exploitation. Les stocks de crevettes ont augmenté vers la fin des années 1980 et légèrement fléchi au début de la décennie 1990, mais semblent maintenant se rétablir grâce à un solide recrutement récent. La crevette est une importante source de nourriture pour la morue et le sébaste, dont l'effondrement des stocks peut avoir contribué à l'apparent relèvement de la population de crevettes. Pour le crabe des neiges, les prises ont atteint un sommet au début des années 1990, mais le mauvais recrutement de 1985 et 1987 fait aujourd'hui chuter la biomasse. Cependant, le bon recrutement des dernières années devrait faire remonter la biomasse vers la fin de la

décennie. Dans le cas du homard, les débarquements ont plafonné en 1990. Les prises de homard sont directement liées au recrutement annuel; les fortes prises des dernières années pourraient être attribuables aux conditions environnementales favorables, qui ont entraîné un bon recrutement. Les bancs de mollusques du golfe sont aussi exploités. On connaît peu la taille des stocks et leur rythme de croissance, mais la pression de pêche semble élevée. On sait cependant que les pétoncles autour des Îles de la Madeleine sont l'objet d'une forte exploitation et que leur abondance dépend du recrutement annuel.

Le golfe abrite quatre espèces de phoque (phoque commun, phoque à capuchon, phoque gris et phoque du Groenland). La population de phoques gris augmente à raison de 8 % par année. On a estimé à 18 000 t le volume total de morues (principalement des prérecrues) dévorées par les phoques gris en 1993 dans le golfe. Les phoques du Groenland abondent dans le golfe, et font partie de la plus nombreuse population de pinnipèdes de l'Atlantique Nord Ouest. Pour cette espèce, le nombre de nouveau nés dans le golfe était estimé à 580 000 (±78 000) pour 1990 et à 703 000 (±127 000) pour 1994. L'évaluation de la population varie entre 4,1 et 5,5 millions d'individus, qui auraient dévoré quelque 54 000 t (les estimations vont de 13 500 t à 150 000 t) de morue dans le golfe. Pour ce qui est du phoque à capuchon, on ne possède aucune information sur la taille de la population du golfe et son régime alimentaire. Le nombre de nouveau nés en 1993 est estimé à 3 000.

4.3.2 Recommandations par stock

4.3.2.1 Morue - 3Pn4RS

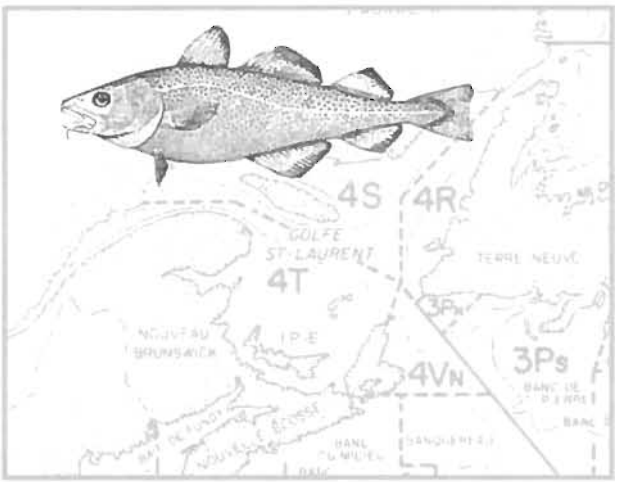

Historique des recommandations du CCRH

En août 1993, le Conseil a recommandé, à titre de mesure préventive de conservation, d'abaisser le TAC de 1993 de 31000 t à 18000 t, soit le niveau $F_{0,1}$ révisé pour 1993. À l'automne de 1993 et 1994, il a recommandé : d'interdire la pêche dirigée du stock en 1994 et de maintenir les prises fortuites au strict minimum; de n'autoriser en 1995 aucune pêche récréative ou alimentaire; d'implanter un vaste programme de pêches-sentinelles. En novembre 1995, le Conseil a à nouveau recommandé de maintenir le moratoire sur la pêche commerciale et d'étendre le programme de pêches-sentinelles visant ce stock.

Consultations de 1996

Lors des consultations de Matane (Qc), les pêcheurs ont souligné l'absence totale de morue au nord de l'île d'Anticosti une pêcherie traditionnelle , et qu'ils ne capturaient plus aucune morue en pêchant la crevette du côté nord ouest de l'île, alors que les prises fortuites de morue y étaient auparavant élevées.

Recommandation # 20:

Le Conseil recommande :

20.1 que l'on réautorise en 1997 une pêche commerciale limitée à un TAC de 6 000 t;

20.2 que l'on adapte l'effort de pêche de chaque secteur d'engins en fonction du quota disponible;

20.3 que la pêche soit strictement contrôlée et surveillée (registres de pêche, observateurs embarqués, surveillance à quai, etc.), pour qu'on puisse faire reposer les décisions futures sur des données fiables;

20.4 que l'on adopte et fasse observer des mesures pour protéger les juvéniles, et plus particulièrement la classe annuelle 1993 (protocole pour les petits poissons, restriction des engins), et faire en sorte que les prises englobent une diversité de classes annuelles parmi le stock adulte;

20.5 que l'on envisage d'adopter des mesures (p. ex. périodes et zones d'interdiction) pour éviter de cibler les concentrations denses de poissons sur le point ou en train de frayer;

20.6 que l'on continue de recueillir des données scientifiques à l'aide des pêches-sentinelles.

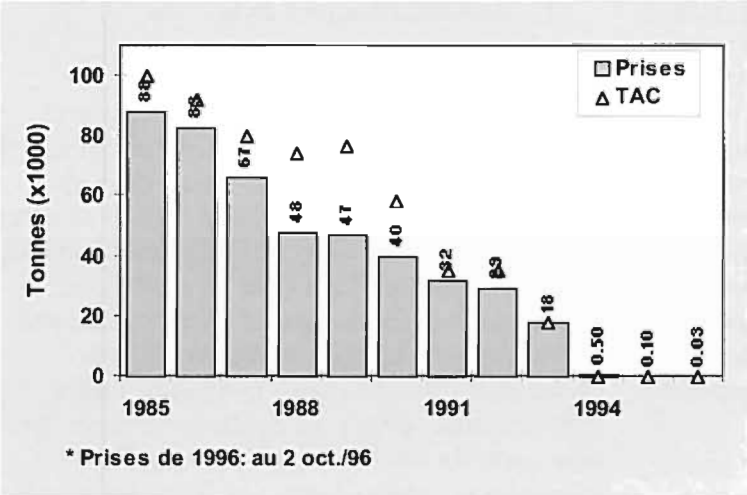

En raison des signes encourageants d'abondance qu'ils y observent, surtout dans la portion sud du 4RS, les pêcheurs souhaitent l'ouverture d'une pêche commerciale limitée. À leurs yeux, les pêches-sentinelles laissent croire à un solide rétablissement du stock dans toute son aire de répartition, sauf le détroit de Belle Isle. On exhorte toutefois les autorités à la prudence dans l'ouverture et la gestion de cette pêche. Comme la pêche du flétan, de la plie canadienne et de la merluche donne lieu à de fortes prises fortuites de morue, l'ouverture d'une pêche limitée donnerait une certaine marge de manoeuvre. L'interdiction actuelle pesant sur la pêche de la morue exerce sur les autres espèces une pression intense, qu'une pêche limitée contribuerait à alléger quelque peu. On propose un TAC de 6000 t. Les pêcheurs jugent essentiel de recueillir systématiquement l'information dont ils disposent et, si l'on réautorise la pêche, d'y intégrer le programme de pêches-sentinelles.

Analyse

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- le stock demeure très déprimé mais est relativement stable depuis quatre ans;
- les classes d'âge récentes (1991 et 1992) sont faibles, mais certains signes semblent plus encourageants pour la classe 1993;
- l'état des poissons s'est quelque peu bonifié à l'automne de 1994, et encore plus en 1995;
- selon les pêches-sentinelles, les poissons capturés près de la côte ne sont pas dans le même état que celles pêchés au large, par des engins mobiles.

Aperçu des pêches-sentinelles

Le programme de pêches-sentinelles a deux composantes depuis 1994 : le volet des engins fixes (palangres et filets maillants), où l'échantillonnage des prises se fait par une surveillance à quai normale pendant que les pêcheurs s'adonnent à leurs pratiques traditionnelles; le volet des engins mobiles, où l'on procède à un relevé scientifique (couverture aléatoire stratifiée, avec installation d'un revêtement dans le fond du chalut pour évaluer les pré recrues et vérification de la totalité des prises par des observateurs). En 1995, les relevés aux engins mobiles ont couvert la totalité de la zone à trois reprises (avril, août et octobre). La zone est couverte presque simultanément par tous les navires, ce qui est une méthode différente de l'expédition scientifique «classique» (un passage unique qui s'étend sur un mois) et, peut-être, préférable. On a appliqué le même protocole en 1996, en ajoutant quatre nouveaux sites pour les engins fixes dans 3Pn et 4R et en ne faisant que deux prospections aux engins mobiles.

Selon les évaluations provenant du secteur des engins mobiles, la biomasse exploitable minimum est en hausse (env. 41000 t) mais encore faible. Comparativement à 1995, les taux de capture aux engins fixes ont considérablement grimpé dans toutes les zones. Les filets maillants ont donné de bons taux de capture dans 4S (Basse Côte Nord), où très peu de poissons avaient été recensés les années précédentes. On a capturé un assez grand nombre de poissons de petite taille (env. 33 cm,

âge 3) en 1996, ce qui va dans le sens des observations faites en 1995. Les pêcheurs de capelan ont trouvé dans leurs casiers une quantité inhabituelle de petites morues. Les scientifiques jugent toutefois qu'il est prématuré de tirer des conclusions sur la force du nouveau recrutement. Les participants aux pêches-sentinelles signalent également que, malgré leur hausse, les taux de capture demeurent en deça des niveaux historiques. Les poissons capturés dans les pêches-sentinelles sont en meilleur état physiologique que les années précédentes, - plus particulièrement ceux capturés aux engins mobiles - qui étaient encore en mauvais état en 1995.

D'après le relevé scientifique estival de 1996, la biomasse globale demeure faible, ayant augmenté d'environ 8 % depuis 1995. La pêche-sentinelle aux engins mobiles semble indiquer une hausse plus marquée de la biomasse exploitable minimum, qui serait passée de 32000 t à 41000 t entre août 1995 et juillet 1996 (estimation préliminaire). La distribution géographique s'accroît depuis 1993, à la lumière des prises considérables ramenées dans 4S tant par le relevé estival que par la pêche-sentinelle aux engins fixes. Le maintien du moratoire a pour effet d'améliorer la structure par âge, grâce à la persistance des classes annuelles 1987 et 1988, aujourd'hui matures. Après le médiocre recrutement observé pour les classes 1991 et 1992, la classe 1993 semble forte, bien que toute comparaison avec la moyenne soit prématurée. L'état des poissons s'améliore; si la situation se maintient, grâce à de meilleures conditions météorologiques, ces gros poissons en santé contribueront probablement à long terme au recrutement futur.

Plusieurs signes positifs laissent croire que le stock est en voie de rétablissement. Le Conseil envisage une réouverture à petite échelle de la pêche commerciale, qui permettrait :

- de mieux connaître l'état réel du stock;
- de mieux adapter les règles sur les prises fortuites, pour les pêches non morutières;
- de limiter l'impact de la pêche récréative.

Comme le stock n'a pas encore complètement récupéré (la biomasse génitrice demeure faible), il faudrait strictement limiter la réouverture, de manière à favoriser la poursuite du rétablissement et à laisser au nouveau recrutement une chance de frayer au moins une fois. Pour l'instant, on ne peut calculer aucun niveau de référence définitif. La biomasse exploitable minimum, selon la pêche-sentinelle aux engins mobiles de juillet 1996, avoisine 40000 t. La productivité moyenne à long terme du stock était d'environ 60000 tonnes/année, ce qui donne une biomasse calculée absolue de près de 300000 t. Le Conseil estime qu'il faut limiter les prises bien en-deçà de 10000 t, pour favoriser le rétablissement du stock.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :	**Stock en rétablissement, mais à un faible niveau avec amélioration limitée; meilleure distribution géographique**
	Par rapport à la moyenne
Biomasse totale	**De loin sous la moyenne**
Biomasse génitrice	**Sous la moyenne, avec une faible amélioration**
Recrutement	**Faibles classes d'âge 1991 1992; la classe 1993 sera probablement meilleure**
Croissance et état	**État en amélioration, près de la moyenne; taux de croissance de retour à la normale**
Structure par âge	**Certaine amélioration**
Taux d'exploitation récent	**Pêche fermée depuis 1994**

4.3.2.2

Morue - 4T+4Vn (N-A)

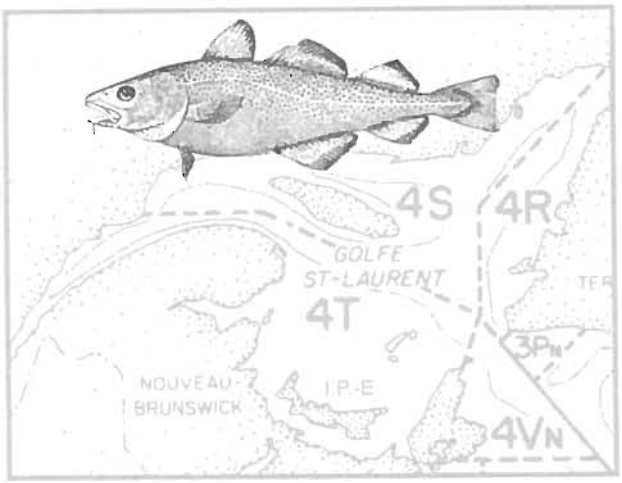

Historique des recommandations du CCRH

En 1993, face à la chute spectaculaire de tous les indicateurs concernant ce stock et aux sombres perspectives de recrutement, le Conseil a recommandé la cessation de cette pêche, du moins jusqu'en juin 1994. En novembre 1994, usant de prudence, le Conseil a recommandé d'interdire pour 1995 toute pêche dirigée. En 1995, les perspectives de reconstitution demeurant aussi sombres, il a recommandé qu'on maintienne pour 1995 le moratoire sur la pêche commerciale, tout en intensifiant considérablement la pêche-sentinelle.

Consultations de 1996

Lors des Consultations de 1996, les pêcheurs ont signalé une abondance de morue autour de l'Île du Prince Édouard, sur le banc Miscou et dans le secteur sud des Îles de la Madeleine, où le niveau des prises fortuites complique et freine en certains endroits la pêche des poissons plats (plie canadienne et flétan). En outre, les sondages acoustiques ont donné des signaux que l'on croit reliés à la présence de morue. Autour de l'Île du Prince

Recommandation # 21:

Le Conseil recommande :

21.1 que l'on réautorise en 1997 une pêche commerciale limitée à un TAC de 6000 t;

21.2 que l'on adapte l'effort de pêche de chaque secteur d'engins en fonction du quota disponible;

21.3 que la pêche soit strictement contrôlée et surveillée (registres de pêche, observateurs embarqués, surveillance à quai, etc.), pour qu'on puisse faire reposer les décisions futures sur des données fiables;

21.4 que l'on adopte et fasse observer des mesures pour protéger les juvéniles, et plus particulièrement la classe annuelle 1993 (protocole pour les petits poissons, restriction des engins), et faire en sorte que les prises englobent une diversité de classes annuelles parmi le stock adulte;

21.5 que l'on envisage d'adopter des mesures (p. ex. périodes et zones d'interdiction) pour éviter de cibler les concentrations denses de poissons sur le point ou en train de frayer;

21.6 que l'on continue de recueillir des données scientifiques à l'aide des pêches-sentinelles.

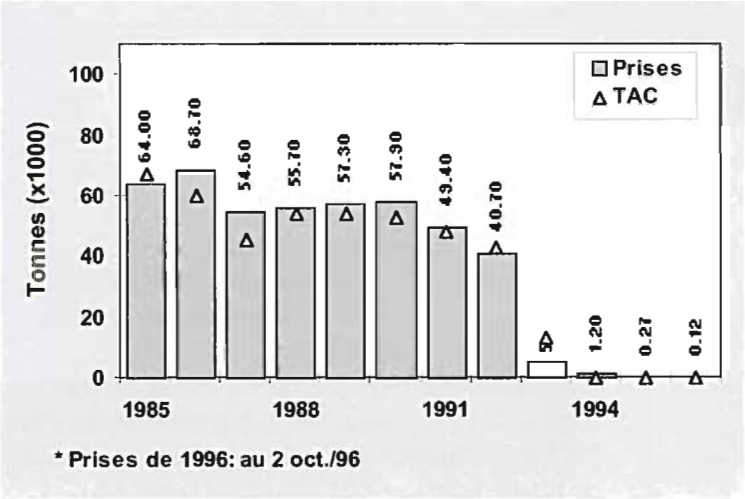

Édouard et des Îles de la Madeleine, les pêcheurs de homard ont ramené dans leurs casiers un nombre inhabituel (par rapport aux données historiques) de morues.

Dans plusieurs régions littorales, (baie des Chaleurs, est du Nouveau Brunswick, estuaire du Saint Laurent), cependant, les pêcheurs côtiers ont signalé une abondance beaucoup moindre par rapport aux dernières années (l'information provient des pêches-sentinelles, des pêches récréatives et des prises fortuites d'autres pêches, comme celle du flétan noir). Un pêcheur est d'avis que la présence de morues dans des régions marginales comme l'estuaire du Saint Laurent -- une ancienne pêcherie de morue -- est causée par le débordement d'une forte biomasse, et que la non-réapparition de la morue dans ces régions révèle que la population ne s'est pas encore rétablie. On a fait remarquer qu'aussi longtemps qu'un pêcheur à la palangre ne peut gagner sa vie en pêchant la morue dans le secteur nord de 4T comme c'est le cas actuellement , le stock doit être considéré en mauvais état. Certains pêcheurs de l'Î. P. É. ont un point de vue opposé, faisant valoir que la distribution géographique actuelle n'est pas inusitée puisque, dans le passé, des flottilles du Québec et du Nouveau Brunswick venaient pêcher dans les eaux du nord de l'Î. P. É. En outre, on observe maintenant dans le golfe la présence de morues de grande taille habituellement pêchées en hiver, ce qui est interprété comme un effet positif de l'interdiction de la pêche hivernale. Les pêcheurs estiment qu'il y a abondance de petits poissons (probablement d'âge 3), à en juger par les prises fortuites des homardiers et les prises récréatives. Les poissons semblent généralement en bonne santé et ont l'estomac rempli de nourriture. Par ailleurs, les phoques sont perçus comme une grave nuisance : poissons partiellement dévorés sur les palangres, traces de morsure sur les poissons, disparition de la morue dans des pêcheries traditionnelles où le phoque abonde. Dans certaines régions (baie des Chaleurs, embouchure de l'estuaire du Saint Laurent), le chien de mer crée le même problème.

Il est difficile de mener efficacement les études expérimentales, en raison des restrictions (p. ex. sélectivité) qui leur sont imposées. La pêche récréative est également source de frustrations. Elle est perçue comme une pêche non contrôlée, et donc comme une pêche commerciale non officielle qui alimente le marché noir. En général, les intervenants estiment qu'on manque de données pour évaluer avec précision le potentiel réel du stock. Dans ce contexte, une réouverture limitée permettrait d'enrichir le fonds d'information et, ainsi, de brosser le vrai tableau de l'état du stock. En outre, une réouverture pourrait contribuer à résoudre les problèmes liés aux prises fortuites et à la pêche récréative. De toute évidence, il faudrait surveiller de près les résultats d'une réouverture partielle, pour recueillir les données nécessaires. On a souligné qu'une réouverture présente toujours un risque, mais qu'il faut le faire en calculant le risque et en atténuant au maximum les éventuelles retombées négatives.

Les droits d'accès demeurent un problème épineux. Certains intervenants aimeraient, dans un premier temps, limiter la réouverture partielle aux engins «écologiques» (ligne et hameçon, filet maillant), alors que d'autres préfèrent des quotas fondés sur les parts traditionnelles. Un participant

a proposé d'interdire les grands bateaux. Faute de données fiables, on a peu parlé du niveau du TAC. Des chiffres de 10000 à 15000 tonnes ont été avancés. Les pêcheurs de l'Î. P. É., ont demandé un quota exclusif de 4000 t. Un représentant de pêcheurs a signalé que le TAC devrait être conforme aux principes de conservation. On a également souligné la nécessité de mieux promouvoir et contrôler la qualité des débarquements, pour pouvoir retirer autant d'argent avec des prises moins abondantes mais de meilleure qualité.

Analyse

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- piètre recrutement vers la fin des années 1980 et le début des années 1990;
- le recrutement semble s'améliorer, mais il est trop tôt pour en être sûr;
- la biomasse approche le plancher historique;
- l'interdiction de la pêche en 1996 devrait menen à une légèrement (5%) la biomasse génitrice.

Aperçu des pêches-sentinelles

Dans le sud du golfe du Saint Laurent (zone 4T), les pêches-sentinelles ont commencé à l'automne 1994, avec deux navires armés d'engins mobiles. En 1995, on a accru le nombre d'engins mobiles et ajouté des engins fixes. En 1996, conformément à la recommandation du Conseil, on a considérablement intensifié la pêche-sentinelle, qui couvrait dorénavant la plus grande partie de la zone de juillet à octobre à l'aide d'une plus grande diversité d'engins. Pour établir les méthodes à suivre, on a combiné les informations communiquées par les pêcheurs au sujet des lieux de pêche traditionnels à un protocole scientifique visant à limiter les biais et à maximiser le volume de données obtenues. Pour le secteur des engins fixes, on a conservé les mêmes sites tout au long de la saison. Dans le cas des engins mobiles -- représentés par des chaluts et des sennes danoises (écossaises) --, on a fait douze sorties durant la saison. Une fois sur trois, on munissait d'un revêtement le fond de l'engin, pour obtenir des données sur l'abondance des juvéniles.

Les engins mobiles ont donné des taux de capture d'environ 20 % supérieurs à ceux observés en 1995 à la même date. Cette hausse est en grande partie imputée à la croissance des poissons encore existants au moment de l'interdiction de la pêche. Pour les palangres, les prises sont similaires à celles de l'année précédente à la même période. Les taux de capture étaient élevés autour de l'Î. P. É., mais très faibles -- et même nulles en plusieurs occasions -- le long du littoral gaspésien. Compte tenu des prises des engins mobiles, la classe annuelle 1993 pourrait être supérieure à la classe 1992, mais il est encore trop tôt pour en estimer la force réelle.

Plusieurs indices se conjuguent pour indiquer un relèvement de la biomasse depuis la fermeture de la pêche. Les pêches-sentinelles confirment l'amélioration dans certains secteurs. L'importance des prises fortuites dans plusieurs pêches (homard, plies, flétan, aiguillat commun) révèle également que la population est plus abondante que ces dernières années. Cependant, le stock ne semble pas avoir réintégré toute son aire de distribution géographique, comme en témoignent les faibles prises dans les zones littorales (p. ex. la côte orientale du N. B., l'estuaire du Saint Laurent et la baie de Chaleurs).

Le relevé scientifique d'automne en 1996 confirme la répartition géographique de la morue telle qu'observée dans d'autres pêches. On relève un accroissement léger du nombre de poissons capturé par trait. Une conclusion initiale serait que la biomasse est en train de se rétablir, cependant, ceci à un rythme lent et un bas niveau. On confirme qu'il existe un grand nombre de poissons de trois ans (classe de 1993), malgré que cette classe annuelle ne soit pas aussi forte qu'on ne le pensait. La classe annuelle de 1995 peut, elle aussi, être de bonne taille. La persistance de conditions océanographiques pauvres observées

dans le sud du golfe aura probablement un effet limitatif sur la productivité biologique pendant une certaine période de temps.

Le Conseil est bien conscient de la frustration engendrée chez les pêcheurs aussi bien par les règles sur les prises fortuites que par les prises récréatives, deux facteurs qui compliquent la pratique de la pêche et engendrent des inégalités parmi les pêcheurs. Le Conseil se préoccupe également de l'insuffisance du contrôle et de la surveillance envers la pêche récréative, qui ouvre la porte au braconnage et à la vente illégale du poisson.

Dans son rapport de 1995, le Conseil estimait que le stock pouvait supporter des prises de l'ordre de 4000 t, et que ce niveau pourrait servir de «valeur seuil» pour l'expansion de la pêche-sentinelle. Les prises de 1996 seront bien inférieures à cette limite, malgré l'intensification de la pêche récréative. La biomasse génitrice (âge 5+) calculée pour 1996 se situe à quelque 110000 t, un niveau en hausse mais toujours inférieur aux valeurs enregistrées vers le milieu des années 1980 (env. 230000 t). Depuis le moratoire, le stock semble se reconstituer à un rythme annuel d'environ 10 %, une hausse qui est cependant surtout imputable à la croissance des poissons déjà présents à la fermeture de la pêche. La classe annuelle 1993 semble être supérieure aux classes précédentes, et pourrait contribuer positivement à la biomasse future. Selon l'analyse du risque effectuée par les scientifiques, le faible niveau prévu des captures devrait faire augmenter la biomasse entre 1996 et 1997. La même Analyse, fondée sur les données de 1995, révèle qu'un niveau de capture de 6000 t en 1996 équivaudrait à 50 % de probabilité de déclin de la biomasse génitrice. Des prises supérieures à 10000 t auraient fait grimper la probabilité à 80%.

Le Conseil considère que l'amélioration observée autorise une réouverture limitée de la pêche commerciale en 1997. Une telle réouverture permettrait :

- de mieux connaître l'état réel du stock;
- de mieux adapter les règles sur les prises fortuites, pour les pêches non morutières;
- de limiter l'impact de la pêche récréative.

Puisque le stock ne s'est pas encore totalement rétabli (biomasse génitrice encore faible, distribution géographique limitée, recrutement limité), il faudrait restreindre strictement la réouverture, pour favoriser la poursuite de la reconstitution et permettre aux nouvelles classes d'âge de frayer au moins une fois. L'Analyse indique que les prises doivent demeurer sous les 10000 t, compte tenu de l'objectif global de rétablissement. Au niveau $F_{0,1}$, les prises avoisineraient les 16000 t.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : Stock en rétablissement, mais encore faible

	Par rapport à la moyenne
Biomasse totale	**Sous la moyenne, concentrée dans le sud est de la zone**
Biomasse génitrice	**Sous la moyenne, avec croissance annuelle de 10 % depuis l'imposition du moratoire grâce à la croissance des poissons plus âgés**
Recrutement	**Sous la moyenne depuis la cohorte de 1987; la classe d'âge 1993 sera probablement meilleure**
Croissance et état	**État en amélioration, près de la moyenne en 1994 et 1995**
Structure par âge	**Affectée par le faible recrutement; les individus de sept ans dominaient les débarquements de 1995; amélioration probable grâce à la cohorte de 1993**
Taux d'exploitation récent	**Pêche fermée depuis 1993**

4.3.2.3

Sébaste unité 1 - 4RST+3Pn (Jan-May)+4Vn (Jan-May)

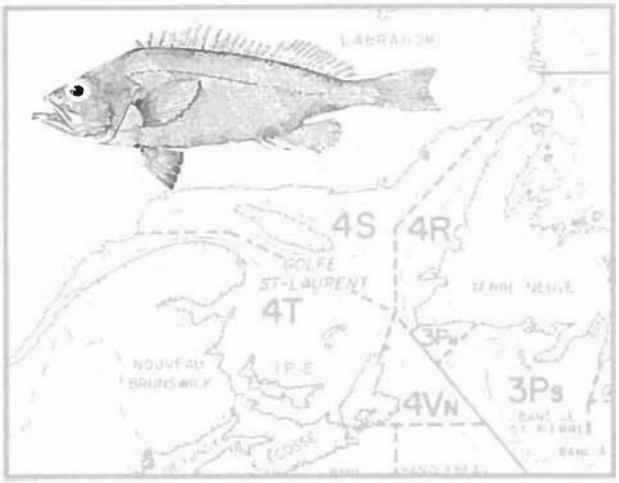

Historique des recommandations du CCRH

En novembre 1993, le Conseil, inquiet de l'état du stock, a recommandé que le TAC de 1994 soit fixé à 30000 t (une baisse de 50 %), en vue de le maintenir à ce niveau pendant encore deux ans, si possible, pour assurer la stabilité du stock.

Dans son rapport de 1994, le Conseil a recommandé, pour le sébaste de l'unité 1, d'intensifier et d'approfondir les recherches scientifiques, de concert avec l'industrie, dans le but de préciser les unités de gestion du sébaste et de mieux comprendre les régimes migratoires et la situation des stocks. Il a également recommandé d'établir le TAC de 1995 à 7 500 t; de mettre en place un protocole relatif aux petits poissons destiné à protéger les juvéniles du sébaste; et que Pêches et Océans Canada, en consultation avec l'industrie, cherche à restreindre la pêche autant que possible, de janvier à juin. Après avoir examiné la recommandation du Conseil, au sujet du TAC, le Ministre a décidé d'interdire toute pêche du sébaste dans l'unité 1, en 1995. Pour donner suite à la recommandation du Conseil concernant le lancement d'une initiative scientifique mixte (industrie-scientifiques) sur le sébaste, il a été mis sur pied, avec le concours du MPO et de l'industrie, un programme de recherche multidisciplinaire qui tentera de répondre à certaines questions clés touchant à la biologie du sébaste, à la définition du stock, à son état et à ses mouvements migratoires. Pour 1996, le Conseil a recommandé de poursuivre le moratoire et de minimiser les prises fortuites de sébaste dans les autres pêches.

Recommandation # 22:

Le Conseil recommande :

22.1 d'interdire la pêche dirigée du sébaste en 1997;

22.2 d'entreprendre des relevés à être menés conjointement par l'industrie et le secteur des sciences;

22.3 de continuer de surveiller le recrutement, en utilisant toutes les sources d'information, y compris les prises fortuites par les pêcheurs de crevette.

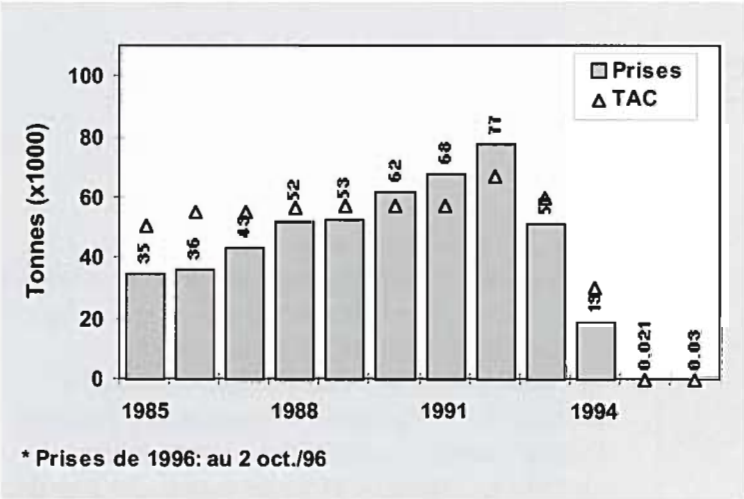

d'autres informations sur ce stock, par le truchement d'initiatives mixtes avec l'industrie.

Consultations de 1996

Le Conseil a organisé une consultation spéciale sur les stocks de sébaste le 11 octobre 1996. Quelques résultats encourageants sont parvenus des pêches sentinelles; toutefois, dans l'ensemble, les intervenants estiment que la pêche devrait demeurer fermée, vu l'appauvrissement constant de la biomasse. Les pêcheurs demeurent inquiets de l'état général de la ressource. Enfin, l'industrie estime qu'une meilleure coordination des travaux scientifiques du MPO, entre les régions, permettrait de mieux répondre aux questions sur le mélange des stocks.

Analyse

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- aucun signe de nouveau recrutement;
- très faible biomasse;
- le rétablissement pourrait se produire d'ici 7 à 9 ans, mais seulement après un important recrutement.

Cette évaluation de la situation a été corroborée par les intervenants au cours des consultations. Le Conseil demeure très préoccupé par l'état de ce stock et déplore le fait qu'aucune amélioration n'est observée, malgré le moratoire. Le Conseil estime par ailleurs qu'il convient de recueillir

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock	Très bas
	Par rapport à la moyenne
Biomasse totale	Très basse
Biomasse génitrice	Très basse
Recrutement	Très faible
Croissance et état	Inconnus
Structure par âge	Dominée par la classe annuelle de 1981.
Taux d'exploitation récent	Moratoire

4.3.2.4
PLIE CANADIENNE - 4T

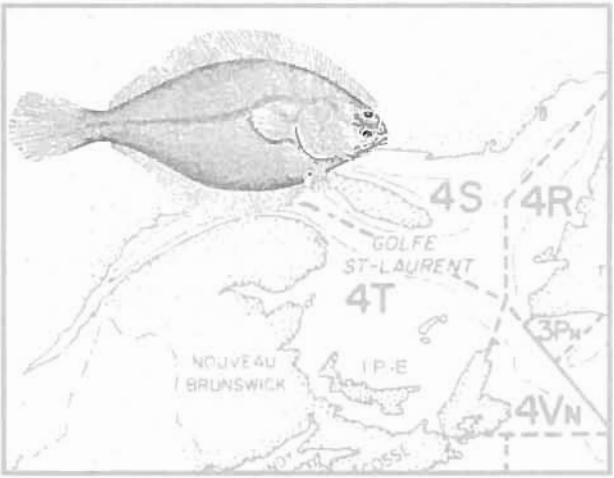

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1993, le Conseil a recommandé de fixer à 5000 t le TAC pour 1994, avec maintien des mesures de protection des petits poissons. Le même TAC a été recommandé pour 1995, en novembre 1994. En novembre 1995, à la lumière de données révélant que la biomasse était au plus bas niveau jamais observé, le Conseil a recommandé : d'abaisser le TAC à 2000 t; de poursuivre les efforts visant à réduire le plus possible la capture et le rejet des poissons de petite taille; de tenir au strict minimum les prises fortuites de morue.

CONSULTATIONS DE 1996

Lors des Consultations de 1996, on s'entendait généralement pour dire que les nombreuses fermetures causées par l'excès de prises fortuites de morue ne permettent pas aux pêcheurs d'évaluer clairement l'état du stock. La règle des 10 % est perçue comme un obstacle de taille à une pêche efficace. Elle entraîne également des injustices parmi les pêcheurs, puisque certains endroits peuvent à la fois être fermés à un type d'engin particulier et ouverts à un autre type. Les pêcheurs réclament la modification de cette règle. Selon un pêcheur, ce problème de prises fortuites était prévisible, puisqu'il est causé par une réorientation de l'effort de pêche vers la plie canadienne, laquelle représentait normalement une prise accessoire dans la pêche de la morue. D'autres pêcheurs ont mentionné que la portion sud du golfe accueillait autrefois une pêche dirigée de la plie canadienne. On estime que l'accroissement du maillage permet effectivement d'empêcher la capture des petites plies, et que la pêche est aujourd'hui beaucoup plus «nette» qu'auparavant. On continue de capturer de petites plies, mais peu fréquemment. Par ailleurs, on a déploré la conduite de certaines entreprises de transformation, qui achètent les petites plies pour s'en servir comme appât. Des études de sélectivité sont présentement en course dans le but de limiter les prises fortuites de morue et de petites plies.

RECOMMANDATION # 23:

Le Conseil recommande :

23.1 de fixer à 2 500 t le TAC de 1997;
23.2 de prendre des mesures pour limiter la réorientation vers la plie canadienne de l'effort provenant d'autres pêches
23.3 de faire strictement observer la règle sur les limites de taille.

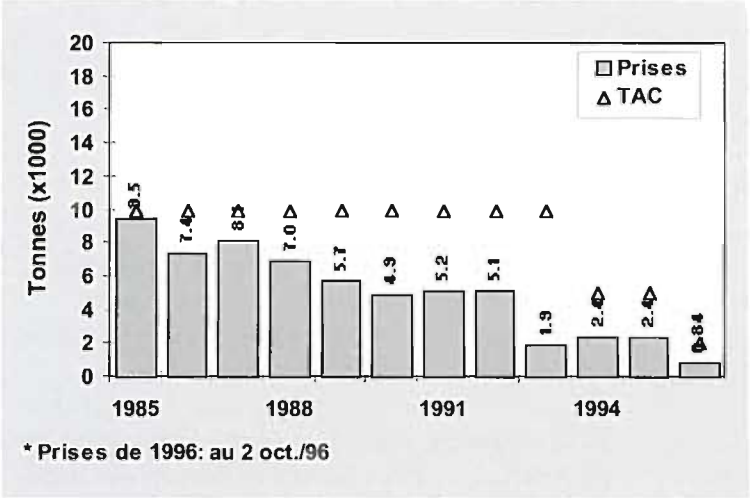

À l'Î. P. É., la taille moyenne des prises a augmenté et les taux de capture sont remontés, malgré l'intensification de l'effort de pêche. Cet état de choses est interprété comme une amélioration de l'état du stock. Aux dires des pêcheurs de la région, le stock est actuellement en meilleur état et pourrait supporter une hausse du TAC. On a parlé de 5000 t. Aux Îles de la Madeleine, les pêcheurs croient que le stock de plie est moins abondant que durant les années 1960 et n'ont pas aperçu de poissons de grande taille (15-16 po) depuis 1987-1988. Dans le nord de 4T, les pêcheurs affirment que la plie a quasiment disparu.

Analyse

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- l'estimation de la biomasse pour 1995 est la plus faible depuis 1971;
- le recrutement est généralement médiocre depuis le milieu des années 1970;
- le rejet des plies de taille insuffisante demeure un problème.

Le Conseil reconnaît l'incertitude entourant l'état du stock, vu la divergence des opinions exprimées. Selon l'évaluation du MPO, le stock serait en très mauvais état. D'un autre côté, les pêcheurs signalent une hausse des taux de capture, malgré l'accroissement des maillages et l'intensification de l'effort de pêche due à l'accroissement du nombre de participants. Les plies capturées sont plus grosses et en meilleur état que par le passé. À la lumière de l'évolution historique de la biomasse, le Conseil constate que cette dernière est demeurée relativement stable depuis dix ans, bien qu'à un niveau de loin inférieur à celui observé vers la fin des années 1970. Le relevé de l'automne 1996 confirme cette situation, le nombre de poissons par trait étant demeuré le même qu'en 1995. La plie canadienne était concentrée principalement dans la partie sud-est du Golfe.

Le Conseil reconnaît les mesures prises pour prévenir la capture de poissons immatures, conformément à ses recommandations précédentes, et la baisse considérable de la mortalité par pêche des plies de petite taille.

Malgré la divergence des points de vue exprimés, le Conseil estime que la pêche présente certains signes d'amélioration et que les mesures de conservation ont bénéficié au stock.

Le Conseil estime qu'un léger relèvement des prises est possible. Il demeure toutefois préoccupé de la faiblesse de la biomasse et estime que l'accroissement des prises devrait suivre une stratégie de reconstitution. Comme on continue de signaler des débarquements de petites plies, le Conseil prône instamment une stricte application des règlements.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock	Peut-être en rétablissement; signes d'amélioration; taux de capture supérieurs malgré l'accroissement des maillages
	Par rapport à la moyenne
Biomasse totale	Encore inférieure à la moyenne, et presque stable depuis dix ans
Biomasse génitrice	Stable, à un bas niveau
Recrutement	Médiocre
Croissance et état	Réduction marquée des rejets d'immatures; les poissons capturés sont plus gros
Structure par âge	Inconnue
Taux d'exploitation récent	La réorientation de l'effort pourrait poser un problème

4.3.2.5
PLIE GRISE - 4RST

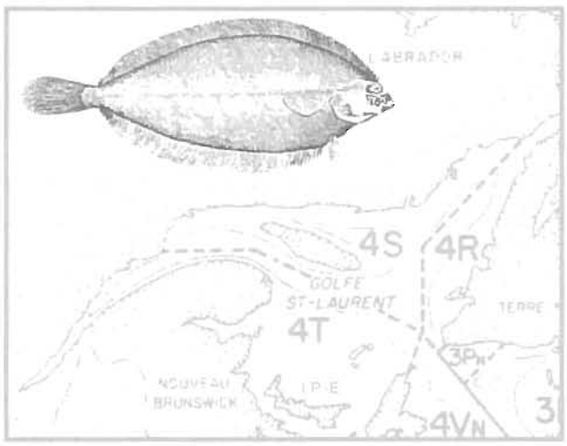

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1993, le Conseil a recommandé, à titre préventif, de fixer à 1000 t le TAC de plie grise pour 1994, et de surveiller les prises de plie grise dans 4T jusqu'à ce qu'on ait mieux établi les limites de la répartition du stock. Le TAC a été abaissé à 1000 t en 1994. En novembre 1994, le Conseil a recommandé de redéfinir l'unité de gestion de manière qu'elle englobe 4T, et de fixer à 1000 t le TAC de plie grise en 1995 dans 4RST. Conformément à la recommandation du Conseil, on a étendu en 1995 l'unité de gestion pour y englober 4T. En 1995, le Conseil a recommandé de laisser le TAC à 1000 t. pour 1996.

CONSULTATIONS DE 1996

Au cours des consultations menées en 1995, les participants ont dit qu'il y avait eu peu de pêche en 1995 en raison de l'interdiction de conserver les prises fortuites.

Durant les Consultations de 1996, certains intervenants ont remis en question la recommandation de 1995, en laissant entendre que le TAC devrait être supérieur à 1000 t. On a proposé de relever le quota pour la Division 4T, en autorisant deux mois de pêche au printemps et deux autres mois à l'automne.

ANALYSE

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- après le déclin marqué de la fin des années 1980, la biomasse demeure stable dans 4RS et s'accroît marginalement dans 4T;
- les prises récentes ont été de loin inférieures au TAC.

RECOMMANDATION # 24:

Le Conseil recommande :

24.1 de fixer à 1000 t le TAC de 1997;
24.2 d'adopter des mesures visant à harmoniser le maillage dans toute la zone.

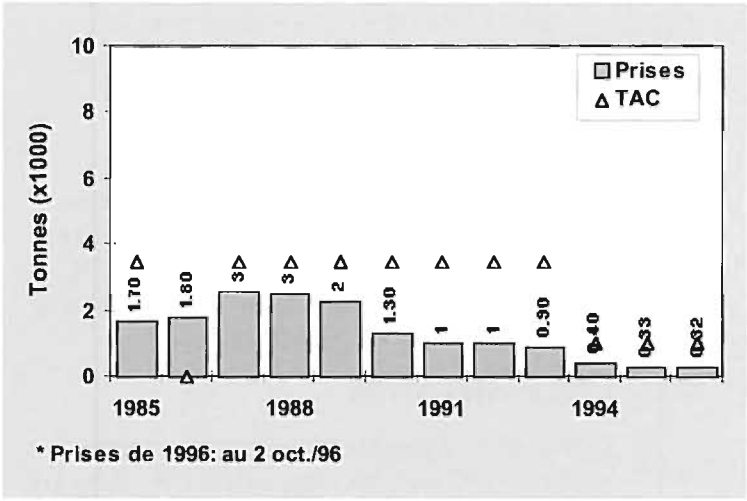

Le Conseil prend acte des mesures adoptées pour réduire les prises de petite taille (moins de 30 cm). Il note aussi que la ressource semble à un bas niveau, particulièrement dans le nord du golfe, où l'espèce était la plus abondante. En outre, les scientifiques indiquent que «la tendance observée dans l'abondance de la ressource peut nécessiter de nouvelles réductions de l'effort de pêche.» Le relevé de septembre 1996 dans le 4T montre une augmentation de l'indice d'abondance depuis 1995. Dans ce relevé, la plie grise était distribuée principalement le long du chenal Laurentien et de la dépression au large du Cap Breton. Contrairement aux années antérieurs, il y avait peu de plie grise entre la Gaspésie et le banc des Orphelins.

Le Conseil est déconcerté par la diversité des limites de maillage en place dans le sud du golfe, et estime que cette situation peut nuire à la conservation de la ressource.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock	Stable mais faible; certaine amélioration dans 4T
	Par rapport à la moyenne
Biomasse totale	Faible
Biomasse génitrice	Faible
Recrutement	Aucune information
Croissance et état	Aucune information
Structure par âge	Aucune information
Taux d'exploitation récent	Accroissement du maillage depuis deux ans; l'effort demeure élevé

4.3.2.6
FLÉTAN NOIR - 4RST

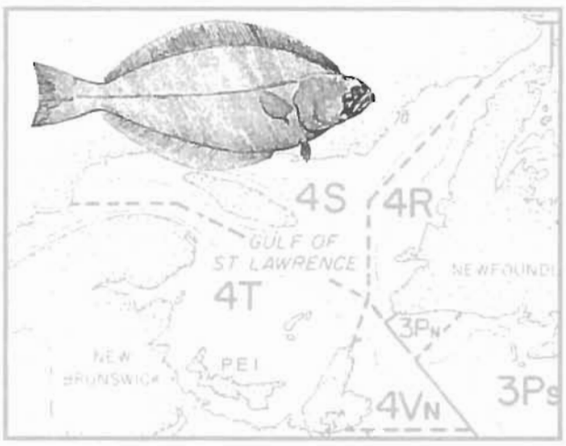

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1993 et 1994, le Conseil a recommandé de fixer à 4000 t le TAC de flétan noir de 4RST. Compte tenu des préoccupations suscitées par la diminution apparente de l'abondance et de la grande quantité de poissons de petite taille capturés, en 1994, le Conseil a ajouté que des mesures de gestion additionnelles étaient nécessaires afin de favoriser la capture des poissons de plus de 50 cm. En 1995, le Conseil a recommandé de fixer le TAC de 1996 à 2000 t ainsi que des mesures visant à permettre au jeune flétan noir d'atteindre la maturité (y compris l'application d'un protocole concernant le poisson de petite taille et l'augmentation du maillage des filets maillants), la pêche étant assujettie en totalité à un programme de vérification à quai.

Consultations de 1996

Cette espèce a une grande importance pour les pêcheurs utilisant des engins fixes dans l'estuaire du Saint-Laurent et dans le secteur de l'île d'Anticosti. Au cours des Consultations de 1996, ces pêcheurs se sont dit très préoccupés par le quota actuel et ils mettaient en question le bien-fondé de la diminution de 50 % du quota par rapport à 1995. Ils ont signalé avoir pris plusieurs mesures afin d'améliorer l'exploitation de ce stock, à savoir l'augmentation du maillage, la réduction du nombre de participants à la pêche et la diminution du nombre de filets par bateau (lequel est passé à 80). Ils signalent que les taux de capture ont été très élevés en 1996, d'où une saison très courte malgré la réduction de l'effort de pêche. Les poissons étaient plus gros que l'an dernier et en bon état. Les pêcheurs se préoccupent de la grande quantité de femelles matures (plus de 80 % des prises) capturées à la suite de l'augmentation du maillage. Ils ont signalé que le nombre des prérecrues est à la hausse et qu'un nombre important de flétans noirs très petits sont

RECOMMANDATION # 25:

Le Conseil recommande :

1. **de fixer à 3000 t le TAC de 1997;**
2. **de maintenir les mesures de conservation en place (restriction de l'effort, accroissement du maillage);**
3. **de poursuivre les études scientifiques, pour mieux délimiter le stock et ses régimes migratoires.**

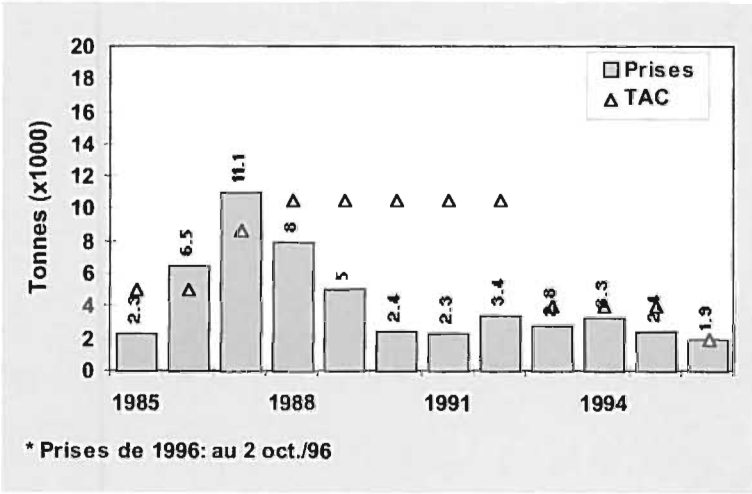

capturés par les chalutiers crevettiers malgré l'utilisation de grilles de type Nordmore (donnée non confirmée partout), ce qui pourrait signifier que des classes annuelles fortes sont imminentes. En règle générale, les participants conviennent que le stock est maintenant en bon état et qu'il est justifié de ramener le TAC à 4000 tonnes. Les pêcheurs ont émis des doutes quant à la délimitation des unités de gestion des stocks et aux régimes migratoires. Ils ont fait part de leurs préoccupations relatives à la pêche hivernale dans les environs du détroit de Cabot étant donné les incidences négatives possibles de celle-ci sur la pêche au Québec.

À Terre-Neuve, les pêcheurs ont signalé des améliorations similaires du stock. Il y a eu une hausse des taux de capture et des indices de recrutement sont observés.

Analyse

Le Conseil constate que la situation s'est grandement améliorée depuis l'évaluation faite à partir des données de 1995. Les taux de capture déclarés sont à la hausse et les débarquements élevés de 1996 ont conduit à la fermeture prématurée de la pêche. Cette situation corrobore les observations faites par les scientifiques au cours du relevé de l'été 1996, soit une augmentation en continu de la biomasse depuis 1993. L'abondance du poisson de taille commerciale a augmenté de 30 % entre 1995 et 1996 et l'abondance du poisson mesurant plus de 50 cm a plus que doublé. On a également observé de bons signes de recrutement en 1996, l'abondance n'ayant pas atteint un tel niveau depuis le début des années 1990. Le Conseil a reconnu les mesures positives prises par les pêcheurs en vue de réduire l'effort réel et d'augmenter le maillage. Grâce à ces mesures, les prises de poissons immatures ont diminué.

Les pêcheurs signalent que le TAC de 2000 t était beaucoup trop bas compte tenu de l'état actuel de la ressource et ils sont d'avis que les captures pourraient être plus élevées. Ils sont préoccupés par l'insuffisance des connaissances sur l'écologie de l'espèce, notamment en ce qui concerne le régime migratoire. Le Conseil reconnaît que, la migration possible du flétan noir dans différents secteurs pourrait influencer notre approche de conservation.

Le Conseil est d'avis que le stock s'améliore depuis sa dernière évaluation, en 1995, et que des mesures positives ont été prises en vue du règlement des problèmes soulevés dans son rapport précédent. Il est d'avis qu'il faudrait prendre des mesures de conservation afin d'aider le stock à se rétablir complètement et pour maintenir la biomasse au-dessus de son niveau actuel. Le Conseil est également d'avis que, même si une augmentation du TAC est possible, il convient d'adopter une approche prudente afin d'assurer le rétablissement du stock.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock	En rétablissement rapide.
	Par rapport à la moyenne
Biomasse totale	Bonne amélioration en 1996
Biomasse génitrice	Hausse probable en 1996
Recrutement	Abondance de juvéniles à compter de 1996
Croissance et état	État légèrement supérieur
Structure par âge	Bonification attribuable à l'accroissement du maillage et à un meilleur recrutement
Taux d'exploitation récent	Réduction probable, en raison d'une baisse du TAC, d'une diminution de l'effort et d'un accroissement des maillages

4.3.2.7
MERLUCHE BLANCHE - 4T

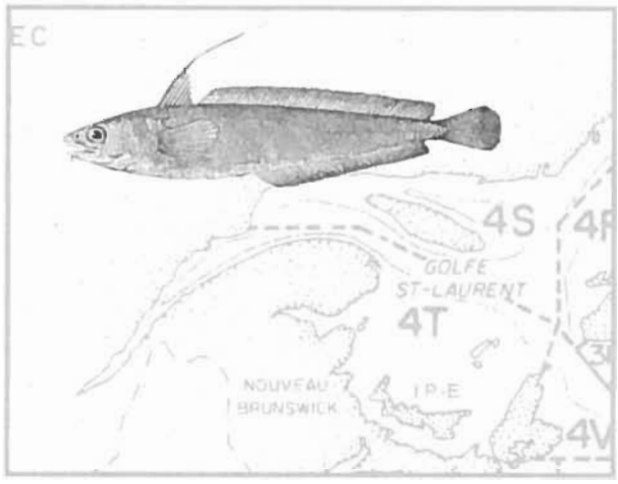

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1993, le Conseil a recommandé, à titre préventif, d'abaisser à 2000 t le TAC en 1994. À cause de l'incidence traditionnellement élevée de petits poissons dans les prises, le Conseil a également recommandé que soient maintenues les mesures adoptées en 1993 pour protéger les petits poissons. Le Conseil a aussi recommandé que soient délimités avec précision les secteurs et les périodes clés de frai de ce stock et que, dans la mesure du possible, la pêche soit interdite dans ces secteurs et pendant ces périodes.

En novembre 1994, du fait qu'aucun changement dans les estimations de l'abondance n'avait été observé (laquelle était demeurée environ la moitié de celle de 1992), le Conseil a recommandé d'interdire la pêche dirigée de la merluche blanche dans 4T et de maintenir au strict minimum les prises fortuites. En 1995, étant donné les préoccupations que continuait de susciter la faible abondance et les indications d'un recrutement prochain faible, le Conseil a recommandé le maintien du moratoire sur la pêche dirigée en 1996.

CONSULTATIONS DE 1996

Au cours des consultations de 1995, les pêcheurs de homard ont indiqué qu'ils avaient observé de grands nombres de merluche blanche dans leurs casiers. Généralement, les pêcheurs ne pensaient pas que la merluche blanche était «en difficulté».

Par ailleurs, au cours des Consultations de 1996, les impressions quant à l'état du stock variaient d'un endroit à l'autre. Aux Îles de la Madeleine, les pêcheurs affirment qu'il n'y a plus de merluche. Cependant, à l'Île-du-Prince-Édouard,

RECOMMANDATION # 26:

Le Conseil recommande :

26.1 d'interdire toute pêche dirigée de la merluche blanche dans 4T en 1997. On peut établir un quota de 500 t pour les prises fortuites, éventuellement en laissant une marge de manoeuvre suffisante pour ne pas nuire à la pêche d'autres espèces;

26.2 de contrôler et de surveiller étroitement la pêche, pour asseoir les décisions futures sur des données fiables;

26.3 de continuer la recherche sur la définition du stock.

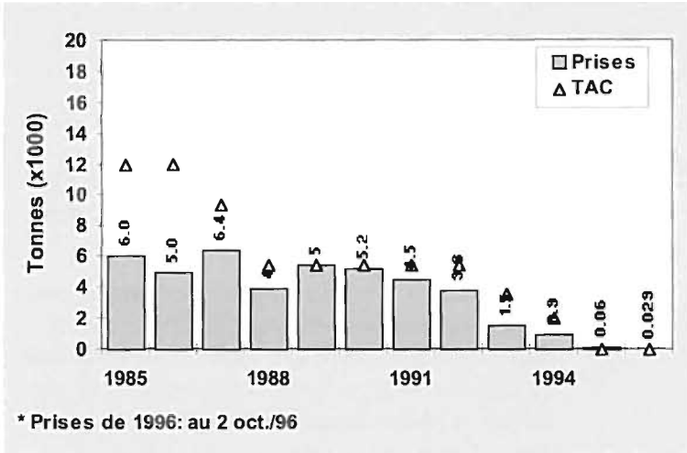

les pêcheurs ont l'impression que le stock n'est plus en difficulté. On signale des prises fortuites importantes dans les casiers à homard, dans les nasses à anguilles et les parcs à éperlans et même dans les dragues à pétoncles. Ces impressions sont principalement celles des pêcheurs de la côte est de l'Île-du-Prince-Édouard; du côté ouest, les rapports étaient succincts et les prises des pêches-sentinelles étaient très faibles par rapport aux prises de morue. On a suggéré de pratiquer une pêche sur une petite échelle en vue de brosser un tableau plus clair de l'état de la ressource. Plusieurs questions ont été posées quant à la migration du poisson et aux lieux de résidence des populations locales pendant l'hiver.

À Port Hawkesbury, un pêcheur a signalé avoir fait la meilleure pêche côtière depuis longtemps. Selon un autre pêcheur, il doit y avoir «beaucoup de merluches» puisqu'on en voit dans les filets maillants et qu'on les attrape à la ligne.

Analyse

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- la mortalité par pêche était élevée avant la fermeture;
- le recrutement imminent est faible mais quelques individus très jeunes ont été signalés dans le relevé de 1995;
- la biomasse est au plus bas niveau jamais observé;
- l'aire de répartition géographique rétrécit depuis quelques années.

La majeure partie des prises de merluche dans les pêches-sentinelles ont été effectuées dans la baie Saint-Georges et dans l'est de l'Île-du-Prince-Édouard, les prises quotidiennes ayant été très bonnes à l'occasion. Les prises ont augmenté dans les environs de l'Île-du-Prince-Édouard à la fin de la saison. On n'a pratiquement capturé aucune merluche blanche au large du Nouveau-Brunswick, du Québec et des Îles de la Madeleine.

Les scientifiques ont signalé que le rétablissement de ce stock sera lent, étant donné la faible abondance et les «indications limitées de recrutement».

Le Conseil signale que, selon l'évaluation de 1996, la biomasse demeure près du plus bas niveau jamais observé. Cependant, la présence de petits poissons, y compris des «jeunes de l'année», observée au cours du relevé de 1995, est encourageante. On a aussi capturé de petites merluches comme prises fortuites dans d'autres pêches, ainsi que dans le relevé scientifique à l'automne 1996. Au course de ce relevé, le nombre de merluche blanche par trait de chalut était comparable à celui de 1995, ce qui indique que les effectifs demeurent près du plus bas niveau jamais vu. Le poids moyen par trait continue à baisser.

Le Conseil signale que des concentrations élevées de merluche blanche sont observées uniquement dans certains secteurs localisés (par ex. la baie Saint-Georges et le centre du détroit de Northumberland) mais que la merluche demeure rare ailleurs. Il faut surveiller l'expansion possible de l'aire de répartition géographique autour de l'Île-du-Prince-Édouard. De nombreuses questions ont été posées au sujet de la migration de la merluche blanche qui quitte le golfe en hiver.

Notamment, la merluche blanche qui fréquente la division 4Vn en hiver provient probablement des stocks du golfe.

Le Conseil reconnaît l'existence de signes localisés d'amélioration. Ainsi, on pourrait peut-être fixer un petit TAC uniquement pour les prises fortuites, de façon à permettre un meilleur rapport entre espèces dans d'autres pêches. Cette mesure permettrait également de recueillir des données additionnelles pour l'évaluation de l'état de ce stock.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock	Toujours critique; l'ensemble du stock est à son plus bas niveau; améliorations
	Par rapport à la moyenne
Biomasse totale	À son niveau plancher malgré des améliorations locales; contraction de la distribution géographique; possible amélioration
Biomasse génitrice	Très faible
Recrutement	Certains signes positifs, mais limités
Croissance et état	Aucune information
Structure par âge	L'abondance des individus de grande taille (plus de 15 cm) approche le minimum observé
Taux d'exploitation récent	Élevé avant le moratoire

4.3.2.8
FLÉTAN - 4RST

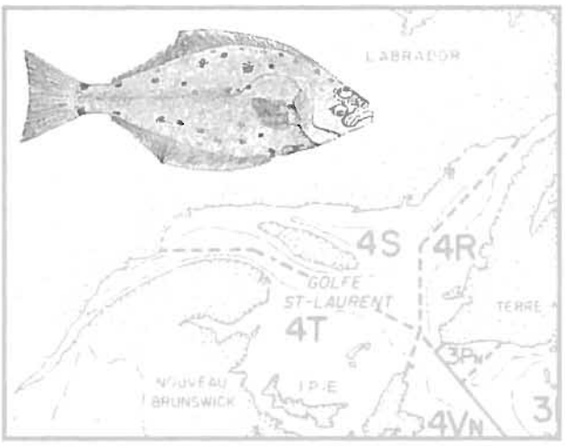

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

Dans les rapports produits depuis novembre 1993, le Conseil a recommandé que le TAC de flétan de 4RST soit fixé à 300 t. En outre, en 1995, le Conseil a recommandé de rendre obligatoire la remise à l'eau des flétans mesurant moins de 81 cm et d'éliminer à toutes fins pratiques les prises fortuites de morue dans le cadre de cette pêche.

CONSULTATIONS DE 1996

Au cours des consultations tenues en 1995, les pêcheurs ont dit qu'il était difficile de respecter les limites fixées pour les prises fortuites de morue lorsqu'ils pêchaient le flétan à la palangre. Beaucoup, soulignant le grand nombre de permis additionnels délivrés pour ce stock, pensent que cette pêche a été pratiquée au premier chef pour les prises fortuites de morue.

Au cours des Consultations de 1996, les pêcheurs ont signalé que les règles concernant les prises fortuites de morue les empêchent de pratiquer une pêche à la palangre efficace et ils ont insisté sur la nécessité d'apporter des modifications à ces règles. Compte tenu des nombreuses fermetures dues aux prises de morue, ils ne pouvaient donner une image claire de la situation du flétan. Ils ont également signalé que les phoques devenaient un véritable problème; en effet, il n'est pas rare maintenant de trouver seulement la tête des poissons aux hameçons. Les pêcheurs ont aussi fait état de l'abondance croissante d'individus pesant entre 30 et 60 livres et de la disparition des flétans de très grande taille.

ANALYSE

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- les prises récentes ne correspondent qu'à environ 10 % des valeurs historiques à long terme (1900-1950).

RECOMMANDATION # 27:

Le Conseil recommande :

27.1 de maintenir à 300 t le TAC de 1997;
27.2 de rendre obligatoire le rejet à l'eau des prises de flétan de moins de 81 cm.

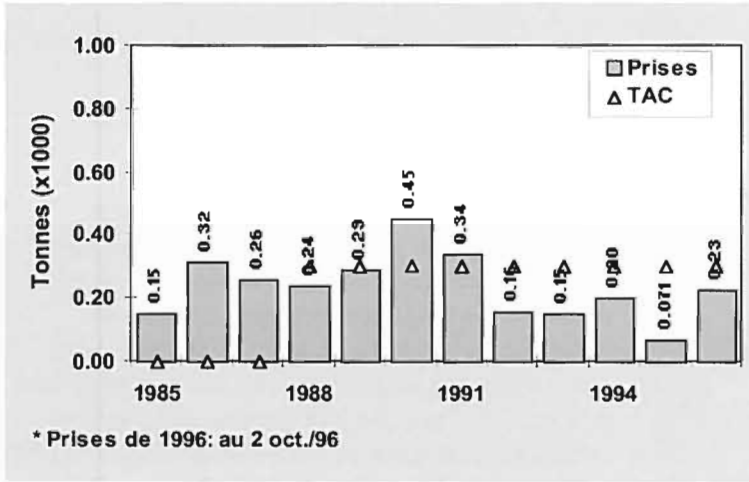

En 1995, le Conseil a pris note des préoccupations soulevées par les prises non déclarées de morue par les pêcheurs de flétan. Ces pratiques illégales n'ont pas été signalées au cours des Consultations de 1996.

Les scientifiques signalent que, comparativement à la situation à long terme, le stock de flétan est à un niveau historiquement faible. Il semble cependant que le stock soit stable.

Le Conseil admet que l'on ne connaît pas avec certitude l'état du stock. Le poisson est rare sur les fonds et il n'est pas possible d'en faire une évaluation appropriée au moyen de relevés scientifiques. Les taux de capture des pêcheurs commerciaux ne sont pas fiables dans certaines zones à cause des nombreuses fermetures liées aux pêches fortuites de morue. Dans le secteur nord de la sous-division, les pêcheurs font état de prises assez bonnes en 1996. Les pêcheurs ont signalé la rareté des flétans de grande taille dans leurs prises. La biomasse semble stable mais elle demeure à un niveau faible.

Le Conseil se préoccupe des prises de poissons immatures encore constatées chez les pêcheurs aux filets maillants. En 1995, il a recommandé la remise à l'eau de ces individus de petite taille, comme c'est le cas à l'extérieur du golfe. Cette recommandation est entrée en vigueur en 1996. Le Conseil constate les incidences positives de l'adoption des grilles de type Nordmore par les crevettiers dans le but de prévenir les prises fortuites de flétans immatures.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock **Très faible niveau**

	Par rapport à la moyenne
Biomasse totale	**Très faible**
Biomasse génitrice	**Très faible**
Recrutement	**Un certain recrutement, selon les prises d'immatures**
Croissance et état	**Pas disponible**
Structure par âge	**Peu de vieux poissons matures dans les prises**
Taux d'exploitation récent	**Prises limitées, en raison du moratoire visant la morue et le sébaste**

4.3.2.9
PLIE ROUGE - 4T

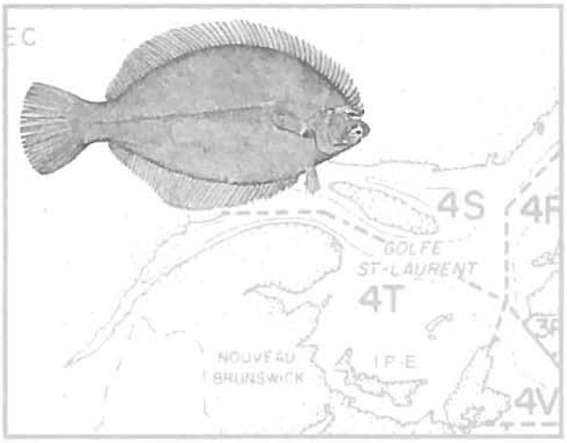

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1993, le Conseil a recommandé de surveiller de plus près les débarquements de plie rouge de 4T, étant donné que ce stock n'est pas géré au moyen de quotas, et que soient maintenues les mesures adoptées pour réduire la mortalité élevée des juvéniles. En 1994, le Conseil a recommandé que la pêche continue d'être surveillée et que le ministère des Pêches et des Océans, après avoir consulté l'industrie, prenne des mesures visant à n'autoriser des pêches dirigées que dans des secteurs donnés et clairement délimités et que les petits poissons puissent être remis à l'eau. En 1995, le Conseil a recommandé de continuer de surveiller la pêche en 1996 et d'interdire les pêches dirigées de ce stock tant que ne seront pas en place des mesures permettant de maintenir les prises fortuites de morue au plus bas niveau possible.

CONSULTATIONS DE 1996

Au cours des consultations tenues en 1996 au Québec, les pêcheurs ont signalé un accroissement des taux de capture et ont dit avoir l'impression que l'état du stock s'améliorait. Au Nouveau-Brunswick, le niveau élevé des prises accidentelles de morue a empêché une pêche réelle et plusieurs pêcheurs ont décidé de se retirer de cette pêche. Pour ces raisons, les pêcheurs demeurent peu renseignés sur le stock dans plusieurs secteurs. Au large de l'est de l'Île-du-Prince-Édouard, les prises

RECOMMANDATION # 28:

Le Conseil recommande :

28.1 de ne pas dépasser la moyenne à long terme des débarquements déclarés, dans les prises totales de 1997.

28.2 comme il l'a fait en 1995, de poursuivre la recherche en vue de mieux délimiter le stock;

28.3 d'adopter et de faire appliquer des mesures de gestion visant à empêcher les prises fortuites de plies et à prévenir les prises d'immatures;

28.4 de mieux surveiller la pêche, pour limiter les prises fortuites de plies et recueillir des données précises sur les débarquements de plie rouge;

28.5 d'adopter des mesures visant à assurer un maillage conforme au protocole sur la capture des petits poissons de cette espèce, et à faire en sorte que les prises d'autres espèces demeurent dans les limites établies.

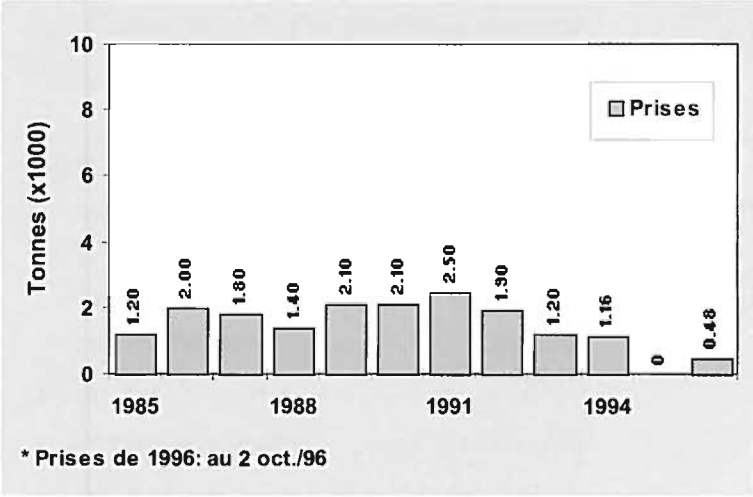

au moyen d'engins fixes ont été très bonnes et homogènes, jusqu'à ce que le secteur soit fermé à cause du problème des prises fortuites en Nouvelle-Écosse. Les débarquements de petites plies rouges destinées au marché des appâts continuent de poser problème.

ANALYSE

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- le volume des débarquements n'est pas connu avec certitude étant donné les rapports inexacts;
- l'abondance générale se situe à peu près dans la moyenne;
- il s'agit d'une espèce qui vit en eaux peu profondes, et la population se compose probablement de plusieurs stocks distincts.

Les informations disponibles sur cette ressource, bien que rares, laissent supposer que ce stock se trouve probablement à un niveau intermédiaire. Comme l'indique le rapport sur l'état des stocks, cette ressource vit principalement en eaux peu profondes et il semble que le stock se compose d'un certain nombre de populations localisées qui fréquentent le sud du golfe. Donc, son abondance peut varier beaucoup d'une région à l'autre.

Traditionnellement, la plie rouge de 4T était exploitée comme appât pour le homard et approvisionnait des marchés alimentaires restreints. Des prises de plie rouge ont également été signalées comme prises fortuites par les pêcheurs de morue, de plie canadienne et de merluche blanche. Depuis la fermeture de nombreuses zones de pêche du poisson de fond dans le sud du golfe, l'exploitation de la plie rouge est devenue une pêche dirigée. Dans les rapports précédents, le Conseil a fait part de ses préoccupations quant à la réorientation de l'effort vers cette ressource. Le Conseil note qu'un certain nombre de mesures ont été mises en place en 1995 en vue de réduire la capture des plies rouges de petite taille. En outre, un TAC de 1000 t a été instauré en 1996. Le Conseil reconnaît que cette mesure visait à prévenir l'accroissement de l'effort axé sur cette ressource et il est d'avis que les mesures à cet effet devraient être maintenues, en même temps qu'une vérification rigoureuse des prises. Le manque d'exactitude des statistiques sur les prises pose problème mais les mesures mises en place ces dernières années en vue d'améliorer la vérification et de surveiller les prises devraient également avoir pour effet une amélioration des rapports sur les prises. Le Conseil reconnaît ces efforts mais il est important de continuer d'essayer d'éliminer les déclarations inexactes et de produire de meilleures estimations des prises.

Le Conseil déplore de grandes lacunes au niveau des informations sur ce stock. D'après les rares informations fournies par les pêcheurs, il y aurait une certaine amélioration de la biomasse, notamment dans le secteur nord-ouest du golfe. Dans d'autres secteurs, à cause des prises accidentelles de morue, la pêche commerciale n'a pu se faire sur une grande échelle. Le Conseil se préoccupe du manque de surveillance; à cause de cette lacune, on observe des débarquements importants

de plie rouge de petite taille pour le marché des appâts ainsi que des débarquements importants d'autres espèces de poisson plat.

Le Conseil demeure perplexe face au nombreuses limites de maillage en vigueur dans le sud du golfe et il est d'avis que cette situation pourrait nuire à la conservation. Cette situation donne également lieu à des débarquements illégaux d'individus de petite taille appartenant à d'autres espèces de poisson plat.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock	**Abondance probablement moyenne**
	Par rapport à la moyenne
Biomasse totale	**Probablement moyenne; varie selon la région**
Biomasse génitrice	**Aucune information**
Recrutement	**Aucune information**
Croissance et état	**Varient selon la région**
Structure par âge	**Aucune information**
Taux d'exploitation récent	**Réduction de l'effort depuis 1993; nécessité de poursuivre l'effort pour améliorer les donnée sur les prises**

4.4 Stocks de la plate-forme Scotian, de la baie de Fundy et du Banc Georges

4.4.1 Aperçu de l'écosystème

4.4.1.1 Caractéristiques générales

Au large de la Nouvelle-Écosse, la plate-forme continentale est séparée de Terre-Neuve par le détroit de Cabot et le Chenal Laurentien. La plate-forme est composée de dépressions, de profondeurs de plus de 200 mètres et de plusieurs plateaux peu profonds. Le Banc Georges est situé à l'extrémité sud de ce secteur.

La partie intérieure de la plate-forme, située entre les bancs et la côte, subit l'influence des eaux du golfe du Saint-Laurent s'écoulant vers le sud. Ces eaux se caractérisent par une faible salinité et des variations saisonnières de la température. Ces fluctuations saisonnières créent une couche superficielle chaude, en été, qui recouvre une masse d'eau qui demeure froide (inférieure à 4°C à 6°C) toute l'année (couche intermédiaire froide ou CIF). Les eaux de la pente s'écoulent dans les bassins profonds de la plate-forme Scotian, sous la CIF; ces eaux sont composées, dans des proportions diverses, d'un mélange des eaux de la plate-forme, du Gulf Stream et du courant du Labrador.

4.4.1.2 Tendances récentes des conditions hydrographiques

La série chronologique des températures superficielles de la mer littorale montre que depuis la fin des années 1980, la tendance générale est au réchauffement dans le golfe du Maine et la baie de Fundy, tandis qu'elle est au refroidissement le long de la côte atlantique de la Nouvelle-Écosse. En 1995, les moyennes de températures annuelles se situaient au-dessus de la normale à Boothbay Harbor et à St. Andrews en plus d'être supérieures à celles de 1994. Pour ce qui est de Halifax, les moyennes de températures annuelles pour 1995 se trouvaient au-dessous de la normale, près de celles de l'année précédente et presque aussi basses que les températures observées au milieu des années 1960.

Des températures froides ont été enregistrées tant dans les couches intermédiaires froides que dans les eaux profondes sur trois étendues: dans la partie nord-est de la plate-forme Scotian; près de la côte atlantique de la Nouvelle-Écosse;

Conditions hydrographiques de la plate-forme Scotian et du Golfe du Maine, en 1995

- **Les températures demeurent froides dans les couches intermédiaires froides et les eaux profondes de la partie nord-est de la plate-forme Scotian.**
- **Les températures de la partie centrale de la plate-forme Scotian sont plus élevées que la normale.**
- **La température est principalement au-dessus la normale dans le golfe du Maine.**
- **Les eaux de la baie de Fundy sont plus froides que l'an dernier mais beaucoup plus chaudes qu'en 1992 et 1993.**

Sources : Rapport 96/41 de l'OPANO; Rapport 96/41 du MPO sur l'état des stocks

et au large de la côte sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, ceci poursuit une tendance amorcée au milieu des années 1980. Il semblerait que ces eaux froides proviennent du golfe Saint-Laurent et soient peut-être transportées à partir du plateau continental de Terre-Neuve, ou encore qu'elles soient, dans une moindre mesure, le résultat du refroidissement hivernal. Contrairement à ces températures froides, on a remarqué que la masse d'eau en partie centrale de la plate-forme Scotian, était plus chaude que la température normale sur le bassin d'Émeraude et le long de la pente continentale. Ces conditions prévalent depuis 1992 et reflètent la présence des eaux hauturières chaudes de la pente. À la station Prince 5, située près de l'embouchure de la baie de Fundy, les anomalies de température mensuelle se sont en général révélées positives, bien qu'inférieures aux données enregistrées l'an dernier mais nettement supérieures à celles de 1992 et de 1993. Dans le golfe du Maine, les températures étaient principalement plus chaudes que la normale, ce qui semble être causé par l'afflux des eaux tièdes de la pente, dans la région du chenal Nord-est.

4.4.1.3 Tendances générales dans l'écosysteme

Il semble que la population de zooplancton, dont fait partie le krill, soit à la baisse, comparativement à l'abondance observée au cours des dernières années. Sur le plateau, les populations de copépodes sont légèrement inférieures aux moyennes à long terme et, sur le Banc Georges, elles se situent sous les niveaux observés de 1991 à 1993. On ne sait pas si le déclin de la population de krill observé en 1995 indique le début d'une tendance à long terme quant à l'abondance de cette population.

Dans la partie est de la plate-forme, la biomasse totale exploitable (poissons pélagiques et poissons de fond) a augmenté tout au long des années 1970 et jusqu'en 1981, pour ensuite diminuer au niveau le plus bas qu'elle connaît actuellement. En 1982, la biomasse de poissons de la partie sud de la plate-forme Scotian a connu une augmentation abrupte et n'a cessé de s'accroître jusqu'en 1987. De 1987 jusqu'à présent, cette même biomasse a accusé une baisse plus graduelle que dans la partie est du plateau; elle est même parvenue, depuis 1992, à se maintenir à un niveau plus élevé que dans cette dernière partie, contrairement à ce qu'on observait avant 1992.

La biomasse des poissons démersaux (poissons de fond) de la partie est du plateau s'est accrue de 1970 à 1984 et a connu son plus bas en 1994. Les valeurs estimatives actuelles demeurent inférieures à celles du début des années 1970. La biomasse des poissons démersaux de la partie sud du plateau a accusé jusqu'à maintenant une diminution graduelle, épousant en cela la tendance de la biomasse totale de poissons.

Les poissons apparentés à la morue (gadidés) comptent pour la moitié de la biomasse des poissons démersaux de la partie est de la plate-forme Scotian, tandis que dans la partie sud, le pourcentage de gadidés est toujours aussi faible que celui observé durant les années 1970. La biomasse des poissons démersaux autres que les gadidés accuse, depuis 1970, une baisse dans la partie est du plateau et une hausse dans la partie sud. Dans la partie est, cette biomasse comprend les poissons plats, essentiellement la plie canadienne. Dans la partie sud, la biomasse de poissons plats est négligeable, et c'est l'aiguillat commun qui constitue la part importante de la biomasse totale, c'est-à-dire entre 30 et 50 % de celle-ci qui accuse par ailleurs une lente diminution quant au pourcentage de raies.

Dans la partie est du plateau, les petits poissons pélagiques forment entre 15 et 30 % de la biomasse totale exploitable, comparativement à 10 % pour la partie sud du plateau. La popula-

tion de capelans du Banc Georges et de la plate-forme Scotian est à la hausse; cette abondance peut être attribuable aux températures froides observées récemment dans ces régions.

TENDANCES GÉNÉRALES DU MILIEU POUR LA PLATE-FORME SCOTIAN ET LE GOLFE DU MAINE, EN 1995

- **Diminution possible du zooplancton, plus particulièrement du krill.**
- **La biomasse exploitable de poisson est à son plus bas; elle est toutefois plus élevée dans la partie sud que la partie est du plateau.**
- **Dans la partie est du plateau, les gadidés forment la moitié de la biomasse exploitable de poissons démersaux.**
- **L'aiguillat commun forme 30 à 50 % de la biomasse exploitable de la partie sud du plateau.**

Sources : Rapports 96/62, 96/64 et 96/42 du MPO sur l'état des stocks de pêche de l'Atlantique.

4.4.2 Recommandations par stock - Scotia-Fundy

4.4.2.1 Morue 4Vn (M-O)

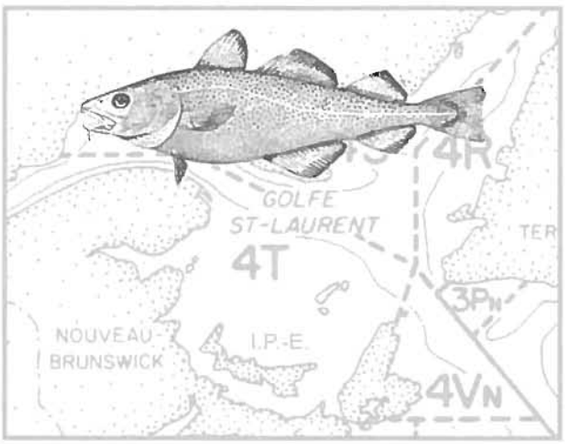

Historique des recommandations du CCRH

En août 1993, le Conseil a recommandé la cessation immédiate de l'exploitation de ce stock, ce qui a été accepté, et la pêche a été fermée dès septembre. En novembre de la même année, le Conseil a recommandé d'interdire toute pêche dirigée de ce stock en 1994 et de limiter au strict minimum les prises fortuites. Cette recommandation a été réitérée en novembre 1994 pour la saison de pêche 1995, et à nouveau en novembre 1995 pour la saison 1996. Les recommandations ont été adoptées chaque année, de sorte que la fermeture s'est maintenue.

Consultations de 1996

Les pêcheurs continuent de s'inquiéter de l'absence d'analyses scientifiques détaillées, imputable au manque de données provenant de la pêche commerciale. Cependant, la majorité des représentants côtiers sont d'avis que le tableau n'est pas aussi sombre qu'on le croit. Ils ont observé de nombreuses morues de petite taille dans les casiers à homard et dans les filets maillants à hareng, et ils pensent que l'abondance est à la hausse. Pour cette raison, la majorité des secteurs côtiers prônent une réouverture limitée de la pêche de la morue dans 4Vn, uniquement pour les engins fixes, ce qui permettrait de faire une pêche repère commerciale restreinte (x baquets/pêcheur) avec ligne et hameçon. La plupart des participants à la séance de Port Hawkesbury pratiquaient la pêche aux engins fixes et favorisaient une réouverture limitée.

Recommendation # 29:

Le Conseil recommande :

29.1 d'interdire toute pêche dirigée de la morue de 4Vn en 1997

29.2 d'élargir la pêche Sentinelle de sorte qu'un solide volet de pêche commerciale repère soit présent

29.3 et de limiter au strict minimum -- à un niveau correspondant au niveau historique -- les prises fortuites.

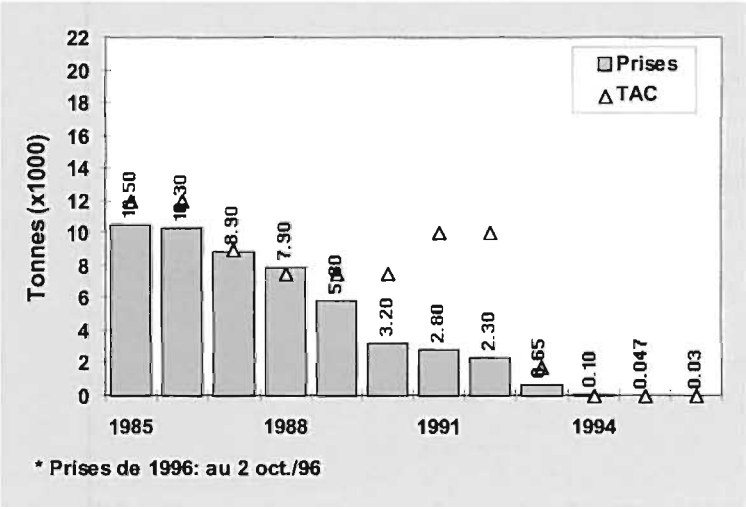

ANALYSE

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- le recrutement demeure faible
- la population adulte est encore faible
- les perspectives à court terme demeurent sombres
- aucun changement n'est prévu pour 1997.

Le Conseil demeure préoccupé par l'affaiblissement de ce stock. Les résultats du relevé de la pêche Sentinelle de l'automne 1996 viennent renforcer cette inquiétude. Sur une note plus positive, toutefois, le relevé estival de 1996 a signalé une abondance de juvéniles de la classe d'âge 0-1, ce qui pourrait favoriser le recrutement futur.

APERÇU DE LA PÊCHE SENTINELLE

Depuis 1994, des palangriers commerciaux pratiquent chaque année une pêche Sentinelle dans 4Vn, selon un plan de sondage aléatoire stratifié semblable à celui suivi par le MPO pour les sondages annuels du poisson de fond, en juillet.

Cette pêche Sentinelle est réalisée conjointement par le secteur des Sciences du MPO et des représentants de l'industrie halieutique locale. On a maintenant mené quatre sondages, soit en septembre 1994, en juillet et septembre 1995 et en juillet 1996. (On attend sous peu les résultats du relevé de septembre 1996.)

Les morues capturées dans ces quatre relevés présentent une répartition géographique similaire. Cependant, malgré la quasi-similitude des taux de capture enregistrés en septembre 1994 et septembre 1995, ceux de juillet 1995 et juillet 1996 étaient beaucoup inférieurs. Cette constatation semble représenter un effet saisonnier et confirme les observations des palangriers quant à l'infériorité historique des taux de capture en juillet.

Mis à part cet écart saisonnier, les prises de juillet 1996 sont demeurées inférieures aux prévisions, et l'on considère comme généralement faibles les résultats de la pêche Sentinelle.

Une comparaison entre la pêche Sentinelle de juillet 1995 et le relevé au chalut mené par le MPO en 1995 révèle que les prises ont été capturées dans le même secteur.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock Faible

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	**Sous la moyenne**
Biomasse totale	**Sous la moyenne**
Recrutement	**Sous le niveau moyen de recrutement**
Croissance et état	**Déclin de la taille par âge, sous la moyenne**
Structure par âge	**Sous la moyenne**
Distribution	**Sous la moyenne**

Taux d'exploitation récent: Pêche fermée depuis sept. 1993. Une pêche Sentinelle est pratiquée depuis oct. 1994

Le Conseil reconnaît le bien-fondé de la pêche Sentinelle, particulièrement pour l'obtention des données d'évaluation nécessaires. L'expansion de la pêche Sentinelle, assortie d'un plus vaste volet auto-financé de pêche commerciale repère, enrichirait le processus d'évaluation de données essentielles sur les prises commerciales.

4.4.2.2
MORUE 4VSW

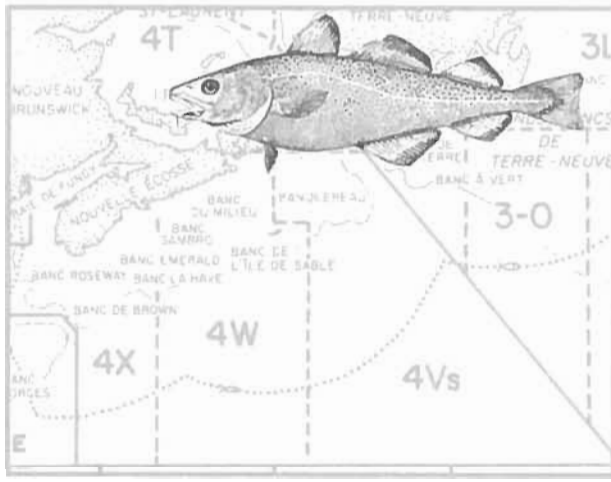

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En août 1993, réagissant à la chute raide du stock, le Conseil a recommandé d'interrompre immédiatement la pêche de la morue dans 4VsW, ce qui fut fait en septembre. En novembre 1993, le Conseil a recommandé d'interdire la pêche dirigée de la morue de 4VsW en 1994 et d'en maintenir au strict minimum les prises fortuites. En 1994, le Conseil a de nouveau recommandé d'interdire la pêche dirigée en 1995 et de limiter le plus possible les prises fortuites. Cette recommandation a été réitérée en novembre 1995 pour la saison 1996, et la pêche est donc demeurée fermée.

CONSULTATIONS DE 1996

En général, les pêcheurs demeurent préoccupés par le piètre état du stock. Cependant, comme dans 4Vn, les intervenants pensent qu'une pêche Sentinelle est indispensable pour obtenir le surcroît d'information nécessaire pour compenser le manque de données sur les prises commerciales. L'industrie continue de s'inquiéter de l'ampleur du troupeau de phoques gris et réclame encore une forte réduction de ce troupeau, en soutenant que les phoques sont le principal obstacle à la reconstitution du stock. Parallèlement, ils jugent trop restrictive la limite actuellement en vigueur (10 %) pour les prises fortuites de morue de 4VsW, car celle-ci leur semble aujourd'hui plus abondante. Sans prôner encore une levée du moratoire, ils croient que cette limite de 10 % les empêche de pêcher efficacement la merluche et la goberge.

Ils recommandent donc un relèvement des prises fortuites de morue de 4VsW dans la pêche de la merluche, de la goberge et du flétan

ANALYSE

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- le recrutement demeure faible
- la population adulte approche son plancher historique

RECOMMANDATION NO. 30:

Le Conseil recommande:

30.1 d'interdire toute pêche dirigée de la morue de 4VsW en 1997
30.2 d'envisager l'expansion de la pêche Sentinelle pour ce stock
30.3 de limiter au strict minimum les prises fortuites.

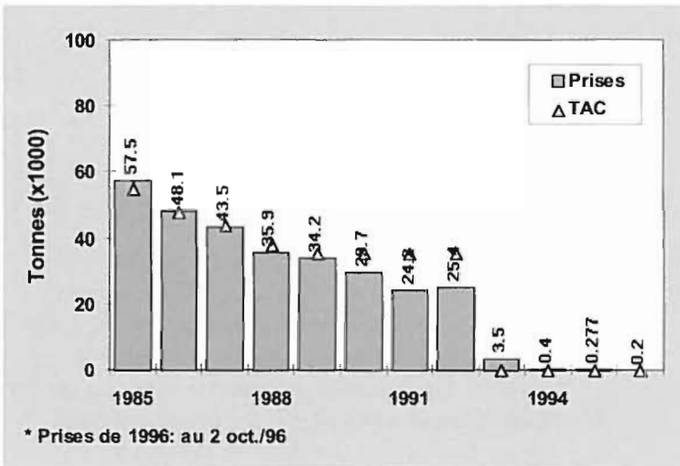

- l'état et la croissance des poissons sont médiocres
- les phoques exercent une forte prédation
- l'eau demeure froide.

Le Conseil demeure préoccupé par la faiblesse de ce stock et ses perspectives sombres. L'apparente disparition des géniteurs du printemps se conjugue à plusieurs autres facteurs pour indiquer que la ressource subit un grave stress écologique. Il n'y a aucun signe de recrutement important.

Le Conseil continue de partager les inquiétudes des pêcheurs de la région au sujet de l'effet dévastateur des phoques gris, qui feraient augmenter la mortalité au sein de ce stock. Cette préoccupation était reflétée dans le rapport de 1995 sur l'état des stocks, où l'on signalait que la prédation par les phoques contribuait à la mortalité naturelle. Selon le rapport de 1996 sur l'état des stocks, étant donné la faiblesse et le déclin de la biomasse du stock et vu le constant accroissement de la population de phoques gris, le volume de morues de 4VsW consommées par les phoques gris en 1995 est estimé à 17 700 t, soit 12 % de plus qu'en 1994. Parallèlement, on signale que le troupeau de phoques de l'île de Sable s'est accru de 12 %.

Aperçu de la pêche sentinelle

La pêche Sentinelle de 4VsW, menée pour la première fois en octobre 1995, a ramené en tout 6,7 t de morues à l'aide de plus de 200 palangres standards munies chacunes de 1 500 hameçons, et réparties dans l'ensemble des divisions 4Vs et 4VW depuis les eaux côtières jusqu'aux secteurs semi-hauturiers. Comme cette pêche a surtout été pratiquée dans des eaux non couvertes par les relevés des navires de recherche du MPO, elle a donné un tableau plus général de la répartition et de l'abondance de la morue adulte. Au début de 1996, après avoir examiné les données et consulté les participants, on a conclu que même si le plan de sondage de la pêche Sentinelle répondait aux exigences du secteur des Sciences du MPO, il était jugé inadéquat par l'industrie puisqu'il obligeait occasionnellement les pêcheurs à "pêcher là où il n'y a pas de poissons". Sur la foi de cet examen et suite à la propre recommandation du Conseil prônant l'obtention, si possible, d'indices " similaires aux données commerciales " pour ce qui est du taux de capture, on a ajouté au programme de 1996 un volet de pêche repère commerciale.

La pêche Sentinelle de 1996 a débuté le 4 septembre 1996. Malheureusement, les perspectives demeurent sombres. Selon le relevé mené par les navires de recherche en juillet 1996, la taille par âge du stock poursuit son déclin. Les scientifiques du MPO n'ont observé aucun individu de 60 à 80 cm.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock Faible

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Sous la moyenne
Biomasse totale	Bien inférieure à la moyenne
Recrutement	Sous le niveau moyen de recrutement
Croissance et état	Sous la moyenne
Structure par âge	Sous la moyenne (diminution de la taille par âge)
Distribution	Sous la moyenne

Taux d'exploitation récent Pêche fermée depuis sept. 1993.

4.4.2.3
MORUE 4X

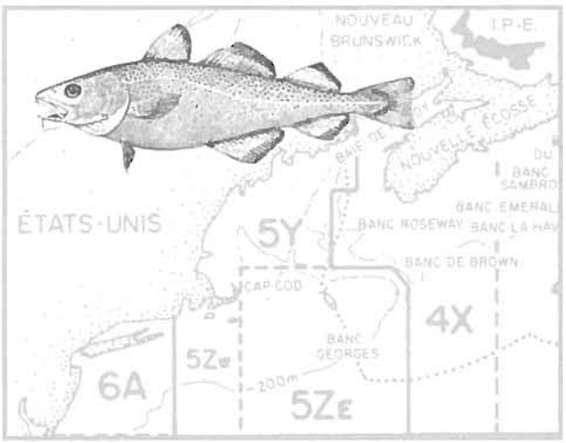

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En août 1993, le Conseil a recommandé, comme mesure préventive de conservation, d'abaisser le TAC de 1993 de 26 000 t à 15 000 t. En novembre 1993, il recommandait de fixer à 13 000 t le TAC pour 1994. Il a également recommandé d'envisager d'autres mesures de conservation telles que a) l'amélioration de la sélectivité des engins (augmentation de la taille des hameçons et des maillages), b) la limitation du nombre et des dimensions des engins de pêche utilisés et c) un recours accru aux fermetures de secteurs pour protéger les concentrations de reproducteurs ou de juvéniles.

En novembre 1994, le Conseil a recommandé un TAC de 9 000 t pour 1995. Il a également recommandé que le MPO et l'industrie organisent conjointement un atelier avant le début de la saison 1995, pour éviter tout heurt dans le déroulement de la pêche et éliminer les rejets sélectifs et globaux ainsi que les fausses déclarations. Enfin, il a recommandé une fermeture de la pêche pour la catégorie d'engins en cause si les rejets et les fausses déclarations persistent. À l'automne de 1995, il recommandait un TAC de 11 000 t pour 1996, avec obligation de classement à quai pour tous les types d'engins.

CONSULTATIONS DE 1996

On a longuement discuté de ce stock, au cours des consultations de 1996. La plupart des intervenants estiment que le stock se porte mieux que ne le laissaient croire les indices passés, et qu'il serait même en hausse. C'est également ce que laisse entendre le rapport de 1996 sur l'état des stocks, qui signale une hausse du recrutement. Tous les secteurs préconisent une hausse du TAC.

RECOMMANDATION NO. 31:

Le Conseil recommande :

30.1 de fixer à 13 000 t le TAC de 1997 pour la morue de 4X;
30.2 de maintenir l'obligation de classement à quai pour tous les types d'engins;
30.3 l'amorce d'un dialogue entre le MPO et l'industrie concernant les rejets globaux et sélectifs et les fausses déclarations, pour assurer le maintien de mesures de gestion permettant d'éviter ces problèmes.

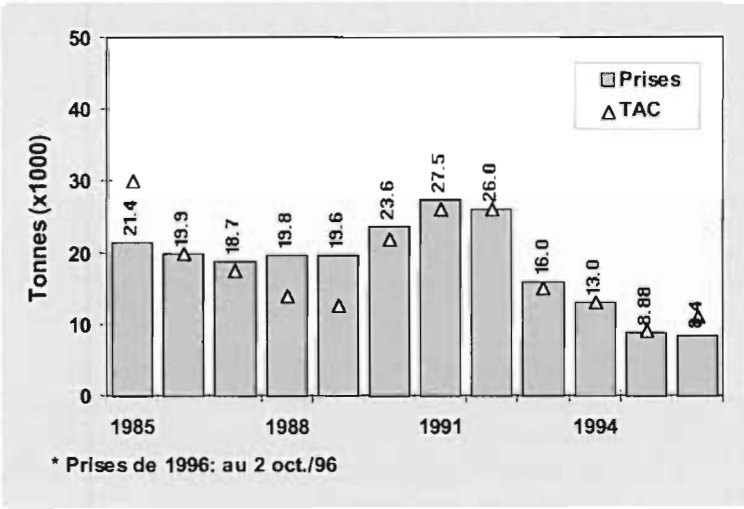

De nombreux de pêcheurs ont dit la frustration qu'ils ont éprouvée à essayer de respecter un TAC trop modeste, alors qu'ils constataient des signes de l'abondance du poisson. Selon eux, une légère augmentation du TAC, répartie équitablement entre les classes d'intervenants, permettrait aux différents plans de conservation d'aboutir à de meilleurs résultats et éliminerait le besoin de faire des rejets globaux ou sélectifs ou de produire de fausses déclarations pour rentabiliser la sortie de pêche. La majorité des représentants côtiers du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse convenaient que le stock pouvait sans problème supporter un relèvement du TAC, de l'ordre de 12 500 à 14 000 t (la majorité des propositions se situant à 13 000 t).

Analyse

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- la classe d'âge 1992 est forte
- depuis le plancher historique de 1994, la biomasse s'accroît en raison d'un meilleur recrutement.

Le Conseil demeure préoccupé par les rejets admis d'aiglefin de 4X par des morutiers de ce secteur, et par la poursuite des rejets de morues trop petites. Il semblerait hautement improbable de pouvoir résoudre ces problèmes par diverses mesures de règlementation. Pourtant, l'industrie doit reconnaître qu'il faudra déployer des efforts de conservation soutenus pour reconstituer la biomasse et élargir la structure d'âge. La population devrait être constituée d'un juste mélange des diverses classes d'âge, et le Conseil constate avec inquiétude que c'est loin d'être le cas.

Pour 1997, le défi -- un défi à long terme -- sera de commencer à assurer la pérennité des stocks de morue et d'aiglefin de 4X et des stocks de goberge de 4VWX5Zc, et de trouver la meilleure stratégie pour optimaliser le potentiel de cette pêche multi-stocks.

Sur une note plus encourageante, le rapport de 1996 sur l'état des stocks indique clairement que le stock est en hausse et élargit sa répartition géographique. On impute cette croissance à la baisse de la mortalité par pêche et à la force de la classe d'âge 1992. La biomasse atteint des niveaux comparables à ceux de 1982-1983. En accord avec le rapport sur l'état des stocks et les recommandations de l'industrie, le Conseil recommande une hausse du TAC pour la morue de 4X en 1997. Il souligne également les efforts déployés par les pêcheurs côtiers pour le relevé sur les quotas individuels transférables, en collaboration avec le MPO.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock	**Biomasse en hausse**
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	**En hausse**
Biomasse totale	**Moyenne**
Recrutement	**Solide classe d'âge 1992**
Croissance et état	**Moyenne**
Structure par âge	**Moyenne**
Distribution	**Moyenne**
Taux d'exploitation récent	**0,17 si le TAC de 1996 est atteint**

4.4.2.4
MORUE 5ZJ,M

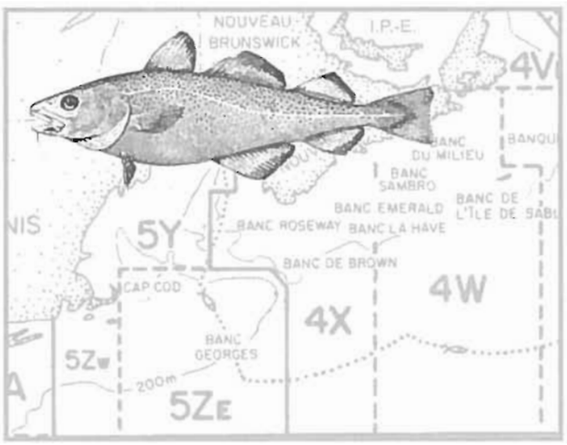

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1993, le Conseil a conclu qu'il fallait interdire l'exploitation de ce stock, dans un but de conservation. Il a toutefois admis qu'une fermeture de la pêche canadienne ne suffirait pas à protéger le stock; il faudrait aussi que les États-Unis entreprennent une action pareille. Le Conseil a donc exhorté les autorités à poursuivre les consultations avec le gouvernement leurs homologues aux États-Unis, afin que soient prises le plus tôt possible des mesures de gestion destinées à favoriser la reconstitution du stock.

En 1994, la pêche a été interdite à tous les secteurs du 1er janvier au 31 mai, et, jusqu'au 30 juin, pour les hauturiers. Du côté des États-Unis, la pêche a été fermée du 1er janvier au 30 juin.

En novembre 1994, le Conseil a recommandé qu'on poursuive les consultations bilatérales pour en venir à des mesures appropriées de gestion favorisant la reconstitution du stock. En mai 1995, le CCRH a recommandé au ministre des Pêches et des Océans d'interdire la pêche dirigée de la morue de 5Zj,m en 1995 et de limiter les prises fortuites à moins de 1 000 t. En novembre 1995, le Conseil a de nouveau recommandé la poursuite des consultations bilatérales et le maintien de la fermeture jusqu'en juin 1996. En mai 1996, il recommandait de fixer à 2 000 t le TAC de 1996 pour la morue de 5Zj,m.

CONSULTATIONS DE 1996

En 1996, Yarmouth a été le site de consultations sur les stocks de 5Z. Les intervenants ont unanimement demandé au Conseil d'envisager de strictes mesures de conservation pour tous ces stocks. Les pêcheurs qui fréquentent le Banc Georges y ont observé des signes de reconstitution et sont fermement déterminés à voir les stocks se repeupler. Tous conviennent qu'une prudente hausse du TAC pour la morue de 5Zj,m permet-

RECOMMANDATION NO. 32:

Le Conseil recommande :

32.1 qu'on poursuive les consultations bilatérales, pour en venir à des mesures de gestion appropriées favorisant la reconstitution du stock. Dans l'intervalle, il faudrait interdire la pêche jusqu'en juin 1997, le Conseil formulera d'ici là une recommandation finale sur le TAC de 1997.

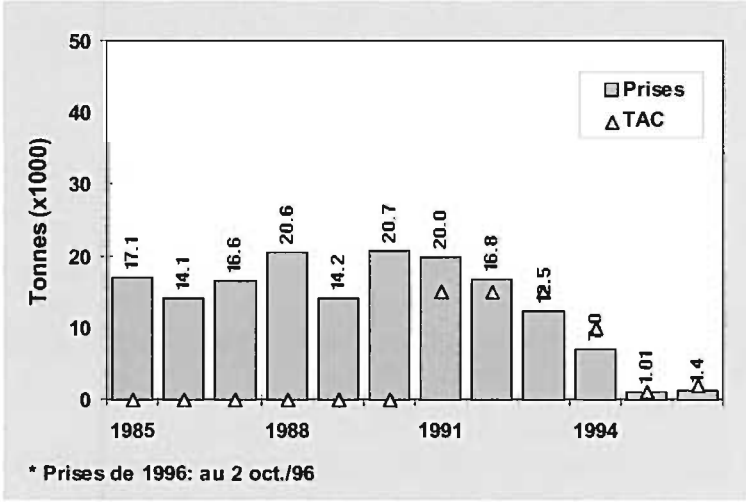

trait quand même la reconstitution du stock. Tous les porte-parole de l'industrie ont recommandé un taux inférieur à F0,1.

Analyse

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- la biomasse adulte augmente légèrement
- le niveau d'exploitation est inférieur à $F_{0.1}$.

Même si ce stock avait atteint un plancher en 1994, sa biomasse a légèrement augmenté en 1995. Le taux d'exploitation est passé d'un maximum de 41 % en 1991-1993 à 10 % en 1995 (c.-à-d. uniquement les prises fortuites). La classe d'âge 1995 semble modérément abondante. Selon la projection F0,1 pour ce stock, un effort de pêche combiné canado-américain de l'ordre de 3 500 t autoriserait une légère hausse de la biomasse. C'est pourquoi il a recommandé un TAC de 2 000t pour les pêcheurs canadiens en 1996.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock **Légère hausse**

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Sous la moyenne
Biomasse totale	Sous la moyenne
Recrutement	Sous la moyenne
Croissance et état	Moyenne
Structure par âge	Moyenne
Distribution	Sous la moyenne
Taux d'exploitation récent	Sous la moyenne

4.4.2.5
AIGLEFIN 4TVW

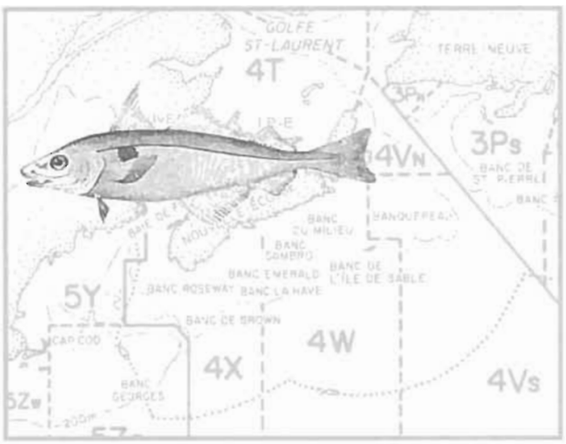

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En août 1993, le Conseil a exprimé son inquiétude sur la faiblesse de ce stock. En novembre de la même année, il recommandait d'en interdire la pêche dirigée en 1994 et de maintenir l'interdiction de la pêche dans la boîte à aiglefin pour toutes les catégories d'engins. En 1994, le Conseil a réitéré cette recommandation pour 1995, et il a fait de même pour 1996.

CONSULTATIONS DE 1996

Les pêcheurs de la côte est pensent que la population d'aiglefin est en hausse dans 4VsW. En effet, parmi les prises fortuites légitimes ramenées partout dans 4VsW dans le cadre de la pêche de la merluche et de la goberge, les aiglefins sont plus nombreux et plus gros. Les pêcheurs ont donc de la difficulté à respecter les règles du jeu dans la pêche de la merluche ou de la goberge sur la côte est de la Nouvelle-Écosse.

La limite de 10 % visant les prises fortuites d'aiglefin de 4VsW est maintenant considérée trop restrictive, étant donné l'évidente remontée de ce stock.

Sans prôner pour l'instant une réouverture de la pêche de l'aiglefin de 4VsW, ils recommandent qu'on hausse la limite des prises fortuites d'aiglefin de 4VsW ramenées dans la pêche légitime de la merluche, de la goberge et du flétan.

ANALYSE

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- la biomasse génitrice demeure faible
- les classes d'âge 1992 et 1994 sont supérieures à la moyenne
- les perspectives de rendement sont meilleures que pour la morue de 4VsW
- il faut maintenir l'interdiction.

En 1995, le rapport du MPO a signalé que grâce à l'interdiction totale de pêcher dans la zone fermée en 1993 et à l'interdiction virtuelle de pêcher en

RECOMMANDATION NO. 33:

Le Conseil recommande :

33.1 qu'on continue d'interdire toute pêche dirigée de l'aiglefin de 4TVW en 1997
33.2 qu'on maintienne la fermeture de la pêche dans la boîte à aiglefin pour tous les engins.

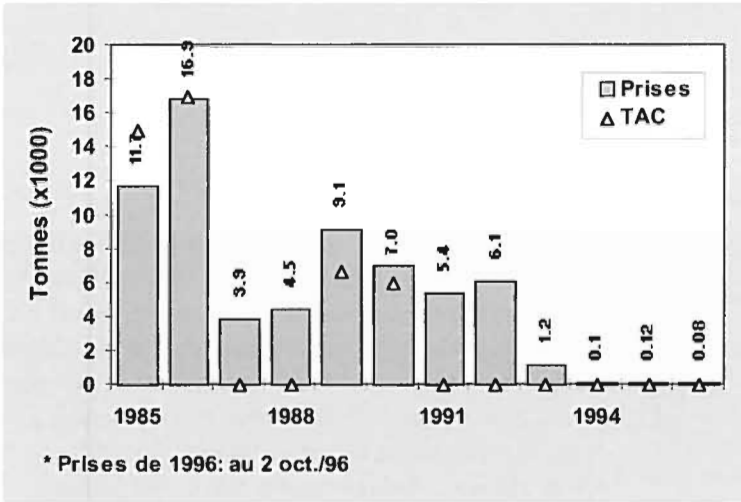

1994, l'exploitation est tombée au niveau le plus bas observé depuis 1970. Les scientifiques estiment qu'il faut protéger les classes d'âge 1992 et 1994 pour favoriser la reconstitution du stock. L'industrie de la pêche reconnaît également qu'on doit poursuivre l'interdiction sur ce stock et maintenir le statu quo, tout en faisant preuve d'une plus grande souplesse au sujet des prises fortuites.

Aperçu de la pêche sentinelle

Le relevé de la pêche Sentinelle mené dans 4VsW en octobre 1995, au moyen d'environ 220 palangres standards (1 500 hameçons/palangre), a ramené un peu plus de 6 t d'aiglefin. Contrairement aux résultats obtenus par cette même pêche pour la morue, rien n'indique que l'aiglefin fréquente en grand nombre les eaux côtières à cette époque de l'année. Comme cette pêche a surtout été pratiquée dans des eaux non couvertes par les relevés des navires de recherche du MPO, elle donne un tableau plus général de la répartition et de l'abondance de la morue adulte. Le relevé de la pêche Sentinelle de 1996 a débuté le 4 septembre 1996. Cependant, les résultats recueillis jusqu'à maintenant n'ont aucunement modifié le tableau d'ensemble. Les perspectives pour l'aiglefin de 4VsW demeurent sombres.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock: Biomasse génitrice extrêmement faible

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Sous la moyenne
Biomasse totale	Sous la moyenne
Recrutement	Au-dessus de la moyenne
Croissance et état	Moyenne
Structure par âge	Moyenne
Distribution	Moyenne
Taux d'exploitation récent	Sous la moyenne

4.4.2.6
AIGLEFIN 4X

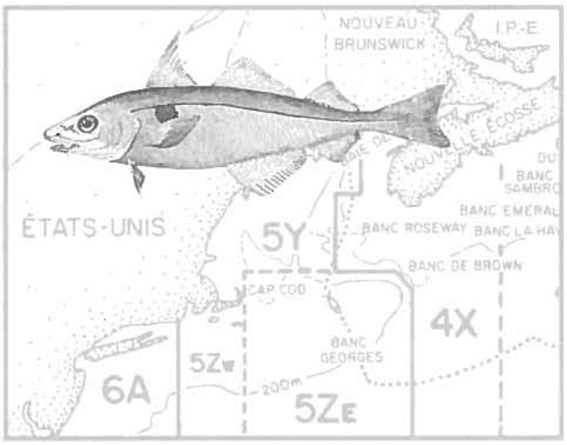

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

Dans son rapport d'août 1993, le Conseil a recommandé de prendre toutes les mesures possibles pour empêcher le dépassement du quota de 1993. On a fermé la pêche en septembre parce que les quotas avaient été capturés. En novembre 1993, le Conseil a recommandé de fixer à 4 500 t le TAC d'aiglefin de 4X en 1994 (prises fortuites seulement) et de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir le dépassement de ce quota.

En novembre 1994, le Conseil a recommandé de fixer à 6 000 t le TAC de 1995 pour l'aiglefin de 4X. Il a aussi recommandé que le MPO et l'industrie organisent conjointement un atelier, avant la saison de pêche 1995, pour ordonner l'exploitation du poisson et éliminer les rejets globaux, les rejets sélectifs et les fausses déclarations. Le Conseil a enfin recommandé, en cas de persistance des rejets globaux, des rejets sélectifs et des fausses déclarations, de fermer la pêche pour le type d'engin en question.

En novembre 1995, le Conseil a recommandé de fixer à 6 500 le TAC de 1996, de rendre obligatoire le classement à quai des prises pour tous les types d'engins, et d'appliquer en 1996 les mêmes modalités de fermeture qu'en 1995.

CONSULTATIONS DE 1996

En 1995, les pêcheurs du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse s'entendaient pour recommander une légère hausse du TAC en 1996. L'industrie commence à reconnaître la validité de l'évaluation scientifique de ce stock. Les pêcheurs signalent en général que l'abondance est stable, en tout cas certainement supérieure à ce qu'indiquaient les

RECOMMANDATION NO. 34:

Le Conseil recommande :

34.1 de fixer à 6 700 t le TAC d'aiglefin de 4X en 1997;
34.2 de maintenir l'obligation de surveillance à quai pour tous les types d'engins;
34.3 si l'on dispose de preuves suffisantes de cas de rejet sélectif ou global ou de fausse déclaration, d'interdire la pêche pour le type d'engin en cause jusqu'à ce que les responsables de la gestion halieutique aient la certitude que cette pratique cessera;
34.4. que les responsables de la gestion halieutique prennent les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des nouvelles classes annuelles, notamment en appliquant rigoureusement les protocoles déjà établis pour la capture des poissons de petite taille.

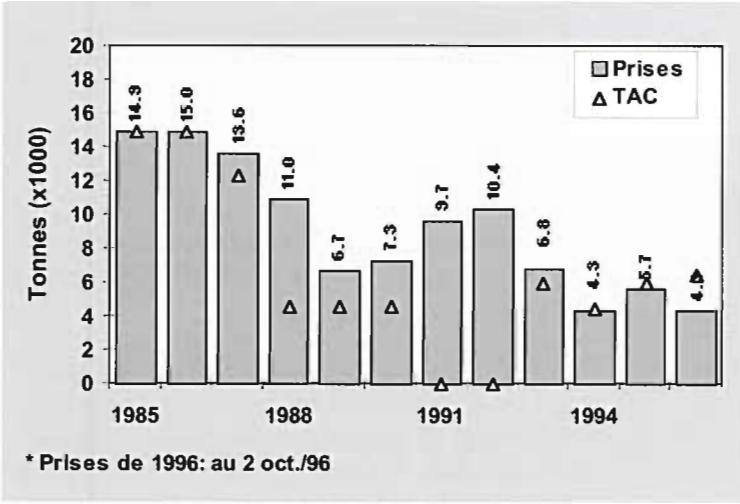

relevés antérieurs. Étant donné l'amélioration générale de ce stock en 1996, l'industrie prône un modeste relèvement du TAC pour 1997.

ANALYSE

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- la biomasse génitrice amorce un rétablissement
- le taux d'exploitation de 1996 se situe à 30 %
- le relevé estival de 1996 révèle une plus grande abondance
- les classes annuelles 1994 et 1994 sont fortes
- il faut prendre des mesures pour protéger le recrutement successif

Les représentants du secteur des engins mobiles soutiennent que l'aiglefin est plus abondant dans 4X. Les pêcheurs aux engins fixes qui fréquentent les bancs sont du même avis. Le Conseil signale que l'abondance observée à l'été 1995 était la seconde en importance depuis le début des relevés, en 1970. La forte augmentation enregistrée par rapport au relevé de 1994 était surtout imputable aux prises records d'aiglefin d'un an. En outre, la classe annuelle 1993 est plus forte que la moyenne. Le Conseil prend toutefois acte de la nécessité, soulevée dans le rapport de 1996 sur l'état des stocks, de protéger les classes annuelles 1993 et 1994, et il estime lui aussi qu'il faut protéger ces classes pour qu'elle parviennent à maturité et puissent frayer. Le rapport de 1996 sur l'état des stocks indique qu'un TAC de 6 700 t en 1997 ne nuirait pas à la biomasse reproductrice.

La population devrait être constituée d'un juste mélange des diverses classes annuelles, et le Conseil constate avec inquiétude que c'est loin d'être le cas.

Le Conseil souligne les efforts déployés par les pêcheurs pour implanter un relevé des ressources côtières, de concert avec les scientifiques du MPO. En 1996, les pêcheurs titulaires d'un quota individuel transférable ont, pour une seconde année, fait un relevé du poisson de fond dans 4X. Comparativement à 1995, les taux de capture ont légèrement fléchi, passant de 55 kg à 50 kg chalûtage. D'un autre côté, le relevé scientifique estival a constaté une hausse de la biomasse d'aiglefin (34 kg par coup chalûtage en 1995, contre 53 kg en 1996).

Pour 1997, le défi sera de continuer à assurer la pérennité des stocks de morue et d'aiglefin dans 4X et de goberge dans 4VWX5Zc, et de trouver la meilleure stratégie pour optimaliser le potentiel de cette pêche multi-stocks.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock:	**Sous la moyenne, mais en hausse**
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	**Sous la moyenne**
Biomasse totale	**En hausse**
Recrutement	**Bon, supérieur à la moyenne**
Croissance et état	**Faible**
Distribution	**Supérieure à la moyenne**
Taux d'exploitation récent	**Supérieur à l'objectif**

4.4.2.7
AIGLEFIN 5ZJ,M

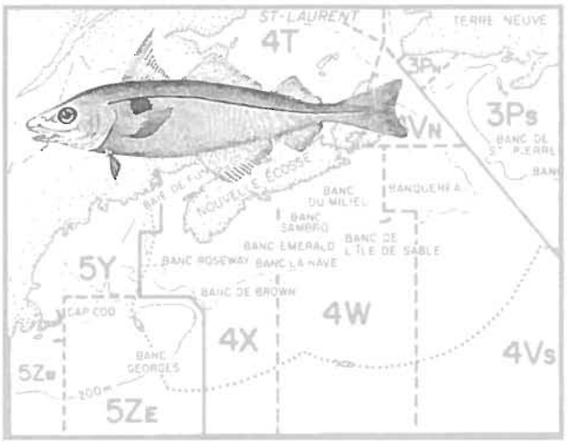

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En août et novembre 1993, le Conseil a recommandé de fermer le Banc Georges à la pêche de l'aiglefin, à des fins de conservation. Il a recommandé la poursuite des consultations avec les États-Unis afin qu'on prenne immédiatement et de toute urgence des mesures de gestion pour reconstituer ce stock. On a interdit en 1994 la pêche de ce stock à tous les secteurs du 1er janvier au 31 mai, et pendant un mois de plus (jusqu'au 30 juin) à la flottille hauturière. Les mesures de gestion visaient surtout à éviter la capture des membres de la classe annuelle 1992, dont on estimait la longueur à 45 cm, pendant la plus grande partie de l'année.

En 1994, le Conseil a recommandé qu'on poursuive les consultations bilatérales, pour prendre des mesures de gestion favorisant un rétablissement du stock. Il a aussi recommandé de fermer entre-temps la pêche jusqu'en juin 1995, date avant laquelle il formulerait une recommandation finale sur le TAC de 1995. Le Conseil a recommandé en mai 1995 de fixer à 2 500 t le TAC de 1995 pour l'aiglefin de 5Zj,m. En mai 1996, il recommandait un TAC de 4 500 t pour 5Z,m.

CONSULTATIONS DE 1996

Comme pour la morue du Banc Georges, les intervenants ont beaucoup discuté de ce stock durant les consultations sur le poisson de fond, à Yarmouth (N.-É.) en mai 1996, notamment en demandant au Conseil d'envisager de strictes mesures de conservation. À leur avis, une prudente hausse du TAC pour l'aiglefin de 5Zj,m permettrait quand même la reconstitution du stock. On a souligné que le report à juin 1996 de l'ouverture de la pêche avait eu un effet positif, à l'instar de la fermeture décrétée du côté des États-Unis.

RECOMMANDATION NO. 35:

Le Conseil recommande :

35.1 qu'on poursuive les consultations bilatérales, pour en venir à des mesures de gestion appropriées favorisant la reconstitution du stock. Dans l'intervalle, il faudrait interdire la pêche jusqu'en juin 1997, le Conseil formulera d'ici là une recommandation finale sur le TAC de 1997.

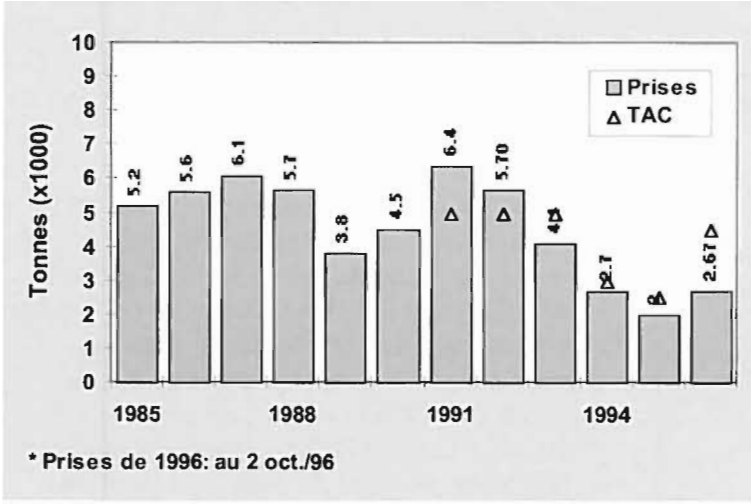

ANALYSE

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- la biomasse se reconstitue
- la structure d'âge s'élargit
- le recrutement des années 1990 s'avère supérieur à celui des années 1980
- les taux d'exploitation sont maintenant inférieurs au niveau F0,1
- le relevé printanier de 1996 indique une solide classe d'âge 1995.

Il s'agit d'un stock transfrontalier, dont la majeure partie semble se trouver en eaux canadiennes. Selon le rapport sur l'état des stocks de 1996, le regain projeté dans l'abondance de l'aiglefin de 5Z est surtout imputable au recrutement de la classe d'âge de 1992, avec l'aide des classes 1993 et 1991. En outre, les mesures de conservation implantées depuis deux ans (gestion conjointe industrie-MPO et allégement de l'effort de pêche) ont contribué au rétablissement de la biomasse. Le rapport sur l'état des stocks évalue à environ 6 800 t le niveau F0,1, en précisant que ce scénario n'accroîtrait que marginalement la biomasse.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock	Recrutement en hausse
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Adéquate
Biomasse totale	Moyenne
Recrutement	Moyen à bon
Croissance et état	Adéquats
Structure par âge	Moyenne
Distribution	Moyenne
Taux d'exploitation récent	Moyen

4.4.2.8
GOBERGE 4VWX5ZC

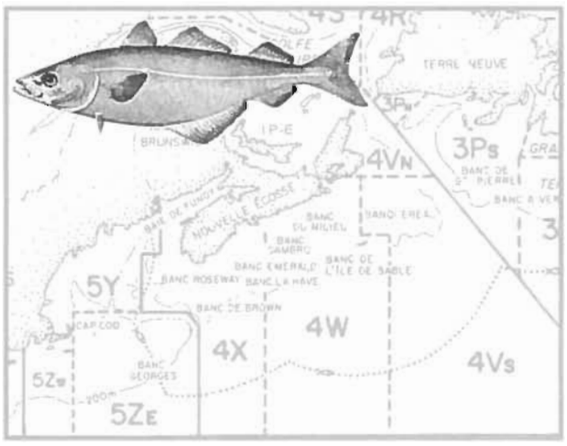

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En août 1993, le Conseil a recommandé, à titre de mesure préventive de conservation, d'abaisser le TAC de 35 000 t à 21 000 t. Il a aussi souligné que la fermeture de la pêche de la morue de 4VsW pourrait entraîner une certaine réorientation de l'effort vers la goberge. En novembre 1993, il a recommandé de fixer le TAC de 1994 à 24 000 t, c'est-à-dire au niveau de capture F0,1 alors établi pour 1994.

En 1994, le Conseil a recommandé de fixer le TAC de 1995 au nouveau niveau F0,1 de 14 500 t. Il a aussi recommandé que les scientifiques du MPO collaborent avec l'industrie pour déterminer s'il y avait lieu -- et, le cas échéant, à quelles époques de l'année -- de fermer des pêcheries d'aiglefin de 4VWX5Zc pour protéger le stock géniteur. Le Conseil souligne que le deuxième atelier sur les poissons de fond, tenu au début d'octobre 1995, a été le théâtre de discussions sur les mesures qui pourraient favoriser davantage la conservation des stocks de poisson de fond dans cette zone. En novembre 1995, le Conseil a recommandé pour 1996 un TAC de 10 000 t.

CONSULTATIONS DE 1996

Étant donné l'optimisme exprimé au sujet de ce stock dans le rapport de 1996 sur l'état des stocks, l'industrie a accordé une attention toute particulière à ce stock durant les consultations.

Tout en se réjouissant du caractère généralement positif des indices de croissance et d'abondance, l'industrie ne veut pas brûler les étapes. Tous les intéressés prônaient la prudence, même si le stock pouvait certainement supporter une hausse du TAC en 1997. Tous s'entendaient sur l'opportunité

RECOMMANDATION NO. 36:

Le Conseil recommande :

36.1 que le TAC de la goberge de 4VWX5Zc soit fixé à 15 000 t en 1997;

36.2 que les scientifiques du MPO continuent de collaborer avec l'industrie pour déterminer l'opportunité -- et, le cas échéant, à quelles époques de l'année -- de fermer des pêcheries d'aiglefin de 4VWX5Zc pour protéger le stock géniteur;

36.3 qu'on incite les scientifiques du MPO à examiner d'autres indicateurs d'abondance.

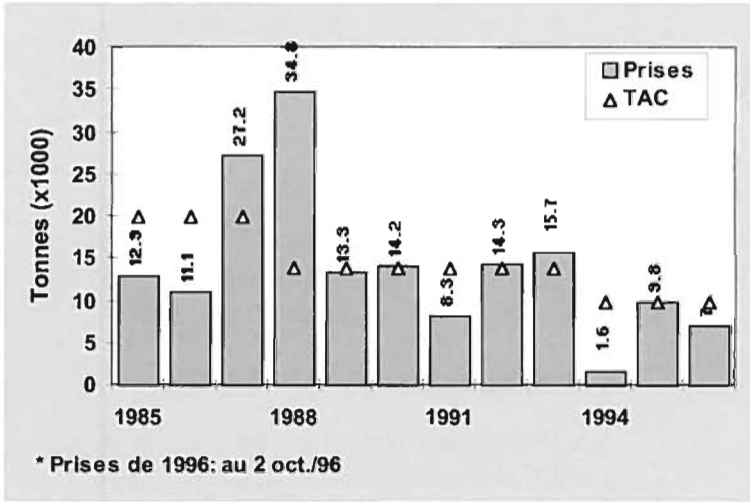

de relever le TAC d'environ 40 % pour 1997. Certains pêcheurs ont souligné l'absence de goberges de très grande taille.

ANALYSE

D'après le rapport de 1996 sur l'état des stocks, la biomasse a amorcé un rétablissement, imputable principalement à la force de la classe d'âge 1989. Malgré la faiblesse des classes annuelles subséquentes à 1989, le niveau F0,1 recommandé pour 1997 -- dans l'hypothèse d'une capture intégrale du TAC de 1996 -- est de 22 159 t. Malgré la grande abondance signalée partout dans la baie de Fundy, il n'y a pas d'individus de grande taille. En outre, la goberge semble moins abondante dans l'est de la plate-forme Scotian. L'évaluation comporte un certain degré d'incertitude, en raison d'un problème avec la détermination de l'âge des poissons entre 4VW et 4X et d'un changement dans les groupes d'âge employés et à cause de la vaste superficie couverte par ce stock. Le Conseil envisage donc la situation avec optimisme, mais un optimisme tempéré, et recommande pour 1997 une hausse de 40 à 50 % du TAC.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock	**Biomasse en hausse**
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	**Approche la moyenne**
Biomasse totale	**Sous la moyenne**
Recrutement	**Forte classe d'âge 1989**
Croissance et état	**Moyens**
Structure par âge	**Moyenne**
Distribution	**En évolution; sous la moyenne**
Taux d'exploitation récent	**Sous la moyenne**

4.4.2.9

SÉBASTE UNITÉ 3 - 4WDEHKLX

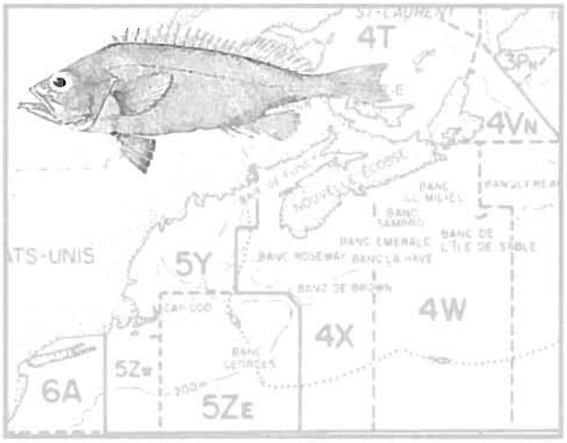

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1993 et en novembre 1994, le Conseil a recommandé un TAC de 10 000 t pour le sébaste de l'unité 3. Il a aussi recommandé, en 1994, de surveiller en 1995 l'incidence des petits poissons et de fermer la pêche dans la zone lorsque leur incidence aura atteint un niveau prédéterminé. En novembre 1995, le Conseil réitérait la nécessité de maintenir pour 1996 les critères de fermeture recommandés en 1994, quant à l'incidence de petits poissons, et il suggérait un TAC de 10 000 t, pour 1996.

CONSULTATIONS DE 1996

Les intervenants ont insisté sur la nécessité de protéger les petits poissons dans cette zone. Certains préconisaient l'augmentation des maillages pour éviter de capturer les petits poissons; d'autres estimaient que la fermeture de secteurs et la pêche à des profondeurs plus grandes contribueraient à réduire considérablement les prises de juvéniles. Le protocole pour la protection des juvéniles est généralement appuyé par les pêcheurs. Il a notamment été soulevé des problèmes liés aux prises fortuites de poissons de fond traditionnels par les pêcheurs de sébaste de cette zone.

ANALYSE

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- l'abondance de sébastes de l'unité 3 est relativement stable depuis la fin des années 1980;

RECOMMANDATION NO. 37:

Le Conseil recommande :

37.1 de fixer à 10 000 t le TAC de sébaste de l'unité 3 en 1997;
37.2 d'appliquer et de faire respecter uniformément le protocole relatif aux petits poissons;
37.3 d'évaluer d'autres mesures pour éviter la capture des petits poissons, par ex., l'augmentation des maillages. Une augmentation de la taille des mailles devrait être adoptée seulement lorsque les pêcheurs et les scientifiques seront convaincus que cette mesure n'entraînera pas une mortalité post-sélection accrue.

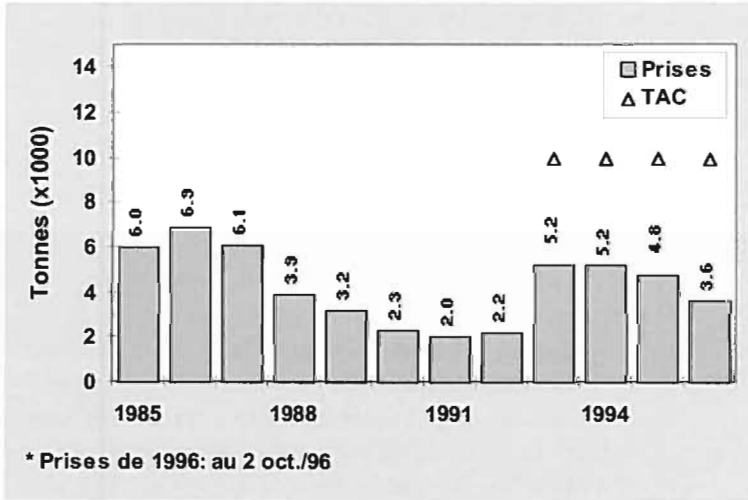

- certains signes portent à croire à une amélioration du recrutement, depuis quelques années;
- des prises de 10 000 t, en 1997, représenteraient à peu près une exploitation au niveau $F_{0,1}$.

Le Conseil est alarmé par les passages du rapport sur l'état de ce stock, signalant que des quantités élevées de petits poissons sont débarqués en vue d'être utilisés comme appât à homard. Cette preuve de la non-application du protocole pour la protection des juvéniles inquiète vivement le Conseil.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock Stable

	Par rapport à la moyenne
Biomasse totale	Stable
Biomasse génitrice	Stable
Recrutement	En hausse
Croissance et état	Inconnus
Structure par âge	En hausse
Distribution	Médiocre
Taux d'exploitation récent	Moyen

4.4.2.10
POISSONS PLATS 4VW, 4X

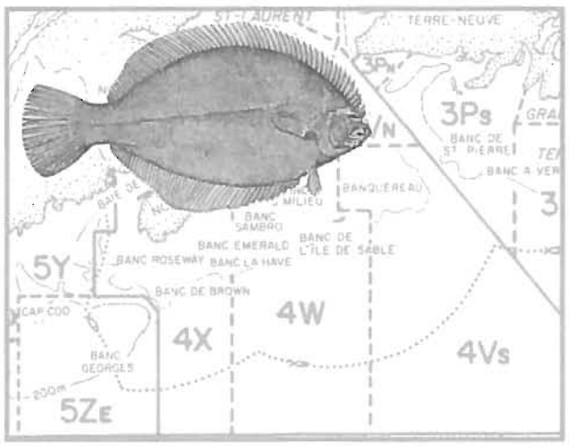

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1993, le Conseil a recommandé d'appuyer les efforts en cours pour obtenir de meilleures données sur les débarquements par espèce et par zone, afin d'établir, durant les prochaines années, un fondement plus rationnel pour les mesures de conservation visant cet ensemble de ressources. Le Conseil a aussi recommandé de fixer à 14 000 t en 1994 le TAC pour les poissons plats de 4VWX, en attendant l'obtention de données plus fiables sur les prises de poissons plats dans le secteur de la plate-forme Scotian.

En novembre 1994, sur la foi des données disponibles, le Conseil a conclu qu'il fallait réduire davantage l'effort et les TAC pour ces stocks, et modifier les proportions entre les deux unités pour mieux refléter l'abondance relative des stocks. Il a recommandé de fixer à 7 500 t en 1995 le TAC global pour tous les poissons plats de 4VWX. En novembre 1995, il a recommandé que le TAC de 1996 soit fixé à 3 500 t pour les poissons plats de 4VW, et à 3 375 t pour ceux de 4X+5.

CONSULTATIONS DE 1996

Selon les participants aux consultations de Port Hawkesbury, la diminution des débarquements était davantage imputable à une réduction des TAC et à la gestion par allocation qu'à une baisse d'abondance. La flottille hauturière, par exemple, n'a pas ciblé sa part et ne l'a donc pas capturée.

Dans l'ensemble, on a suggéré de ne pas modifier en 1997 le TAC pour les poissons plats de 4VW et de 4X. Par ailleurs, le stock a également été discuté aux consultations de Dartmouth (N.-É.), où l'on a convenu que le TAC des deux composantes ne devait pas être changé en 1997.

RECOMMANDATION NO. 38:

Le Conseil recommande :

38.1 que le TAC pour 1997 des poissons plats de 4VW soit fixé à 3 000 t, et que l'on continue de prendre des dispositions afin d'éviter les prises de petite taille;

38.2 que le TAC pour 1997 des poissons plats de 4X+5 soit fixé à 3 000 t, et que l'on continue de tenter d'éviter les prises de petite taille;

38.3 que le MPO et l'industrie continuent de se pencher sur le problème de l'identification des espèces, possiblement en liaison avec le programme de surveillance à quai.

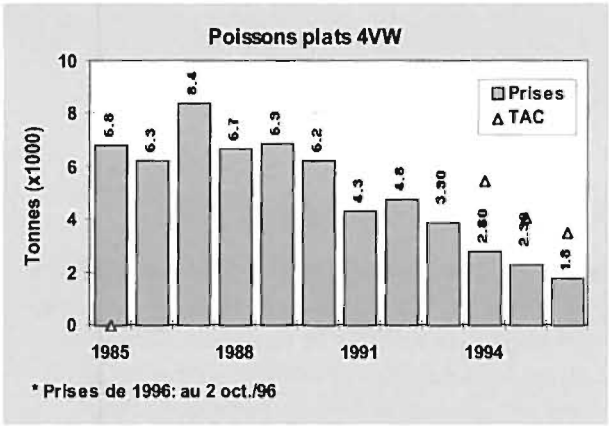

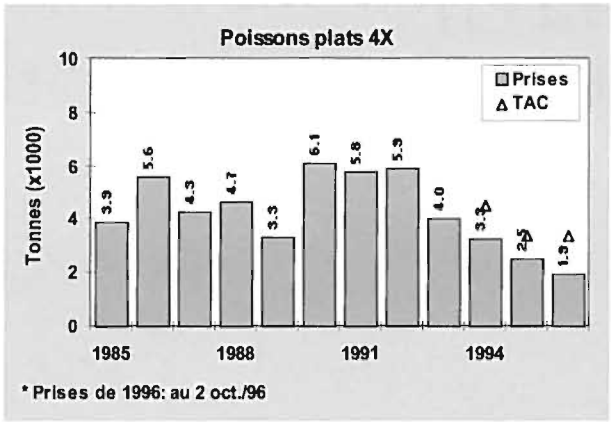

ANALYSE

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- l'effort décline
- baisse générale de la biomasse
- signes d'un bon recrutementsuccessif, sauf pour la limande à queue jaune.

Le rapport de 1996 sur l'état des stocks prône la circonspection, puisque la population de poissons plats de 4W connaît un déclin similaire à celui des stocks de 4V, même en l'absence d'un effort de pêche marqué. La pêche ne serait pas nécessairement l'unique cause des baisses observées dans 4V. Les consultations avec l'industrie ont donné des résultats assez mitigés, qui concluaient néanmoins dans l'ensemble à une diminution d'abondance. Le rapport de 1996 souligne qu'un niveau de capture équivalent ou supérieur à celui de 1996 ne favoriserait probablement pas la récupération du stock.

Le rapport sur l'état des stocks révélait également ce qui suit pour le stock de 4X :

- la plie rouge, la plie et la limande à queue jaune présentent une abondance stable;
- la population de plie grise est en déclin;
- il y a un recrutement à venir pour toutes les espèces;
- perspectives pour 1997 : aucun changement, sauf pour la plie grise (baisse d'abondance)
- aucune pêche dirigée de la plie grise.

Le Conseil s'inquiète toujours de l'état des différents stocks de poissons plats. Leur niveau d'exploitation est élevé; l'effort de pêche semble en hausse ou réorienté vers ces stocks; certains secteurs de la flottille voient leurs prises diminuer; les stocks semblent décliner dans certaines zones, surtout dans 4VW. Sur la foi des données disponibles, le Conseil continue de s'inquiéter de l'abondance générale des poissons plats dans 4VWX et recommande pour 1997 une diminution des TAC visant les deux composantes.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock	**Toujours médiocre**
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	**Faible**
Biomasse totale	**Faible**
Recrutement	**Approche la moyenne**
Croissance et état	**Médiocres**
Structure par âge	**Moyenne**
Distribution	**Médiocre**
Taux d'exploitation récent	**Irrégulier et supérieur à la moyenne dans 4VW et moyen dans 4X**

4.4.2.11

MERLU ARGENTÉ - PLATE-FORME SCOTIAN 4VWX

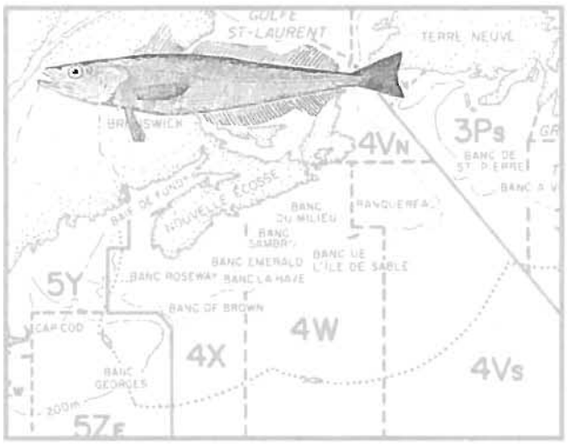

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En juin 1994, le Conseil scientifique de l'OPANO a calculé à 79 000 t les prises au niveau F0,1 pour 1995, en précisant qu'il pourrait y avoir une surestimation atteignant jusqu'à 20 000 t. Le Conseil a donc recommandé de fixer à 60 000 t en 1995 le TAC pour le merlu argenté de 4VWX. Afin de réduire les prises fortuites, on a redélimité en 1994 la boîte du merlu argenté pour en déplacer la limite nord en eaux plus profondes. On a aussi imposé cette année-là l'utilisation obligatoire de la grille de type Nordmore. En novembre 1995, le Conseil recommandait le maintien à 60 000 t du TAC pour 1996.

CONSULTATIONS DE 1996

Selon les discussions tenues à diverses réunions sur la gestion halieutique, les pêcheurs s'inquiètent encore de l'état de la ressource. Certains croient toujours que ce stock n'est pas aussi en santé que les évaluations scientifiques l'indiquaient; d'autres se préoccupent des prises fortuites d'autres poissons de fond réalisées dans le cadre de la pêche du merlu argenté, et certains estiment qu'il faudrait de toute façon limiter l'exploitation de ce poisson, vu son importance alimentaire pour la morue.

ANALYSE

Constatations du rapport de 1996 du MPO sur l'état des stocks :

- les estimations visant les classes annuelles 1990-1993 sont variables
- les taux de capture de la pêche commerciale déclinent depuis 1989
- le poids par âge est en baisse
- la biomasse est stable mais faible
- les classes anuelles 1994 et 1995 sont solides.

Le Conseil note que l'effort de pêche est demeuré en 1995 grandement inférieur aux niveaux historiques. Selon le rapport de juin 1996 du Conseil scientifique de l'OPANO, les classes

RECOMMANDATION NO. 39:

39.1 Le Conseil recommande de fixer à 50 000 t le TAC de 1997 pour le merlu argenté de 4VWX.

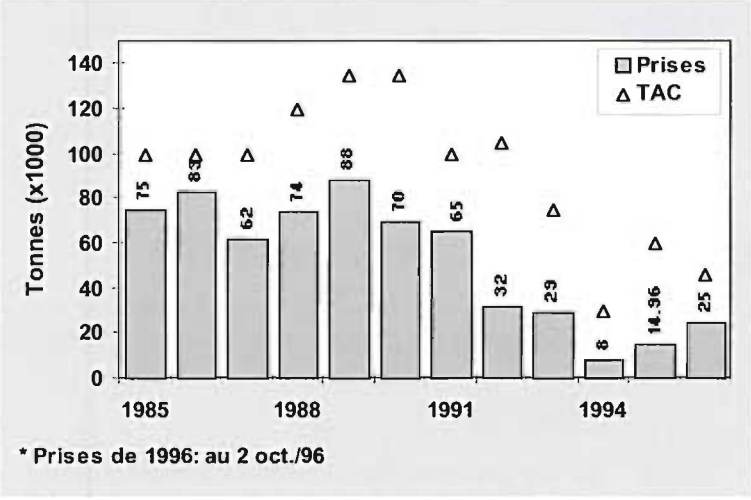

annuelles à venir (1994 et 1995) sont supérieures à celles de la fin des années 1980 et du début des années 1990, et la biomasse est en hausse. Les scientifiques ont estimé à quelque 50 000 t le niveau F0,1 pour 1997. Le rapport de 1996 sur l'état des stocks confirme que le stock de merlu argenté de 4VWX montre des signes de rétablissement.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock Biomasse en hausse

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	En hausse
Biomasse totale	En hausse
Recrutement	Supérieur à la moyenne (classes annuelles 1994-1995)
Croissance et état	Supérieurs à la moyenne
Structure par âge	Moyenne
Distribution	Moyenne

Taux d'exploitation récent Inférieur au niveau $F_{0.1}$

4.4.2.12
ARGENTINE 4VWX

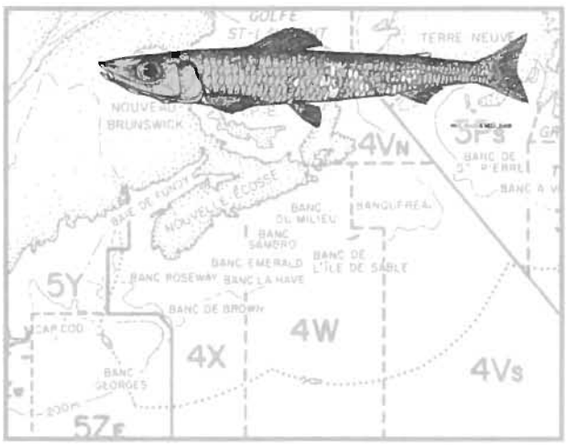

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

Les prises réalisées à partir de ce stock, qui le sont sous forme de prises fortuites dans le cadre de la pêche du merlu argenté, n'ont pas dépassé 360 t depuis 1983.

En novembre 1993, le Conseil a recommandé, à titre de mesure préventive, de fixer en 1994 le TAC pour l'argentine de 4VWX à 1 000 t On a effectivement fixé pour 1994 le TAC à ce niveau. En 1994 toujours, le Conseil a recommandé de fixer en 1995 le TAC pour l'argentine de 4VWX à 1 000 t également et cette recommandation est toujours valable pour 1996.

CONSULTATIONS DE 1996

On n'a reçu aucun commentaire bien précis sur ce stock durant les consultations menées en 1996.

ANALYSE

Le Rapport sur l'état des stocks montre que les connaissances sur la composition des ces stocks sont trop limitées pour en tirer les données nécessaires à une analyse. Étant donnée la nature fortuite de ces prises le Conseil est d'avis qu'il faut continuer à fixer la TAC à 1 000 t, à titre de mesure préventive.

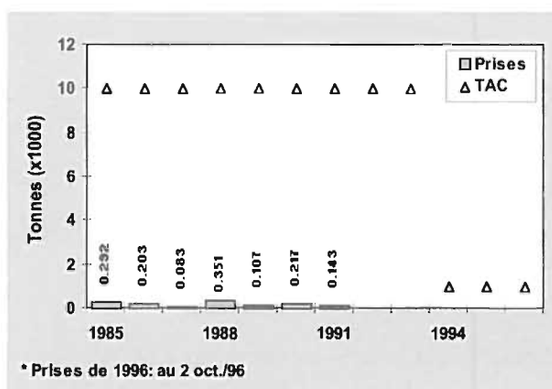

RECOMMANDATION NO. 40:

40.1 Le Conseil recommande de fixer à 1 000 t en 1997 le TAC pour l'argentine de 4VWX, vu la nature réellement fortuite des prises.

4.4.2.13

Flétan Grands Bancs et Plate-Forme Scotian - 3NOPs4VWX5Zc

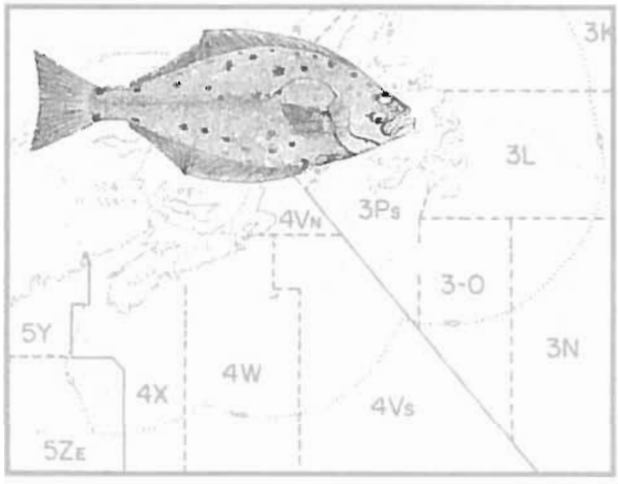

Historique des recommandations du CCRH

En novembre 1993, le Conseil a recommandé, à titre de mesure préventive, de fixer en 1994 le TAC pour le flétan de 3NOPs4VWX5Zc à 1 500 t. Il a aussi recommandé de revoir les dispositions relatives aux débarquements obligatoires afin de permettre, si possible, la remise à la mer du flétan de moins de 32 pouces de longueur, ce qui a été fait en 1994 et demeure un élément central des recommandations du CCRH quant à ce stock.

En 1994, le Conseil a recommandé, à titre de mesure préventive, de fixer en 1995 le TAC pour le flétan de 3NOPs4VWX5Zc à 850 t. Il a aussi recommandé la révision des dispositions relatives aux débarquements obligatoires par rapport au rejet des prises fortuites de flétan de moins de 32 pouces de longueur. En novembre 1995, le Conseil a recommandé de conserver la limite du TAC à 850 t et de maintenir l'obligation de remettre à l'eau le petit flétan.

Consultations de 1996

Les pêcheurs côtiers de 4Vn (au nord du Cap Breton) et de la côte est de la Nouvelle-Écosse (4W) ont signalé au cours des consultations menées en 1996 que leur existence dépend de la pêche au flétan. En outre, ils ont fait remarquer que la population de flétan semblait être légèrement plus abondante que par le passé. Cette espèce a également fait l'objet de commentaires à Dartmouth et à Yarmouth. Les pêcheurs côtiers affirment que cette population semble être stable. Cette espèce est d'une grande importance pour les pêcheurs côtiers de la Nouvelle-Écosse et du Cap Breton et tous les intéressés préconisent une hausse du TAC pour 1997, vu la très grande superficie couverte par ce stock et l'opinion

Recommandation no. 41:

41.1 Le Conseil recommande de fixer à 850 t en 1997 le TAC pour le flétan de 3NOPs4VWX5Zc et de maintenir l'obligation de remettre à l'eau les prises de moins de 81 cm.

41.2 En outre, il recommande la réalisation d'une étude conjointe (MPO-industrie) visant à faciliter l'ensemble du processus d'évaluation : échantillonnage biologique adéquat, étiquetage/étude des déplacements, identification des sous-composantes du stock et établissement d'autres indices de recensement.

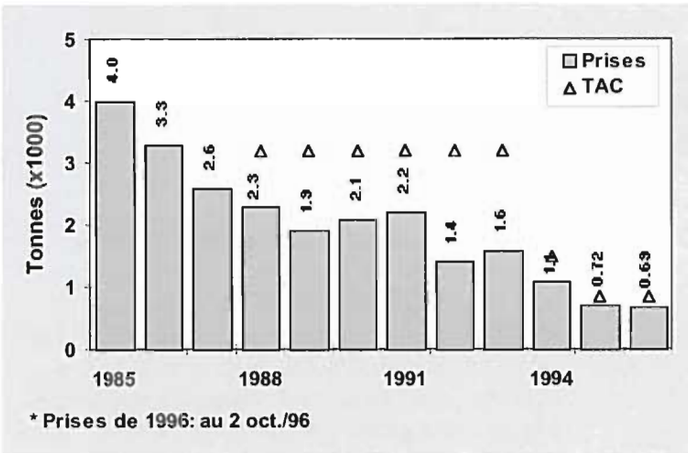

répandue selon laquelle l'évaluation qu'on en a fait n'était pas juste, en raison de la difficulté de trouver des indicateurs d'abondance fiables.

Analyse

Le Rapport sur l'état des stocks en 1996 indique ce qui suit :

- l'effort de pêche a légèrement augmenté en 1995;
- le recrutement a diminué;
- la ressource est gravement appauvrie;
- le niveau de prises actuel ne correspond pas aux objectifs de conservation.

Le Rapport sur l'état des stocks en 1995 indique qu'on ne s'attend pas à ce qu'en 1996 l'état du flétan soit différent par rapport à 1995 et qu'il faudra maintenir pendant plusieurs années les restrictions actuelles en matière d'exploitation. Le Rapport sur l'état des stocks en 1996 mentionne que tous les indicateurs biologiques reflètent un état des stocks gravement appauvri et que le maintien de l'effort de pêche actuel ne pourrait que favoriser la poursuite du déclin de cette ressource.

Le Conseil note qu'il ne semble toujours pas y avoir de signe d'une réorientation à grande échelle de l'effort de pêche pour l'ensemble du stock; il craint cependant toujours que la réorientation de l'effort puisse constituer une menace pour la conservation de l'espèce. D'autre part, le Conseil est à l'écoute des commentaires de l'industrie, selon lesquelles les stocks de flétan, vu leur grande étendue, n'auraient pas été évalués correctement en raison de l'absence d'indicateurs d'abondance satisfaisants. Le Conseil recommande la poursuite des travaux relatifs à cette question.

Faisant suite à ces préoccupations, un bon nombre de scientifiques sont du même avis que les pêcheurs qui soutiennent que la méthode de relevé du poisson de fond au chalut, qui est destinée à tous les types de poissons de fond, n'est pas suffisamment précise pour ce qui est du flétan. Les pêcheurs ont mentionné qu'ils souhaitaient participer aux programmes de recherche scientifique afin de faciliter la cueillette des données brutes destinées aux évaluations. Le Conseil approuve cette participation.

Étant donnée l'ampleur de la région couverte par cette seule évaluation, les pêcheurs affirment qu'on peut y trouver des éléments de plusieurs stocks. Ils ont exprimé l'importance d'une légère augmentation du TAC afin de faciliter les recherches supplémentaires.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock Biomasse réduite

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	**Faible**
Biomasse totale	**Faible**
Recrutement	**Faible, sous la moyenne**
Croissance et état	**Inconnu**
Structure par âge	**Sous la moyenne**
Distribution	**Sous la moyenne**
Taux d'exploitation récent	**Élevé; supérieur à la moyenne**

4.4.2.14

LIMANDE À QUEUE JAUNE: BANC GEORGES - 5ZJ,M

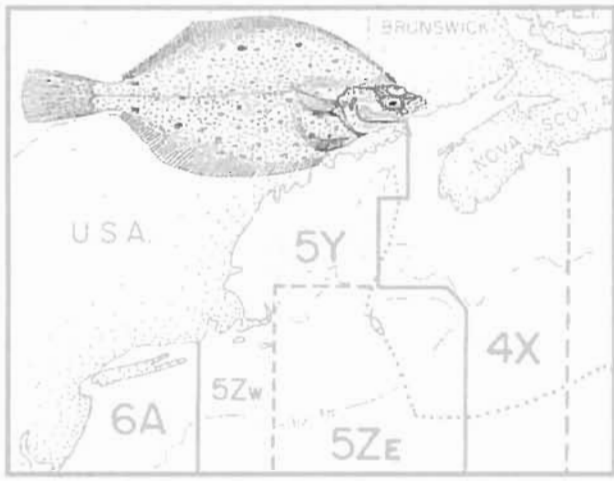

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

La pêche dirigée de la limande à queue jaune n'a débuté que récemment (8 à 10 bateaux y participaient), mais a été rapidement élargie en 1994 (environ 40 bateaux la pratiquaient). En novembre 1995, le Conseil a recommandé qu'on poursuive les consultations bilatérales avec les É.-U., pour en venir à des mesures de gestion appropriées favorisant la reconstitution du stock. Dans l'intervalle, il faudrait interdire la pêche jusqu'en juin 1997; le Conseil formulera d'ici là une recommandation finale sur le TAC de 1996.

En mai 1996, le Conseil a recommandé de fixer pour cette année-là le TAC pour la limande à queue jaune de 5Z à 415t.

CONSULTATIONS DE 1996

En mai 1996, la limande à queue jaune de 5Zj,m a fait l'objet d'un débat durant les consultations tenues à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse. Tout comme ce fut le cas pour la morue et l'aiglefin, les intervenants ont demandé au Conseil de songer à imposer d'importantes mesures de conservation. La hausse du TAC pour la limande jaune n'offre finalement pas suffisamment de soutien, par conséquent, la plupart des pêcheurs étaient du même avis que le secteur des Sciences du MPO.

ANALYSE

Le Rapport sur l'état des stocks en 1996 indique ce qui suit :

- il s'agit d'un secteur de pêche récemment mis sur pied au Canada;
- la ressource (abondance) est appauvrie comparativement à ses niveaux historiques;
- les classes annuelles pour 1987, 1989 et 1992 se situent près de la moyenne;
- le taux d'exploitation est de 40 % (supérieur à $F_{0.1}$) en 1995.

RECOMMANDATION NO. 42:

Le Conseil recommande :

42.1 qu'on poursuive les consultations bilatérales avec les É.-U., pour en venir à des mesures de gestion appropriées favorisant la reconstitution du stock. Dans l'intervalle, il faudrait interdire la pêche jusqu'en juin 1997; le Conseil formulera d'ici là une recommandation finale sur le TAC de 1997.

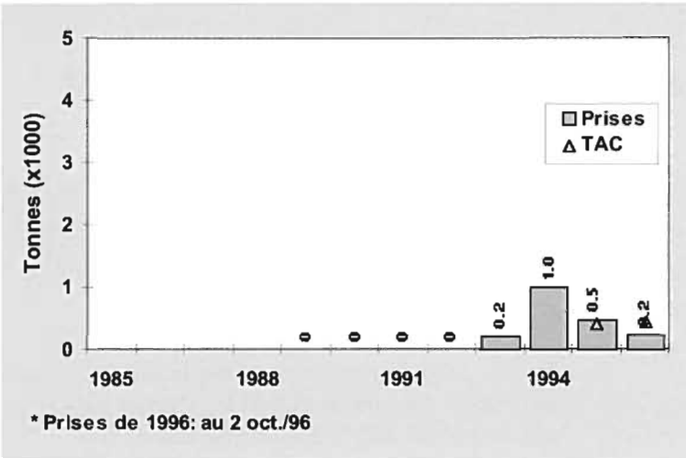

Les scientifiques américains et canadiens considèrent que le niveau de la biomasse de ce stock est faible et que le stock lui-même est surexploité.

Le Rapport sur l'état des stocks en 1995 indique que la limande à queue jaune au-dessus de la partie canadienne du Banc Georges pourrait constituer le fondement d'une petite pêche durable et que la subdivision 5Zj,m de l'OPANO pourrait être considérée comme une unité de gestion. Il indique également que les niveaux actuels d'exploitation dépassent probablement un niveau de référence raisonnable et que les prises annuelles ne devraient, par conséquent, pas dépasser 435 t. Le Rapport sur l'état des stocks en 1996 indique que les taux de prises commerciales et les plus récentes observations découlant d'un relevé montrent que les stocks sont plus abondants en 1996 qu'en 1995. La biomasse demeure toutefois très faible, comparativement à ses niveaux historiques. Par conséquent, on croit que le TAC ne devrait pas être augmenté en 1997.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock	**Abondance à la hausse**
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Moyenne
Biomasse totale	Faible
Recrutement	Faible
Croissance et état	Adéquats
Structure par âge	Médiocre
Distribution	Moyenne
Taux d'exploitation récent	Moyen

4.4.2.15
Raies Plate-Forme Scotian - 4VsW

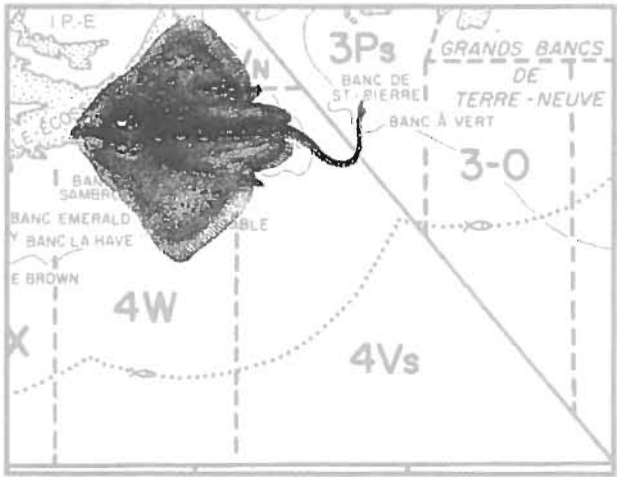

Historique des recommandations du CCRH

C'était la deuxième fois que le Conseil avait la possibilité d'examiner des données sur la pêche des raies et de formuler des recommandations relativement à la conservation de cette ressource.

La fermeture des pêches traditionelles des poissons de fond de la plate-forme Scotian combinées à des ouvertures sur les marchés pour les ailes de raie ont entraîné en 1994 le développement en eaux canadiennes d'une pêche dirigée des raies.

On a établi en 1994 un TAC préliminaire de 1 200 t et alloué 800 autres tonnes pour les relevés effectués conjointement par l'industrie et par le secteur des Sciences. Les prises en 1994 ont totalisé 3 100 tm, ce qui incluait les prises fortuites réalisées dans le cadre de pêches non dirigées. On a réglementé en 1995 la pêche dirigée de l'espèce en fixant un TAC de 1 600 t. En 1996, le TAC est tombé à 1200t et on a prévu 20 % de plus pour les prises fortuites réalisées dans le cadre de l'exploitation dirigée des poissons plats.

Consultations en 1996

Plusieurs participants à la pêche expérimentale de raies de 4VsW ont participé aux consultations tenues à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. La pêche expérimentale, menée par quatre bateaux sur une période de cinq ans, semble bien se dérouler. Personne n'a proposé jusqu'à maintenant qu'on intensifie cette pêche.

Analyse

L'indice de la biomasse des raies établi à partir des relevés effectués chaque été indique un déclin général de l'espèce depuis 1982. Le Rapport sur l'état des stocks en 1995 précise que le faible taux de reproduction des raies, combiné à un déclin de leur biomasse, et que la nécessité de limiter les prises fortuites d'espèces traditionnelles dans certaines zones indiquent tous qu'il faut maintenir une approche conservatrice quant à l'exploitation des raies. Étant donné le faible taux de reproduction des raies, la pratique actuelle qui consiste à

Recommandation no. 43:

Le Conseil recommande :

43.1 que le TAC de 1997 pour les raies de 4VsW soit fixé à 1 200 t, y compris les prises fortuites;

43.2 que l'on adopte des mesures pour diversifier les prises selon la taille et l'espèce

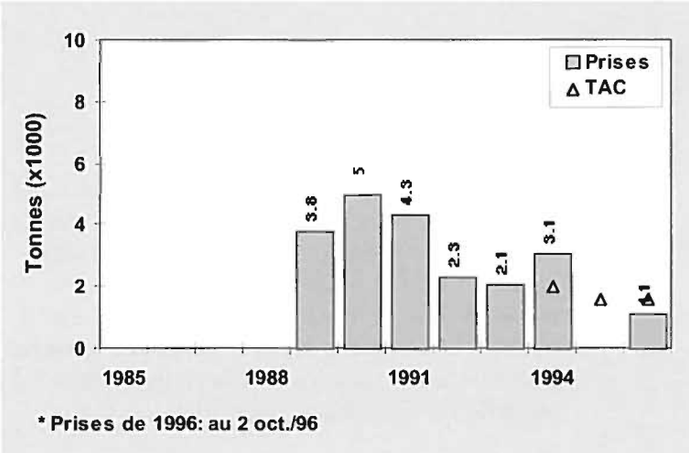

sélectionner les plus gros poissons risque d'entraîner une réduction du potentiel reproductif de cette espèce.

Le Rapport sur l'état des stocks de raies en 1996 indique ce qui suit :

- il s'agit de pêche expérimentale;
- la biomasse de raies épineuses est en déclin;
- le nombre de raies rejetées est élevé;
- des prises de 1 200 t seraient compatibles avec les objectifs de conservation.

Par conséquent le Conseil est d'avis qu'en 1997 cette pêche expérimentale devrait se poursuivre selon le même niveau d'effort de pêche afin d'améliorer notre compréhension de cette ressource et d'établir le fondement de meilleures méthodes d'évaluation et de gestion pour l'avenir.

Des mesures devraient toutefois être adoptées pour diversifier les prises selon la taille et l'espèce, en vue de la conservation du stock.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock	Biomasse en hausse
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Inconnue
Biomasse totale	Sous la moyenne (raie épineuses)
Recrutement	Sous la moyenne
Croissance et état	Moyenne
Structure par âge	Sous la moyenne
Distribution	Sous la moyenne
Taux d'exploitation récent	Moyen

4.4.2.16

Loup de mer - Plate-Forme Scotian- 4VWX

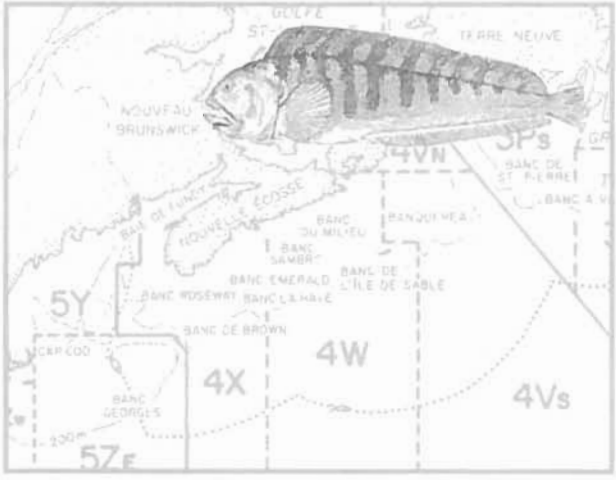

Historique des recommandations du CCRH

C'était la deuxième fois que le Conseil avait la possibilité d'examiner des données sur la pêche du loup de mer et de formuler des recommandations relativement à la conservation de cette ressource. Étant donnée la quantité limitée de renseignements disponibles en 1995, le Conseil a recommandé, à titre de mesure préventive, de fixer en 1996 le TAC à 600 t.

Consultations de 1996

Durant les consultations tenues en 1996, on a à plusieurs reprises soulevé la question du loup de mer de 4VWX. Les commentaires allaient de la nécessité de déréglementer la pêche au loup de mer, en raison des répercussions néfastes de cette espèce sur les stocks de homards, à la nécessité d'éviter la limite rigide du TAC afin de prévenir la fermeture d'autres pêches. Le loup de mer constitue une part importante des prises fortuites dans le cadre d'autres pêches. Un TAC trop bas pourrait entraîner la chute d'autres pêches, les quotas ne laissant pas suffisamment de latitude pour couvrir les prises fortuites.

Analyse

Le Rapport sur l'état des stocks en 1996 précise que :

- la biomasse est en déclin;
- on observe des signes d'un bon recrutement;
- la pression de la pêche est élevée.

Il semble que la concentration de la pêche dans la zone 4X aurait contribué au déclin général de l'espèce. De plus, les scientifiques croient que des prises annuelles en surplus de 600 t en 1997 ne seraient pas compatibles avec les objectifs de conservation.

Recommandation no. 44:

Le Conseil recommande

44.1 de limiter les captures aux niveaux historiques, étant donné la nature réellement fortuite des prises, en laissant suffisamment de latitude pour éviter de fermer les traditionelles pêches dirigées du poisson de fond.

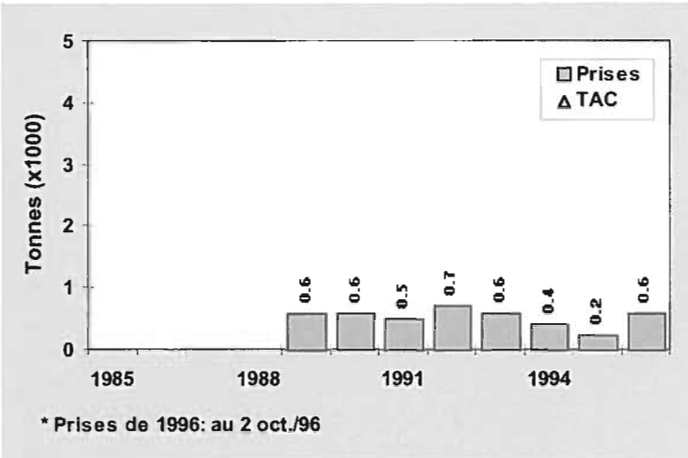

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock Faible

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Faible; en baisse dans 4VWX
Biomasse totale	Faible; en baisse dans 4VWX
Recrutement	Approche la moyenne; prises de petite taille dans 4X
Croissance et état	Sous la moyenne
Structure par âge	Médiocre
Distribution	Moyenne

Taux d'exploitation récent Inconnu

4.4.2.17

Merluche blanche Plate-Forme Scotian - 4VWX+5Zc

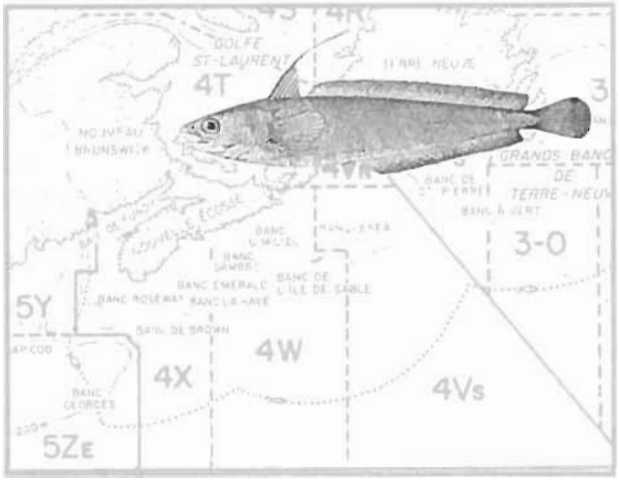

Historique des recommandations du CCRH

C'était la deuxième fois que le Conseil avait la possibilité d'examiner des données sur la pêche de la merluche blanche et de formuler des recommandations relativement à la conservation de cette ressource. En novembre 1995, le Conseil a recommandé qu'en 1996 le TAC de 4VWX soit fixé à 2 500 t.

Consultations de 1996

Les commentaires énoncés lors des consultations de 1996 sur la merluche blanche de 4VWX étaient sensiblement les mêmes que ceux qui avaient trait au loup de mer. Les pêcheurs s'inquiètent du fait que des TAC trop bas pour ces pêches fortuites risquent d'être atteints trop rapidement, entraînant ainsi la fermeture d'autres pêches commerciales plus importantes, les quotas ne laissant pas suffisamment de latitude pour couvrir les prises fortuites.

Analyse

Le Rapport sur l'état des stocks en 1996 indique ce qui suit :

- le recrutement dans 4VWX+5 se situe dans la moyenne;
- la réduction de l'abondance constitue un problème;
- la biomasse exploitable dans 4VW est de 4 700 t et dans 4X, de 31 000 t;
- les niveaux d'abondance sont moyens dans 4V et sous la moyenne dans 4W et 4X;
- la structure du stock est complexe.

Recommandation no. 45:

Le Conseil recommande :

45.1 de fixer en 1997 à 5 500 t le TAC de merluche blanche de 4VWX+5Zc, en laissant suffisamment de latitude pour éviter de fermer les traditionelles pêches dirigées du poisson de fond;

45.2 de séparer les unités de gestion 4VW et 4X+5Zc, à des fins d'évaluation;

45.3 vu la nature apparemment transfrontalière du stock de l'ouest, d'inclure ce stock dans les négociations canado-américaines sur le poisson de fond, en vue d'élaborer une stratégie de gestion commune.

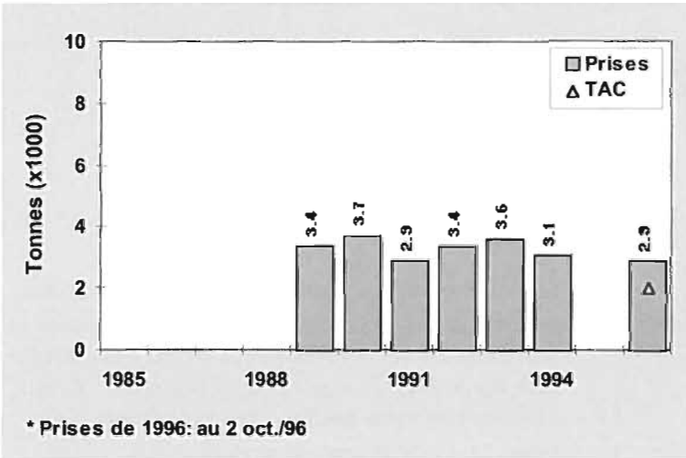

Le Rapport sur l'état des stocks en 1996, indique que les unités de gestion actuelles servant à la description du stock ne sont pas compatibles avec la distribution de l'espèce. On devrait songer à séparer les unités de gestion 4 VW, 4X et 5.

Le Conseil note que les débarquements commerciaux de merluche blanche provenant de la plate-forme Scotian font suite en grande partie à des captures réalisées dans 4X (dans une proportion de 70 %) et dans 4W (dans une proportion de 10 à 20 %).

On estime que la biomasse de la merluche blanche de la plate-forme Scotian est beaucoup plus faible que les niveaux atteints au début des années 80 et qu'elle approche aujourd'hui les faibles niveaux enregistrés dans les années 70. Le Conseil est d'avis que des prises annuelles d'environ 3 500 t seraient plus compatibles avec le niveau moyen à long terme de la biomasse.

L'évaluation indique que le stock de 4VW est en déclin et que cette réalité devrait être prise en considération au moment d'élaborer et d'évaluer le Plan d'exploitation axé sur la conservation.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock	Biomasse en hausse
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	En déclin dans 4VW; approche la moyenne dans 4X
Biomasse totale	Moyenne
Recrutement	Moyen
Croissance et état	Moyenne
Structure par âge	Moyenne
Distribution	Moyenne
Taux d'exploitation récent	Moyen

4.4.2.18

Brosme - Plate-Forme Scotian - 4VWX

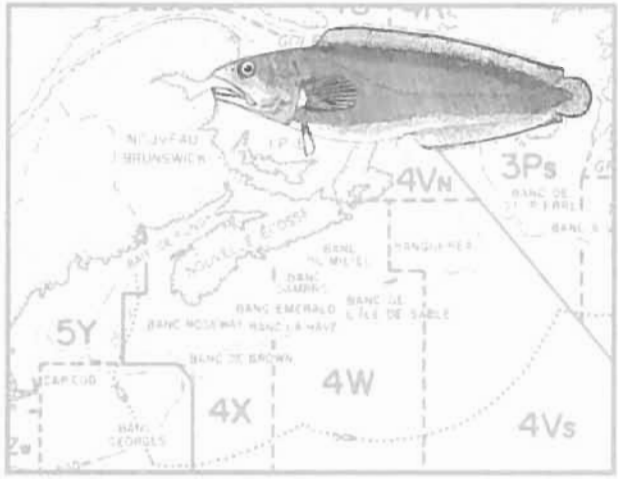

Historique des recommandations du CCRH

C'était la deuxième fois que le Conseil avait la possibilité d'examiner des données sur la pêche du brosme et de formuler des recommandations relativement à la conservation de cette ressource. En novembre 1995, le Conseil a recommandé qu'en 1996 le TAC de 4VWX soit fixé à 1 500 t.

Consultations de 1996

On n'a pas reçu de commentaires bien précis sur ce stock durant les consultations menées en 1996.

Analyse

Le Rapport sur l'état des stocks en 1996 indique ce qui suit :

- le brosme est capturé principalement dans 4X;
- l'abondance de ce stock connaît un lent déclin;
- le relevé montre que la biomasse est à son plancher historique.

Dans le Rapport sur l'état des stocks en 1995, l'avertissement donné par les scientifiques indiquait que la biomasse du brosme aussi bien dans 4W que dans 4X déclinait graduellement depuis les relevés des poissons de fond entrepris en 1970. Le Rapport sur l'état des stocks en 1996 confirme ce déclin et ajoute que les estimations de 1995 montre les plus faibles valeurs observées. Ce rapport indique qu'en raison du déclin et des faibles valeurs de la biomasse, les prises devraient être limitées à moins de 2 000 t.

Recommandation no. 46:

Le Conseil recommande :

46.1 que le TAC de 1997 pour le brosme de 4VWX n'excède pas le niveau des prises historiques, et qu'on conserve suffisamment de latitude pour éviter de fermer les traditionelles pêches dirigées du poisson de fond.

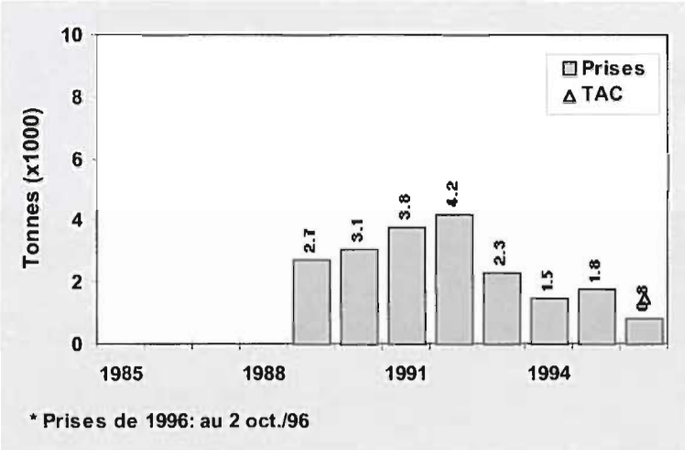

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock Faible

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Faible
Biomasse totale	Plancher historique
Recrutement	Aucun signe
Croissance et état	Médiocre
Structure par âge	Sous la moyenne
Distribution	Analogue aux années récentes (moyenne)

Taux d'exploitation récent Inconnu

4.4.2.19

Baudroie d'Amérique Plate-Forme Scotian 4VWX

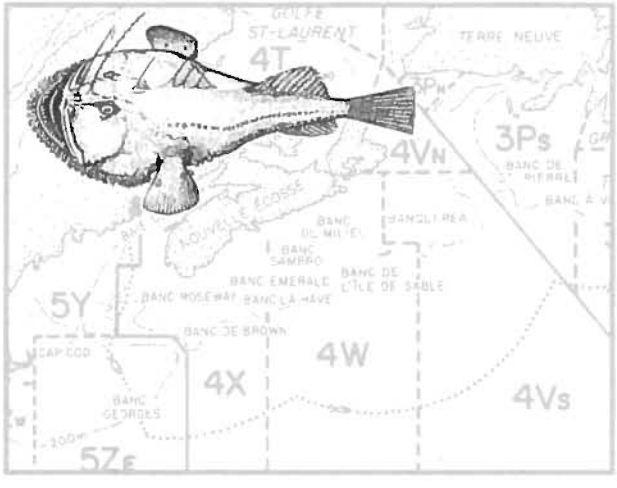

Historique des recommandations du CCRH

C'était la deuxième fois que le Conseil avait la possibilité d'examiner des données sur la pêche de la baudroie d'Amérique et de formuler des recommandations relativement à la conservation de cette ressource. En novembre 1995, le Conseil a recommandé qu'en 1996 le TAC pour la baudroie d'Amérique soit fixé à 700 t.

Consultations de 1996

On n'a pas reçu de commentaires bien précis sur ce stock durant les consultations menées en 1996.

Analyse

Le Rapport sur l'état des stocks de la baudroie d'Amérique, indique ce qui suit :

- la biomasse diminue;
- les taux d'exploitation sont élevés;
- en 1996, on devrait limiter les prises à moins de 800 t;
- la plupart des poissons pêchés sont immatures;
- ce stock est peut-être le prolongement de la ressource du Golfe.

On capture historiquement presque exclusivement la baudroie d'Amérique dans le cadre de prises fortuites de poissons de fond et de pétoncle. La flottille de pêche inférieure à 65 pieds aux engins mobiles a pratiqué de 1992 à 1994 dans 4X une pêche dirigée de la baudroie d'Amérique. Les débarquements dans cette zone ont par conséquent grimpé d'à peine plus de 300 t en 1991 à 1 100 t en 1994. Cette espèce est plus abondante dans la partie centrale de la plate-forme Scotian et

Recommandation no. 47:

Le Conseil recommande :

47.1 que le TAC de 1997 pour la baudroie d'Amérique de 4VWX n'excède pas le niveau des prises historiques, et qu'on conserve suffisamment de latitude pour éviter de fermer les traditionelles pêches dirigées du poisson de fond;

47.2 que la baudroie d'Amérique soit traitée comme une prise fortuite dans toutes les autres pêches;

47.3 que l'on poursuive le programme quinquennal conjoint (industrie/secteur des Sciences du MPO).

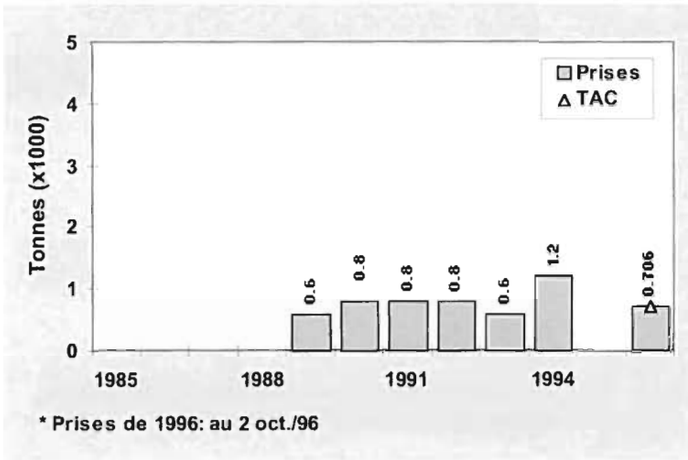

dans la région côtière ouest de 4W. L'exploitation de cette ressource est partagée avec les États-Unis, où la pêche n'est pratiquement pas réglementée. Le relevé effectué par les É.-U. montre la surexploitation de la ressource. On ne note aucun signe de migration à grande échelle, mais il semble exister un phénomène de frai distinct dans les eaux canadiennes. Par conséquent, ce stock pourrait être géré de manière efficace par le Canada si la zone 5Zc était ajoutée au secteur de gestion.

On a mis sur pied un programme de recherche conjoint (secteur des Sciences-industrie) visant à améliorer les connaissances sur cette ressource. Ce programme, qui doit durer cinq ans, est mené par cinq bateaux de pêche de moins de 65 pieds aux engins mobiles. Ces bateaux effectuent en collaboration avec le MPO une pêche dirigée de 200 t à travers le du bassin Georges. À présent, les données d'ordre biologique sont insuffisantes pour déterminer un TAC. Le secteur des Sciences du MPO recommande le maintien des prises à un faible niveau et la poursuite du programme de recherche de cinq ans.

Les scientifiques suggèrent de limiter les prises de baudroie d'Amérique à moins de 800 t, la moyenne des débarquements réalisés depuis 1988. Le Rapport sur l'état des stocks en 1996 confirme que la biomasse demeure faible et que le niveau de prises doit demeurer autour de 800 t.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock Sous la moyenne

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	Sous la moyenne
Biomasse totale	Sous la moyenne (en baisse)
Recrutement	Moyenne irrégulière dans 4X; sous la moyenne dans 4VW
Croissance et état	
Structure par âge	Inconnue
Distribution	Moyenne
Taux d'exploitation récent	Supérieur à la moyenne

Annexe 1

Mandat et composition du CCRH

ANNEXE 1: MANDAT ET COMPOSITION DU CCRH

1.1 MANDAT DU CCRH

1.1.1 INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appliquer une approche plus globale à la conservation et à la gestion de nos ressources halieutiques. Celle-ci exige une meilleure connaissance des écosystèmes de l'habitat du poisson: les interactions entre les poissons et les autres espèces, les relations prédateurs-proies et les modifications du milieu marin, notamment celles des courants océaniques et de la température et de la salinité de l'eau.

Le gouvernement du Canada s'est aussi engagé à permettre, à ceux qui disposent d'une expérience ou de connaissances pratiques dans le domaine des pêches, de prendre une part plus active au processus décisionnel.

Le ministre des Pêches et des Océans a créé le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) comme un partenariat, entre le gouvernement, les scientifiques et ceux qui sont directement impliqués dans la pêche. Le Conseil a pour mission de favoriser la gestion des pêches de l'Atlantique dans une perspective de pêches «durables». Il veille à ce que l'évaluation des stocks soit multidisciplinaire et intégrée et repose sur des méthodes et des approches appropriées; pour ce faire, il analyse ces évaluations et d'autres renseignements pertinents. Il recommande au Ministre les totaux admissibles de captures (TAC) et d'autres mesures de conservation, ainsi que certains avis sur le degré de risque et d'incertitude lié à ces recommandations. De plus, il donne des avis sur les priorités scientifiques.

1.1.2 DÉFINITION DE LA CONSERVATION

La conservation des pêches est l'élément de la gestion des ressources halieutiques qui a pour objet d'assurer le caractère soutenu de leur utilisation, tout en protégeant les processus écologiques et la diversité génétique afin d'en garantir le maintien. La conservation des pêches permet de tirer le maximum d'avantages durables des ressources tout en assurant le maintien de ses bases.

1.1.3 OBJECTIFS DU CONSEIL

3.1 Aider le gouvernement à réaliser ses objectifs de conservation et ses objectifs sociaux et économiques en matière de pêches. Les objectifs de conservation comprennent notamment:

3.1.1 le rétablissement des stocks à leurs valeurs «optimales» et leur maintien à ce niveau ou à des valeurs proches, compte tenu des fluctuations naturelles, avec une biomasse de géniteurs «suffisante» pour entretenir une forte production de jeunes;

3.1.2 la gestion du régime de pêche en fonction de la taille et de l'âge des poissons constituant les stocks et la capture de poissons de taille optimale.

3.2 Approfondir les connaissances des écosystèmes halieutiques, notamment les relations interspécifiques et les effets des changements du milieu marin sur les stocks.

3.3 Examiner les résultats de la recherche scientifique et de l'évaluation des ressources et les mesures de conservation proposées, entre autres dans le cadre d'un processus d'audiences publiques.

3.4 Veiller à ce que, non seulement l'évaluation scientifique des stocks, mais aussi les aspects opérationnels et économiques de la pêche entrent en ligne de compte au moment de la formulation de recommandations sur les mesures à prendre pour réaliser les objectifs de conservation.

3.5 Intégrer plus avant les compétences scientifiques aux connaissances et à l'expérience pratiques de tous les secteurs de l'industrie afin d'établir une solide base de partenariat.

3.6 Instaurer un mécanisme permettant au public et à l'industrie de donner leurs avis et de faire l'examen des renseignements sur l'évaluation des stocks.

3.7 Formuler des recommandations à l'intention du Ministre et les rendre publiques.

4. Mandat et champ d'action

4.1 Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques réalise ces objectifs en réunissant en un même organisme les représentants de l'industrie, les gestionnaires des sciences et des pêches du MPO et des experts de l'extérieur dans les domaines des sciences et de l'économie.

4.2 Le Conseil:

4.2.1 conseille le Ministre sur l'ordre de priorité à suivre en matière de recherche et d'évaluation;

4.2.2 examine les données du MPO et donne des conseils sur les méthodes à utiliser;

4.2.3 examine les mesures de conservation à mettre en oeuvre pour protéger les stocks de poisson;

4.2.4 examine les renseignements sur l'évaluation des stocks et les propositions visant la conservation, notamment dans le cadre d'audiences publiques et

4.2.5 formule par écrit, à l'intention du Ministre, des recommandations publiques traitant des TAC et d'autres mesures de conservation.

4.3 Le Conseil peut recommander toutes les mesures jugées nécessaires et pertinentes à des fins de conservation, notamment des TAC, la fermeture de zones de pêche pendant certaines périodes, des moyens permettant d'éviter la capture de poissons de taille sous-optimale ou d'espèces non recherchées et des restrictions touchant les caractéristiques ou l'utilisation des engins de pêche.

4.4 Le champ d'action du Conseil s'étend aux stocks de poisson canadiens de l'Atlantique et de la partie est de l'Arctique. Le Conseil s'intéresse tout d'abord au poisson de fond et, ensuite, assumera la responsabilité des poissons pélagiques ainsi que des mollusques et crustacés.

4.5 Le Conseil doit aussi conseiller le Ministre quant à la position du Canada par rapport aux stocks chevauchants et transfrontaliers, qui sont régis par des organismes internationaux tels que l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO).

5. Nombre de membres, représentation et organisation

5.1 Le Conseil est formé d'au plus 14 membres et un équilibre approprié est établi entre ceux provenant des «sciences» et de «l'industrie».

5.2 Le choix des membres repose sur le mérite et la réputation professionnelle et non sur le fait qu'ils représentent des organismes, des régions ou des intérêts.

5.3 Les membres des «sciences» proviennent de ministères, d'universités ou d'organisations internationales et représentent une gamme appropriée de disciplines, notamment la gestion des pêches et l'économie.

5.4 Les membres de «l'industrie» sont des personnes au fait de la pêche et de l'industrie de la pêche de même que des incidences opérationnelles et économiques des décisions en matière de conservation.

5.5 Tous les membres du Conseil sont nommés par le Ministre.

5.6 Tous les membres, y compris le président, sont nommés pour une période de trois ans et leur nomination est reconductible.

5.7 Les membres provenant du MPO sont nommés d'office.

5.8 Les membres sont tenus de dévoiler tous leurs intérêts dans les pêches de l'Atlantique ou de l'est de l'Arctique et doivent prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les conflits d'intérêts réels ou éventuels pendant la durée de leur nomination.

5.9 Les quatre provinces de l'Atlantique, le Québec et les Territoires du Nord-Ouest peuvent nommer chacun un délégué au Conseil. Ces délégués ont accès aux renseignements du Conseil et peuvent participer de plein droit aux réunions; ils ne sont cependant pas tenus d'appuyer officiellement les recommandations officielles faites au Ministre.

5.10 Le Conseil dispose d'un petit service de secrétariat situé à Ottawa. Le secrétariat a pour fonctions:

5.10.1 la prestation d'un soutien administratif pour le fonctionnement du Conseil;

5.10.2 la prestation d'un soutien technique à la gestion des sciences et des pêches;

5.10.3 l'organisation des réunions du Conseil;

5.10.4 l'enregistrement des décisions du Conseil;

5.10.5 la prestation d'un service de communications professionnelles au Conseil en servant de centre pour les communications émanant du Conseil et celles qui lui sont destinées;

5.10.6 la réalisation d'autres tâches pouvant lui être confiées au besoin.

5.11 Le président peut nommer un comité exécutif formé du président, du vice-président et de trois autres membres.

5.12 En outre, le président peut, au besoin, nommer un comité spécial pour traiter de questions particulières.

6. Activités

6.1 Examiner les programmes scientifiques pertinents du MPO et faire des recommandations relatives à des priorités, des objectifs et des besoins en ressources.

6.2 Examiner les renseignements scientifiques pertinents - notamment en biologie et en océanographie physique et chimique - dans le contexte de la gestion des pêches, des pratiques de pêche, de l'économie et de l'application des règlements.

6.3 Tenir des audiences publiques où des renseignements scientifiques sont présentés et où des mesures ou des options de conservation sont proposées, examinées et discutées.

6.4 Recommander des TAC et d'autres mesures de conservation.

6.5 Préparer, pour le Conseil, un plan détaillé et à long terme ainsi qu'un plan de travail qui font l'objet d'un examen annuel dans le cadre d'un atelier réunissant des scientifiques d'envergure internationale et des représentants de l'industrie.

6.6 Veiller à ce que l'échange de renseignements avec l'industrie de la pêche soit ouvert et efficace et promouvoir auprès du public une meilleure connaissance de la conservation et de la gestion des ressources halieutiques canadiennes.

1.2 Composition du CCRH

Membres:

Fred Woodman, Président
Dr. Jean-Claude Brêthes, Vice-Président
Michael Belliveau
Dr. Tony Charles
Frank d'Entremont
Sam Elsworth
Tom Hallett
Frank Hennessey
Dr. Paul LeBlond
Dr. Jon Lien
Dr. Victorin Mallet
Jones Sheehan
Trevor Taylor
Maureen Yeadon

Délégués des gouvernements provinciaux:

Bruce Ashley, Territoires du Nord-Ouest
Glen Blackwood, Terreneuve et le Labrador
David Gillis, Île-du-Prince-Édouard
Marianne Janowicz, Nouveau Brunswick
Jean-Paul Lussiaà-Berdou, Québec
Clarrie MacKinnon, Nouvelle Écosse

Membres d'office provenant du MPO:

Dr. Bill Doubleday
Dawn Nicholson-O'Brien
Barry Rashotte

Secretariat du CCRH

Catrina Tapley, Directrice exécutive
Denis Rivard
Fred Allen
Linda Brisebois
Renée Brisson
Lisa Tenace
Michael Mancini

ANNEXE 2

CONSULTATIONS SUR LE POISSON DE FOND

2.1 INVITATION AUX CONSULTATIONS DU POISSON DE FOND

Le 31 juillet 1996

Cher intervenant,

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) tiendra en septembre une série de consultations publiques au cours desquelles il invitera les intervenants de l'industrie à lui faire part de leurs opinions sur ***tous les stocks de poisson de fond de l'Atlantique***, afin de d'aider le Conseil à formuler les recommandations qu'il présentera en octobre au ministre des Pêches et des Océans concernant les exigences de conservation pour les stocks de poisson de fond de l'Atlantique en 1997.

Le CCRH fait des recommandations publiques au ministre des Pêches et des Océans sur des sujets comme le Total autorisé des captures (TAC) et d'autres mesures de conservation dans les pêches de l'Atlantique. Parce que la pêche se trouve actuellement à un point critique et en raison du rôle économique crucial qu'elle tient au Canada atlantique, les défis à relever dans la conservation du poisson de fond sont de taille. Le Conseil se servira des renseignements qu'il aura obtenus des intervenants, de même que des résultats des travaux réalisés dans des domaines comme les critères de réouverture, pour formuler son avis au Ministre concernant les exigences de conservation du poisson de fond en 1997.

La réouverture des pêches fermées constitue un enjeu critique au Canada atlantique car les pêcheurs et les collectivités locales commencent à voir des signes d'amélioration. Toute décision de réouverture, même limitée, doit s'appuyer sur de solides principes de conservation. Le CCRH a tenu à ce sujet de nombreuses consultations auprès des scientifiques et de l'industrie, consultations qui ont fait ressortir un appui universel en faveur d'une approche de gestion de la pêche axée sur la conservation.

Cet automne, nous rendrons publics une série de critères, que nous croyons exhaustifs, et sur lesquels nos recommandations de réouverture de pêches fermées seront basées. Le Conseil a également remarqué, depuis quelque temps, la nécessité d'élaborer une stratégie plus générale pour le rétablissement des stocks de poisson de fond. Le Conseil développe présentement une Stratégie de conservation du poisson de fond qui renfermera des plans d'action et une trousse d'outils.

Le CCRH a passé en revue les opinions exprimées par l'industrie lors de consultations antérieures et se servira des consultations publiques de septembre sur le poisson de fond pour tester des parties de cette stratégie. Le Conseil compte présenter le stratégie au Ministre d'ici la fin de l'année.

Le CCRH tiendra ses consultations publiques du 3 au 20 septembre, aux endroits indiqués dans le calendrier ci-joint. Nous parlerons des stocks indiqués ci-dessous pour formuler notre avis au Ministre.

TERRE-NEUVE ET ZONE RÉGLEMENTÉE PAR L'OPANO

MORUE	(2GH, 2J3KL, 3Ps, 3NO)
AIGLEFIN	(3LNO, 3Ps)
GOBERGE	(3Ps)
SÉBASTE	(2+3K, unité 2, 3O, 3LN)
PLIE CANADIENNE	(2+3K, 3Ps, 3LNO)
PLIE GRISE	(2J-3KL, 3Ps, 3NO)
FLÉTAN DU GRÖENLAND (turbot)	(0B+1B-F, 2+3)
GRENADIER DE ROCHE	(Sous-zone 0, 2+3)
FLÉTAN ATLANTIQUE	(3NOPs4VWX5Zc)
RAIE	(3LNOPs)
LIMANDE À QUEUE JAUNE	(3LNO)
LOMPE	

GOLFE DU SAINT-LAURENT

MORUE	(4TVn, 3Pn4RS)
SÉBASTE	(unité 1)
PLIE CANADIENNE	(4T)
PLIE GRISE	(4RST)
FLÉTAN DU GRÖENLAND (turbot)	(4RST)
MERLUCHE BLANCHE	(4T)
FLÉTAN ATLANTIQUE	(4RST)
PLIE ROUGE	(4T)

PLATE-FORME SCOTIAN, BAIE DE FUNDY ET BANC GEORGES

MORUE	(4Vn, 4VsW, 4X, 5Zj,m)
AIGLEFIN	(4TVW, 4X, 5Zj,m)
GOBERGE	(4VWX5Zc)
SÉBASTE	(unité 3)
POISSONS PLATS	(4VW, 4X)
MERLU ARGENTÉ	(4VWX)
MERLU ARGENTIN	(4VWX)
FLÉTAN ATLANTIQUE	(3NOPs4VWX5Zc)
LIMANDE À QUEUE JAUNE	(5Zj,m)
RAIE	(4VsW)
LOUP ATLANTIQUE	(4VWX)
MERLUCHE BLANCHE	(4VWX)
BROSME	(4VWX)
BAUDROIE	(4VWX)

Cette année est une année très importante pour la pêche dans l'Atlantique. Le succès de ces consultations dépendra de l'ampleur de la participation des intervenants, et les séances constitueront pour vous une excellente occasion de faire entendre vos opinions sur tous les stocks.

Le CCRH compte sur votre participation en septembre. Les avis que vous nous fournirez sont essentiels pour que nous puissions formuler des recommandations en vue de la saison de pêche 1997. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, C.P. 2001, succursale D, Ottawa (Ontario), K1P 5W3, téléphone (613) 998-0433, fax (613) 998-1146, addresse sur l'Internet www.ncr.dfo.ca/frcc.

Veuillez agréer, cher intervenant, l'expression de mes sentiments distingués.

Fred Woodman
Président

2.2 QUESTIONS

2.2.1 QUESTIONS À DÉBATTRE DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS DU CCRH SUR LE POISSON DE FOND DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

Morue en 2J et 3KL

1. Dans quelle mesure la morue en 2J et 3KL se reconstitue-t-elle? Comment pouvez-vous comparer les signes d'abondance avec ceux que vous avez observés à la fermeture de la pêche et au cours des bonnes périodes de pêche dans le passé?

2. Les participants de la pêche sentinelle ont remarqué une abondance de morue dans les zones côtières alors que les relevés des navires de recherche n'indiquent toujours pas de signes probants à cet effet dans les zones côtières. Comment expliquez-vous cela?

Morue en 3Ps

3. À votre avis, les stocks se sont-ils reconstitués au point qu'une pêche commerciale dirigée serait viable? Si oui, à quel niveau?

4. Le recrutement est un facteur crucial dans la reconstitution et la durabilité à long terme des stocks de poisson. Quels signes avez-vous observés en ce qui concerne le recrutement de la morue en 3Ps?

Morue en 2J, 3KL et 3Ps

5. Dans quelle mesure estimez-vous que le braconnage, les prises accessoires et l'effort de pêche réorienté nuisent à la reconstitution des stocks de morue? Quelles sont les incidences des fermetures sur les autres ressources halieutiques?

6. Quels facteurs environnementaux ont changé au cours des dernières années, p. ex. la température de l'eau, les résidus sur les filets? Quels facteurs environnementaux ont actuellement des répercussions sur les stocks de poisson?

7. Les pêcheurs et les scientifiques ont remarqué que le poisson est en meilleur état (plus gros) que par les années passées. Le CCRH a aussi constaté que les espèces-proies, notamment le capelan, le hareng, la crevette et, cette année, le calmar, étaient plus abondantes qu'au cours des années précédentes. Existe-t-il un lien entre ces deux observations? Sont-elles confirmées par vos résultats? Avez-vous remarqué d'autres changements, environnementaux par exemple, pouvant aussi les expliquer?

Goberge en 3Ps

8. Les pêcheurs ont remarqué une plus grande abondance de goberge en 3Ps pour la première fois depuis de nombreuses années. Est-ce une indication que le stock a commencé à se reconstituer? Devrions-nous augmenter la limite de prises accessoires établie à 100 t?

Raie en 3LNOPs

9. L'an dernier, le CCRH a recommandé que l'effort de pêche de la raie soit réparti parmi différentes concentrations. Devrions-nous gérer la raie et établir un TAC pour chacune des plus petites divisions géographiques, p. ex. 3LN, 3O et 3Ps, ou un seul TAC pour 3LNOPs?

2.2.2 QUESTIONS À DÉBATTRE DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS DU CCRH SUR LE POISSON DE FOND DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

Morue en 4T et 4Vn

1. Le CCRH est au courant qu'il y a abondance de morue dans les zones côtières fermées depuis la fermeture de la pêche et à nouveau cette saison. Cette situation serait-elle attribuable au fait qu'il n'y a pratiquement pas d'effort de pêche, au moyen d'engins fixes ou mobiles, pour cette espèce à ce moment-ci? Les concentrations se disperseraient-elles si on ouvrait la pêche? Comment faut-il interpréter les prises par unité d'effort (PUE) des pêches sentinelles dans ces zones? Comment la distribution du poisson se compare-t-elle aux valeurs antérieures?

2. Les pêcheurs et les scientifiques conviennent qu'il y a actuellement plus de 100 000 t de poissons adultes dans le stock 4T et 4Vn. Il s'agit essentiellement des mêmes poissons qui faisaient partie du stock au moment de la fermeture de la pêche en 1993. Le CCRH s'inquiète du fait que la production de jeunes poissons a été très faible depuis un certain nombre d'années et, dans l'éventualité de la réouverture de la pêche, il estime que la présence de jeunes poissons afin de remplacer les géniteurs actuels sera un facteur critique. Quelles sont les observations des pêcheurs au sujet des jeunes poissons dans la partie sud du Golfe? Quels sont les indicateurs que les pêcheurs utiliseraient normalement pour déterminer s'il y a abondance de petits poissons par rapport aux autres années?

Morue en 4RS et 3Pn

3. Les pêcheurs et les scientifiques ont observé que la morue se trouvant dans la partie nord du Golfe était concentrée à l'ouest de Terre-Neuve et qu'il y avait très peu d'indications de morue en 4S (côte nord du Québec). Est-ce une distribution géographique normale ou pensez-vous qu'il s'agit d'un stock qui ne s'est pas encore tout à fait reconstitué?

Morue en 4RS, 3Pn et 4T

4. Les scientifiques observent que le poisson de ce stock est dans un meilleur état (plus gros) qu'au cours des dernières années. Cela est-il confirmé par les observations des pêcheurs et quels sont les changements, le cas échéant, que vous avez remarqués dans l'environnement et l'approvisionnement alimentaire qui peuvent expliquer ce fait?

Merluche en 4T

5. Au cours des dernières années, la distribution de la merluche a diminué dans la zone entre l'est de l'Î.-P.-É. et la baie George's. Y a-t-il encore de la merluche dans cette zone? Dans d'autres zones?

6. Les pêcheurs ont-ils vu des signes de jeune merluche, probablement dans les baies et les estuaires de la partie sud du Golfe?

Plie en 4T

7. Il se capture de grandes quantités de plie immature dans la partie sud du Golfe. Le CCRH a appuyé des mesures afin de réduire cette pêche, ce qui a entraîné des changements, particulièrement dans le maillage des engins mobiles. Ces mesures ont-elles été efficaces?

8. Traditionnellement, la pêche de la morue et de la plie est mixte, surtout les mois d'été dans pratiquement toute la partie sud du Golfe. Du point de vue de la conservation, peut-on pêcher en même temps ces deux espèces sans nuire à l'une d'elles ou peut-on les gérer comme deux pêches distinctes, c.-à-d. non mixtes? Si vous avez pêché ces espèces, quelles mesures éprouvées avez-vous utilisées pour pêcher sans perte?

9. Selon des relevés de recherche, la biomasse est à un faible niveau. Certains pêcheurs indiquent cependant que le stock s'améliore et que les taux de prise sont faibles en raison des changements apportés dans les pratiques de pêche, comme le maillage et la fermeture de pêches. Quelles observations vous indiquent que le stock se rétablit? Quelles mesures peut-on mettre en place afin de favoriser ce rétablissement?

Plie rouge

10. Les efforts dirigés concernant la plie rouge se sont accrus dans certaines zones depuis la fermeture des pêches de la morue et de la merluche, ainsi que depuis la diminution du quota de la plie. Les stocks de plie rouge sont très localisés et ne migrent pas loin. Quelle est votre impression de l'état de la ressource de plie rouge dans vos lieux de pêche?

Flétan du Groenland (turbot) en 4RST

11. D'après les scientifiques, les poissons nés en 1991 et 1992 (qui auront 6 et 5 ans en 1997) sont peu abondants, ce qui devrait se traduire par une baisse du recrutement dans les années à venir. Êtes-vous d'accord avec cette observation? Étant donné la baisse probable du recrutement, pensez-vous que de maintenir le TAC à 2 000 t est acceptable pour assurer une biomasse de géniteurs suffisante?

12. Au cours des années précédentes, le CCRH a recommandé que des mesures soient mises en place pour permettre aux flétans juvéniles de devenir adultes. Quelles sont vos observations cette année au sujet du pourcentage de flétans juvéniles capturés? Le maillage actuel des filets maillants peut-il assurer la protection des géniteurs?

13. Étant donné le maillage des filets utilisés dans la pêche du flétan, il est fort probable que l'on capture du flétan de l'Atlantique juvénile. Avez-vous remarqué une augmentation des prises accessoires de cette espèce?

2.2.3 QUESTIONS À ABORDER PENDANT LES CONSULTATIONS DU CCRH SUR LE POISSON DE FOND SUR LA PLATE-FORME NÉO-ÉCOSSAISE ET DANS LA BAIE DE FUNDY

4X

1. Au cours de consultations antérieures, les pêcheurs ont dit au Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) qu'un mélange approprié d'espèces dans cette région aidait à prévenir les rejets globaux et sélectifs. Quelle est la combinaison appropriée de morue, d'aiglefin, de goberge, de poisson plat et de merlu qui permet de pêcher proprement et d'éliminer le rejet global d'une espèce en vue d'en capturer une autre?

2. On a signalé que les stocks d'aiglefin étaient mieux garnis. En est-il de même de la morue et de la goberge?

4VsW

3. Les pêcheurs ont-ils vu des signes encourageants ou ont-ils des éléments de preuve qui permettraient de croire qu'il y a, à des endroits particuliers, des concentrations de morue en 4VsW ou d'aiglefin en 4W?

4. Depuis la fermeture des pêches de la morue, de l'aiglefin et de la goberge, on a accru les efforts au niveau de la plie en 4VsW. Les stocks de plie semblent être quelque peu localisés et assujettis à des pressions plus grandes. À votre avis, quel est l'état de l'ensemble des stocks de plie en 4VsW?

Flétan de l'Atlantique

5. Au cours des dernières années, le CCRH a recommandé de prendre des mesures pour que le flétan juvénile arrive à maturité. Il faut remettre à l'eau le flétan d'une longueur inférieure à 81 cm (32 pouces) capturé en 4VsW. Qu'avez-vous observé cette année quant au pourcentage de flétan juvénile pris dans les filets? Avez-vous observé un accroissement des prises accessoires de flétan de l'Atlantique au cours d'autres pêches?

Sébaste dans l'unité 3

6. On a signalé des prises abondantes de petit sébaste dans l'unité 3. Les engins et la taille de la maille (90 mm en losange) utilisés actuellement pour la pêche permettent-ils au poisson de s'échapper de façon appropriée?

Discussion d'ordre général

7. Au cours des consultations antérieures, un grand nombre d'entre vous ont signalé au CCRH des difficultés relativement au programme des observateurs et aux pratiques contraires à la conservation telles que les rejets globaux et sélectifs, les rejets de poissons avariés, les déclarations erronées, etc. Qu'a-t-on fait pour régler ces problèmes? Est-ce suffisant?

8. Sur quels autres aspects de la conservation le CCRH devrait-il se pencher pour aider les pêcheurs à pratiquer une pêche durable? Quels contrôles sont nécessaires? Faut-il avoir recours à d'autres méthodes, par exemple le «report» des quotas d'une année à une autre?

2.2.4 QUESTIONS À DES FINS DE DISCUSSION LORS DES CONSULTATIONS DU CCRH SUR LE SÉBASTE DES UNITÉS 1, 2 ET 3 ET DE LA DIVISION 3O

1. Avez-vous des suggestions pour améliorer ou accroître l'information sur les stocks de sébaste, en particulier le stock de l'unité 1 visé par un moratoire de la pêche depuis 1995? sur les pêches indicatrices? Traits pour science?
2. Est-ce que les données scientifiques sur le sébaste des unités 2 et 3 et de la division 30 de l'OPANO se comparent à votre expérience de la pêche de ces stocks au cours des dernières années? Si ce n'est pas le cas, comment diffèrent-elles?
3. Les indices des dernières années portent à croire que le gros sébaste, soit celui de taille commerciale, est de moins en moins abondant dans l'unité 2. Est-ce que cela concorde à vos observations cette année? Est-ce qu'un TAC de 10 000 t assurera la stabilité de cette pêche, ou est-ce que les stocks sont encore à la baisse? D'autres mesures sont-elles nécessaires pour protéger la classe de 1988?
4. On a signalé d'importantes prises de petit sébaste dans l'unité 3. Les engins de pêche peuvent-ils être modifiés de sorte à laisser s'échapper les juvéniles et réduire leur taux de mortalité après la sortie de l'engin? Une augmentation de la taille du maillage est-elle nécessaire ou ceci est-il simplement lié à la profondeur?
5. Croyez-vous qu'il existe des preuves étayant la théorie que la division 3O est une région pouponnière pour les stocks du sébaste environnants? Si c'est le cas, quelles mesures devraient être prises pour protéger cette aire?
6. En accord avec le mandat du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) de voir au rétablissement des stocks, le CCRH a recommandé, au cours des trois dernières années, une réduction des quotas, des fermetures de la pêche et des protocoles pour la protection des juvéniles. À cette lumière, est-ce que ces mesures ont été adéquates et efficaces pour reconstituer les stocks?

2.3 Mémoires reçus au sujet du poisson de fond pour 1997

1. Matane (Qc), 3 septembre 1996

CCRH 96 GR-M-1 Regroupement des pêcheurs professionnels du Nord de la Gaspésie

2. Cap-aux-Meules, Îles de la Madeleine (Qc), 4 septembre 1996

CCRH 96 GR-IDM-1 Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec
CCRH 96 GR-IDM-1 Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles

3. Clarenville (T.-N.), 4 septembre 1996

CCRH 96 GR-CL-1 Southern Shore Inshore Fishermen's Action Committee

4. Charlottetown (Î.-P.-É.), 5 septembre 1996

CCRH 96 GR-CH-1 Prince Edward Island Fishermen's Association
CCRH 96 GR-CH-2 John H. Banks, pêcheur indicateur

5. Harbour Breton (N.-É.), 5 septembre 1996

6. Tracadie (N.-B.), 6 septembre 1996

CCRH 96 GR-TR-1 L'Association des Pêcheurs de poisson de fond acadiens

7. Deer Lake (T.-N.), 6 septembre 1996

CCRH 96 GR-DL-1 Faits saillants de l'examen scientifique de la pêche indicatrice dans la sous-division 4R3Pn en 1996 (13 au 16 août 1996)
CCRH 96 GR-DL-2 Clifford Gould, pêcheur côtier de morue dans 4R

8. Port Hawkesbury (N.-É.), 6 septembre 1996

FRCC.96-GR-PH-1 Clifford Aucoin, NCBFVA
FRCC.96-GR-PH-2 Greg Organ, North of Smokey Fishermen's Association

9. Consultation panatlantique, Dartmouth (N.-É.), 19 septembre 1996

FRCC.96-GR-ATL-1 Mark Butler, Marine Issues Committee, Ecology Action Centre
FRCC.96-GR-ATL-2 Brian Giroux, SF Mobile Gear Fishermen's Association

10. Yarmouth (N.-É.), 20 septembre 1996

FRCC.96-GR-Y-1 Derek Jones, Canadian Ocean Habitat Protection Society
FRCC.96-GR-Y-2 Capt. Blantford Nickerson, NS Crewmen and Fish Plant Workers Assn.
FRCC.96-GR-Y-3 E.L. Walters, SF Inshore Fishermen's Assoc.
FRCC.96-GR-Y-4 Maritimes Fishermen's Union, Local 9
FRCC.96-GR-Y-5 Pubnico Ledge Fisheries
FRCC.96-GR-Y-6 John R. Decker, SW Nova Fixed Gear Assn.

11. Halifax (N.-É.), 11 octobre 1996 (sébaste)

12. Mémoires reçus par la poste

CCRH 96 GR-1	Gilbert W. Linstead, DG, Labrador Fishermen's Union Shrimp Company Limited
CCRH 96 GR-2	Regroupement des pêcheurs professionnels du Nord de la Gaspésie (Qc)
CCRH 96 GR-3	Joe Fitzpatrick, pêcheur indicateur (pêche indicatrice)
CCRH 96 GR-4	Jim Woodworth, Centres des ressources aux pêcheurs
CCRH 96 GR-5	Thomas J. Fennelly
CCRH 96 GR-6	Inshore Fisheries Ltd. (famille d'Entremont)
CCRH 96 GR-7	Sylvain D'Eon, D'Eon Fisheries Ltd.
CCRH 96 GR-8	Bruce Chapman, FANL

Annexe 3

Technologie des engins de pêche

3.1 INVITATION AUX CONSULTATIONS SUR LES ENGINS DE PÊCHE

le 12 février 1996

Cher intervenant de la pêche du poisson de fond,

En décembre 1994, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques rendait public un document de travail intitulé *Analyse des engins de pêche utilisés pour le poisson de fond dans l'Est du Canada du point de vue de la conservation*, qui visait à fournir une base factuelle aux discussions sur les techniques de pêche. En 1995, le CCRH s'est penché sur différentes approches de la question et a fait paraître, en annexe à son rapport 1995 «Conservation - Embarquez-vous», un document de consultation sur les techniques de pêche, que vous trouverez ci-joint.

Le travail est dans la foulée du mandat du Sous-comité des techniques de pêche, soit :

> «... établir, pour chaque technique de pêche, les conséquences de son utilisation, sa mise en oeuvre optimale et son opportunité relative, du point de vue de la conservation. Pour ce faire, le sous-comité se livrera à une analyse objective des expériences passées et des données contemporaines disponibles sur l'impact des différentes techniques de pêche sur l'habitat (la sélectivité des engins, la souplesse inhérente - du point de vue de la gestion, les possibilités d'amélioration ou d'utilisation abusive de la technique) et examinera d'autres considérations pertinentes.»

Le CCRH a demandé au Sous-comité des techniques de pêche d'entreprendre des consultations publiques sur son mandat et croit que les deux documents qu'a fait paraître le Conseil aideront à orienter la discussion. En conséquence, le Sous-comité des techniques de pêche du CCRH tiendra des séances de consultation publique aux endroits et aux dates indiqués ci-dessous. Les séances débuteront à 10 h 00.

27 février	Gaspé (Québec); Auberge des commandants
28 février	Moncton (Nouveau-Brunswick); Wedgewood Hall, ch. Mountain
29 février	Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse); Auditorium de l'Institut nautique
1er mars	Bridgewater (Nouvelle-Écosse); Wandlyn Inn
12 mars	Deer Lake (Terre-Neuve); Motel Deer Lake
13 mars	Twillingate (Terre-Neuve); Lion's Club
14 mars	Clarenville (Terre-Neuve); Lion's Club

Le CCRH n'a pas l'intention de recommander au ministre des Pêches et des Océans l'interdiction de quelque type d'engin en particulier. Le Conseil a plutôt demandé au Sous-comité des techniques de pêche d'élaborer des principes de conservation s'assortissant aux divers engins et de recueillir le point de vue des intervenants sur ces principes. Le Conseil se servira ensuite de cette information pour

élaborer des recommandations générales sur la conservation du poisson de fond. Les recommandations sur la question de déterminer qui doit pêcher et au moyen de quels engins dans une pêche en particulier resteront la responsabilité des gestionnaires des pêches du ministère des Pêches et des Océans.

Le Sous-comité demande aux intervenants de réfléchir aux questions suivantes avant de présenter des mémoires écrits et/ou d'assister aux séances.

Questions :

> Les principes de conservation présentés dans le document de consultation sont-ils réalistes et assez spécifiques pour résoudre les problèmes de conservation associés aux engins de pêche du poisson de fond? Sinon, comment faudrait-il les modifier?
>
> Le document de consultation sur les techniques de pêche relève les principaux risques liés aux principaux types d'engins employés dans l'Est du Canada. Y a-t-il d'autres risques qu'il faudrait envisager?
>
> Comment, selon vous, pourrait-on modifier un type d'engin de façon à réduire au minimum les risques identifiés et à respecter les principes de conservation?
>
> En admettant qu'il n'est pas possible d'avoir l'assurance absolue qu'un engin respectera les principes de conservation, comment le CCRH devrait-il s'y prendre pour établir des principes de conservation sensés et efficaces?

La résolution fructueuse des questions portant sur les aspects conservation de l'utilisation des engins dépendra, dans une large mesure, de la nature des mémoires reçus et des discussions tenues lors des séances de consultation. Le Sous-comité a demandé au ministère des Pêches et des Océans d'assister aux séances et de fournir les renseignements nécessaires et lui est reconnaissant de son engagement à participer au processus.

J'ai bien hâte de vous rencontrer et je vous encourage fortement à assister à une séance de consultation, ou encore à nous présenter un mémoire, que vous pourrez envoyer au Secrétariat du CCRH. En outre, j'encourage les intervenants à lire le rapport 1995 du CCRH au ministre des Pêches et des Océans, qui s'intitule «Conservation - Embarquez-vous» et dans lequel sont énoncées les exigences de conservation du poisson de fond de l'Atlantique pour 1996. On peut s'en procurer un exemplaire en s'adressant au CCRH :

C.P. 2001
Succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W3

Président
Sous-comité des techniques de pêche

3.2 DOCUMENT DE CONSULTATION SUR LES ENGINS DE PÊCHE

1. INTRODUCTION

Le Sous-comité des techniques de pêche a analysé les engins de pêche du poisson de fond utilisés dans l'Est du Canada dans l'optique de la conservation des ressources et a préparé le présent document de consultation en vue de ses futures délibérations. Il a terminé cette partie de son travail conformément aux instructions du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) qui lui avait demandé d'élaborer une série de principes concernant l'utilisation de ces engins dans l'optique de son mandat. Le Sous-comité devait concidérer dans quelle mesure ces principes sont négligés le risque pour la conservation, les moyens de limiter ou d'éliminer ce risque, les particularités régionales et les facteurs reliés aux espèces.

Le présent document est fondé en partie sur le document de travail **«Analyse des engins de pêche utilisés pour le poisson de fond dans l'Est du Canada du point de vue de la conservation»**, publié en décembre dernier et dont une nouvelle version révisée est maintenant disponible. En fait, il adopte les principaux principes exposés dans ce document de travail.

Il est important de souligner que la question de la répartition des ressources entre les types d'engins ne relève pas du mandat du Sous-comité. Par conséquent, celui-ci n'a pas l'intention de formuler de recommandations sur le transfert ou la réallocation des ressources entre ces types d'engins.

Le présent document vise à informer l'industrie de la pêche et le public des progrès accomplis par le Conseil concernant les préoccupations suscitées par les techniques de pêche du poisson de fond. Le Conseil a décidé d'élaborer une série de principes applicables à ces techniques pour la conservation des ressources, afin que l'industrie puisse les utiliser comme base pour sa propre stratégie en matière de conservation.

Nous espérons que les prochaines consultations publiques sur cette question aideront à déterminer la fiabilité de ces principes et peut-être aussi à en établir d'autres. Après ces consultations, le Conseil prévoit formuler des recommandations concernant l'utilisation des engins. Nous avons bon espoir que ces principes directeurs et ces recommandations aideront l'industrie de la pêche à prendre les bonnes décisions concernant l'utilisation adéquate des engins de pêche.

2. DÉFINITION DE «CONSERVATION» ET OBJECTIFS POUR LA PÊCHE

> *"La conservation des ressources halieutiques est le volet de la gestion des ressources halieutiques qui veille à l'utilisation durable de ces ressources ainsi qu'à la protection des processus écologiques et de la diversité biologique qui sont essentiels à leur maintien. Elle vise à faire en sorte que ces ressources fournissent le maximum d'avantages durables et que la base de la ressource soit maintenue."*

Les objectifs de la conservation comprennent :

> *le rétablissement des stocks à leurs valeurs «optimales» et leur maintien à ce niveau ou à des valeurs proches, compte tenu des fluctuations naturelles, avec une biomasse de géniteurs «suffisante» pour assurer une forte production continue de juvéniles;*

la gestion du régime de pêche en fonction de la taille et de l'âge des poissons constituant les stocks et la capture de poissons à une taille optimale

Pour élaborer les principes de conservation applicables aux engins de pêche du poisson de fond, le Sous-comité des techniques de pêche s'est fondé sur le document de travail du CCRH «Analyse des engins de pêche utilisés pour le poisson de fond dans l'Est du Canada du point de vue de la conservation». Conformément aux instructions reçues du Conseil, il s'est efforcé de déterminer les aspects qui relèvent du mandat du CCRH et les risques pour la conservation qu'entraînerait le non-suivi des principes relatifs à l'utilisation des engins.

3. Principes applicables aux engins de pêche pour la conservation des ressources

Le document de travail du CCRH sur les engins fait ressortir plusieurs aspects à considérer pour la conservation des ressources dans le cas de chaque type d'engin. (Voir 1, 2 et 3 ci-après.) Les progrès technologiques ayant aussi été jugés un facteur important par le CCRH, il a été ajouté comme quatrième aspect à considérer. Les aspects retenus sont donc :

A. la sélectivité et la mortalité post-sélection;
B. les répercussions environnementales;
C. la gérabilité et le potentiel d'utilisation abusive;
D. les progrès technologiques.

En tenant compte des idées énoncées dans le document de travail et des grands objectifs du CCRH en matière de conservation, le Sous-comité des techniques de pêche a proposé les principes suivants comme base des conclusions concernant l'utilisation des engins de pêche :

A. Sélectivité et mortalité post-sélection

i) Sélectivité

a) Tous les engins de pêche destinés à être utilisés dans l'Est du Canada devraient être capables de cibler un intervalle de taille pour l'espèce considérée
b) Tous les engins de pêche utilisés dans l'Est du Canada devraient être capables de cibler un intervalle de classes d'âge pour l'espèce visée et permettre aux sujets les plus petits de s'échapper pour qu'ils puissent se reproduire au moins une fois.
c) La capture accidentelle d'espèces non ciblées doit être évitée, et l'engin utilisé ainsi que son mode d'utilisation devraient, le cas échéant, limiter au niveau le plus faible possible la mortalité des sujets capturés accidentellement.

ii) Mortalité post-sélection

a) L'amélioration de la sélectivité des engins ne doit pas augmenter la mortalité post-sélection. Des efforts doivent être faits pour assurer la survie des poissons qui réussissent à s'échapper ou qui sont remis à l'eau.

B. Répercussions environnementales

On reconnaît que certains engins utilisés pour la pêche du poisson de fond peuvent perturber le fond marin. Toutefois, l'impact sur le fond ne doit pas nuire à l'écosystème.

C. Gérabilité et potentiel d'utilisation abusive

i) Gérabilité

a) Les répercussions des décisions de gestion de la pêche sur la conservation des ressources doivent être très bien comprises.
b) Les engins de pêche ne doivent pas être ajustés ou utilisés d'une façon qui porterait atteinte aux objectifs de conservation.
c) Tous les règlements élaborés spécialement pour protéger les stocks de poissons devraient être appliqués de façon plus rigoureuse.

ii) Potentiel d'utilisation abusive

Afin que les objectifs de conservation puissent être atteints, il importe que le potentiel d'utilisation abusive de chaque engin de pêche soit bien compris.

D. Progrès technologiques

Avant que leur utilisation ne soit considérée, les progrès technologiques en matière d'engins de pêche doivent être évalués quant à leurs répercussions sur la conservation des ressources et quant à leur compatibilité avec les objectifs et les principes énumérés précédemment.

4. Engins examinés

Ce document est axé sur les cinq principaux types d'engins employés dans l'Est du Canada pour la pêche du poisson de fond : chalut, senne écossaise/danoise, trappe à morue, filet maillant et palangre/ligne à main.

Avant de centrer notre attention sur certaines préoccupations suscitées par les engins existants, nous croyons opportun de mentionner quelques-uns des aspects les plus positifs de chaque type d'engin.

Le chalut est capable d'une bonne sélectivité quant à la taille des poissons capturés. Son manque de sélectivité sur le plan des espèces capturées a été atténué ces dernières années grâce à l'utilisation de divers dispositifs comme les ralingues de côté, les panneaux horizontaux, les grilles de type Nordmore et les culs à mailles carrées. De plus, il a été démontré que l'on pouvait accroître la sélectivité en réduisant la vitesse de chalutage et la longueur du trait de chalut.

La sélectivité de la senne écossaise/danoise a également été améliorée par l'utilisation des grilles Nordmore, des ralingues de côté et des poches à mailles carrées dans diverses pêcheries.

Le filet maillant est très économe en énergie et très sélectif quant à la taille des poissons capturés. Les préoccupations relatives aux pêches fantômes ont été atténuées dans certaines zones par la limitation du nombre de filets utilisés par bateau et l'obligation de surveiller les filets.

Les trappes à morue sont très efficaces pour la pêche côtière de la morue. Comme elles sont fixes, leurs effets sur l'environnement sont négligeables, et elles sont rarement perdues.

Les palangres et les lignes à main sont considérées comme des engins sélectifs sur les plans de la taille et de l'espèce dans la plupart des situations. Leurs effets sur l'environnement sont généralement minimes. De plus, les pertes ne sont pas une préoccupation importante étant donné que les captures cessent lorsqu'il n'y a plus d'appât.

5. Principaux risques reconnus pour chaque type d'engin

La méthode de pêche utilisée et le volume des captures déterminent les revenus du pêcheur. Ces facteurs déterminent également la santé et la pérennité des ressources halieutiques. Cela nous amène au sujet qui nous intéresse : les types d'engins de pêche utilisés dans l'Est du Canada et les risques qu'ils font peser sur la conservation des ressources halieutiques.

En appliquant les principes énumérés à la section 3 aux cinq principaux types d'engins utilisés dans l'Est du Canada pour le poisson de fond, le Sous-comité des techniques de pêche a cerné les risques les plus importants pour la conservation associés à chacun d'eux.

A. Chalut

Il existe un certain risque que des ajustements modérés ou des changements au niveau opérationnel augmentent le potentiel d'utilisation abusive. En outre, les changements technologiques visant à rendre cet engin plus efficace pourraient sérieusement nuire au respect des principes de conservation s'ils ne sont pas bien évalués.

Dans les deux cas, la capacité d'empêcher la capture de poissons d'espèces ou de taille non ciblées pourrait être affectée.

I) Préoccupations précises :

a) Sélectivité quant à la taille et à l'espèce des poissons capturés.
b) Possibilité de dommages à l'habitat du fond marin dans certaines zones.
c) Potentiel d'utilisation abusive.
d) Survie des poissons réussissant à s'échapper.

ii) Recommandations possibles :

a) Améliorer la sélectivité par l'installation de dispositifs permettant aux poissons non ciblés de s'échapper ou par des changements de la dimension ou de la forme des mailles ou encore par l'adoption de pratiques opérationnelles qui aident les poissons non ciblés à s'échapper et qui favorisent leur survie.
b) Continuer les activités visant à mettre au point un chalut moins dommageable pour le fond, en améliorant, par exemple, les caractéristiques hydrodynamiques plutôt qu'en ajoutant des panneaux ou encore des dispositifs pour passer au-dessus des roches afin que le fond soit à peine effleuré.
c) Appliquer la réglementation portant sur les pratiques de pêche abusives et imposer régionalement des peines sévères comme le prévoit la Loi.
d) Continuer les travaux de développement visant à améliorer la survie des poissons qui s'échappent.

B. Filet maillant

Il existe un certain risque qu'une mauvaise utilisation de ce type d'engin, en entraînant sa perte, ait un impact négatif sur l'environnement. C'est toujours une préoccupation dans la pêche hauturière où le nombre de filets utilisés est élevé. Tout comme dans le cas du chalut, même des ajustements modérés ou des changements des pratiques opérationnelles risquent de résulter en une utilisation abusive en réduisant la capacité d'éviter la capture d'espèces non ciblées.

i) Préoccupations précises :

a) Perte de filets (pêches fantômes) dans certaines régions.
b) Pratiques de pêche abusives dans certaines régions (filets trop nombreux - laissés dans l'eau trop longtemps).
c) Survie des poissons.

ii) Recommandations possibles :

a) Imposer l'utilisation de dispositifs de repérage et la responsabilité personnelle pour les filets perdus, là où il y a lieu.
b) Limiter le nombre de filets et réduire le temps d'immersion, là où il y lieu.
c) Continuer les travaux de développement visant à améliorer la survie des poissons qui s'échappent.

C. Palangre (ligne et hameçon)

Avec cet engin, il existe un certain risque de capturer des poissons trop petits dans certaines zones et des espèces non ciblées dans d'autres, par exemple dans les zones où plusieurs espèces sont concentrées comme en 4X où la morue, la goberge et l'aiglefin coexistent et peuvent être pêchés ensemble.

i) Préoccupations précises :

a) Sélectivité quant à la taille et à l'espèce des poissons capturés (ex. : grosseur et type des hameçons).
b) Survie des poissons.

ii) Recommandations possibles :

a) Réglementer les appâts et la grosseur des hameçons en fonction de l'espèce et appliquer de façon stricte les protocoles relatifs aux captures accessoires et aux poissons trop petits.
b) Réévaluer l'impact de la grosseur et du type des hameçons sur la survie des poissons.

D. Senne écossaise (danoise)

Il existe un certain risque que les changements technologiques visant à rendre cet engin plus efficace créent des possibilités d'utilisation abusive en ce qui a trait à la capture d'espèces non ciblées et de poissons trop petits.

Jusqu'à un certain point, ce risque est moindre en 4TVn, où essentiellement une seule espèce est capturée par les senneurs (ciblage de la plie dans le sud du golfe ou en 4Vn).

i) Préoccupations précises :

a) Sélectivité quant à la taille et à l'espèce des poissons capturés.
b) Survie des poissons.

ii) Recommandations possibles :

a) Améliorer la sélectivité par l'installation de dispositifs permettant aux poissons non ciblés de s'échapper ou par des changements de la dimension des mailles ou encore par l'adoption de pratiques opérationnelles qui favorisent la survie des poissons qui réussissent à s'échapper.

b) Continuer les travaux de développement visant à améliorer la survie des poissons qui s'échappent.

E. Trappe à morue

Ce type d'engin est très sélectif, c.-à-d. pour la morue, mais la capture de poissons trop petits demeure une préoccupation dans certaines zones. Les captures accessoires de truites de mer et de saumons sont aussi un problème localement important.

i) Préoccupation précise :

Sélectivité quant à la taille des poissons capturés dans certaines zones.

ii) Recommandation possible :

Imposer une dimension de maille appropriée et établir un protocole concernant les poissons trop petits, là où il y a lieu.

6. Sujets de discussion d'intérêt général

Le Sous-comité des techniques de pêche a estimé que les principes généraux énoncés ci-après devaient être inclus dans son document de travail.

A Les captures accessoires doivent vraiment être des captures accidentelles faites en pêchant une autre espèce. Par conséquent, les engins doivent être utilisés de façon que ces captures soient le plus faible possible.

B Lorsque des poissons d'espèces non ciblées (captures accessoires) ou des poissons trop petits sont capturés, tous les efforts doivent être faits pour libérer ces poissons de manière à assurer leur survie.

C Les grilles de type Nordmore devraient être obligatoires sur tous les chaluts utilisés pour la pêche de la crevette dans l'Est du Canada.

D Dans les zones où le risque de perte des engins de pêche est élevé, une dimension de maille minimale convenant à l'espèce ciblée devrait être établie pour les filets maillants, et le nombre maximal de filets par bateau devrait être fixé en tenant compte du nombre qu'il est possible de manoeuvrer et de surveiller de façon sécuritaire au cours d'une période de temps donnée.

E Dans les zones où les pertes d'engins (pêches fantômes) sont un problème, tout le cordage utilisé pour suspendre les filets maillants devrait être biodégradable.

F Un code de bonnes pratiques devrait être élaboré pour chaque type d'engin; il devrait inclure des considérations applicables à des zones ou des secteurs particuliers en ce qui a trait notamment, dans le cas des palangres, à la grosseur et au type des hameçons, au nombre de panier et à la grosseur et au type des appâts ou, dans le cas des chaluts, à l'utilisation de dispositifs pour passer au-dessus des roches.

G Dans le cas des engins mobiles utilisés pour pêcher la morue, la goberge et l'aiglefin, seulement des engins à mailles carrées devraient être employés. Toutefois, on pourrait considérer d'autres options comme les faces à mailles carrées et les engins à mailles en losange avec ralingues de côté. En règle générale, les mailles en losange ne devraient être utilisées que pour les poissons plats et les sébastes.

H Les engins de pêche causant des dommages irréversibles à l'habitat du poisson de fond devraient être interdits.

3.3 Mémoires reçus sur les engins de pêche

A. Deer Lake (T.-N.), 11 mars 1996

CCRH 96 GR-DL-1 - Bay of Island Fisherman's Committee

B. Twillingate (T.-N.), 12 mars 1996

CCRH 96 GR-TW-1, John Elliot, côtier

C. Clarenville (T.-N.), 13 mars 1996

CCRH 96 GR-CL-1 Joe Edwards

D. Gaspé (Qc), 16 avril 1996

CCRH 96 GR-G-1 Leroy Loggo, Brilliant Cove Fishermen's Ass.
CCRH 96 GR-G-2 Gérald Fortin, Pêcheurs de poisson du groupe Forillon
CCRH 96 GR-G-3 Paul-René Caron, Ass. des pêcheurs côtiers de Forillon

E. Moncton (N.-B.), 17 avril 1996

CCRH 96 GR-M-1 Zoël Breau, UPM
CCRH 96 GR-M-2 David Coon, Conseil de conservation du N.-B.
CCRH 96 GR-M-3 Cap. David Tait, Nordsea Limited

F. Port Hawkesbury (N.-É.), 18 avril 1996

CCRH 96 GR-PH-1 Percy Haynes, Federation of Gulf of Nova Scotia Groundfishermen
CCRH 96 GR-PH-2 Ralph Halliday, Chris Cooper, Evan Walters, Alan Clarke
CCRH 96 GR-PH-3 Doug Mackinlay, pour la prof. Judith Swan, Université Dalhousie

G. Liverpool (N.-É.), 19 avril 1996

CCRH 96 GR-L-1 Claude Albert d'Entremont, Inshore Fisheries Ltds
CCRH 96 GR-L-2 John Angel (données graphiques sur la pêche de la crevette)
CCRH 96 GR-L-3 Terry L. Farnsworth, pêcheur à la ligne et membre de l'Alliance of Inshore Fishermen's Groups

H. Mémoires reçus par la poste

CCRH 96 GR-1 Maurice Ouellette, Association des Crabiers Gaspésiens Inc.; Grande-Rivière (Qc) (document traduit)
CCRH 96 GR-2 Daniel Boisvert, Gestion de la ressource, MPO, Région Laurentienne (document traduit)
CCRH 96 GR-3 W.J. Christie, Christie and Associates, Picton (Ont.)
CCRH 96 GR-4 George Chafe, Petty Harbour (T.-N.)
CCRH 96 GR-5 Patrick Ryan, président, Canadian Society of Environmental Biologists, Mobile (T.-N.)
CCRH 96 GR-6 Wayne Squires, pêcheur côtier, Trinity Bay (T.-N.)
CCRH 96 GR-7 Roland Hedderson, utilisateur côtier d'engins fixes, Straitsview (T.-N.)
CCRH 96 GR-8 Nelson Roberts, Loomis Way et Norman Cull (T.-N.)
CCRH 96 GR-9 William Bowles, Burgeo (T.-N.)
CCRH 96 GR-10 Floyd Hawkins, Beaver Harbour (N.-B.)
CCRH 96 GR-11 Robert McCarthy, Bellevue, Trinity Bay (T.-N.)
CCRH 96 GR-12 Jerome Kerrivan, Placentia (T.-N.) (2 lettres)

CCRH 96 GR-13	Marvin Hughes, Brook (T.-N.)
CCRH 96 GR-14	Laurence Outhouse, Islands Inshore Fishermen's Ass., Tiverton (N.-É.)
CCRH 96 GR-15	Sylvain Samuel, La Fédération des Pêcheurs Semi-hauturiers du Québec
CCRH 96 GR-16	Mémoire présenté au nom de plusieurs organisations de la Nouvelle-Écosse (Larry Parsons, ligneur de 4VN, et coll.)
CCRH 96 GR-17	Michael O'Connor, National Sea Products Limited
CCRH 96 GR-18	Graeme Gawn, UPM, Section 19
CCRH 96 GR-19	Ben Kovic, Office de gestion de la faune du Nunavut
CCRH 96 GR-20	Raziuddin M. Siddiqui, retraité du MPO
CCRH 96 GR-21	Derek P. Jones, Newellton (N.-É.)
CCRH 96 GR-22	Association des pêcheurs de poisson de fond acadiens
CCRH 96 GR-22B	Association des pêcheurs de poisson de fond acadiens (suite)

Annexe 4

Critères de réouverture

4.1 INVITATION AUX INTERVENANTS

Le 25 juin 1996

Cher intervenant,

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) a tenu de nombreuses consultations publiques auprès de scientifiques et de membres de l'industrie sur une éventuelle réouverture des pêches fermées. Il en est ressorti un appui généralisé en faveur d'une approche de gestion de la pêche axée sur la conservation et un appui en faveur de la définition de critères de réouverture. Nous avons produit aussi deux documents de travail.

Le CCRH a le plaisir de diffuser un troisième et dernier document de travail contenant des propositions précises de critères de réouverture et qui s'intitule ***«Du moratoire à la viabilité : Critères de réouverture et d'exploitation durable»***. Vous en trouverez un exemplaire ci-joint pour votre gouverne.

Dans notre analyse, nous avons examiné et évalué, en tenant compte des objectifs de conservation, toute l'information disponible sur l'état des stocks qui nous vient des scientifiques, des pêches témoins et des pêcheurs, relativement à la morue de 3Ps, 3Pn4Rs et 4T4Vn.

Il est temps maintenant d'établir des critères qu'on pourra appliquer de façon réaliste — de définir des indicateurs simples, pertinents et fiables qui caractérisent avec exactitude l'état de stocks. À cette fin, nous nous sommes attardés à la biomasse des reproducteurs, au recrutement, à la structure d'âge et à la répartition géographique, en nous servant d'une médiane pour chacun de ces indicateurs.

Le CCRH discutera avec les intervenants intéressés des critères proposés dans le rapport ci-joint à l'occasion de séances de consultation publique qui se tiendront en juillet, dans les endroits suivants :

22 juillet	Moncton (N.-B.)	Hôtel Beauséjour
23 juillet	Sydney (N.-É.)	Cambridge Suites
24 juillet	Clarenville (T.-N.)	Holiday Inn
25 juillet	Deer Lake (T.-N.)	Motel Deer Lake
26 juillet	Blanc Sablon (Qc)	Hôtel de ville
27 juillet	Gaspé (Qc)	Auberge des commandants

Les séances débuteront à 9 h 00 et elles seront présidées par le Dr Paul LeBlond; les membres du sous-comité d'évaluation des stocks du CCRH y assisteront aussi. Les journalistes seront les bienvenus. Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Secrétariat du CCRH, au (613) 998-0433, télécopieur (613) 998-1146.

Nous reconnaissons que ces principes de conservation ne suffiront pas à assurer des pêches ordonnées et durables, et qu'il faudra aussi repenser notre façon de gérer nos pêches. Dans le rapport que nous avons présenté au ministre des Pêches et des Océans et qui s'intitule ***«Conservation - Embarquez-vous»***, nous recommandions que toute autre discussion sur la réouverture se fasse de concert avec les fonctionnaires du Ministère qui sont responsables de la gestion de la ressource.

Lors des séances de consultation, après la présentation du CCRH sur le document ci-joint, des représentants du MPO présenteront leur exposé sur les enjeux de la gestion qui influent sur la réouverture des pêches fermées. Il faut noter que ces questions de gestion du MPO ne font pas partie du mandat du CCRH.

Cette année devrait marquer le début d'une période de transition au cours de laquelle tous les intéressés devront s'engager dans une planification minutieuse, condition essentielle à la réouverture des pêches. C'est pourquoi le CCRH a recommandé que l'on fasse participer les intervenants au processus de planification.

Il importera aussi que nous unissions tous nos efforts afin de faire de cette réouverture une réussite. Je compte donc sur votre présence à nos séances de juillet 1996.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Fred Woodman
Président

4.2 Du moratoire à la viabilité : Critères de réouverture et d'exploitation durable, appliqués aux stocks de morue des sous-divisions 3PS, 4TVn et 3Pn4RS

1. INTRODUCTION

L'année dernière, le CCRH a tenté de stimuler la discussion au sujet de la réouverture des pêches en présentant un document de travail intitulé *Observations relatives à la façon de réouvrir une pêche* (CCRH 95.TD.1). En août 1995, des réunions publiques ont donc été organisées au sujet de ce document et d'un processus qui permettrait de rouvrir les pêches actuellement fermées.

Dans le présent document, nous exposons les idées qui ont été présentées au cours de ces réunions, ainsi que les principes généraux qui se rapportent à l'établissement de l'état des stocks de poisson visés par le moratoire. Nous nous pencherons ensuite sur les stocks de morue des sous-divisions 3Ps, 4TVn et 3Pn4RS. L'information dont on dispose actuellement au sujet de ces stocks est présentée et évaluée, de façon à en déterminer la fiabilité et la pertinence pour la prise de décisions concernant la réouverture.

Des propositions précises de critères de réouverture sont présentées pour les trois stocks. Elles incluent le choix des niveaux appropriés de certains indicateurs de l'état des stocks, auxquels les stocks pourraient être considérés comme exploitables; elles incluent également le choix des niveaux d'exploitation qui assureraient le rétablissement continu et la viabilité des stocks.

2. BACKGROUND

Dans son document antérieur au sujet de la réouverture, le CCRH a décrit un processus de consultation des scientifiques et de l'industrie basé sur la définition et la sélection des indicateurs biologiques appropriés de l'état des stocks; ceci, accompagné du choix des règles de réouverture et de pratique d'une pêche viable.

Les consultations ont confirmé qu'il fallait donner la préséance à la conservation et que le principe de la prudence devait guider les décisions.

L'importance fondamentale de la conservation en vue d'arriver à une pêche viable a été largement reconnue. Par exemple, le Comité du Sénat sur la pêche, dans son rapport de décembre 1995 intitulé *La pêche du poisson de fond de l'Atlantique: son avenir*, recommande de donner la priorité à la conservation du milieu marin et de ses ressources par rapport à toutes les autres considérations. La Table ronde de Terre-Neuve et du Labrador sur l'environnement et l'économie, dans son rapport d'octobre 1995, *Rapport du partenariat visant le développement durable des villages côtiers et des écosystèmes marins de Terre-Neuve et du Labrador*, a conclu, après de nombreuses consultations, que les collectivités souhaitaient que le principe de la prudence soit appliqué aussi largement que possible et ne soit sacrifié à

aucun prix au profit de quelque intérêt à court terme.

Les pêcheurs et les défenseurs de l'environnement ont exprimé des convictions semblables. Les stocks de morue doivent avoir toutes les chances possibles de se rétablir et de croître, selon le Southern Shore Inshore Fishermen's Action Committee, qui en faisait part au CCRH dans une lettre du 28 septembre 1995. De même, l'Environmental Coalition of PEI mentionnait, dans une missive du 7 novembre 1995, que les objectifs à long terme de la conservation et du rétablissement étaient d'une importance primordiale. Le CCRH doit continuer d'appliquer le principe de la prudence, quelles que soient les pressions exercées par le public.

Les consultations publiques ont donc révélé un soutien universel à l'égard des démarches de gestion des pêches basées sur la conservation, ainsi qu'un appui à l'orientation générale proposée par le CCRH pour l'établissement des critères de réouverture. Partout, les participants ont aussi souligné la difficulté de mettre l'accent sur la conservation, tant qu'on n'aura pas réglé les problèmes des allocations - question qui dépasse le mandat du CCRH, mais qui est tout de même important à remarquer. Les consultations ont aussi permis de souligner l'extrême importance qu'aura la manière de rouvrir la pêche : l'effort devra être défini en fonction des ressources, de façon que le rétablissement puisse se poursuivre.

Il est maintenant temps de se pencher sur des cas particuliers et de formuler des propositions précises de critères de mesure de l'état des stocks et de règles de réouverture. Les trois stocks à l'étude avaient été mentionnés dans le dernier rapport du CCRH sur le poisson de fond (CCRH.95.R.2) comme nécessitant des mesures particulières. Le CCRH avait recommandé, en ce qui concerne les stocks de morue des sous-divisions 3Ps, 3Pn4RS et 4TVn, que le moratoire sur la pêche commerciale soit maintenu, mais qu'on élargisse la pêche sentinelle afin de recueillir plus d'informations ou d'en arriver à un consensus au sujet de l'état des stocks. Le CCRH concluait également que :

- 1996 devrait être le début d'une période de transition pendant laquelle toutes les parties devraient s'adonner à une bonne planification,condition préalable essentielle à la réouverture de la pêche;
- un examen de toute l'information disponible devrait avoir lieu en octobre 1996, afin de décider si la période de transition doit être prolongée ou si les conditions biologiques sont propices à une réouverture limitée.

Il est maintenant nécessaire de définir les indicateurs de l'état des stocks qui caractériseront l'état des trois stocks mentionnés ci-dessus (ils ne seront pas nécessairement les mêmes pour les trois stocks) et qui seront suffisamment fiables pour guider les décisions de réouverture et de gestion d'une pêche viable. De plus, il faut déterminer les niveaux d'exploitation appropriés, en fonction de l'ampleur de la ressource et des aspects sociaux de la pêche.

3. INDICATEURS DE L'ÉTAT DES STOCKS

3.1 Les indicateurs

Comme le mentionnait le précédent rapport du CCRH sur le sujet, les

indicateurs de l'état desstocks sont des propriétés d'une population de poissons ou de poissons individuels qui caractérisent l'état, le potentiel de croissance et l'exploitabilité d'un stock. Les consultations ont confirmé un consensus général à l'égard d'un certain nombre d'indicateurs valables de la définition de l'état des stocks, qui sont brièvement décrits ci-dessous.

Les indicateurs reconnus comme étant particulièrement importants étaient les suivants :

La biomasse totale: poids total de tous les poissons qui composent un stock;

Biomasse de reproducteurs : le poids de tous les poissons qui sont suffisamment âgés pour se reproduire;

Recrutement : le nombre de poissons atteignant la taille légale de capture au cours d'une année donnée.

Un stock se compose de poissons de plusieurs âges, autant de jeunes, trop petits pour être capturés, que de recrues à la taille de capture minimale mais parfois trop jeunes pour se reproduire, et de vieux géniteurs. Il a été démontré que les poissons les plus agés et de taille supérieure sont de meilleurs reproducteurs. A l'example du domaine des finances, la biomasse totale représenterait la somme de tous les avoirs, la biomasse de reproducteurs, les avoirs portant intérêt, et le recrutement, l'intérêt d'une année donnée, tiré principalement des avoirs les plus anciens, arrivés à maturité.

D'autres indicateurs de l'état des stocks méritant considération sont par exemple :

Structure par âge : la proportion de la population dans chaque classe d'âge, indiquant la constance du recrutement d'une année à l'autre et la capacité du stock de se renouveler. Ce facteur est aussi pertinent pour l'évaluation des engins les mieux appropriés à la pêche.

Répartition géographique : l'aire occupée par le stock, tout particulièrement par rapport à son aire historique. Une diminution de l'aire pourrait être un signe de vulnérabilité de la population.

Propriétés des poissons individuels qui pourraient aussi servir d'indicateurs :

Poids selon l'âge : le poids d'un poisson à un certain âge peut être considéré comme une mesure de son taux de croissance, facteur important du taux d'accroissement de la biomasse; à partir de la connaissance du poids selon l'âge et de la structure par âge du stock, on peut calculer la biomasse à chaque âge et la biomasse totale.

Coefficient de condition : l'état physiologique d'un poisson, qui peut avoir de l'importance pour sa capacité de reproduction.

Outre les indicateurs mentionnés ci-dessus, qui ont directement trait au poisson, des indicateurs environnementaux (ou de l'écosystème) pourraient être utiles pour évaluer les perspectives des stocks :

Milieu physique ou habitat : l'état de l'habitat, là où vit le poisson, peut soulever des préoccupations pour la santé à long terme d'un stock.

Milieu biologique : les espèces exploitées à des fins commerciales ont des interactions les unes avec les

autres, ainsi qu'avec d'autres espèces. Lorsqu'on connaît les liens écosystémiques entre différentes espèces (par exemple phoque, morue,capelan), ces liens acquièrent une certaine pertinence pour l'évaluation de la capacité d'un stock de se rétablir et de croître.

3.2 Qu'est-ce qui fait la qualité d'un indicateur?

D'après de nombreux intervenants, les indicateurs utilisés pour la prise de décision devraient être simples, fiables et faciles à comprendre. Les règles générales suivantes ont été proposées pour l'évaluation de la pertinence des indicateurs de l'état des stocks en vue de la prise de décision :

- **Il doit y avoir un lien évident entre l'indicateur et l'état du stock.** Les indicateurs qui ont un lien étroit avec l'abondance du stock (biomasse, recrutement, structure par âge) sont plus directs que d'autres, comme le coefficient de condition ou l'habitat.
- **L'indicateur doit être facile à calculer et à comprendre.** Il serait aussi souhaitable de pouvoir évaluer l'indicateur rapidement, afin que le laps de temps entre l'information et la décision soit le plus court possible et, dans bien des cas,que la décision soit prise rapidement de façon à avoir le plus d'effet possible.
- **La valeur de l'indicateur doit être largement reconnue et considérée comme fiable.** Tous les participants de la pêche devraient pouvoir comprendre comment on arrive à déterminer la valeur de l'indicateur et être convaincus de sa valeur. L'évaluation des populations de poisson naturelles est toujours sujette à l'erreur et plus l'incertitude est grande, moins l'indicateur est utile.

L'incertitude a deux conséquences. Elle est souvent la cause de dissension entre les différentes parties, chacune soutenant l'évaluation qui correspond davantage à ses intérêts. Elle impose également des restrictions importantes aux décisions basées sur le risque minimum. Plus les sources d'information au sujet d'un indicateur sont nombreuses, plus on peut accorder de confiance à sa valeur.

Ces règles ne sont bien sûr que des lignes directrices, puisqu'elles peuvent entrer en conflit les unes avec les autres : un indicateur fiable ne doit pas être rejeté parce qu'il est compliqué à évaluer; pas plus qu'un «mauvais» indicateur bien évalué n'est toujours mieux qu'un «bon» indicateur mal évalué. Les facteurs de l'habitat ou de l'écosystème, qui peuvent être difficiles à utiliser sur le plan quantitatif et qui, à ce titre, ne qualifieraient pas de «bons» indicateurs, peuvent néanmoins fournir des informations valables dans le cadre d'une approche prudente et attentive.

3.3 L'approche prudente

Une fois les indicateurs du stock choisis de façon à satisfaire aux besoins de clarté, de simplicité et de fiabilité, comment faut-il les utiliser pour arriver à la décision de rouvrir la pêche ou de fixer le taux d'exploitation à un certain niveau?

Le CCRH a souvent mentionné la nécessité de «pécher par excès de prudence», tant en ce qui concerne ses efforts pour donner des conseils au sujet de la conservation, que ses recommandations au sujet de l'ensemble

des pêches. Le CCRH soutient les démarches «prudentes» visées à la conservation, et maintient qu'il ne devrait pas être nécessaire de «prouver» le besoin de prendre des mesures de conservation. Il devrait être suffisant d'arriver à la conclusion logique, en se basant sur les autres preuves, qu'il faille prendre des mesures de conservation, toujours de la meilleure façon possible : c'est l'approche prudente.

Selon l'approche prudente, la réouverture de la pêche ne devrait avoir lieu que si l'on est passablement certain 1) que les stocks de poisson sont en suffisamment bon état, 2) que la réouverture de la pêche peut se faire de manière à favoriser la conservation, en maintenant la mortalité due à la pêche à un niveau suffisamment faible. Il est essentiel que ces DEUX conditions soient satisfaites. Par exemple :

* Lorsque les résultats de l'évaluation des stocks sont prometteurs, mais imprécis (peut-être à cause de renseignements contradictoires obtenus des diverses sources d'information, ou parce que les données d'une nouvelle pêche sentinelle sont très préliminaires), il serait dangereux de rouvrir la pêche sans attendre de confirmation. Les avantages que nous espérons tirer de sa fermeture pourraient être dissipés si l'exploitation reprend trop rapidement.

* Si les stocks de poisson ont au moins eu la chance de se rétablir quelque peu, mais qu'il y a peu de changements quant à la FAÇON dont la pêche sera pratiquée (par example la quantité d'effort déployé en mer), comparativement à ce qui existait avant l'effondrement, il serait là encore dangereux de rouvrir la pêche. Dans ce cas, on perdrait les avantages du rétablissement; la pêche connaîtrait probablement une autre crise.

L'approche prudente ne signifie pas qu'il faille abandonner toute exploitation! Elle signifie plutôt qu'il faut peser le pour et le contre et si, tout bien considéré, il semble raisonnable de rouvrir la pêche, à la fois du point de vue de l'état des stocks que de celui des possibilités de gestion, alors on pourra le faire, mais de façon prudente (pécher par excès de prudence), en s'assurant que les mesures de gestion sont suffisantes pour éviter une autre crise. Par ailleurs, si la réouverture semble mal avisée, ou si les indications sont imprécises, il vaut mieux attendre. L'approche prudente est conçue pour nous aider à éviter de laisser notre désir immédiat de pêcher surpasser les résultats à long terme.

4.INFORMATION SUR LES STOCKS

Les plus récentes informations recueillies sur les stocks de morue des sous-divisions 3Ps, 4TVn et 3Pn4RS sont résumées ci-dessous. Une partie de cette information a déjà été présentée dans les rapports de 1995 sur l'état des stocks du MPO et dans le rapport du CCRH sur le poisson de fond de novembre 1995. Nous avons aussi inclus d'autres renseignements provenant des pêches sentinelles et de rencontres particulières avec des scientifiques de l'évaluation des stocks.

4.1 Morue de la sous-division 3Ps

Le rapport de 1995 du CCRH sur le poisson de fond fait état de quelques divergences d'opinions au sujet de l'état du stock de morue du banc Saint-Pierre. L'évolution de la population, établie à partir des données sur les prises, est

illustrée à la figure 1, jusqu'à l'année de fermeture de la pêche, soit 1993. Les renseignements fournis par les relevés scientifiques s'étendent au-delà de l'année de fermeture (figure 2). Le relevé scientifique de 1995 montre une augmentation du nombre de géniteurs (âge 6 et plus), mais cette information est grandement affectée par un seul trait ayant capturé un grand nombre de poissons et soulève de sérieux doutes.

Le même relevé ne révèle pas d'augmentation du nombre de recrues et l'évaluation scientifique continue d'indiquer que le stock est à un très faible niveau. Bien que le coefficient de condition se soit légèrement amélioré récemment (fig. 3), la morue de 3Ps continue d'arriver à maturité à un plus jeune âge et à une plus petite taille, tendance amorcée en 1988 (fig. 4). Cette tendance à produire de plus petits géniteurs signifie qu'il faut un plus grand nombre de poissons pour constituer la même biomasse. Les petits géniteurs produisent aussi moins d'oeufs, ce qui diminue le taux de survie, tendance à laquelle on pourrait aussi attribuer la faiblesse du recrutement observée. Selon les évaluations des scientifiques, le stock est à un faible niveau et le recrutement est très limité.

La structure par âge actuelle résulte principalement du succès du recrutement passé (comme le montrent les diagrammes inférieurs des fig. 1 et 2). Il reste très peu d'individus des plus vieilles classes d'âge (1983-1988) aujourd'hui; celle de 1989 a été la plus forte des dernières années (elle est indiquée par le sommet du diagramme à l'âge de trois ans en 1992). Les résultats du relevé indiquent que le recrutement continue d'être faible; aucune grande classe d'âge n'est donc prévue.

En février 1995, une pêche sentinelle a été pratiquée à 12 endroits dans un étroit corridor côtier, autour de la baie de Plaisance et à l'ouest de la péninsule Burin. Dans la plupart des endroits, les pêcheurs ont utilisé des filets maillants en monofilament à maillage de cinq pouces et demi, sauf à Arnold's Cove et aux emplacements situés à l'ouest de Burin, où ils ont pêché avec des hameçons appâtés. Le taux de capture était aussi bon, sinon meilleur, qu'avant le moratoire, et a confirmé une répartition relativement vaste et à peu près égale de poissons dans le secteur d'échantillonnage. Il semble y avoir une seule classe annuelle forte (1989) dans le secteur. De plus, des petites morues ont été signalées autour des quais et dans les eaux peu profondes en 1995, phénomène qui n'avait pas été observé depuis 12 à 15 ans. Bien que les taux de prises soient encourageants, chaque équipage a fortement recommandé d'user de prudence pour l'interprétation des résultats concernant l'abondance des stocks : il est impossible de déterminer dans quelle mesure les taux de prises auraient été différents s'il y avait eu plus de bateaux dans les pêcheries. La pêche sentinelle ne touchait que des zones semi-côtières; la région échantillonnée étant différente de celle du relevé scientifique, il est difficile de faire des comparaisons entre ces deux programmes d'échantillonnage.

L'interprétation des résultats des relevés scientifiques et des pêches sentinelles est d'autant plus complexe que différents sous-stocks se déplacent dans la sous-division 3Ps. La pêche vise un ensemble de sous-stocks qui se reproduisent dans l'unité de gestion aussi bien qu'à l'extérieur et qui s'y déplacent de différentes façons.

L'origine de la morue qui occupe la baie de Plaisance, par exemple, à différents moments de l'année, demeure un des problèmes de structure de stock les plus mal compris et les plus difficiles à expliquer pour la morue de 3Ps. L'étude des possibilités d'ouverture de la pêche devrait tenir compte de cette situation, ainsi que des effets que l'exploitation dans la sous-division 3Ps pourrait avoir sur les zones cotoyantes.

4.2 Morue de la sous-division 4TVn

Au cours de ses consultations de 1995, le CCRH a entendu de nombreux participants dire qu'il y avait des signes de la présence de la morue dans plusieurs secteurs du sud du Golfe en nombre suffisant pour nuire à la pratique d'autres pêches à cause des limites de prises accessoires. Le CCRH a désigné la sous-division 4TVn comme secteur où il serait possible de pratiquer une pêche sentinelle plus étendue en vue de mieux comprendre l'état des stocks de morue.

L'évolution du stock, tirée de l'analyse des données sur les prises (fig. 6), montre la baisse de la biomasse de reproducteurs et du recrutement qui a amené la fermeture de la pêche en 1993. La poursuite des calculs jusqu'en 1995 (exercice toutefois moins fiable en l'absence des données sur les prises commerciales) montre un certain rétablissement. Cependant, les résultats du calcul du recrutement demeurent très faible. Ces conclusions sont confirmées par les relevés effectués par le bateau de recherche (fig. 7). Toutes les classes d'âge récentes identifiables (1987-1991) sont inférieures à la moyenne, celle de 1987 étant la plus forte de la série de 1983 à 1993. Environ 60 p. 100 de la population est composée des individus les plus agés, ce qui indique qu'il y a peu de recrutement. La biomasse totale en 1995 est évaluée à 116 000 tm, soit une hausse par rapport aux 98 000 tm de 1993, mais on est encore loin de la moyenne de 1971 à 1995 de 232 000 tm.

La répartition géographique est représentative de la tendance historique à la baisse des populations. Les relevés du bateau de recherche et les pêches sentinelles donnent les mêmes résultats dans les zones échantillonnées au moyen des deux méthodes; les deux sources d'information révèlent que l'abondance de la morue dans le sud du Golfe n'a pas changé de façon marquée depuis la fermeture de la pêche en septembre 1993 (fig. 8).

4.3 Morue de la sous-division 3Pn4RS

Ce stock de morue est le troisième du groupe sélectionné par le CCRH dans son rapport sur le poisson de fond de 1995, qui montre quelques signes de rétablissement et pour lequel on a recommandé d'élargir la pêche sentinelle.

L'évolution du stock, établie à partir des données sur les prises, est illustrée à la fig. 9 jusqu'en 1993, dernière année pour laquelle les calculs ont été faits. La pêche commerciale a été interdite en 1994 à cause de la rapide diminution des niveaux des stocks et l'absence de recrutement. Les relevés de recherche indiquent aussi une diminution (fig. 10) et, comme nous le verrons plus loin, un déplacement de la répartition du stock (fig. 11).

Il n'y a aucun signe de classe annuelle abondante. Seule celle de 1987 a été supérieure à la moyenne ces dernières années. La plus grande proportion de la biomasse se compose actuellement des

classes annuelles de 1990 et de 1991, qui ne sont pas particulièrement grandes.

Les résultats de la pêche sentinelle confirment l'abondance relativement grande observée dans la sous-division 3Pn et la division 4R par rapport à celle de 4S (fig. 11); par ailleurs, ils sont plus ou moins incohérents, indiquant une augmentation de la biomasse globale, mais des résultats décevants dans bien des secteurs (p. ex. détroit Belle-Isle).

5. CRITÈRES DE RÉOUVERTURE

5.1 Lignes directrices

Dans cette section, nous présentons un ensemble de critères applicables à la réouverture et à l'exploitation durable des trois stocks de morue qui nous préoccupent. La décision de rouvrir la pêche est précédée de trois étapes :

1. Choisir les indicateurs de l'état des stocks.

   · Ceux-ci devraient être simples, pertinents, fiables et, chaque fois que c'est possible, multiples pour donner une meilleure idée de l'état du stock.

   · Au cours de notre étude, nous mettrons l'accent sur la **biomasse du stock de reproducteurs, le recrutement, la structure par âge** et parfois la **répartition géographique** du poisson.

2. Pour chaque indicateur, il faut définir un niveau jugé suffisant pour soutenir des activités de pêche.

   · Au cours de notre étude, nous utiliserons un **«point médian»**, c'est-à-dire un point situé à mi- chemin entre le niveau faible qui existait quand la pêche a été interdite et le niveau moyen d'une période récente.

3. À partir de l'ensemble des indicateurs, il faut décider, en respectant le principe de la prudence, ce qui constitue un «dossier» acceptable.

   · Pour que la pêche soit rouverte, faut-il que tous les indicateurs, ou seulement quelques-uns, aient atteint le niveau souhaitable?

   · Pour les besoins de la cause, nous assumerons ici que **tous les indicateurs décisifs doivent avoir atteint le niveau acceptable**, tandis que pour les autres, le niveau approprié sera considéré comme «souhaitable» mais non essentiel.

Si l'on arrivait à la décision de rouvrir la pêche, il restera encore à déterminer le niveau auquel doit être pratiquée une pêche viable.

· Il est évident que l'exploitation d'un stock qui est encore relativement décimé ne peut reprendre aux mêmes niveaux qu'avant son interdiction. Quels seraient les niveaux de mortalité par pêche, d'effort de pêche et de capture qui ne présentent pas de risque? La réouverture doit se faire au niveau auquel le rétablissement pourra se poursuivre, l'effort en mer correspondant à l'ampleur des ressources.

· Il faut faire preuve de prudence lors du choix des niveaux d'exploitation, afin de minimiser le risque de nuire aux ressources.

· Au cours de notre étude, nous avons utilisé, comme niveau initial de mortalité par pêche, **le quart de $F_{0.1}$** et

nous avons même abaissé ce niveau là où l'incertitude au sujet des stocks était particulièrement grande.

Pour chaque stock, le processus d'information et de décision est résumé sous forme de tableau. Les lecteurs doivent se rappeler qu'il peut y avoir énormément d'incertitude associée aux données présentées. Ils sont aussi invités à faire des commentaires sur le choix des indicateurs, des règles de réouverture et des niveaux d'approche prudente pour la pratique d'une pêche viable.

5.2 Sous-division 3Ps

Principaux indicateurs :

1. Biomasse :

- Aucune biomasse calculée pour 1995.
- Biomasse minimale d'après les relevés de recherche : supérieure à la moyenne à long terme - mais résultat douteux.
- Taux de prises des pêches sentinelles élevé en 1995; cependant exploitation très localisée dans l'espace et dans le temps

Dans l'ensemble : signes positifs, mais fiabilité faible.

2. Recrutement : Toujours inférieur au niveau à la fermeture; aucune nouvelle classe d'âge recrutée.
3. Structure par âge : aucune classe d'âge forte depuis 1989.

Indicateurs additionnels :

Tableau 1: Morue de 3Ps

Indicateur		Moyenne à long terme (1979-1993)	État à la fermeture (1993)	État actuel (1995)	Rétablissement médian		État approximatif du stock
					Biomasse	Prises à $F_{0.1}$	
Indices calculés (ADAPT)	Biomasse totale (tm)	131,000	77,000	Non disponible	104,000	--	Pas calculés après 1993
	Biomasse de reproducteurs (tm) (âge 6+)	60,000	33,000	Non disponible	46,000	7,500	
	Biomasse du recrutement (tm) (âge 3)	21,000	8,000	Non disponible	15,000	--	
Données des relevés scientifiques (nombres moyens/trait)	Indice d'abondance Age 6+	7.17	4.18	29.38	--	--	Signes possibles de rétablissement
	Indice d'abondance Age 3	1.12	0.41	0.19	0.76	--	Très faible
Répartition géographique		La répartition continue de s'amenuiser. Concentrations localisées le long de la plate-forme.					Faible
Niveau de recrutement		Recrutement bien inférieur à la moyenne depuis trois ans. Aucune classe d'âge forte.					Faible
Pêches Sentinelles		Taux des prises élevées en 1995 (plus élevés qu'avant la fermeture), bien que très localisés dans l'espace et le temps. Il n'est pas certain si un plus grand effort aurait permis de maintenir ces taux pendant toute la saison dans l'ensemble de la sous-division. De petites morues ont été observées dans les eaux côtières.					

4. Répartition géographique : peu de poissons sur les bancs. Répartition réduite.
5. Coefficient de condition : inférieur au niveau cible.

Analyse :

Aux niveaux fixés des indicateurs, le taux de prise à $F_{0.1}$ est de 7 500 tm; un niveau prudent du quart de cette valeur correspondrait à 1 875 tm.

Compte tenu du faible niveau de recrutement, du niveau élevé d'incertitude au sujet de l'évaluation de la biomasse et des signes négatifs fournis par les indicateurs additionnels, la fermeture devrait être maintenue.

5.3. Morue de 4TVn

Principaux indicateurs

1. La biomasse calculée demeure inférieure au niveau cible (peu de changement depuis la fermeture).
   - La biomasse minimale d'après les relevés de recherche est encore inférieure au niveau cible (faible niveau d'incertitude).
   - Les prises des pêches sentinelles viennent confirmer les calculs et les relevés. Dans l'ensemble, les signes sont négatifs.
2. Recrutement : semble s'améliorer; toutefois, aucune classe d'âge forte n'est recrutée.

Tableau 2: Morue de 4TVn

Indicateur		Moyenne à long terme (1979-1993)	État à la fermeture (1993)	État actuel (1995)	Rétablissement médian		État approximatif du stock
					Biomasse	Prises à $F_{0.1}$	
Indices calculés (ADAPT)	Biomasse totale (tm)	232 000	116 000		165 000	--	
	Biomasse de reproducteurs (tm) (âge 5+)	154 000	71 000	99 000	112 000	18 500	La baisse de la biomasse semble interrompue
	Biomasse du recrutement (tm) (âge 3)	43 000	9 000	12 000	27 000	--	Faible
Données des relevés scientifiques (nombres moyens/trait)	Indice d'abondance (âge 5+)	68.47	35.40	36.22	51.94	--	La baisse d'abondance semble interrompue
	Indice d'abondance (âge 3)	27.21	9.34	5.86	18.27	--	
	Indice d'abondance (âge 2-3)	18.88	6.68	3.24	12.78	--	Faible
	Répartition géographique	Le poisson est principalement concentré le long de la côte sud; l'aire historique n'a pas encore été récupérée.					Très faible
	Niveau de recrutement	Le recrutement est bien inférieur à la moyenne depuis trois ans et diminue depuis 1985. Aucune classe d'âge forte.					Très faible
	Pêches Sentinelles	Malgré de bons traits en 1995, les données n'indiquent pas une bonne amélioration. Le recrutement semble en outre faible.					

3. Structure par âge : aucune classe d'âge forte au sein du stock.

Indicateurs additionnels :

4. Répartition géographique : Les pêches sentinelles et les relevés confirment que la population ne s'est pas rétablie dans toute l'aire de répartition; les captures sont concentrées le long de la rive sud du Golfe.

5. Coefficient de condition

Analyse :

Aux niveaux fixés des indicateurs, le taux de prise à $F_{0.1}$ est de 18 500 tm; un niveau prudent du quart de cette valeur correspondrait à 4 625 tm.

Compte tenu du faible niveau de la biomasse et du très faible niveau de recrutement, la fermeture devrait être maintenue.

5.4 Morue de 3Pn4RS

Principaux indicateurs :

1. Aucune biomasse calculée pour 1994, 1995.

· La biomasse minimale calculée d'après les relevés de recherche est à son niveau le plus faible depuis 1978; quelques améliorations locales ont été révélées par la pêche sentinelle. Dans l'ensemble : signes négatifs.

Tableau 3: Morue de 3Pn4RS

Indicateur		Moyenne à long terme (1979-1993)	État à la fermeture (1993)	État actuel (1995)	Rétablissement médian		État approximatif du stock
					Biomasse	Prises à $F_{0.1}$	
Indices calculés (ADAPT)	Biomasse totale (tm)	300 000	220 000	Non disponible	260 000	--	Pas calculés après 1993
	Biomasse de reproducteurs (tm) (âge 7+)	95 000	16 000	Non disponible	56 000	9 200	
	Biomasse du recrutement (tm) (âge 3)	42 000		Non disponible	--	--	
Données des relevés scientifiques (nombres moyens/trait)	Indice d'abondance âge 7+ (1000 ind.)	4 542 (1990-1992)	552	2 202	Pas calculée	--	La baisse d'abondance semble interrompue
	Indice d'abondance âge 3 (1000 ind.)	11 196 (1990-1992)	1 349	1 046	Pas calculée	--	Faible
	Répartition géographique	Léger rétablissement depuis 1993. Cependant le poisson est principalement localisé dans les secteurs 3Pn et 4R (côte de Terre-Neuve; aucun rétablissement dans 4S).					Amélioration mais quelques difficultés
	Niveau de recrutement	D'après le relevé de recherche, les classes d'âge de 1990 et 1991 s'emblent supérieures à la moyenne, celle de 1992, bein inférieures.					Signes positifs
	Pêches Sentinelles	En 1995, les prises du relevé aux engins mobiles étaient supérieures à celles du relevé scientifique d'été comme le démontrent la répartition géographique et le recrutement. Taux de prises aux engins fixes généralement faibles. Le poisson est généralement concentré dans la partie sud de 4R et dan 3Pn.					

2. Recrutement : deux nouvelles classes d'âge modérées (1990-1991), diminution par la suite.
3. Structure par âge : classes d'âge généralement faibles.

Indicateurs additionnels :

4. Répartition géographique : s'améliore, toutefois le poisson est maintenant concentré sur la côte ouest de Terre-Neuve.
5. Coefficient de condition : bonne amélioration en 1995, après quatre mauvaises années.

Analyse :

Aux niveaux fixés des indicateurs, le taux de prises à $F_{0.1}$ est de 9 200 tm; un niveau prudent du quart de cette valeur correspondrait à 2 300 tm.

Compte tenu du faible niveau de la biomasse et du très faible niveau de recrutement, la fermeture devrait être maintenue.

6.APRÈS LA RÉOUVERTURE

Une fois la pêche rouverte, commence la gestion durable. Il faut maintenir une surveillance constante des indicateurs de l'état des stocks considérés comme les plus importants. La même approche prudente qui a guidé la décision de réouverture doit s'appliquer à son exploitation durable. La décision de réouverture s'accompagnera donc d'un programme de surveillance et d'évaluation continues visant à s'assurer que les décisions sont remises en question, de façon à maintenir l'état et le rétablissement continu du stock. L'incertitude au sujet des indicateurs de l'état des stocks peut avoir un effet important sur les niveaux de prises.

Un niveau d'incertitude élevé exige une plus grande prudence lors de l'établissement des niveaux de prises. Pécher par excès de prudence signifie que lorqu'il y a incertitude, il vaut mieux se montrer prudent. La fig. 12 donne un exemple hypothétique de situation basée sur la même évaluation de l'état d'un stock, mais à des degrés d'incertitude différents. La courbe raide (pleine) représente la situation de plus grande certitude. Les pourcentages indiqués correspondent au dépassement du niveau de mortalité par pêche choisi (F). Supposons que nous voulons être aussi prudent qu'auparavant et souhaitons limiter à 20 p. cent seulement les risques de dépasser l'objectif de mortalité par pêche. Pour y arriver, en présence d'une plus grande incertitude (courbe discontinue), les captures doivent demeurer inférieures à 700 tonnes; si l'incertitude est moins grande, les captures pourront s'élever à 900 tonnes environ. L'incertitude coûte cher!

Pour donner un exemple plus précis, des calculs ont été faits en tenant compte de l'incertitude des évaluations de la biomasse pour le stock de morue de 4TVn. La fig. 13 montre la probabilité que les évaluations de biomasse dépassent certaines limites, en fonction des niveaux de prises de 1996 (si la pêche était rouverte). Ce genre de diagramme illustre très clairement comment un certain niveau de prudence peut influencer les prises. Supposons que l'objectif est de maintenir le rétablissement afin que, même s'il y avait une pêche en 1996, la biomasse de 1997 puisse dépasser celle de 1995. Supposons également qu'on souhaite que la probabilité de réalisation de cette

situation soit de 80 p. 100. À partir du niveau de 80 p. 100 dans l'axe vertical, on se déplacerait vers la droite jusqu'à la ligne noire identifiée B97>B95; le niveau de capture serait celui qui correspond à ce point dans l'axe horizontal. Si l'on pouvait se satisfaire d'une situation plus risquée, par exemple une probabilité de 60 p. 100, alors les captures seraient plus nombreuses.

Le CCRH envisage de demander aux scientifiques de Pêches et Océans de préparer des évaluations de probabilités de cette nature afin de guider son approche prudente pour la prise de décisions. Plutôt que de fixer simplement un niveau d'exploitation prudent (un quart de $F_{0.1}$, par exemple), on choisirait la probabilité de ne pas dépasser un certain niveau de mortalité par pêche ou de descendre sous un certain niveau de biomasse. Cette méthode tient compte directement de l'incertitude des indicateurs de l'état du stock et, une fois encore, montre les avantages de disposer de données fiables.

7. CONCLUSION

Qu'est-ce qu'une pêche viable? La viabilité ne signifie pas absence de changement ou maintien de niveaux d'exploitation non économiques. Elle suppose tout simplement une approche qui donne priorité à la conservation, qui préserve les ressources de façon à ce qu'elles se renouvellent continuellement, tout en fournissant des avantages économiques et sociaux à long terme.

Bien que tout cela semble simple en théorie, l'application pose des difficultés considérables. Il n'y a pas de consensus quant à la façon d'arriver à la viabilité et, tandis que les discussions s'éternisent, les ressources peuvent être perdues. De plus, les variations naturelles considérables des populations de poisson sont encore mal comprises et hors de la portée des gestionnaires. La viabilité est donc vulnérable face aux menaces et aux accidents environnementaux aussi bien que socio-économiques.

Le défi de la réouverture des pêches fermées consiste, de toute évidence, à éviter de répéter les erreurs du passé. Nous devons «pécher par excès de prudence» lorsque nous cherchons à déterminer quand rouvrir la pêche, et nous assurer que l'exploitation par la suite sera véritablement durable. Le Conseil est prêt à accueillir favorablement tout commentaire sur la meilleure façon de relever ce défi, aussi bien que sur les approches proposées dans le présent document.

FIGURES

FIGURE 1:

Évolution de l'abondance des géniteurs (âge 6+) et des recrues (âge 3) du stock de morue de 3Ps, calculée à partir des données sur les prises au moyen de la méthode ADAPT. Les niveaux indiqués par la ligne discontinue ont été calculés lorsque la pêche était fermée (tel qu'indiqué à droite); la ligne pleine représente un niveau de référence qui se situe à mi-chemin entre la moyenne de 1979-1993 et le niveau à la fermeture. Basé sur des analyses préliminaires présentées à titre indicatif seulement.

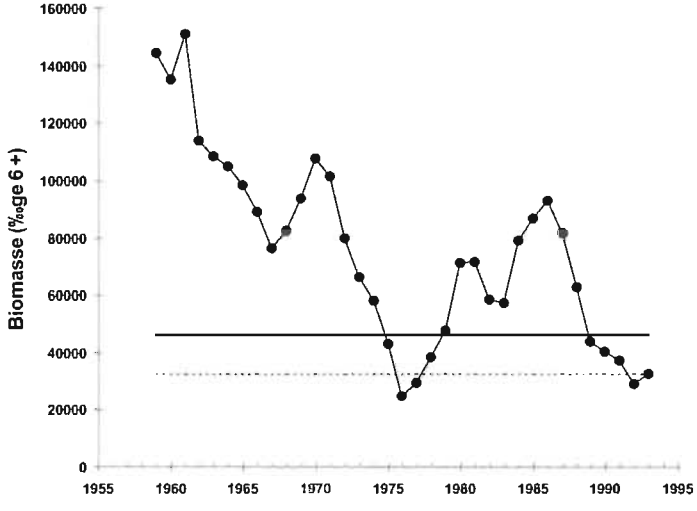

Valeur calculée au moyen d'ADAPT

DE LA BIOMASSE TOTALE

1993	77,000 tm
Moyenne 1979-93	131,000 tm
Niveau médian	104,000 tm

DU STOCK DE REPRODUCTEURS (6+)

1993	33,000 tm
Moyenne 1979-93	60,000 tm
Niveau médian	46,000 tm

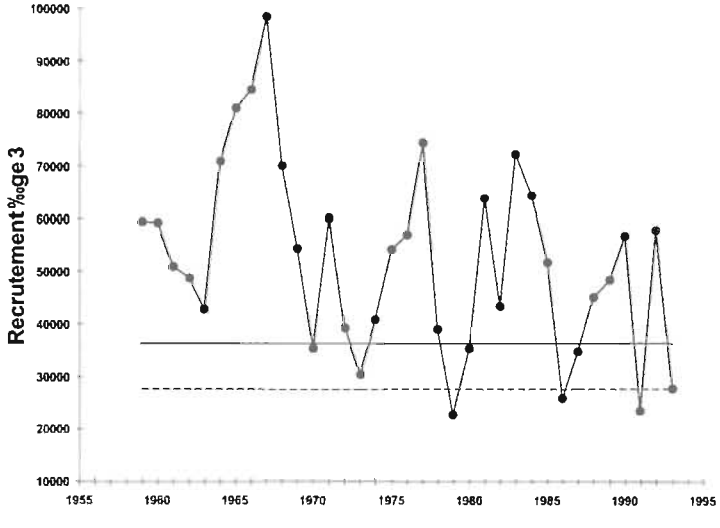

RECRUTEMENT (AGE 3)

1993	8,000 tm	
		28,000,000 poissons
Moyenne 1979-93	25,000 tm	
		45,000,000 poissons
Niveau médian	15,000 tm	
		36,000,000 poissons

FIGURE 2:

Évolution de l'abondance de la biomasse chalutable de géniteurs (âge 6+) et de recrues (âge 3) du stock de morue de 3Ps, à partir des relevés de recherche. La ligne discontinue indique le niveau approximatif au moment de la fermeture de la pêche; la ligne pleine est un niveau de référence situé à mi-chemin entre la moyenne de 1979-1993 et le niveau à la fermeture. À noter que l'augmentation très élevée d'abondance de la biomasse de reproducteurs en 1995 est une interprétation contestable, puisqu'elle est basée sur un seul trait de chalut dans une concentration de géniteurs. Ces données n'indiquent pas d'augmentation du recrutement depuis la fermeture de la pêche.

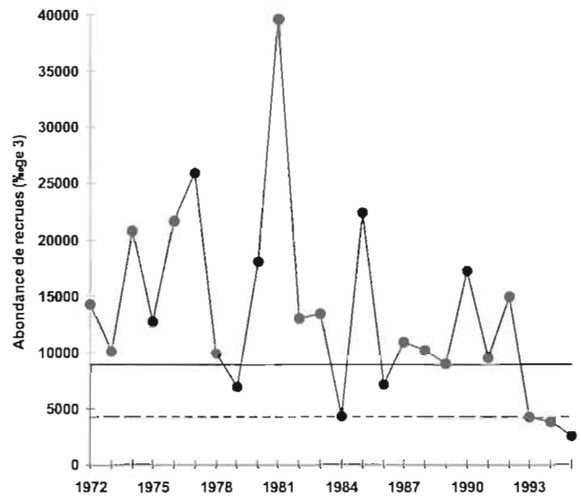

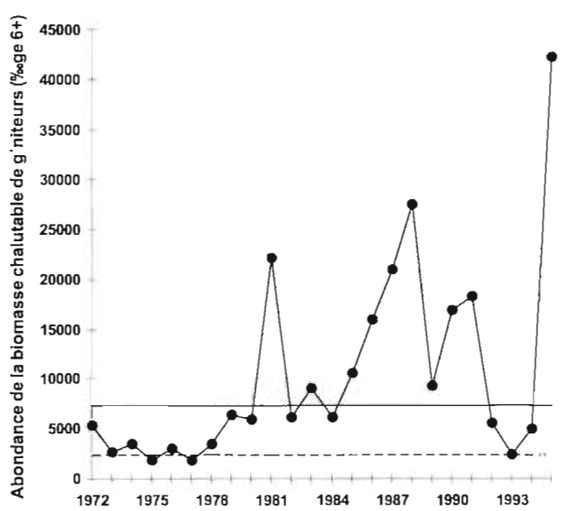

FIGURE 3:

Coefficient de condition de la morue du sud de Terre-Neuve au fil des ans. Le diagramme du haut montre la mesure de «l'épaisseur» du poisson éviscéré d'une longueur donnée (58 cm); le diagramme du bas montre le poids du foie. Les lignes discontinues et pleines ont la même signification que dans les diagrammes précédents. À la suite d'une baisse depuis 1991, le coefficient de condition s'est amélioré en 1995. Le poids du foie continue d'être faible.

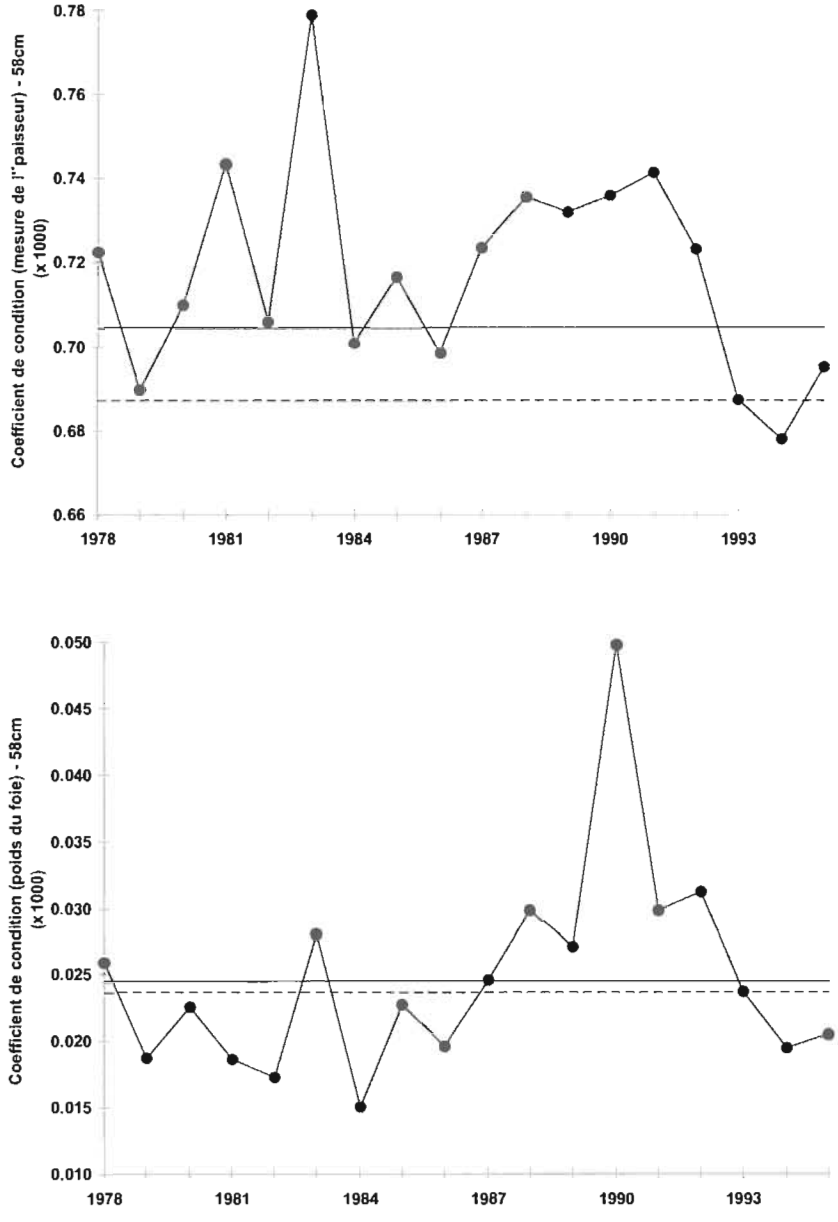

FIGURE 4:

Longueur moyenne (en haut) et âge (en bas) à la maturité de la morue de 3Ps. Comme dans les figures précédentes, la ligne discontinue correspond au niveau de 1993, la ligne pleine est le niveau qui se situe à mi-chemin entre la ligne discontinue et la moyenne à long terme. Le poisson arrive à maturité plus jeune et à plus petite taille. Cette tendance se maintient depuis 1988.

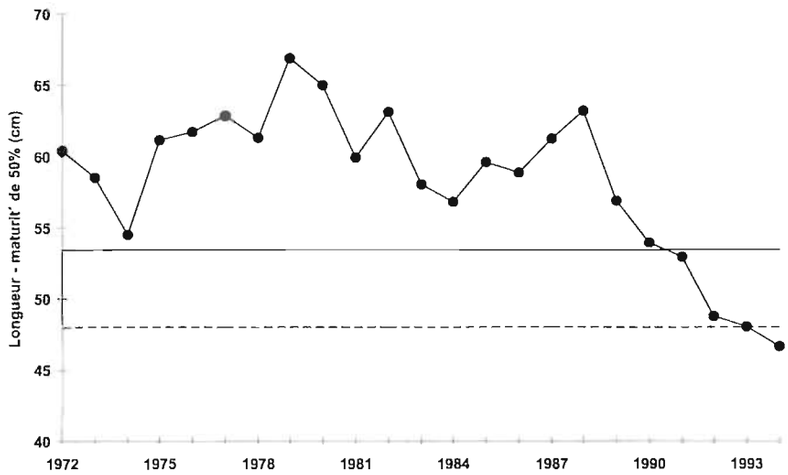

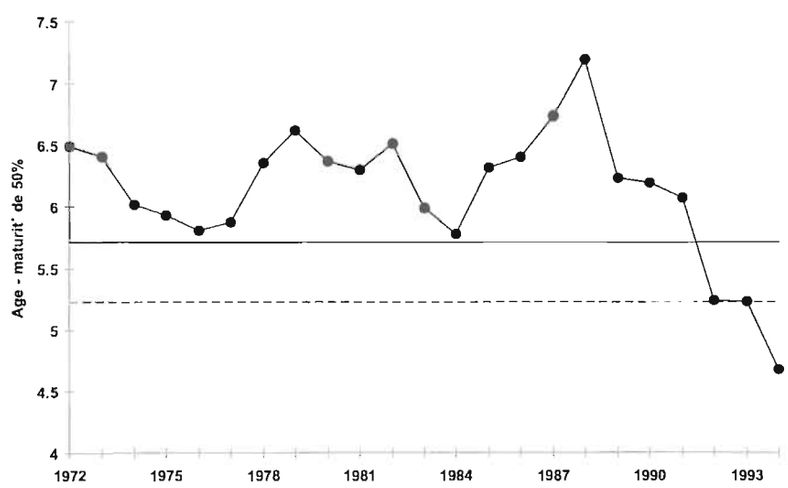

FIGURE 5:

Répartition des captures de morue (kg/trait de 30 minutes), selon l'échelle indiquée dans l'angle supérieur droit, pour 1985, 1993 et 1995. La ligne -..-..- correspond à l'isobathe de 100 m. À noter l'absence de morue dans les zones peu profondes depuis 1993.

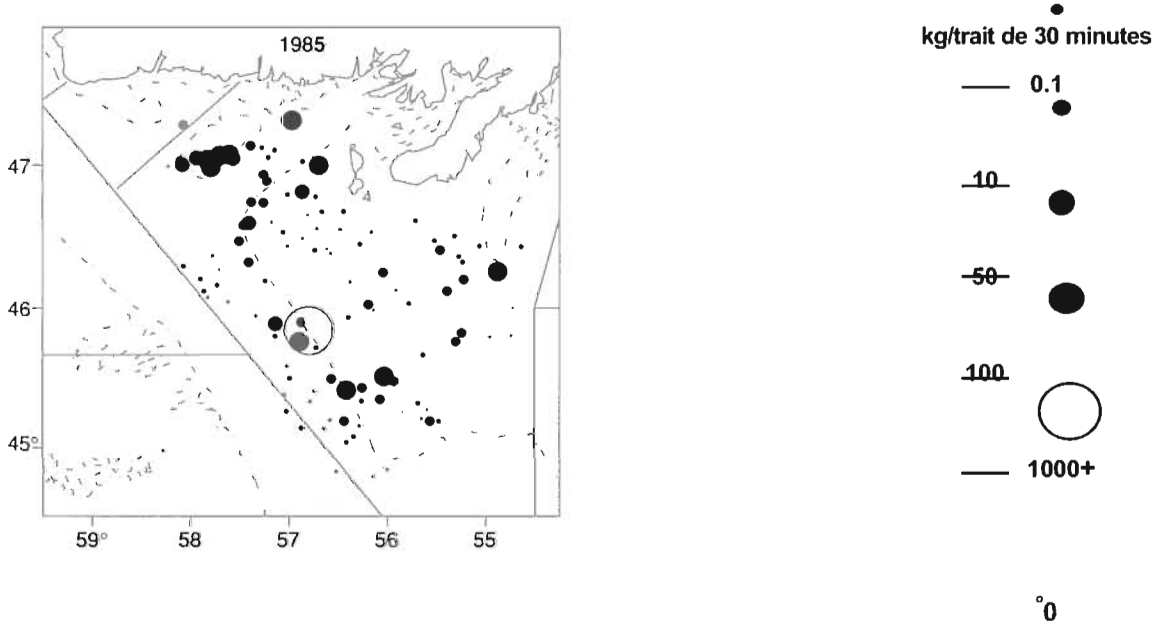

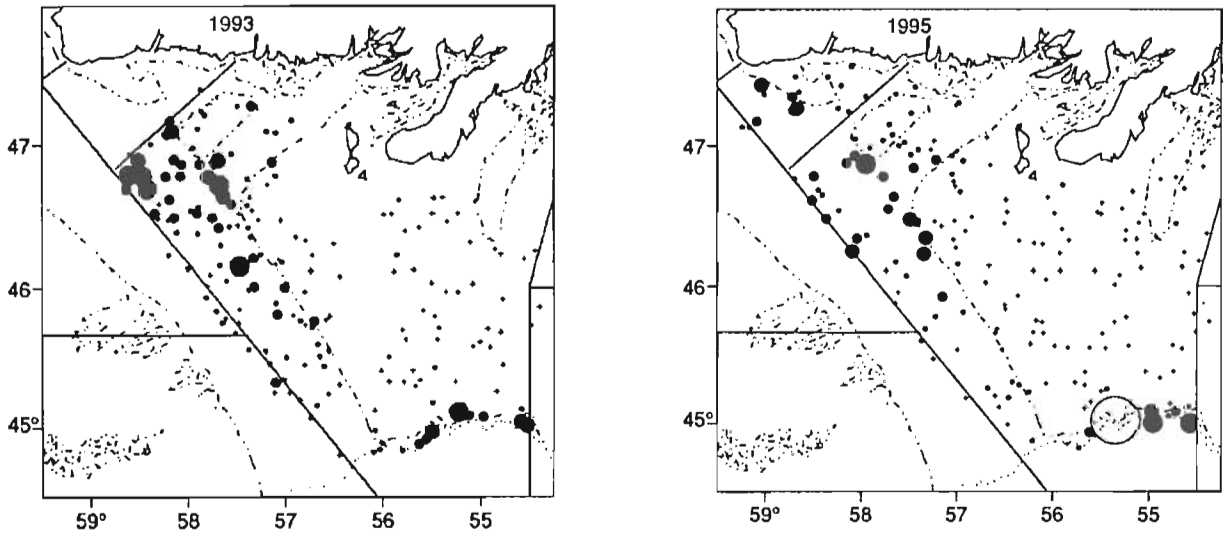

FIGURE 6:

Évolution dans le temps de l'abondance des géniteurs (diagramme des morues d'âge 5+) et des recrues (âge 3) du stock de morue de 4TVn, calculée au moyen d'un modèle qui inclut les prises commerciales jusqu'à l'année de fermeture de la pêche (septembre 1993). La ligne pointillée indique les niveaux calculés au moment de la fermeture; la ligne pleine est un niveau de référence situé à mi-chemin entre la moyenne de 1971-1993 et le niveau de 1993.

Valeur calculée (APS)

DE LA BIOMASSE TOTALE

1993	98,000 tm
1995	116,000 tm
Average 1971-95	242,000 tm
Half-way level	170,000 tm

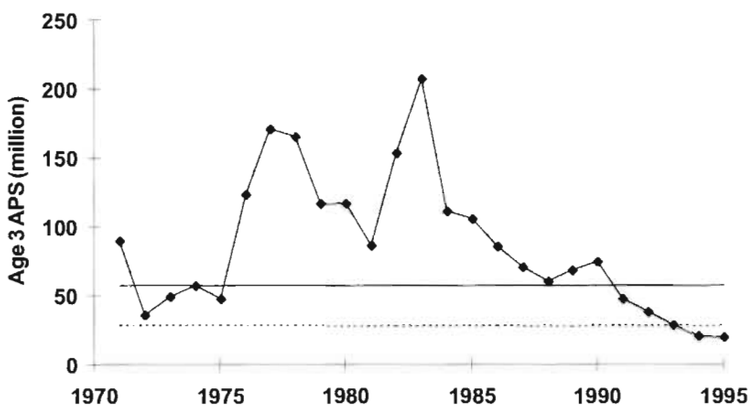

RECRUTEMENT (AGE 3)

1993	13,000 tm
	29,000,000 poissons
1995	9,000 tm
	20,000,000 poissons
Moyenne 1971-93	41,000 tm
	92,000,000 poissons
Niveau médian	27,000 tm
	60,000,000 poissons

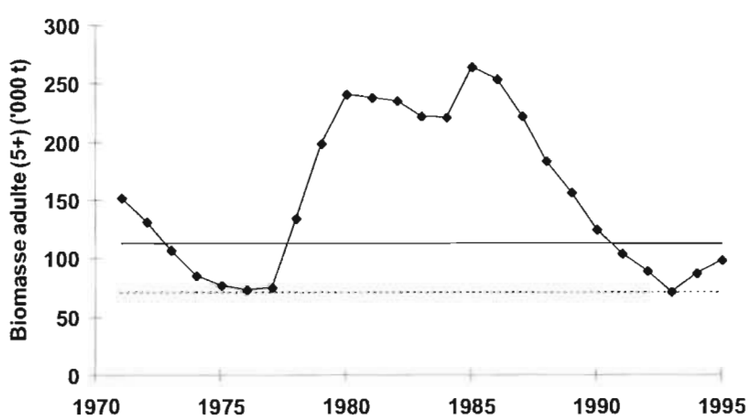

DU STOCK REPRODUCTEUR (5+)

1993	71,000 tm
1995	99,000 tm
Moyenne 1971-93	159,000 tm
Niveau médian	115,000 tm

FIGURE 7:

Évolution de l'abondance de la biomasse chalutable de géniteurs (âge 5+) et de recrues (âge 3) du stock de morue de 4TVn, évaluée à partir des relevés du bateau de recherche. La ligne pointillée indique les niveaux calculés au moment de la fermeture; la ligne pleine est un niveau de référence, à mi-chemin entre la moyenne de 1971-1993 et le niveau de 1993.

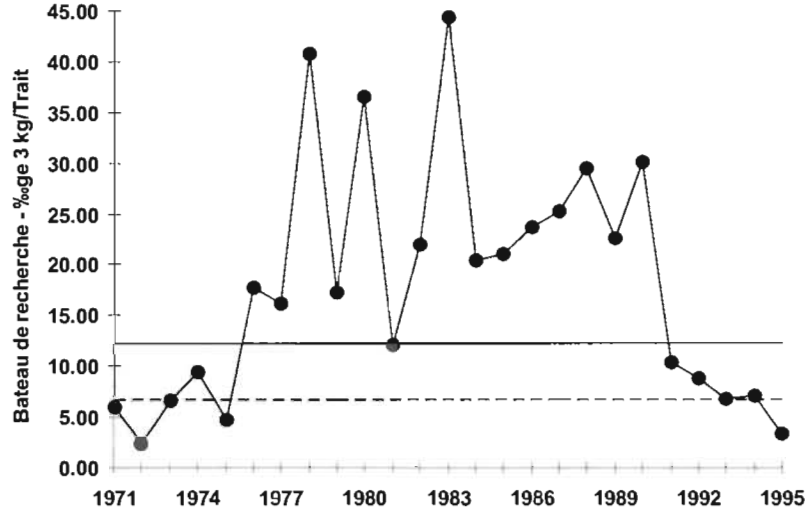

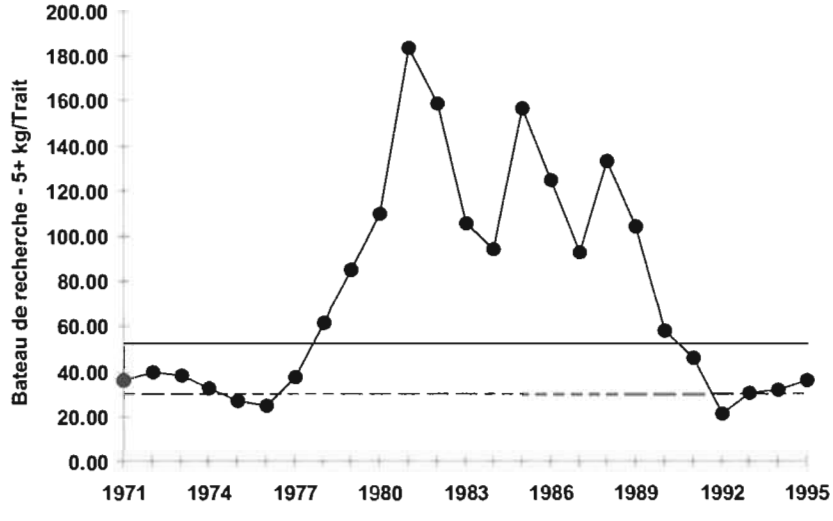

FIGURE 8a:

Captures de morue (en kg) dans la sous-division 4TVn, au cours du relevé du poisson de fond de septembre en 1990 et en 1994.

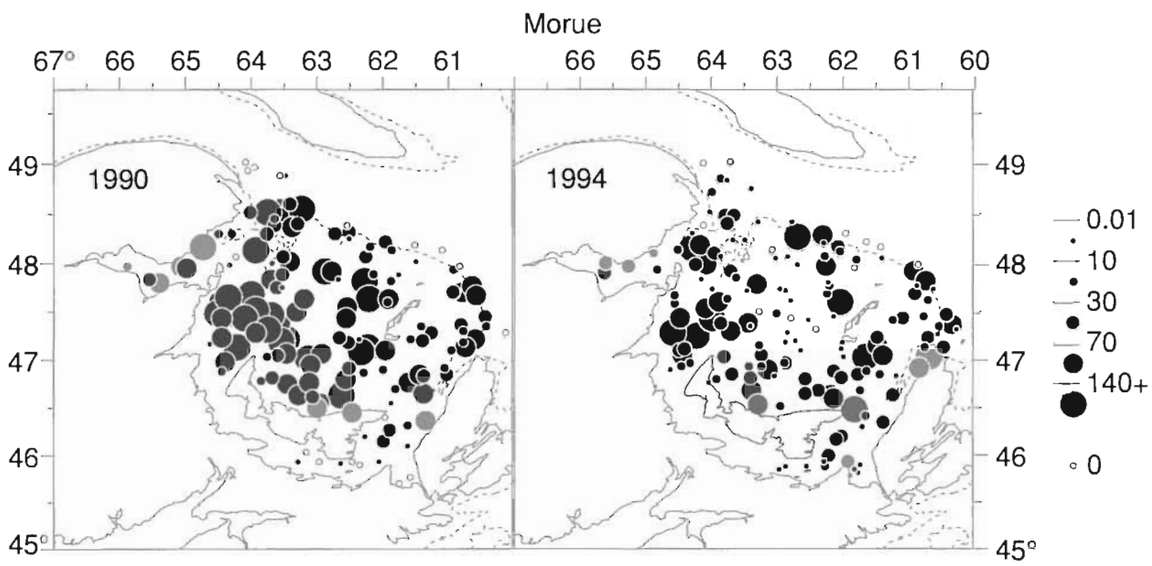

FIGURE 8b:

Captures de morue (en kg) dans la sous-division 4TVn, au cours du relevé du poisson de fond de septembre 1995.

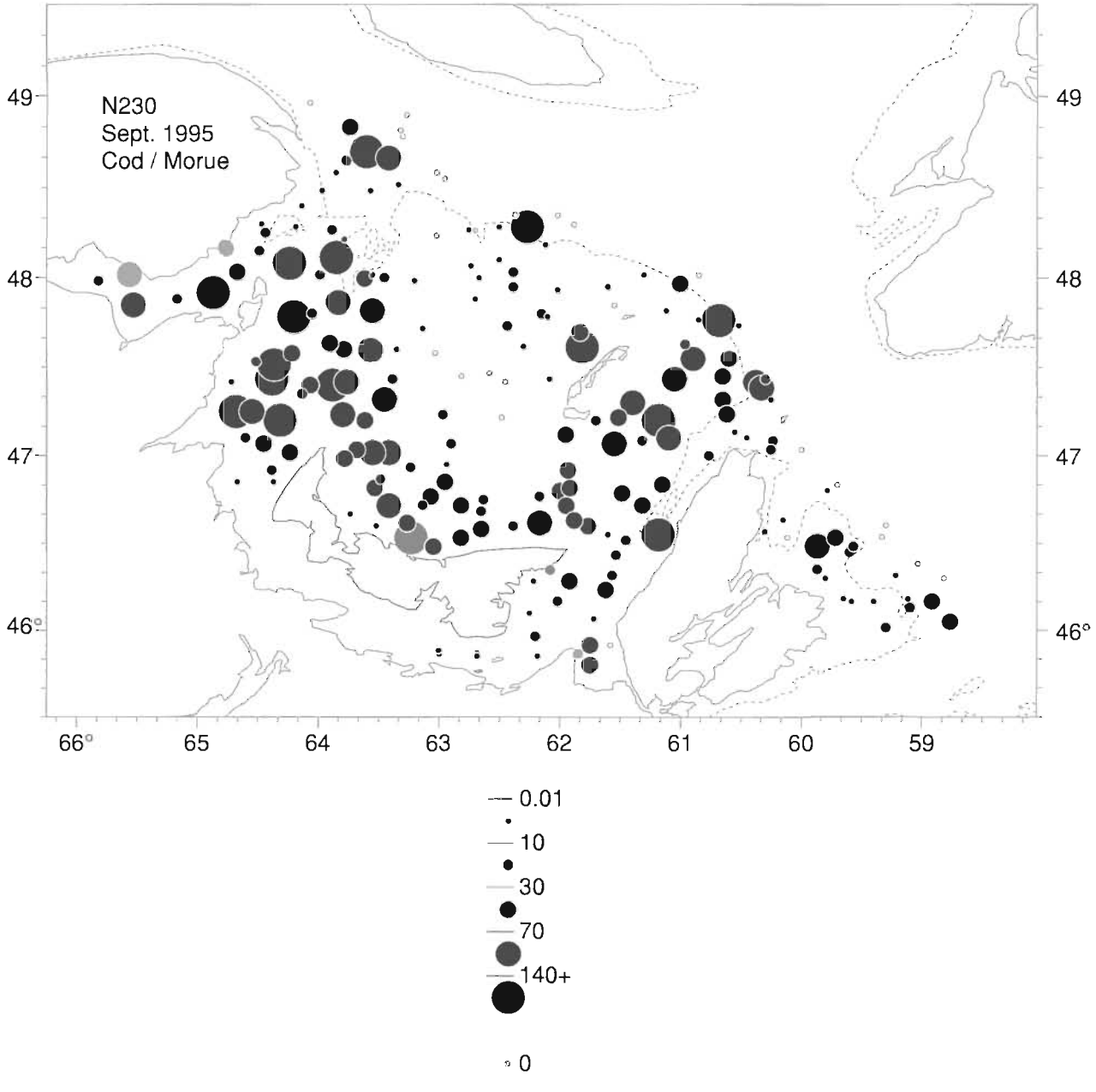

FIGURE 8c:

Captures de morue (en kg) au cours de la pêche sentinelle de septembre 1995.

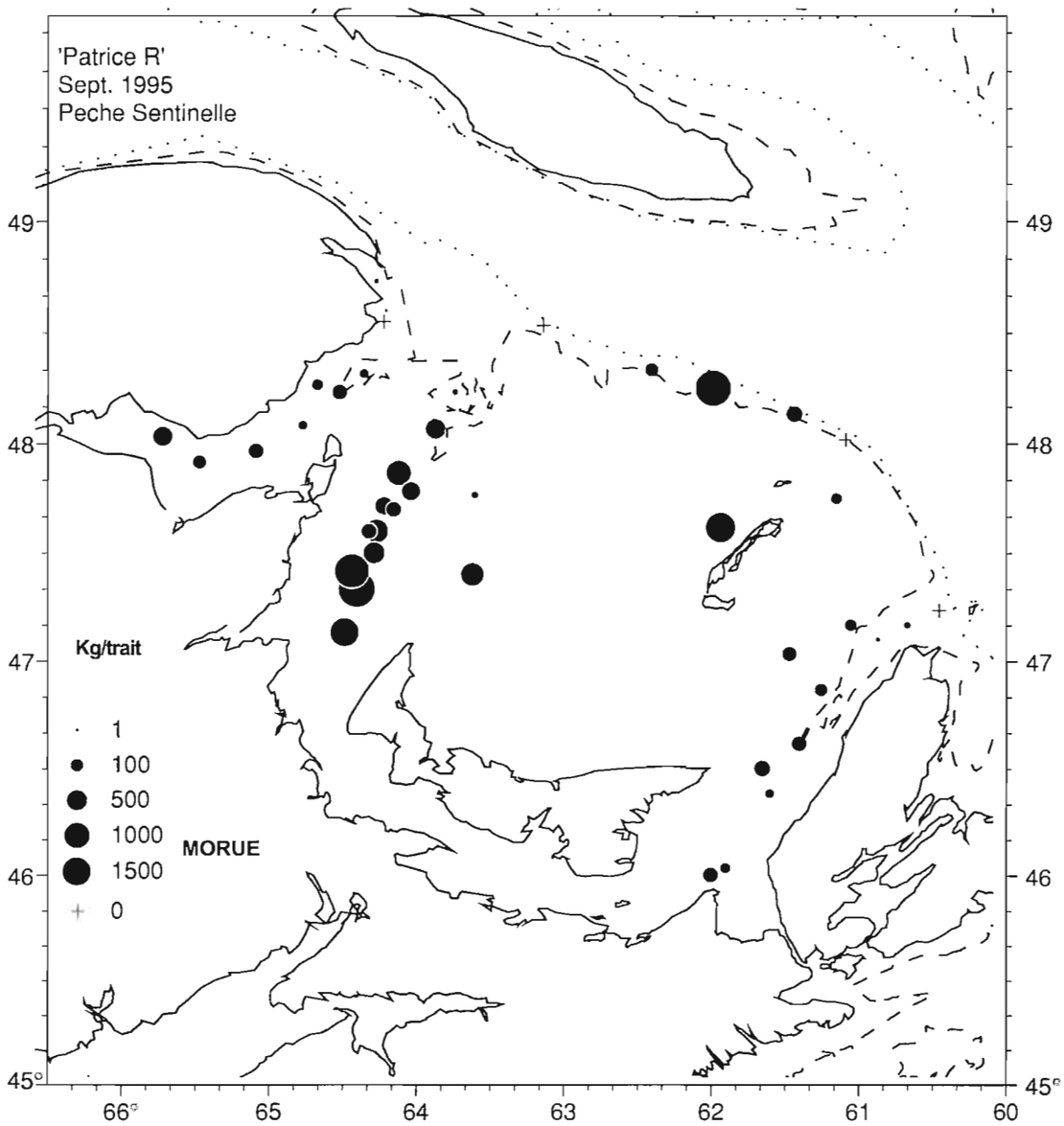

FIGURE 9:

Critères de réouverture - Morue du nord du golfe du Saint-Laurent.

RECRUTEMENT
(âge 3) (millions de poisson)

Moyenne du recrutement observé à l'âge 3. Deux à quatre ans avant l'année en cours, doit montrer une amélioration jusqu'à mi-chemin (ligne pleine) de la moyenne.

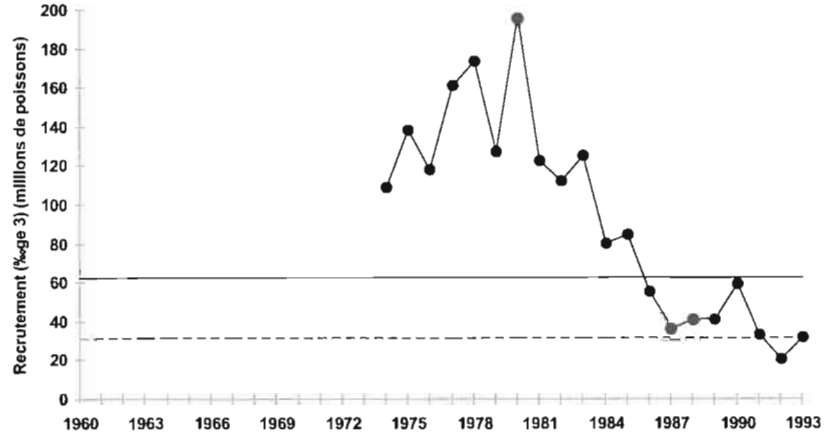

BIOMASSE DE REPRODUCTEURS
(BSR)
(poissons 7+) (milliers t)

Envisager la réouverture lorsque la biomasse du stock reproducteur est à mi-chemin (ligne pleine) de la moyenne. Une proportion de 20 % du potentiel moyen de reproduction correspond à 43.

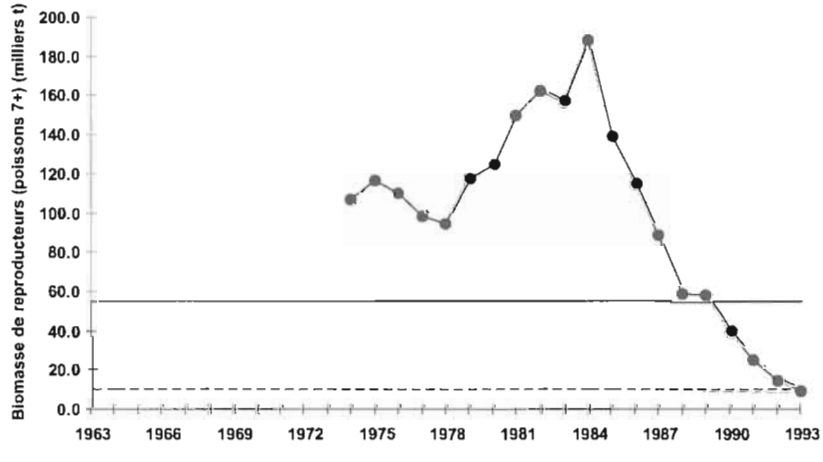

FIGURE 10:

Évaluations de la biomasse chalutable maximale faites à partir du relevé du bateau de recherche, dans les sous-divisions 3Pn (a), 4R (b), 4S (c) et dans les trois ensemble (d).

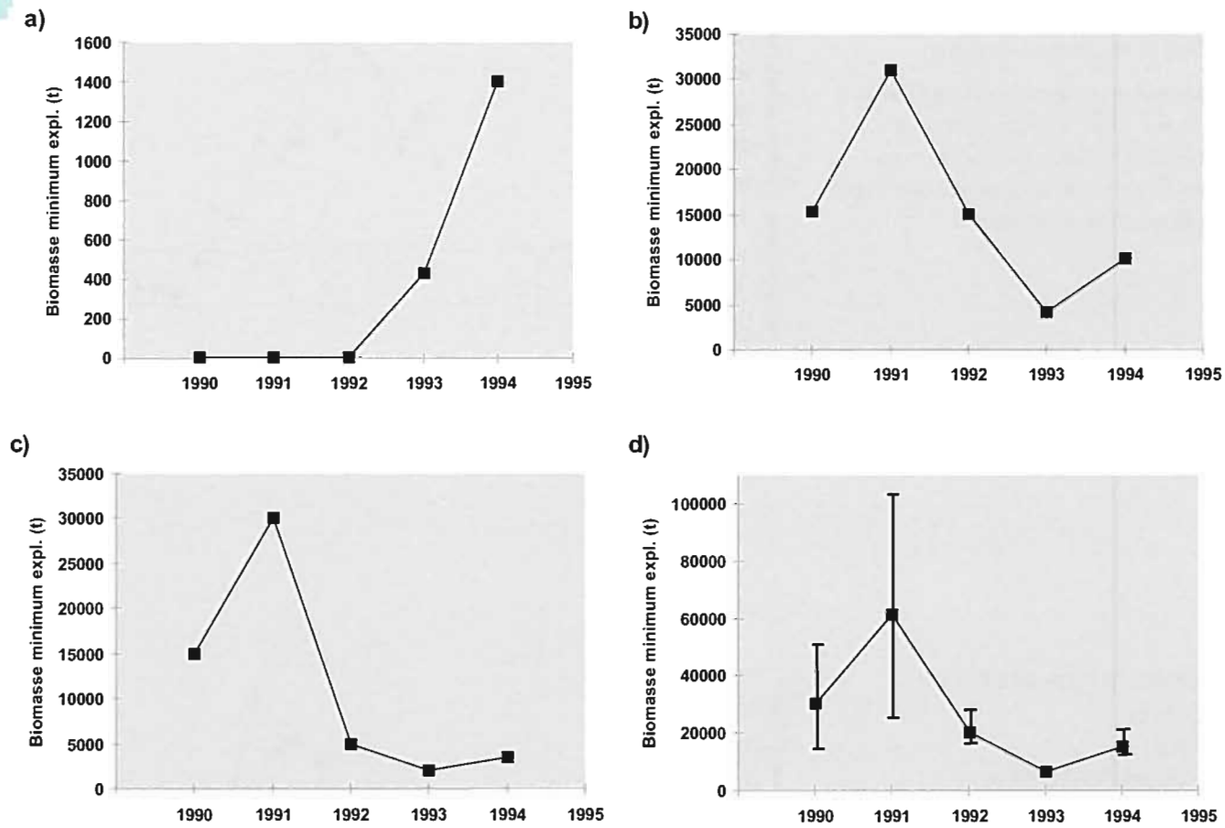

FIGURE 11a:

Morue de 3PN, 4RS. Répartition du taux de prises (nombre total d'un trait de 24 minutes) d'après les relevés de recherche d'août-septembre (bateau de recherche : *Alfred Needler*).

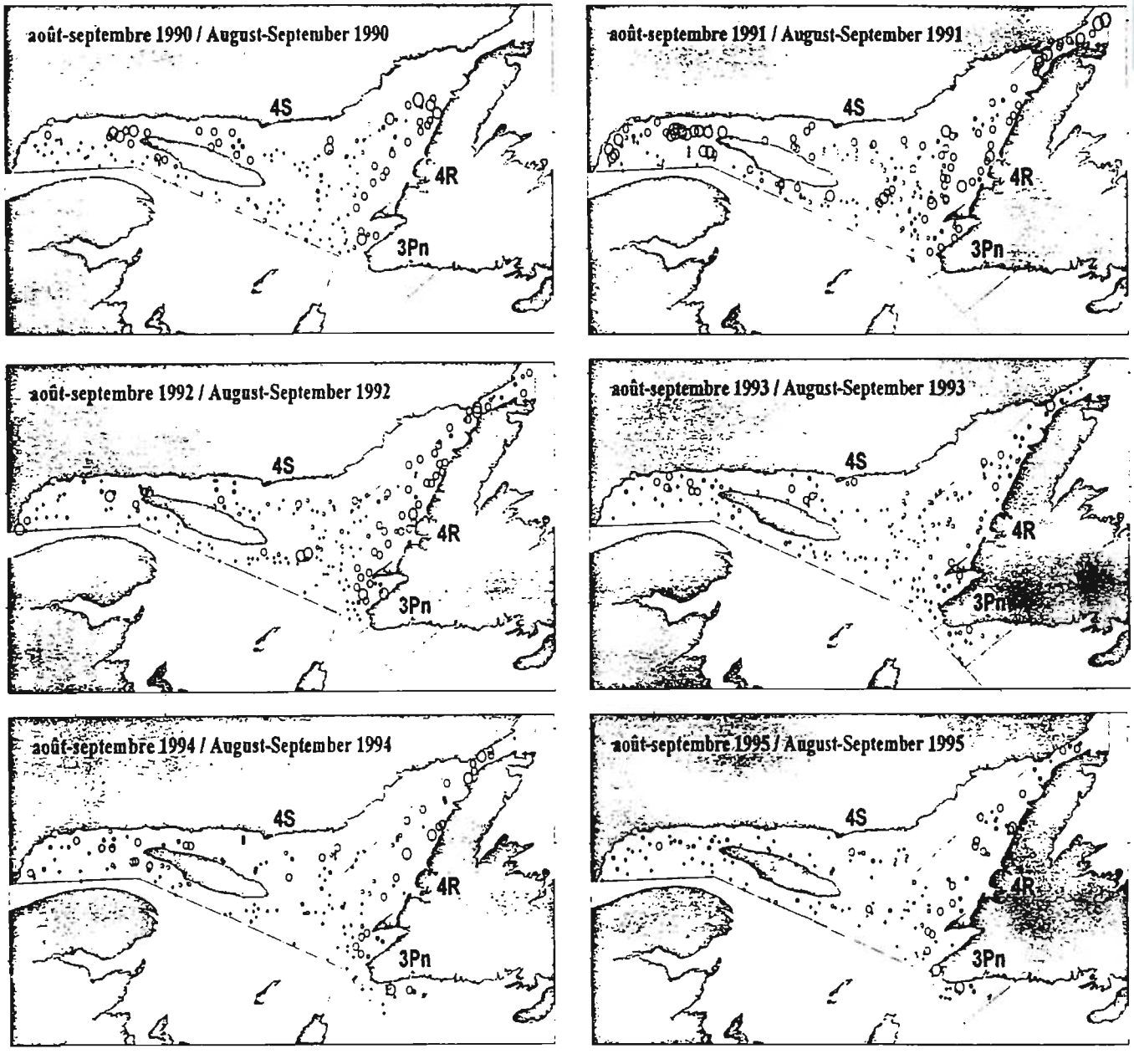

Nombre de poissons par trait / Fish number per tow (échelle logarithmique / logarithmic scale)	0	1-9	10-99	100-999	1000-9999	>= 10000

FIGURE 11b: Répartition des prises au cours des pêches sentinelles de 1995.

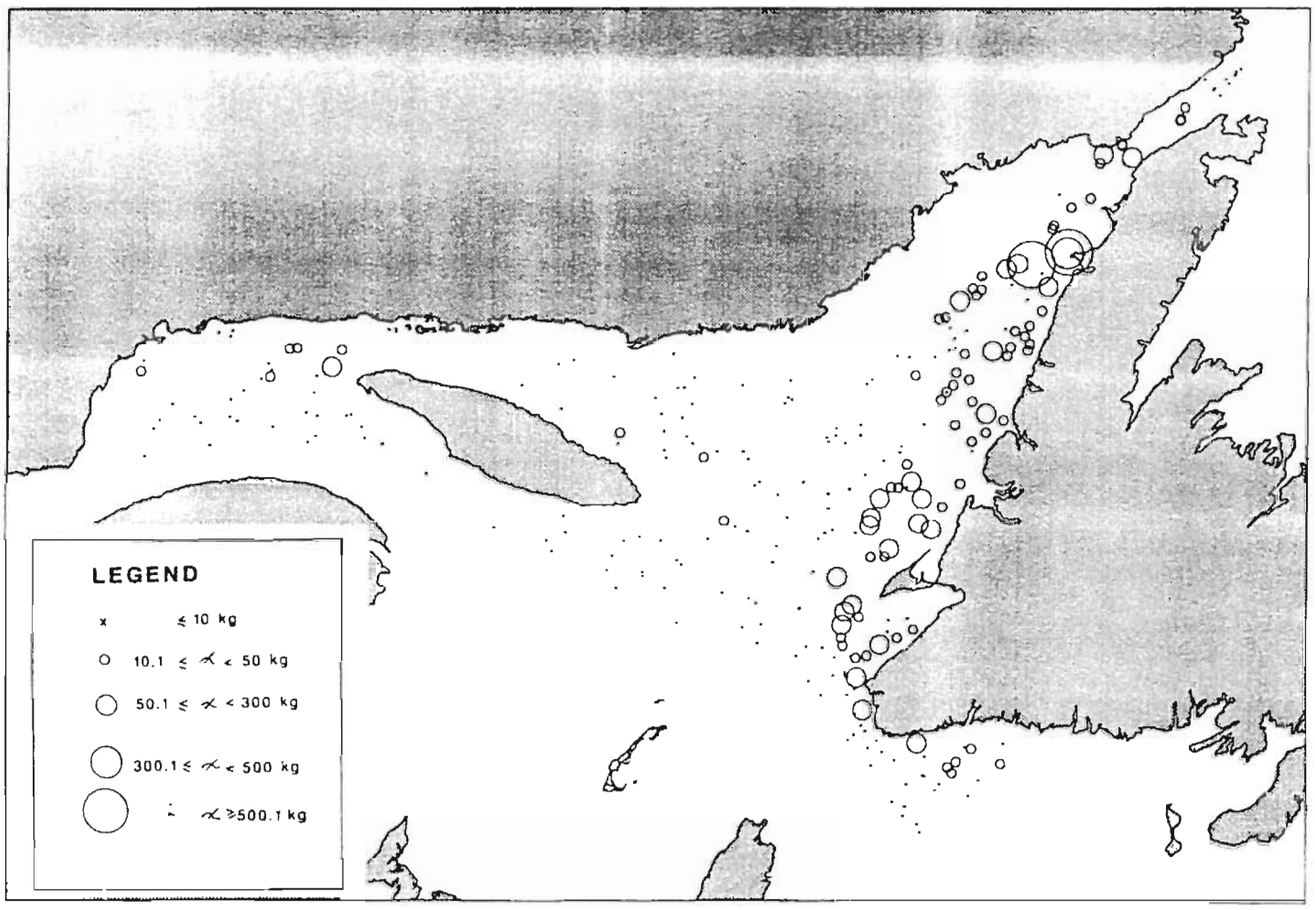

FIGURE 12:

Exemple hypothétique montrant les prises qui pourraient être permises si nous sommes prêts à accepter la probabilité (risque) de dépasser le niveau cible de mortalité par pêche. La ligne pleine indique une situation où l'incertitude est moindre en ce qui concerne l'évaluation de la mortalité par pêche que celle de la ligne discontinue. Par exemple, si nous sommes prêts à accepter le risque de dépasser notre objectif de 20 % (voir 20 % dans l'axe vertical), et si les évaluations sont très incertaines (ligne discontinue), on pourra permettre des captures de 650 tonnes, tandis que si les évaluations sont plus sûres (ligne pleine) les captures pourront s'élever à 825 tonnes.

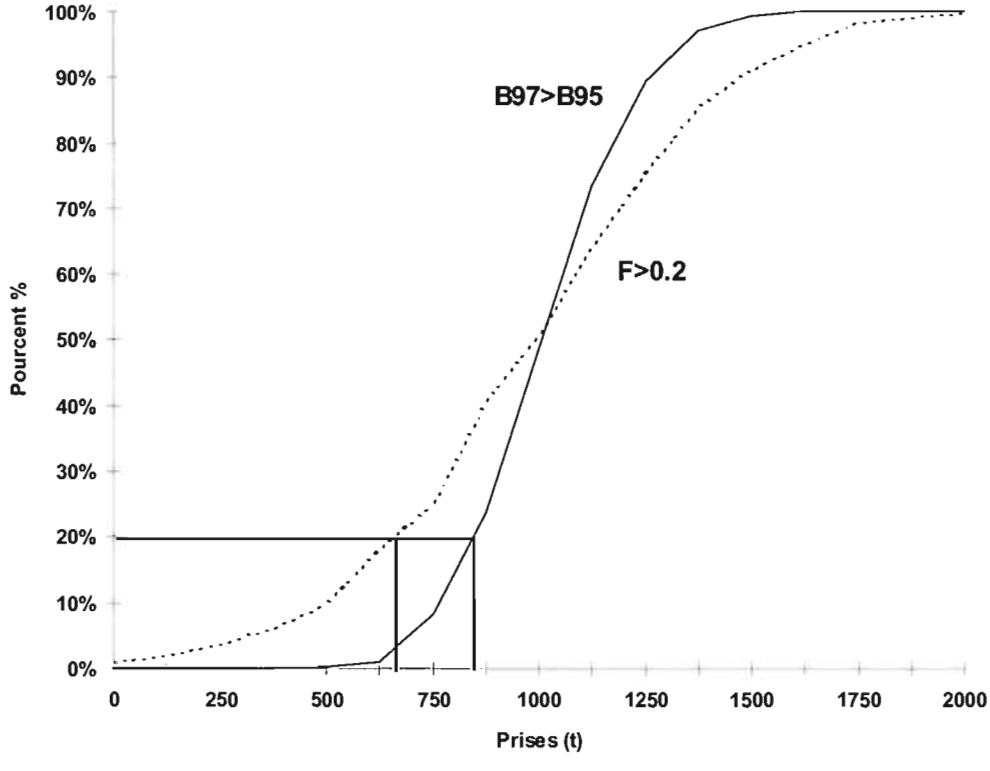

FIGURE 13:

Répartition des probabilités pour trois prévisions de captures de morue de 4TVn. La probabilité illustrée en pourcentage dans l'axe vertical est la suivante : 1- la biomasse de 1997 dépasse la biomasse de 1995 (courbe B97>B95); 2- la biomasse de 1997 dépasse 115 000 tm (B97>115 kt); et 3- la probabilité que la mortalité par pêche (F) dépasse 0,2 (calculs de S. Gavaris et A. Sinclair).

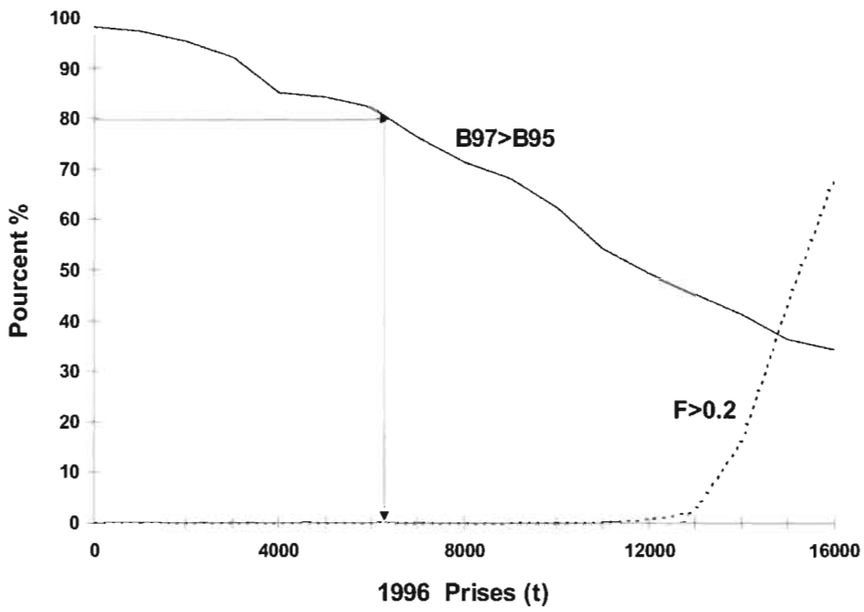

4.3 Mémoires reçus au sujet des critères de réouverture

A. 22 juillet - Hôtel Beauséjour, Moncton (N.-B.)

B. 23 juillet 1996 - Cambridge Suites, Sydney (N.-É.)

CCRH, Réouverture; Sydney 1	Joe Burke, c.p. 274, Louisbourg (N.-É.)
CCRH, Réouverture; Sydney 2	Clifford Aucoin, Chéticamp (N.-É.)

C. 24 juillet 1996 - Holiday Inn, Cormack Room, Clarenville (T.-N.)

CCRH, Réouverture; Clarenville 1	D.H. Steele, Université Memorial, St. John's (T.-N.)

D. 25 juillet - Deer Lake Motel, Deer Lake (T.-N.)

E. 26 juillet - Hôtel de ville de Blanc-Sablon (salle municipale), Blanc-Sablon (Qc)

F. 27 juillet - L'Auberge des Commandants, Gaspé (Qc)

H. Mémoires reçus par la poste

CCRH, Réouverture; 1	G.A. Chouinard et A.F. Sinclair, MPO, Direction des Sciences, région du Golfe (Maritimes); mars 1995
CCRH, Réouverture; 2	Fred Winsor, St.John's (T.-N.); juillet 1996
CCRH, Réouverture; 3	Alexandre Bernatchez et O'Neil Cloutier, Regroupement des pêcheurs professionnels du Sud de la Gaspésie (livré par porteur lors des consultations sur le poisson de fond tenues à Matane le 3 septembre 1996)

ANNEXE 5

BANC GEORGES

5.1 INVITATION AUX INTERVENANTS

le 22 avril 1996

Cher intervenant,

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) tiendra une consultation publique, le 8 mai 1996, à la salle Yarmouth du Rodd Grand Hotel, Yarmouth (Nouvelle-Écosse), pour recueillir les commentaires des intervenants de l'industrie **au sujet de l'aiglefin, de la morue et de la limande à queue jaune du banc Georges, soit les sous-divisions 5Zjm.**

Le CCRH s'intéresse aux opinions de tous les intervenants de l'industrie au sujet du rétablissement et de la durabilité à long terme des stocks de poisson de fond de l'Atlantique. Cette information lui permettra de fournir, ce printemps, des conseils au ministre des Pêches et des Océans sur les besoins des stocks du banc Georges en matière de conservation, ainsi que de faire des recommandations, cet automne, au titre des besoins en matière de conservation de la ressource en poisson de fond de l'Atlantique.

La conservation de la ressource en poisson de fond en est au point où les intervenants devront s'appliquer à cerner des approches à long terme, les impacts de divers types d'engin au plan de la conservation, les outils appropriés pour assurer la conservation, et les moyens pour favoriser une éthique axée sur la conservation. Dans ce contexte, il est important que vous veniez à cette consultation et que vous nous fassiez part de vos opinions.

Dans son rapport 1996 sur les besoins en matière de conservation de la ressource en poisson de fond de l'Atlantique, intitulé Conservation - Embarquez-vous, et dans les conseils sur les stocks du banc Georges qu'il a présentés au Ministre en 1995, le CCRH a fait les observations et recommandations suivantes à l'égard des stocks du banc Georges :

MORUE

En mai 1995, le CCRH a recommandé qu'il n'y ait pas de pêche dirigée de ce stock et que les prises accessoires soient limitées à moins de 1 000 t. Des représentants de l'industrie ont demandé une augmentation du TAC lors des consultations menées par le CCRH. Certains se sont dit inquiets du rôle des États-Unis dans la pêche sur le banc Georges.

AIGLEFIN

Le CCRH a recommandé que la pêche soit fermée jusqu'en juin 1996. Il est en outre d'avis que, pour que ce stock se rétablisse, les consultations bilatérales doivent se poursuivre.

LIMANDE À QUEUE JAUNE

Les scientifiques canadiens et américains sont tous d'accord que ce stock est surexploité. Bien qu'une pêche dirigée n'ait eu lieu que récemment, elle a rapidement pris de l'essor. Le CCRH a recommandé la fermeture de cette pêche jusqu'en juin 1996.

Pour aider à orienter la discussion, nous aimerions que vous considériez les questions suivantes :

1. D'après vous, les stocks montrent-ils des signes suffisants de rétablissement pour justifier une augmentation des TAC de poisson de fond en 1996?
2. Reconnaissant que les stocks de poisson de fond sont très appauvris, quelles mesures de conservation sont importantes pour assurer leur rétablissement?
3. Quel est le mélange approprié de morue et d'aiglefin pour minimiser les prises accessoires et le rejet en mer?

La réunion débutera à 9 h. Les intervenants intéressés sont invités à faire des présentations publiques, soit par voie d'un exposé oral ou d'un mémoire. Si vous n'êtes pas en mesure de participer à cette réunion, mais que vous aimeriez présenter un mémoire, faites-nous le parvenir par télécopieur, au numéro (613) 998-1146, ou par courrier à l'adresse suivante : Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, C.P. 2001, Succursale D, OTTAWA, K1P 5W3.

Le ministère des Pêches et des Océans diffusera de nouvelles données dans son Rapport 1996 sur la situation des stocks, qui paraîtra au début de mai. Le CCRH a demandé au secteur des Sciences du MPO de les présenter à nos membres et aux intervenants lors de la réunion. Cette information, ajoutée à vos commentaires, devrait nous fournir les outils nécessaires pour formuler des recommandations à l'intention du Ministre.

Votre participation est importante. Nous avons bien hâte de connaître vos opinions.

Nous vous prions d'agréer, cher intervenant, l'expression de nos sentiments distingués.

Fred Woodman
Président

5.2 Lettre du Banc Georges au ministre des Pêches et des Océans

le 14 mai 1996

L'honorable Fred Mifflin, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Monsieur,

Conservation... Bienvenue à bord

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) a été investi du mandat de vous conseiller sur les exigences en matière de conservation des stocks de poisson de l'Atlantique. Conformément à ce mandat et en vue des prochaines activités halieutiques, le Conseil a consulté des représentants du secteur des Sciences et de l'industrie au sujet des exigences de conservation des stocks de poisson de fond du banc Georges.

Le Conseil a maintenant terminé les consultations sur l'aiglefin de l'est du banc Georges de même que sur la morue et la limande à queue jaune du banc Georges. Tous les intervenants ont fait part pendant les consultations d'une forte adhérence au principe de conservation. Plus de 25 représentants de l'industrie ont participé aux réunions à Yarmouth, qui ont également suscité l'intérêt des médias et de responsables de votre ministère.

Le Conseil aimerait profiter de l'occasion pour vous remercier, vous et le Ministère, de l'excellent exposé fait par les fonctionnaires de la Station biologique de St. Andrews. La qualité des débats et des discussions pendant les consultations de Yarmouth démontre le rapport solide qui existe entre le secteur des Sciences et l'industrie dans ce domaine, en plus d'illustrer la qualité des conseils fournis et de l'exposé donné de même que le haut degré de collaboration en vue d'atteindre nos objectifs de conservation. Il importe d'ajouter que les calculs de l'incertitude étaient pour le Conseil un outil très utile pour démontrer les effets possibles à long terme de bonnes méthodes de conservation.

Les rapports sur la situation des stocks, présentés par le secteur des Sciences, sont joints à la présente. Certains faits saillants importants sont présentés ci-après.

Aiglefin

La hausse prévue des stocks d'aiglefin est principalement attribuable au recrutement de la classe de 1992, avec le soutien des classes de 1993 et de 1991. Les efforts de conservation déployés au cours des deux dernières années en ce qui a trait aux pratiques de gestion ainsi que l'effort de pêche réduit ont contribué à la croissance de la biomasse. La poursuite des efforts de conservation permettront la recon-

stitution du stock. On estime que le calcul $F_{0.1}$ donne un résultat avoisinant les 6 800 tonnes, mais la biomasse ne devrait augmenter que légèrement selon ce scénario. Un taux inférieur accroîtrait les chances de voir une augmentation de la biomasse en 1997.

Morue

Bien que ce stock ait été en 1994 au niveau le plus bas jamais observé, la biomasse ne s'est accrue que légèrement en 1995. Le taux d'exploitation de ce stock a diminué, passant de 40 p. 100 en 1991-1993 à 10 p. 100 en 1995 (prises secondaires uniquement). Bien que le recrutement ait été bien en dessous de la moyenne pour ce stock, la classe de 1995 semble être d'une force modérée. Selon la projection faite d'après le calcul $F_{0.1}$ pour ce stock, un niveau de pêche de 3 500 tonnes (pour le Canada et les États-Unis à la fois) permettra à la biomasse d'augmenter légèrement. Toutefois, celle-ci demeurera encore bien en dessous des niveaux observés pendant la période 1978-1990.

Limande à queue jaune

L'enquête américaine menée au printemps 1995 et l'étude sur les engins mobiles au Canada effectuée en 1995 font état de hausses importantes par rapport à 1994. Bien que le stock soit devenu plus abondant au cours de la dernière année, la biomasse demeure très faible par rapport aux niveaux historiques. Observons que le maintien des prises aux niveaux de 1995 permettra aux stocks de se reconstituer quelque peu.

Consultations du CCRH

Le Conseil a envoyé une lettre aux parties concernées les invitant à se pencher sur les questions suivantes à propos de ce stock :

1. Selon vous, existe-t-il des preuves suffisantes d'une reprise des stocks pour justifier une augmentation du total des prises admissibles (TPA) des stocks de poisson de fond en 1996?
2. Reconnaissant que les stocks ont été à des niveaux extrêmement bas, quelles mesures de conservation permettront d'assurer la reconstitution des stocks de poisson de fond?
3. Quelle devrait être la proportion idéale de morue et d'aiglefin pour minimiser les prises secondaires et les rejets?

Les intervenants se sont entendus pour demander au Conseil d'envisager des mesures de conservation strictes pour tous ces stocks. Les pêcheurs qui oeuvrent sur le banc Georges ont observé des signes de rétablissement et entendent bien voir ces stocks se rétablir. Tous étaient d'avis qu'une augmentation prudente des TPA de morue et d'aiglefin permettrait quand même aux stocks de se reconstituer. Dans le cas de la morue et de l'aiglefin, dans tous leurs exposés, les représentants de l'industrie recommandaient un nombre INFÉRIEUR à $F_{0.1}$. La limande à queue jaune a soulevé des discussions.

On a observé lors des consultations que le report de l'ouverture de la pêche à juin avait eu une incidence positive, tout comme la fermeture du secteur américain de ce banc. Bon nombre des personnes présentes ont indiqué que l'approche musclée prise envers le rejet global et le rejet sélectif des prises grâce à la présence d'observateurs et à la surveillance à quai avait permis de réduire considérablement cette pratique par rapport à la décennie précédente et de minimiser le nombre de petits poissons capturés. D'autres ont parlé d'opérations de pêche plus responsables de la part de l'industrie.

Conseils du CCRH

Le Conseil s'engage à assurer la reconstitution des stocks de poisson de fond du banc Georges. Il a fait preuve d'un optimisme prudent lorsqu'il a formulé des conseils sur la reconstitution de ces stocks étant donné les conditions environnementales favorables qui prévalent sur le banc Georges par rapport à d'autres zones, comme la zone 2J,3KL. Par exemple, la morue du banc Georges grandit plus vite et atteint sa maturité à deux ou trois ans alors que la morue du Nord atteint sa maturité à cinq ou six ans.

Le Conseil est également convaincu de la reconstitution de ces stocks étant donné les mesures de conservation rigoureuses prises pour gérer cette pêche, par exemple le rapport radio obligatoire des prises, l'utilisation d'engins à mailles carrées dans les chaluts à panneaux, un protocole sur la capture de petits poissons, la présence d'observateurs à bord et la poursuite du programme obligatoire de vérification des prises à quai. Ces mesures sont conformes à la démarche du Conseil au sujet de la conservation et de la reconstitution. Elles sont également conformes à la forte éthique de conservation exprimée par les représentants de l'industrie dans le cadre des consultations sur ces stocks.

Le Conseil est d'avis que les trois critères les plus rigoureux à prendre en compte pour établir les TPA pour ces stocks devraient être les suivants :

- **établir des quotas inférieurs à $F_{0.1}$;**
- **viser un accroissement d'au moins 10 p. 100 de la biomasse;**
- **viser un risque d'une baisse de la biomasse (selon l'analyse des risques) de l'ordre de 20 p. 100 ou moins.**

Veuillez noter que toutes les recommandations du Conseil sur le quota, combinées aux niveaux de prises prévus pour les États-Unis, sont inférieures au niveau $F_{0.1}$ établi dans les rapports sur la situation des stocks et permettent la reconstitution des stocks. Par ailleurs, le risque de baisse de la biomasse en raison de quotas établis à ces niveaux est inférieur à 20 p. 100.

Recommandations

Le Conseil recommande que :

1. **le quota canadien pour l'aiglefin du banc Georges (5Zjm) soit fixé à 4 500 t, ce qui devrait donner lieu à une augmentation de 10 p. 100 de la biomasse de poissons de trois ans et plus.**
2. **le quota canadien pour la limande à queue jaune du banc Georges (5Zhjmn) soit établi à 415 t, ce qui donnerait lieu à une augmentation d'environ 32 p. 100 de la biomasse de poissons de quatre ans et plus.**
3. **le quota canadien pour la morue du banc Georges (5Zjm) soit fixé à 2 000 t, ce qui donnerait lieu à une augmentation de 7 p. 100 de la biomasse de poissons de trois ans et plus. Bien que le niveau prévu d'augmentation de la biomasse soit légèrement inférieur à l'objectif de 10 p. 100, il importe de parvenir à un rapport entre la morue et l'aiglefin qui soit réaliste afin de minimiser les rejets globaux et sélectifs.**

4. **le Canada poursuive sa collaboration avec les États-Unis et qu'il souligne les progrès réalisés. Il importe pour la stratégie de conservation que les deux pays continuent à limiter et à surveiller leurs pêches. Il faut poursuivre le dialogue constructif avec les États-Unis, en particulier en ce qui a trait aux pratiques de pêche non conservatrices comme le rejet global et sélectif ainsi que la prise de petits poissons.**
5. **la pêche soit ouverte le 1er juin 1996.**

Votre Conseil est heureux d'avoir l'occasion de vous faire part de ces conseils et est convaincu que vous les trouverez utiles dans le cadre de vos délibérations.

Je vous prie d'agréer mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Fred Woodman

5.3 Mémoires reçus Concernant la sous-division 5Z

CCRH-96-5Z-1	John Sollows, Yarmouth (N.-É.)
CCRH-96-5Z-2	Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association, Yarmouth (N.-É.)
CCRH-96-5Z-3	Blandford Nickerson, Derek Jones, Sanford Atwood, au nom de la Nova Scotia Crewmen and Fish Plant Workers Association, Port Joly, comté de Queens (N.-É.)
CCRH-96-5Z-4	Alec d'Entremont, Pubnico Ledge Fishers Ltd., Yarmouth (N.-É.)
CCRH-96-5Z-5	Claude Albert d'Entremont, Inshore Fisheries Ltd., comté de Yarmouth (N.-É.)
CCRH-96-5Z-6	Graeme Gawn, UPM, Section 9, Meteghan (N.-É.)
CCRH-96-5Z-7	Yvon Thibault, Atlantic Groundfish Association, comté de Digby (N.-É.)
CCRH-96-5Z-8	Neil Bellefontaine, DGR, région des Maritimes; avis concernant le banc Georges (GOMAC)

Annexe 6

Lettre de l'OPANO au ministre des Pêches et des Océans

6. Lettre de l'OPANO au ministre des Pêches et des Océans

le 16 août 1996

L'honorable Fred Mifflin, P.C., député
Ministre des Pêches et des Océans
200, rue Kent
OTTAWA,ON
K1A 0E6

Monsieur le Ministre,

L'article 4.5 du mandat du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) déclare que :

> *«Le Conseil doit aussi conseiller le Ministre quant à la position du Canada par rapport aux stocks chevauchants et transfrontaliers, qui sont régis par des organismes internationaux tels que l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO).»*

Le CCRH, après avoir passé en revue le rapport de la réunion du Conseil scientifique de l'OPANO, tenue du 5 au 19 juin 1996, vous communique par la présente ses recommandations pour établir la position du Canada en vue de la prochaine réunion de l'OPANO.

Le CCRH reconnaît la difficulté d'en venir à un accord dans des forums internationaux, tels l'OPANO, et le progrès qu'a fait le Canada dans les dernières années en vue de mettre fin à la surexploitation des stocks chevauchant notre limite de 200 milles. Il est très important que les mesures de conservation prises jusqu'à maintenant continuent d'être appliquées. Le Canada devrait en outre poursuivre ses efforts pour faire adopter des mesures de conservation applicables aux eaux au-delà de la zone de 200 milles, compatibles avec celles appliquées dans cette dernière.

La situation actuelle des stocks de poisson de fond des Grands Bancs, autrefois poissonneux, est une triste preuve de la faillite de la gestion passée, la maximisation de la récolte ayant clairement été plus importante que la protection et la conservation des stocks. **Le CCRH appuie pleinement les recommandations du Conseil scientifique de l'OPANO à l'effet que des moratoires soient placés sur la pêche des stocks suivants :**

morue de 2J3KL
morue de 3NO
morue de 3M
plie canadienne de 3LNO
plie canadienne de 3M
plie grise de 3NO
limande à queue jaune de 3LNO
capelan de 3NO

Le CCRH n'a pas relevé, lors de l'examen des conseils scientifiques applicables aux stocks de sébaste, de données qui étayent un total autorisé des captures (TAC) de sébaste 3M et 3LN de 20 000 t et 14 000 t, respectivement. Malgré un TAC de 26 000 t, les prises récentes de sébaste 3M n'ont atteint qu'entre 11 000 t et 13 000 t annuellement. Le stock souffre d'une biomasse faible, d'un recrutement pauvre et de prises accessoires élevées dans la pêche de la crevette 3M. Dans le cas du sébaste 3LN, le CCRH a fixé un quota de 11 000 t, bien que le Conseil scientifique ait recommandé un quota de 14000t. Seules 2 000 t ont été récoltées en 1996. Le Conseil scientifique de l'OPANO considère que ce stock s'est appauvri depuis le milieu des années 80 et qu'il continue d'être peu abondant, en particulier dans la division 3L. Il y a des signes de recrutement dans 3N, mais rien d'indique que des classes d'âge abondantes seront recrutées au stock dans un avenir rapproché. **Pour ces raisons, le CCRH recommande que le Canada propose une réduction importante de ces TAC.**

Les prises accessoires élevées de sébaste juvénile dans le cadre de la pêche de la crevette 3M préoccupent beaucoup le CCRH. Le Conseil scientifique de l'OPANO a estimé que la récolte d'environ 230 000 000 sébastes entre 1993 et 1995 est à l'origine d'une perte de rendement de 25 000 t de sébaste 3M. Il est évident que ce niveau de destruction du stock n'est pas acceptable. L'utilisation de grilles Nordmore a permis de réduire les prises accessoires, mais pas de les éliminer. Les mesures en vue de les minimiser doivent continuer d'être appliquées. Malgré l'accord des parties contractantes de limiter l'effort, le nombre de bateaux de pêche a augmenté par rapport à 1995, et l'effort est démesuré.

Le CCRH recommande que le Canada propose une réduction de cet effort de pêche conformément à l'accord 1995 de l'OPANO de limiter l'effort. Nous savons que le Conseil scientifique de l'OPANO présentera d'autres conseils en septembre. Un examen minutieux des conseils relatifs à la crevette 3M est justifié à la lumière du taux d'exploitation élevé, la récolte de petites crevettes et l'effort accru visant ce stock (jusqu'à 89 bateaux pêchaient la crevette 3M en 1996).

Le CCRH met le Canada en garde contre l'expansion de la pêche de la crevette au chalut dans 3LN. Le CCRH a noté avec inquiétude le taux élevé de rejet en mer de petits sébastes et poissons plats dans d'autres pêcheries de la crevette, ainsi que l'incidence néfaste que cela pourrait avoir sur le recrutement et le rendement de ces poissons dont les stocks, sur les Grands Bancs, montrent des niveaux d'abondance dangereusement faibles. **À cause de ces raisons, le Canada devrait adopter, face à l'OPANO, la même approche que l'année passée pour ce qui est du développement de la pêche au chalut de la crevette 3LN.**

Les signes indiquent un bon recrutement du flétan noir. Il est essentiel que les classes d'âge des années 90, dont l'abondance est supérieure à la moyenne, soient protégées afin de permettre au stock de se rétablir. La récolte d'un grand nombre de ces poissons au stade juvénile ne fera que grever le potentiel de rétablissement de ce stock. Par conséquent, **le CCRH recommande que le Canada propose une augmentation minimum du maillage à 145 mm, ce qui aurait pour effet de réduire les prises de flétan noir juvénile**. Cette recommandation est conforme aux règlements appliqués dans la zone canadienne.

Le développement de la pêche du flétan noir et de la crevette, espèces auparavant non réglementées, s'est effectué rapidement. Cette réorientation de l'effort a donné lieu à la surexploitation de ces espèces et à des prises accessoires importantes d'autres espèces. **Le Canada prend maintenant une approche prudente à l'égard des nouvelles pêches d'espèces auparavant non réglementées, et le CCRH recommande que le Canada encourage l'OPANO à adopter une approche semblable.**

Le CCRH attend avec impatience le jour où les stocks chevauchants se seront rétablis, car ils constituent la pierre d'angle de l'industrie halieutique canadienne. Pour que cela se matérialise, *il est essentiel que les mesures de conservation adoptées à titre de projet pilote par l'OPANO en 1995 continuent d'être appliquées et que la récolte démesurée de juvéniles par le passé ne se reproduise pas.* Ce sont là des conditions préalables essentielles au rétablissement des stocks à long terme.

Je vous souhaite beaucoup de succès lors de la réunion de l'OPANO en septembre et je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Fred Woodman
Président